



VERVIERS

RAPPORT

SUR LA SITUATION ET L'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES COMMUNALES
POUR L'ANNÉE

2019

POPULATION : 55.111 HABITANTS (au 31.12.2019)
SUPERFICIE TOTALE : 3.414 Ha

LONGUEUR DE LA VOIRIE : RÉGION : 39 Km
VILLE : 218 Km

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le rapport administratif présente les activités des Services administratifs en respectant la répartition des attributions des Membres du Collège communal au 31 décembre 2019, suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à l'adoption d'un nouveau Pacte de Majorité en séance du Conseil communal le 3 décembre 2018.

| NOMS - PRENOMS | TITRES | ATTRIBUTIONS |
|-------------------------------|---|---|
| TARGNION Muriel | <u>BOURGMESTRE</u> | Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, Relations et Communication extérieures, Information, Intercommunales, Coordination des grands dossiers transversaux (dont UNESCO, FEDER...), Tutelle sur la R.C.A., Revitalisation urbaine, Coordination de la Politique des Grandes Villes, Associations patriotiques et Cultes |
| AYDIN Hasan | <u>Président du C.P.A.S.</u> Membre du Collège | Gestion locative des Biens communaux |
| DEGEY Maxime | <u>1er Echevin</u> Echevin des Travaux | Travaux, Energie, Informatique, Agriculture, Bien-être animal |
| CHEFNEUX Jean-François | <u>2ème Echevin</u> Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne et de la Transition environnementale | Tourisme, Culture, Bibliothèque, Espace Public Numérique, Documentation-Archives, Musées, Participation citoyenne, Budget participatif, Comités de quartier et Interquartiers, Transition environnementale (POLLEC, Développement durable), Smartcities, Environnement et Propreté, Patrimoine public |
| LAMBERT Sophie | <u>3ème Echevine</u> Echevine du Logement, de la Santé, des Affaires sociales et de l'Egalité des Chances | Logement, Santé, Vie associative, Coopération au Développement, Intégration sociale, Egalité des Chances, Troisième Age, Petite Enfance, Familles, Personnes handicapées, M.E.C.A. |
| LOFFET Alexandre | <u>4ème Echevin</u> Echevin des Finances, du Budget, du Personnel et de l'Etat civil | Ressources humaines, Tutelle du C.P.A.S., Budget, Finances, Economat, Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages, Etat civil (Officier de l'Etat civil), A.S.B.L. "Régie des Quartiers", S.A.C. (volet social des Q.I.), Interreg et suivi administratif du FEDER, Inhumations, l'Encadrement des Peines alternatives, Président de la R.C.A., Mobilité et Sécurité routière, Plan de Prévention, Rénovation urbaine |
| BREUWER Freddy | <u>5ème Echevin</u> Echevin du Développement Territorial | Urbanisme, Aménagement du Territoire, S.A.R., Patrimoine privé |
| BELLY Sylvia | <u>6ème Echevine</u> Echevine de l'Instruction publique, des Ecoles de Devoirs, de la Population et de la Jeunesse | Ecoles de Devoirs, Enseignement artistique, Instruction publique, Accueil extrascolaire, Animation des Plainnes et des Espaces de Convivialité, Plainnes, Jeunesse, Population, Service des Etrangers |
| LUKOKI Konda Antoine | 7ème Echevin Echevin du Développement économique (Affaires économiques et Commerce) | Affaires économiques, Commerce, Développement local, Emploi, Insertion professionnelle, "Centre Régional verviétois pour l'Intégration", Sports, P.C.S., Interculturalité |

TABLE des MATIERES

| | <u>Service</u> | <u>Page</u> |
|--|----------------|-------------|
| <u>TITRE I - ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARNION</u> | | |
| 1.- Autorités communales | SECR | 1 |
| 2.- Secrétariat | " | 7 |
| 3.- Protocole | PROT | 7 |
| 4.- Organisation - Programmes - Relations publiques | OPRP | 8 |
| 5.- Milice | PASCAE | 8 |
| 6.- Passeports | " | 8 |
| 7.- Permis de conduire – permis provisoires | " | 8 |
| 8.- Casiers judiciaires | " | 9 |
| 9.- Sûreté Publique – Justice - Police | " | 10 |
| 10.- Intercommunales et Sociétés diverses | INTER | 11 |
| 11.- Amendes administratives | AMADM | 17 |
| 12.- Cellule communication | CCOM | 19 |
| 13.- Cultes | CU | 21 |
| 14.- Maison de la Laïcité | " | 22 |
| 15.- Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de radicalisme | SAFER | 22 |
| 16.- Politique des Grandes villes | PGV | 23 |
| 17.- Suivi des Fonds européens | " | 27 |
| 18.- Revitalisations urbaines | REVIT | 30 |
| 19.- Délégué à la protection des données | DPO | 30 |
| <u>TITRE II - ATTRIBUTION DE M. LE PRESIDENT DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, M. AYDIN</u> | | |
| Gestion locative des biens communaux | Néant | 33 |
| <u>TITRE III - ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN M. DEGEY</u> | | |
| 1.- Bâtisses | TVX | 35 |
| 2.- Voiries | " | 35 |
| 3.- Alignements, cessions gratuites de voiries, acquisitions d'emprises, aliénations d'excédents de voiries | " | 52 |
| 4.- Trottoirs | " | 56 |
| 5.- Squares et plantations | " | 56 |
| 6.- Plaines de sports | " | 58 |
| 7.- Murs | " | 60 |
| 8.- Eclairage public | " | 60 |
| 9.- Gaz | " | 64 |
| 10.- Intervapeur | " | 64 |
| 11.- Construction, entretien et restauration de bâtiments publics | " | 65 |
| 12.- Dossiers Sécurité publique | " | 89 |
| 13.- Gestion immobilière | " | 89 |
| 14.- Agriculture – bien-être animal | AGRI | 92 |
| 15.- Cellule informatique | CI | 93 |
| <u>TITRE IV - ATTRIBUTIONS DE M. LE DEUXIEME ECHEVIN M. CHEFNEUX</u> | | |
| 1.- Affaires culturelles | AC | 97 |
| 2.- Environnement | ENV | 99 |
| 3.- Bibliothèques | BIBLI | 113 |
| 4.- Documentation - archives | DA | 115 |
| 5.- Musées communaux | MUSEE | 116 |
| 6.- Patrimoine | PAT | 122 |
| 7.- Tourisme | TOU | 123 |
| 8.- Budget participatif | " | 126 |
| 9.- Smartcities | SMART | 126 |

TITRE V - ATTRIBUTIONS DE MME LA TROISIEME ECHEVINE MME LAMBERT

| | | | |
|------|--|-------|-----|
| 1.- | Vie associative | ASSOC | 129 |
| 2.- | Coopération au Développement | COOP | 130 |
| 3.- | Egalité des Chances | EGAL | 130 |
| 4.- | Familles, ainés, pensions (secteur privé) | " | 132 |
| 5.- | Petite enfance | " | 136 |
| 6.- | Handicapés | " | 138 |
| 7.- | Maison de l'Egalité des Chances et des associations (MECA) | " | 141 |
| 8.- | Subsides | " | 142 |
| 9.- | Santé | " | 143 |
| 10.- | Divers | " | 143 |
| 11.- | Logement | LOG | 144 |
| 12.- | Agence Immobilière Sociale | " | 150 |

TITRE VI - ATTRIBUTIONS DE M. LE QUATRIEME ECHEVIN M. LOFFET

| | | | |
|------|--|----------|-----|
| 1.- | Ressources humaines | GRHGT | 153 |
| 2.- | Cellule GRH | GRH | 162 |
| 3.- | Comptes annuels de l'exercice 2018 | DF | 168 |
| 4.- | Budget communal pour l'exercice 2019 | FINC | 171 |
| 5.- | Emprunts | " | 172 |
| 6.- | Dotation communales | " | 173 |
| 7.- | Impositions communales | TAXES | 174 |
| 8.- | Statistiques des impositions communales | " | 174 |
| 9.- | Marchés et kermesses | " | 174 |
| 10.- | Etat civil | EC | 174 |
| 11.- | Encadrement des peine alternatives | LEPA | 176 |
| 12.- | Plan de prévention | PP | 181 |
| 13.- | Régie communale autonome | RCA | 185 |
| 14.- | Gestion d'évènements | EVEN | 185 |
| 15.- | Les fêtes de fin d'année | " | 186 |
| 16.- | Subsides numéraires | " | 187 |
| 17.- | Gestion des prêts de matériel | " | 187 |
| 18.- | Les Régies de Quartiers | RQUART | 187 |
| 19.- | Mobilité | MOBILITE | 188 |
| 20.- | Rénovation urbaine – Quartiers d'initiative (Q.I.) | RURB | 191 |
| 21.- | Economat | ECON | 200 |

TITRE VII - ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN M. BREUWER

| | | | |
|-----|---|-----|-----|
| 1.- | Aménagement du Territoire | URB | 201 |
| 2.- | Permis d'urbanisme, d'urbanisation, lotissements, ... | " | 209 |
| 3.- | Sauvegarde du patrimoine architectural et culturel | " | 210 |
| 4.- | Dossiers soumis au Conseil communal | " | 212 |

TITRE VIII - ATTRIBUTIONS DE M. LA SIXIEME ECHEVINE MME BELLY

| | | | |
|------|---|------|-----|
| 1.- | Instruction publique – affaires générales | IP | 217 |
| 2.- | Enseignement maternel | " | 217 |
| 3.- | Enseignement primaire | " | 218 |
| 4.- | Enseignement spécialisé | " | 219 |
| 5.- | Commission paritaire locale (COPALOC) | " | 220 |
| 6.- | Conseil de participation | " | 220 |
| 7.- | Plan de pilotage | " | 221 |
| 8.- | Autres | " | 221 |
| 9.- | Enseignement artistique | EA | 222 |
| 10.- | Accueil extrascolaire | AES | 224 |
| 11.- | Plaines et coins de jeux | PLCJ | 226 |
| 12.- | Jeunesse | JEU | 227 |
| 13.- | Conseil communal des Enfants | " | 229 |
| 14.- | Conseil communal des Jeunes | " | 231 |
| 15.- | Population | POP | 231 |
| 16.- | Service des Etrangers | ET | 232 |

TITRE IX - ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN M. KONDA LUKOKI

| | | |
|---|--------|-----|
| 1.- Affaires économiques | AE | 233 |
| 2.- Emploi | EMP | 239 |
| 3.- Intégration sociale et relations interculturelles | ISOC | 239 |
| 4.- Plan de cohésion sociale | PCS | 242 |
| 5.- Sports | SPORTS | 247 |

TITRE I

ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARNION

SECTION 1 - AUTORITES COMMUNALES

Le **TABLEAU I**, pages 3 à 5, résume les changements intervenus depuis le début de la Mandature.

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal et la composition des Sections permanentes ont été modifiés en conséquence (**TABLEAU II**, page 6, et **TABLEAU III**, page 7).

1.- Conseil communal

Le règlement d'ordre intérieur a été arrêté en séance du 27 mai et modifié en séance du 2 septembre 2019.

Le Conseil communal a tenu 14 séances, 1.162 décisions ont été prises (1.152 en 2018).

3 citoyens ont fait usage du droit d'interpellation :

2.- Collège communal

44 séances ont eu lieu au cours desquelles 5329 décisions ont été prises (5.699 en 2018).

Les attributions des membres n'ont pas été modifiées (**TABLEAU IV**, page 8).

3.- Réunion conjointe Ville / C.P.A.S.

La séance a eu lieu le 2 décembre 2019.

4.- Bonne gouvernance

Conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Conseil communal a établi un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que des avantages en nature, perçus par les mandataires et les personnes non élues dans le courant de l'exercice comptable 2018;

Ce rapport contient également :

- a.- la liste des présences aux réunions des différentes instances de la Ville;
- b.- la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles la Ville détient des participations directes ou indirectes ainsi que des informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats.

Le Conseil communal a transmis copie de ce rapport pour le 1er juillet au Gouvernement Wallon.

TABLEAU I - MANDATURE 2019.2024

| Séance du | <u>ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 2018</u> |
|---|--|
| CC 03/12/2018 CC 02/09/2019 | <p align="center"><u>Installation du Conseil communal</u> 3 décembre 2018</p> <p align="center"><u>Validation des élections</u> Arrêté du Gouverneur du 16 novembre 2018</p> <p align="center"><u>Pacte de majorité</u> Adoption (Groupes P.S., M.R. et N.V.) Avenant n° 1 (suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin)</p> |
| CC 27/05/2019 CC 02/09/2019 | <p align="center"><u>Règlement d'ordre intérieur</u> Adoption Modifications (articles 47, 48, 61 et 67)</p> |
| | <u>ATTRIBUTIONS DU COLLEGE</u> |
| COL 03/12/219 COL 27/08/2019 | <p align="center">Suite au Pacte de Majorité Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité</p> |
| | <u>BOURGMESTRE</u> |
| CC 03/12/2018 | <p align="center"><u>Installation et prestation de serment</u> TARNION Muriel</p> |
| | <u>ECHEVINS</u> |
| CC 03/12/2082 CC 02/09/2019 | <p align="center"><u>Validation des pouvoirs et prestation de serment des Echevins</u> DEGEY Maxime, CHEFNEUX Jean-François, BEN ACHOUR Malik, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, LOFFET Alexandre, BELLY Sylvia</p> <p align="center"><u>Avenant n° 1 au Pacte de Majorité</u> LUKOKI Konda Antoine (suite démission BEN ACHOUR Malik)</p> |
| CC 02/09/2019 | <p align="center"><u>Motion de méfiance collective / Nouveau Pacte de Majorité</u> <u>Démission</u> BEN ACHOUR Malik</p> |
| | <u>C.P.A.S.</u> |
| CC 28/01/2019 " " CC 25/02/2019 " | <p align="center">Prestation de serment du Président (membre du Collège) - AYDIN Hasan Démission d'une Conseillère - BELLEFONTAINE Emma Installation d'une Conseillère - KRINGS Marie-Christine Démission d'un Conseiller - GEROMBEAU Marc Installation d'une Conseillère - DEDERICHS Irène</p> |
| | <u>CONSEILLERS</u> |
| CC 03/12/2018 | <p align="center"><u>Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste n° 1 M.R. : 6 Membres BREUWER Freddy, CORTISSE Stéphanie, DEGEY Maxime, GRIGNARD Michel, SCHROUBEN Julie, THOMAS Bertrand; - Liste n° 2 ECOLO : 4 Membres DARRAJI Nezha, EL HAJAJI Hajib, MAHU Jean-Sébastien, SMEETS Daniel; - Liste n° 3 P.S. : 13 Membres AYDIN Hasan, BASAULA NANGI Chimaine, BELLY Sylvia, BEN ACHOUR Malik, GALLASS Mohamed-Anass, ISTASSE Jean François, |

| | |
|----------------|--|
| | <p>LAMBERT Sophie, LOFFET Alexandre, LUKOKI Konda Antoine, MARECHAL Laurie, NAJI Said, NYSSSEN Didier, TARGNION Muriel;</p> <p>- Liste n° 4 P.T.B. : 3 Membres</p> <p>COTRENA COTRENA Andrea, JORIS Luc, SCHONBRODT Laszlo;</p> <p>- Liste n° 5 C.D.H. : 5 Membres</p> <p>DENIS Jean-François, ELSEN Marc, ORBAN Claude, OZER Cécile, PIRON Bernard;</p> <p>- Liste n° 7 P.P. : 2 Membres</p> <p>BERRENDORF Bruno, ROUDELET Brigitte;</p> <p>- Liste n° 13 N.V. : 4 Membres</p> <p>CHEFNEUX Jean-François, FALZONE Gaëtan, STOFFELS Romain, VOISIN Guillaume.</p> <p>Liste n° 13 N.V. : installation temporaire de MAGIS Christine (du 30/09/2019 au 31/01/2020) en remplacement de M. STOFFELS en congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique</p> |
| CC 30/09/2019 | <p><u>Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un suppléant</u></p> |
| CC 03/12/2018 | <p>SMEETS Daniel (remplacement JORIS Freddy)</p> |
| CC 03/12/2018 | <p><u>Président d'Assemblée</u></p> |
| | <p>Election - CORTISSE Stéphanie</p> |
| CC 30/09/2019 | <p><u>Congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique</u></p> |
| | <p>STOFFELS Romain (du 30/09/2019 au 31/01/2020)</p> |
| CC 02/09/2019 | <p><u>Décès - Ancien Conseiller</u></p> |
| | <p>PIRONNET Marie-Christine</p> |
| CC 17/12/2018 | <p><u>Démission du Groupe politique</u></p> |
| | <p>PIRON Bernard (C.D.H.)</p> |
| CC 03/12/2018 | <p><u>Désistements</u></p> |
| " | <p>JORIS Freddy (ECOLO)</p> |
| " | <p>DUMOULIN Pauline (ECOLO)</p> |
| | <p>MINGUET Geneviève (ECOLO)</p> |
| | <p><u>UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L.</u></p> |
| COL 27/02/2019 | <p>Présentation administrateur - BREUWER Freddy</p> |
| CC 25/03/2019 | <p>Désignation à l'A.G. - STOFFELS Romain</p> |
| CC 27/05/2019 | <p>Confirmation désignation administrateur - BREUWER Freddy</p> |
| | <p><u>TABLEAU DE PRESEANCE</u></p> |
| CC 03/12/2018 | <p>Adoption</p> |
| CC 28/01/2019 | <p>Modification (prestation de serment Président du C.P.A.S. - AYDIN Hasan)</p> |
| CC 02/09/2019 | <p>Modification (suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité - LUKOKI Konda Antoine en remplacement de BEN ACHOUR Malik)</p> |
| CC 30/09/2019 | <p>Modification (remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS)</p> |
| | <p><u>SECTIONS</u></p> |
| CC 03/12/2018 | <p>Composition suite aux élections du 14 octobre 2012</p> |
| CC 28/01/2019 | <p>Nouvelle répartition (art. 10 loi organique C.P.A.S.)</p> |
| CC 02/09/2019 | <p>Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité</p> |
| CC 30/09/2019 | <p>Modification (remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS)</p> |
| CC 25/11/2019 | <p>Mise en conformité article 10 du R.O.I. suivant la Clé d'Hondt</p> |
| | <p><u>BUREAU DE DEPOUILLEMENT (Effectifs)</u></p> |
| CC 03/12/2018 | <p>Effectives : MARECHAL Laurie et DARRAJI Nezha</p> |
| | <p>Suppléants : GALLASS Mohamed-Anass et MAHU Jean-Sébastien</p> |
| | <p><u>INTERPELLATIONS CITOYENNES</u></p> |

| | |
|--|---|
| CC 28/01/2019 | "Verviers, Ville hospitalière" par Mme BOUNIR "Vente du site de la piscine de Mangombroux" par M. CONRADT "Collectes sélectives via les conteneurs à puce" par M. FRANSOLET |
| CC 25/02/2019 | |
| CC 30/09/2019 | |
| <u>CITOYENS D'HONNEUR - COMMISSION DE SELECTION</u> | |
| CC 21/10/2019 | ORBAN Claude et MAHU Jean-Sébastien |

TABLEAU II - PRESEANCE (CONSEILLERS EFFECTIFS)

| N° d'ordre | Nom et prénom | Date d'entrée en fonction sans interruption de mandat | Votes nominatifs | N° de liste | Rang s/ la liste | N° national |
|------------|--|---|------------------|-------------|------------------|-----------------|
| 01 | TARGNION Muriel, Bourgmestre | 2001.01.03 | 2.999 | 3 | 1 | 71.05.18-050.63 |
| 02 | AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S. (3) | 2001.01.03 | 2.388 | 3 | 2 | 72.06.15-181.50 |
| 03 | DEGEY Maxime, 1er Echevin | 2006.12.04 | 1.386 | 1 | 1 | 83.10.15-075.27 |
| 04 | CHEFNEUX Jean-François, 2ème Echevin | 2018.03.12 | 1.051 | 13 | 1 | 79.04.19-045.05 |
| 05 | LAMBERT Sophie, 3ème Echevine | 2006.12.04 | 668 | 3 | 3 | 76.12.10-072.47 |
| 06 | LOFFET Alexandre, 4ème Echevin | 2018.12.03 | 434 | 3 | 37 | 86.11.10-151.74 |
| 07 | BREUWER Freddy, 5ème Echevin | 1989.02.13 | 1.121 | 1 | 37 | 60.03.22-369.58 |
| 08 | BELLY Sylvia, 6ème Echevine | 2018.12.03 | 304 | 3 | 31 | 62.03.07-160.80 |
| 09 | LUKOKI Konda Antoine, 7ème Echevin (5) | 2016.04.26 | 598 | 3 | 10 | 92.10.15-483.02 |
| 10 | CORTISSE Stéphanie, Présidente | 2018.12.03 | 594 | 1 | 2 | 88.12.05-326.01 |
| 11 | ELSEN Marc | 1989.02.13 | 1.848 | 5 | 1 | 60.01.04-383.85 |
| 12 | ISTASSE Jean François | 2001.01.03 | 539 | 3 | 6 | 50.11.27-007.19 |
| 13 | NYSSSEN Didier | 2001.01.03 | 483 | 3 | 36 | 66.01.30-007.01 |
| 14 | BEN ACHOUR Malik (4) | 2006.12.04 | 1.085 | 3 | 4 | 79.01.31-065.89 |
| 15 | PIRON Bernard (2) | 2006.12.04 | 611 | 5 | 5 | 73.04.11-213.48 |
| 16 | OZER Cécile | 2009.10.26 | 469 | 5 | 2 | 74.05.21-170.13 |
| 17 | VOISIN Guillaume | 2011.09.05 | 705 | 13 | 37 | 80.05.21-319.87 |
| 18 | ORBAN Claude | 2012.12.03 | 808 | 5 | 3 | 55.09.24-007.06 |
| 19 | BERRENDORF Bruno | 2012.12.03 | 752 | 7 | 1 | 58.01.06-317.49 |
| 20 | DENIS Jean-François | 2012.12.03 | 615 | 5 | 7 | 77.07.08-241.21 |
| 21 | NAJI Said | 2012.12.03 | 597 | 3 | 34 | 74.08.22-471.91 |
| 22 | DARRAJI Nezha | 2012.12.03 | 418 | 2 | 2 | 88.06.05-106.82 |
| 23 | SCHROUBEN Julie | 2012.12.03 | 239 | 1 | 36 | 78.06.27-086.08 |
| 24 | SCHONBRODT László | 2018.12.03 | 627 | 4 | 1 | 86.05.30-219.43 |
| 25 | EL HAJJAJI Hajib | 2018.12.03 | 439 | 2 | 5 | 81.12.21-235.47 |
| 26 | MAHU Jean-Sébastien | 2018.12.03 | 428 | 2 | 1 | 87.10.10-139.03 |
| 27 | THOMAS Bertrand | 2018.12.03 | 374 | 1 | 5 | 91.04.16-091.10 |
| 28 | BASAULA NANGI Chimaine | 2018.12.03 | 338 | 3 | 13 | 85.03.28-438.43 |
| 29 | GRIGNARD Michel | 2018.12.03 | 337 | 1 | 7 | 54.10.27-009-94 |
| 30 | FALZONE Gaëtan | 2018.12.03 | 327 | 13 | 3 | 73.11.20-137.97 |
| 31 | MARECHAL Laurie | 2018.12.03 | 308 | 3 | 5 | 00.07.14-286.51 |
| 32 | GALLASS Mohamed-Anass | 2018.12.03 | 306 | 3 | 22 | 99.10.03-313.97 |
| 33 | COTRENA COTRENA Andrea | 2018.12.03 | 205 | 4 | 2 | 81.12.10-040.87 |
| 34 | SMEETS Daniel (1) | 2018.12.03 | 195 | 2 | 37 | 60.01.08-013.44 |
| 35 | ROUDELET Brigitte | 2018.12.03 | 148 | 7 | 2 | 57.08.13-290.88 |
| 36 | JORIS Luc | 2018.12.03 | 134 | 4 | 3 | 55.12.20-169.82 |
| 37 | MAGIS Christine (6) | 2019.09.30 | 289 | 13 | 4 | 71.05.13-070.96 |

- (1) Suite aux désistements de M. JORIS Freddy, candidat élu, et de Mmes DUMOULIN Pauline, 1ère suppléante, et MINGUET Geneviève, 2ème suppléante de la liste n° 2 ECOLO (C.C. 03/12/2018)
- (2) Suite à la démission de M. PIRON Bernard du Groupe C.D.H. (C.C. 17/12/2018)
- (3) Suite à la prestation de serment de M. AYDIN Hasan, Président du C.P.A.S., en qualité de membre du Collège communal (C.C. 28/01/2019).
- (4) Suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin (C.C. 02/09/2019)
- (5) Suite à la prestation de serment de M. LUKOKI en qualité d'Echevin en remplacement de M. BEN ACHOUR (C.C. 02/09/2019)
- (6) Remplacement temporaire de M. STOFFELS (L1122-6 §§ 5 et 6) par Mme MAGIS Christine, 1ère suppléante de liste n° 13 N.V., du 30 septembre 2019 au 31 janvier 2020 (C.C. 30/09/2019)

TABLEAU III - SECTIONS PERMANENTES

CONSEIL COMMUNAL - COMPOSITION DES SECTIONS PERMANENTES

arrêtée en séance du 3 décembre 2018

modifiée en séance des 17 décembre 2018, 28 janvier, 2, 30 septembre et 25 novembre 2019

| | | |
|---|--|---|
| <p><u>Section de Mme TARGNION, Bourgmestre</u> <u>(Administration générale - Police - Sécurité Cultes)</u></p> <p>Membres :</p> <p>PIRON Bernard NAJI Saïd MARECHAL Laurie CORTISSE Stéphanie GRIGNARD Michel VOISIN Guillaume OZER Cécile EL HAJJAJI Hajib</p> | <p><u>Section de M. DEGEY, Echevin</u> <u>(Travaux)</u></p> <p>Membres :</p> <p>BEN ACHOUR Malik NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine GALLASS Mohamed-Anass SCHROUBEN Julie MAGIS Christine ELSEN Marc MAHU Jean-Sébastien</p> | <p><u>Section de M. CHEFNEUX, Echevin</u> <u>(Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale)</u></p> <p>Membres :</p> <p>ISTASSE Jean-François NYSSSEN Didier NAJI Saïd MARECHAL Laurie THOMAS Bertrand GRIGNARD Michel ELSEN Marc DARRAJI Nezha</p> |
| <p><u>Section de Mme LAMBERT, Echevine</u> <u>(Logement - Santé - Affaires sociales Egalité des Chances)</u></p> <p>Membres :</p> <p>PIRON Bernard NAJI Saïd MARECHAL Laurie CORTISSE Stéphanie SCHROUBEN Julie VOISIN Guillaume ORBAN Claude MAHU Jean-Sébastien</p> | <p><u>Section de M. LOFFET, Echevin</u> <u>(Finances - Budget - Personnel - Etat civil)</u></p> <p>Membres :</p> <p>ISTASSE Jean-François PIRON Bernard GALLASS Mohamed-Anass THOMAS Bertrand GRIGNARD Michel FALZONE Gaëtan OZER Cécile SMEETS Daniel</p> | <p><u>Section de M. BREUWER, Echevin</u> <u>(Urbanisme - Aménagement du Territoire S.A.R. - Patrimoine privé)</u></p> <p>Membres :</p> <p>NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine MARECHAL Laurie GALLASS Mohamed-Anass THOMAS Bertrand VOISIN Guillaume DENIS Jean-François DARRAJI Nezha</p> |
| <p><u>Section de Mme BELLY, Echevine</u> <u>(Instruction publique - Ecoles de Devoirs Population - Jeunesse)</u></p> <p>Membres :</p> <p>NYSSSEN Didier NAJI Saïd BASAULA NANGI Chimaine CORTISSE Stéphanie SCHROUBEN Julie MAGIS Christine DENIS Jean-François SMEETS Daniel</p> | <p><u>Section de M. LUKOKI, Echevin</u> <u>Développement économique (Affaires économiques et Commerce)</u></p> <p>Membres :</p> <p>BEN ACHOUR Malik BASAULA NANGI Chimaine GALLASS Mohamed-Anass CORTISSE Stéphanie SCHROUBEN Julie FALZONE Gaëtan ORBAN Claude EL HAJJAJI Hajib</p> | |

TABLEAU IV - REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU COLLEGE COMMUNAL

| NOMS - PRENOMS | TITRES | ATTRIBUTIONS |
|-------------------------------|--|---|
| <u>TARGNION Muriel</u> | <u>BOURGMESTRE</u> | Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, Relations et Communication extérieures, Information, Intercommunales, Coordination des grands dossiers transversaux (dont UNESCO, FEDER...), Tutelle sur la R.C.A., Revitalisation urbaine, Coordination de la Politique des Grandes Villes, Associations patriotiques et Cultes |
| AYDIN Hasan | <u>Président du C.P.A.S.</u> Membre du Collège | Gestion locative des Biens communaux |
| DEGEY Maxime | <u>1er Echevin</u> Echevin des Travaux | Travaux, Energie, Informatique, Agriculture, Bien-être animal |
| CHEFNEUX Jean-François | <u>2ème Echevin</u> Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne et de la Transition environnementale | Tourisme, Culture, Bibliothèque, Espace Public Numérique, Documentation-Archives, Musées, Participation citoyenne, Budget participatif, Comités de quartier et Interquartiers, Transition environnementale (POLLEC, Développement durable), Smartcities, Environnement et Propreté, Patrimoine public |
| LAMBERT Sophie | <u>3ème Echevine</u> Echevine du Logement, de la Santé, des Affaires sociales et de l'Egalité des Chances | Logement, Santé, Vie associative, Coopération au Développement, Intégration sociale, Egalité des Chances, Troisième Age, Petite Enfance, Familles, Personnes handicapées, M.E.C.A. |
| LOFFET Alexandre | <u>4ème Echevin</u> Echevin des Finances, du Budget, du Personnel et de l'Etat civil | Ressources humaines, Tutelle du C.P.A.S., Budget, Finances, Economat, Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages, Etat civil (Officier de l'Etat civil), A.S.B.L. "Régie des Quartiers", S.A.C. (volet social des Q.I.), Interreg et suivi administratif du FEDER, Inhumations, l'Encadrement des Peines alternatives, Président de la R.C.A., Mobilité et Sécurité routière, Plan de Prévention, Rénovation urbaine |
| BREUWER Freddy | <u>5ème Echevin</u> Echevin du Développement Territorial | Urbanisme, Aménagement du Territoire, S.A.R., Patrimoine privé |
| BELLY Sylvia | <u>6ème Echevine</u> Echevine de l'Instruction publique, des Ecoles de Devoirs, de la Population et de la Jeunesse | Ecoles de Devoirs, Enseignement artistique, Instruction publique, Accueil extrascolaire, Animation des Plaines et des Espaces de Convivialité, Plaines, Jeunesse, Population, Service des Etrangers |
| LUKOKI Konda Antoine | 7ème Echevin Echevin du Développement économique (Affaires économiques et Commerce) | Affaires économiques, Commerce, Développement local, Emploi, Insertion professionnelle, "Centre Régional verviétois pour l'Intégration", Sports, P.C.S., Interculturalité |

SECTION 2 - SECRETARIAT

1.- Correspondance et indicateur général

18 153 correspondances (25.382 en 2018) ont été référencées à l'aide du logiciel E-maestro ce qui représente 109.682 pages scannées.

La différence entre 2018 et 2019 s'explique par le fait que, à la demande du Service des Finances qui dispose désormais d'un logiciel spécifique, les factures ne sont plus encodées.

Le courrier adressé nominativement aux Membres du Collège et au Directeur financier a été transmis directement aux intéressés sans être ouvert (un cachet dateur a été apposé sur les enveloppes). Certains de ces courriers ont été retransmis au Secrétariat pour être scannés et référencés.

Le Secrétariat reçoit également les fax et les e-mails et les transfère vers les bureaux concernés ou les scanne.

2.- Procès-verbaux

La rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Collège communal ainsi que la transcription de toutes les délibérations ont été exécutées conformément à l'article L1132-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

3.- Publications et certificats d'affichage

164 publications (177 en 2018) relatives à des règlements du Conseil communal et des ordonnances de la Bourgmestre ont été effectuées au registre des publications. Les certificats de publication ont été affichés et les copies de ceux-ci ont été transmises, selon le cas, au Gouverneur de la Province, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance, de Police et des Justices de Paix concernés.

De même, 66 certificats d'affichage (68 en 2018) ont été rédigés et transmis aux Services demandeurs.

4.- Secteur "Distinctions honorifiques"

95 propositions de décorations industrielles, de prévoyance, d'unions professionnelles concernant des travailleurs citoyens verviétois ont été instruites et ensuite transmises aux Ministères compétents.

5.- Gestion des salles

Depuis le début de l'année la gestion des salles communales pouvait être mises à la disposition du public (DERU , Tourelles, anciens Hôtel de ville d'Ensival et de Heusy) a été confiée au service « Gestion locative des biens communaux »).

SECTION 3 - PROTOCOLE

1.- Réceptions et manifestations (relevé transmis par Mme la Cheffe du Protocole)

16/01/2018 : Réception Hdv, mise à l'honneur G./K. à 17h30
03/02/2018 : réception en l'honneur de R. B., 15 heures espace Duesberg
04/02/2018 : Concert à 18heures Saint-Remacle
08/03/2018 : Journée de la Femme, Prix Marie Mineur HDV
26/03/2018 : prestation de serment du CCJ à 18 heures (hdv)
26/03/2018 : mise à l'honneur de S. A., 19 heures (hdv)
29/03/2018 : concours de dessins CTLM à 18 heures
04/04/2018 : dépôt de fleurs Kigali à 19 heures place de la Victoire
08/04/2018 : dépôt stèle Baudouin et monument Albert 1^{er}
15/04/2018 : opération Tours ouvertes, présence toute la journée à l'Hôtel de Ville
20/04/2018 : inauguration des Ateliers communaux 8h30
21/04/2018 : à 14h30, prix de l'Union de la Résistance à l'Harmonie

22/04/2018 : Buffet/réception Rotary de Wezembeek/Krainem
 27/04/2018 : visite officielle MMS à l'espace VIPP
 05/06/2018 : inauguration des Totems (18h00 départ Maison Moulan)
 06/05/2018 : dépôt du Victory Day à Stembert
 07/05/2018 : dépôt du Victory Day à Ensival (10 heures)
 07/05/2018 : Lauréat du Travail à 19 heures HDV
 07/05/2018 : Réception en l'honneur du DG à l'issue du Conseil
 08/05/2018 : Victory day dépôt 11h00 et 11h15 réception
 09/05/2018 : Décorés et pensionnés à l'Harmonie (15 heures)
 04/06/2018 : CCCA - Rapport d'activités 2017 – Présentation avant Conseil
 05/06/2018 : Inauguration des Totems, hdv 18 heures
 07/06/2018 : Conférence débat à l'hdv
 16/06/2018 : Appel du Général de Gaulle à 17 heures
 21/06/2018 : réception jogging à 18 heures
 22/06/2018 : Fête du personnel cour fischer
 25/06/2018 : Mise à l'honneur de B. C. pour Malaria Business 18h30
 25/06/2018 : 19h30 présentation activités CCE
 26/06/2018 : Braderie 18h30
 28/06/2018 : Inauguration de la fresque Leloup
 07/07/2018 : Fête nationale française, dépôts et réception
 11/07/2018 : inauguration de la plaine Lentz à 18 heures 30
 11/08/2018 : 130 ans Société Royale Intimes Carabiniers
 19/08/2018 : dépôt de fleurs au Tigelot
 28/08/2018 : Visite d'une délégation de Roubaix (cfr programme)
 05/09/2018 : Expo sur le chemin de l'école, bibliothèque 18 heures
 15/09/2018 : 16h30, installation du nouveau CCE (CTLM)
 16/09/2018 : Dépôt de fleurs Choquet-Hénault + Réception ensival
 19/09/2018 : Fêtes des Ecoles de devoirs 14h place du Marché
 21/09/2018 : Expo Triangle rouge, rue Spintay à 16 heures
 21/09/2018 : Inauguration de la place de la Vervi-Riz à 18 Heures
 03/10/2018 : inauguration des travaux au GB à 18h00
 06/10/2018 : 75 ans des scouts d'Ensival à 17h30
 13/10/2018 : salon du volontariat à 10 heures à l'hôtel Verviers
 16/10/2018 : mise à l'honneur des accueillantes extrascolaires hdv 14h00
 19/10/2018 : Intronisation des impétrants Vervi-Riz à 19 heures
 20/10/2018 : 50^e anniversaire des CSA, 14 heures 30 HDV
 02/11/2018 : hommage aux postiers (gare) 14 heures
 04/11/2018 : Relais sacré
 08/11/2018 : Armistice à Ensival à 10 heures
 08/11/2018 : Armistice à Heusy à 11 heures
 09/11/2018 : Armistice à Petit-Rechain à 19 heures
 10/11/2018 : Cortège aux flambeaux 16h30
 11/11/2018 : Armistice, office, dépôt et réception.
 15/11/2018 : Fête du Roi
 23/11/2018 : Mérite sportif à 18 heures
 24/11/2018 : 30^e anniversaire de la Cigale, pas perdus à 16 heures

2.- Invitations

69 invitations provenant de particuliers, d'associations ou de groupements divers ont été transmises aux Membres du Collège communal ou du Conseil communal suivant le vœu des expéditeurs.

3.- Coupes

Depuis 2014, le crédit de 250,00 € de l'allocation "Achat de coupes Ville de Verviers" a été transféré sur l'allocation 105/12305-16 "Frais de réception et de représentation". Chaque Membre du Collège communal reçoit 2 coupes, à l'exception de l'Echevin ayant les Sports dans ses attributions qui en reçoit 10.

SECTION 4 - ORGANISATION - PROGRAMMES - RELATIONS PUBLIQUES.

Le Service a assisté la Directrice générale f.f. dans le cadre de la préparation des séances du Collège communal et du Conseil communal, du respect des décisions prises par l'Autorité et de leur bonne exécution.

Il a également assisté la Directrice générale f.f. dans la mise sur pied des réunions entre les différents départements communaux, le C.P.A.S. ; et assuré le suivi de ces réunions.

SECTION 5 - MILICE

Le service militaire ayant été abrogé, il n'y a plus de levée depuis 1994.

Lorsqu'un jeune homme, né après 1975, se présente à l'Administration communale en vue d'y retirer un document destiné à justifier son état par rapport à ses obligations militaires, le service compétent lui délivre un certificat en indiquant, sous la signature de M. le Bourgmestre, la mention : « n'a pas été inscrit sur des listes de milice et n'est soumis à aucun service actif en Belgique, en vertu de la loi du 31 décembre 1992 ».

En ce qui concerne les miliciens, nés en 1975 et avant, qui se présentent à l'Administration communale en vue d'y retirer un certificat de milice (modèle n° 33) et qui font partie de la levée de 1994 (dernière levée de milice), le service est tenu d'y indiquer, sous la signature de M. la Bourgmestre et de M. le Directeur Général, : « n'est soumis à aucune obligation de service actif en vertu de la loi du 31 décembre 1992 modifiant les lois sur la milice, coordonnées le 30 avril 1962 (Moniteur Belge du 8 janvier 1993) ».

Opérations diverses effectuées en 2019

4 certificats de milice (modèle n° 33) ont été délivrés gratuitement pour la pension.

Le service a délivré de nombreux renseignements à des candidats volontaires, tant pour des fonctions à la Police locale ou fédérale que pour des carrières militaires, orientant le cas échéant les demandeurs vers les permanences tenues par le service INFOSERMI du Ministère de la Défense Nationale ou vers le Service de Recrutement de la Police.

SECTION 6 - PASSEPORTS

Pendant l'année 2019, il a été délivré :

- 1679 nouveaux passeports adultes biométriques d'une validité de 7 ans
- 732 nouveaux passeports pour mineurs d'une validité de 5 ans.

50.370,00 euros ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les droits de Chancellerie (taxe consulaire) et **97.750,00** euros pour les frais de confection.

30.887,50 euros ont été perçus comme taxes communales. Ces sommes ont été versées à la Caisse communale.

SECTION 7 - PERMIS DE CONDUIRE - PERMIS PROVISOIRES

En 2019, le service a délivré 1688 permis de conduire définitif. Le service a également fourni 25 permis suite à un examen du CARA et 0 permis pour les agents de la ville.

Il a été délivré 463 permis de conduire provisoires (modèles 3, 36 mois ou 18 mois).

En ce qui concerne les permis internationaux, le service en a délivré 158.

La délivrance des documents susvisés a donné lieu à la perception de 38.504,00 euros de taxes communales.

La facture annuelle du SPF Mobilité pour l'année 2019 s'élève à 46.434,00€.

Il n'y a plus aucune rétribution du Ministère.

Le solde a été versé au S.P.F. Mobilité et Transports.

Tout en poursuivant la mise à jour de la législation en la matière, particulièrement complexe et fluctuante, le service a également traité un nombre important de documents d'entrées (2057) et de sorties (2470) d'habitants et 598 déchéances du droit de conduire.

Afin de permettre l'échange du permis belge dans les pays étrangers pour les personnes qui y déménagent, le service délivre également des attestations du SPF mobilité d'une valeur de 5€. En 2019, le service a délivré 17 attestations pour un montant de 85,00 euros.

Le service a, entre autre, délivré diverses attestations :

- attestation pour les assurances
- attestation –stage (pour les candidats n'entrant plus dans les conditions d'obtention d'un permis de conduire provisoire)

- validation de guide : suite au changement de législation, les candidats au permis de conduire sont dans l'obligation de faire valider leur guide d'apprentissage à la conduite par la commune d'habitation du guide.

Lorsque le citoyen est en possession d'un permis de conduire étranger non européen, un dossier SNIDIFF (service national des documents d'identité faux et falsifiés) est constitué et envoyé à l'authentification afin de pouvoir ensuite procéder à l'échange du permis contre un permis belge. En 2019, le service permis de conduire a réalisé 50 dossiers de ce type.

SECTION 8 - CASIER JUDICIAIRE

| <u>Nature des dossiers</u> | <u>Nombre de dossiers traités</u> |
|---|-----------------------------------|
| Dossiers encodés | 0 |
| Bulletins de condamnation et de transaction | 4 |
| Numéros de casier judiciaire central | 0 |
| Recours en grâce | 0 |
| Réhabilitations | 20 |
| Rayés d'office | --- |
| Sorties | 0 |
| Entrées | 0 |
| Apostilles encodées | 0 |
| Bulletins de renseignements | 0 |
| Décorations et pensions de guerre et civiles | 109 |
| Certificats de bonnes conduites, vie et mœurs | 3849 |
| Vérification des listes de jurés d'Assises | --- |
| Oppositions | 0 |
| Déchéance du droit de conduire | 0 |
| Déchéance du droit électoral | 3 |
| Noces d'or – vérification casier | 30 |

Suite à l'informatisation des casiers judiciaires, nous ne recevons plus du tout de bulletins de condamnations et ne devons dès lors plus les encoder.

Suite à cette informatisation, les demandes de bulletins de renseignements sont de plus en plus rares, presque inexistantes.

Le nouveau logiciel permet une délivrance plus rapide au guichet.

Le service continue le tri des dossiers des citoyens décédés en les enlevant régulièrement. Le coffre finira donc par être vide un jour puisque presque plus aucun dossier papier n'y rentre.

La circulaire n° 204 publiée au Moniteur Belge du 10 juin 2013 a modifié considérablement les règles d'effacement des condamnations ainsi que la délivrance des extraits de casier judiciaire en instaurant notamment trois nouveaux modèles de certificat:

- Mod. 1, visé à l'article 595 du C.I.C. - modèle de base
- Mod 2, visé à l'article 596 al.1er du C.I.C. – pour une activité dont les conditions d'accès sont réglementées
- Mod 3, visé à l'article 596 al.2 du C.I.C. – pour activité en rapport avec l'enfance et/ou l'éducation.

Le service a délivré **3849** extraits de casier judiciaire en 2019.

Pour un montant de **11.862,50** euros qui ont été versé à la caisse communale.

Tableau récapitulatif des documents payants sortis en 2019

| <u>Nom du document</u> | <u>Nombre de documents</u> | <u>Montant revenant à la caisse communale</u> |
|-------------------------------|----------------------------|---|
| Extraits de casier judiciaire | 3849 documents | 11.862,50€ |
| Permis de conduire | 2384 documents | 38.504,00€ |
| Passeports | 2411 documents | 30.887,50€ |
| Attestations diverses | 17 documents | 85€ |

SECTION 9 -SURETE PUBLIQUE - JUSTICE - POLICE

1.- Police administrative

Pour ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de la police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment :

- Le Service PASCAE a commencé en 2017 la révision des arrêtés de l'ensemble des 586 voiries (ou places) communales.

L'objectif final est d'avoir un seul et même arrêté où seront reprises l'ensemble des mesures de stationnement et de circulation routière. Ce procédé aura pour avantage d'offrir une meilleure lecture des différentes mesures, d'en quantifier l'importance sur le territoire communal, d'en assurer l'exacte conformité, et de simplifier considérablement les démarches administratives lors des futures réglementations à mettre en place.

De plus, de nombreux services communaux ou non, qui travaillent pour ou sur l'espace public auront également un intérêt de posséder un outil unique et globalisant, continuellement mis à jour.

Le degré d'achèvement du RGVCV fin 2017 était de 75%, il n'a pas évolué au cours de l'année 2018 et est 86% fin 2019.

- la création de 17 emplacements pour des personnes à mobilité réduite;
- la suppression de 1 emplacements pour personnes à mobilité réduite;
- la rédaction de 19 réglementations provisoires pour des manifestations d'importance sur la voie publique;
- la rédaction de 122 ordonnances d'urgence sous la signature de M. le Bourgmestre, dont 19 périmètres de sécurité;
- la gestion de 136 réservations de stationnement sur le territoire communal.

Il convient de souligner que le service a également participé à de nombreuses réunions destinées à la préparation de diverses manifestations organisées par d'autres services communaux ou par des promoteurs privés.

Il s'est également impliqué directement dans l'analyse préventive des désagréments divers susceptibles d'être engendrés par des chantiers d'importance, en participant à des réunions sur sites organisées par les différents entrepreneurs ou maîtres d'œuvre.

Il a continué à mettre à jour le fichier des débits de boissons et délivré les patentes nécessaires aux exploitations temporaires ou définitives établies sur le territoire communal verviétois.

2.- Règlements de police

Aucune réglementation générale n'a subi de modification notable durant l'exercice 2019.

3.- Dénomination des voies et places publique

5 nouvelles voiries ont fait l'objet de l'attribution d'une dénomination en 2019.

4.- Ramonages

36 candidats ont été agréés comme ramoneurs autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de Verviers. Les habitants jouissent du libre choix parmi ces ramoneurs.

5.- Collectes à domicile et tombolas

Durant l'année 2019 le service a proposé au Collège communal d'autoriser l'organisation de 6 tombolas.

Le Collège communal a marqué son accord sur ces propositions et accordé les autorisations requises.

6.- Indicatage

1004 demandes ont été adressés ou relayées vers le Service de police administrative et ont été enregistrées dans l'indicateur du service.

SECTION 10 - INTERCOMMUNALES ET SOCIETES DIVERSES

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018, les instances des différentes intercommunales et sociétés dans lesquelles les communes sont représentées ont été renouvelées.

Pour les intercommunales, le renouvellement est régi par l'article L1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation « *Les délégués des communes associées à l'assemblée générale sont désignés par le conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil communal* ».

Le Collège a décidé d'appliquer la clé d'Hondt. Ce qui donne la répartition suivante : 3 P.S., 1 M.R. et 1 C.D.H.

Le Conseil communal du 28 janvier 2019 a pris acte des déclarations d'appareusement des conseillers communaux. Le système de l'appareusement et du regroupement a pour objectif d'établir une composition à la proportionnelle des conseils d'administration des ASBL pluricommunales et des intercommunales, des comités de gestion des associations de projet, ...

Les déclarations d'appareusement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal.

1.- Contrat de Rivière du Bassin de la Vesdre (C.R.B.V. – A.S.B.L.)

Cette A.S.B.L. a pour objet des études techniques et la coordination éventuelle d'actions en matière d'environnement, à la demande d'une ou de plusieurs communes associées, l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de prévention en matière d'environnement, la coordination avec les autorités de tutelle et des échanges d'informations entre les communes associées et tout autre partenaire.

Le siège social est établi Maison Sauveur, Au Gadot, 24 à 4050 Chaudfontaine.

2.- RESA, S.A. Intercommunale

La société anonyme RESA, société de droit privé et filiale à 100 % de Enodia exerce l'activité de gestion de réseaux de distribution (GRD).

Le décret du 11 mai 2018 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz a pour conséquence d'imposer au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et de gaz d'être une personne morale de droit public, qui peut prendre la forme d'une intercommunale.

Pour le passage de RESA du statut de personne morale de droit privé à une personne morale de droit public, diverses opérations ont déjà eu lieu : scission partielle par absorption de Nethys (l'actionariat de RESA remonte chez Finanpart) et scission partielle par absorption de Finanpart (Enodia devient l'unique actionnaire de RESA) et Enodia cède gratuitement, en proportion des parts que chacun des pouvoirs locaux concernés détient, des parts de catégories A, B et/ou G (secteurs 1 et 5). Verviers a 40 parts (les 73 communes membres en possèdent 2030). La province de Liège possède 2055 parts tandis qu'ENODIA a 9.059.392 parts représentant 99,95 % du total.

Elles font l'objet d'une convention de cession d'actions, représentatives du capital de RESA SA, à passer entre la Ville de Verviers (le cessionnaire) et Enodia (le cédant).

L'intercommunalisation de RESA est entérinée par l'assemblée générale du 29 mai 2019.

Les chiffres clés de RESA sont : 73 communes actionnaires, 54 communes desservies en électricité, 58 communes raccordées au gaz et 886 collaborateurs. C'est aussi 686.582 points de fourniture en gaz et électricité, 14.196 km de réseau électrique, 4.066 km de réseau gazier et 135.500 points lumineux d'éclairage public.

Au niveau des sources de financement, les revenus sont autorisés par la CWAPE pour les années 2019-2023.

L'assemblée générale de RESA a eu lieu le 18 décembre 2019.

3.- **ENODIA, S.C.R.L.,(ex PUBLIFIN SCRL, ex-Tecteo Group, anciennement Association liégeoise du Gaz - A.L.G.)**

Au vu de ces circonstances et la nécessité de reconsidérer en profondeur la vision stratégique du groupe et en tenant compte des résolutions provinciales et motions communales reçues, le CA doit mener rapidement un travail de réflexion de manière à pouvoir délivrer une vision stratégique claire et concrète sur les enjeux et défis industriels et socio-économiques, que le groupe doit relever dans un périmètre d'activités qui doit être redéfini. Pour ces raisons, le Ministre wallon en charge des Pouvoirs Locaux a accordé une dérogation pour postposer l'établissement et l'adoption du plan stratégique. Il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'administration poursuit la mission confiée par l'AG sur le devenir de l'intercommunale dont :

La première Assemblée générale a eu lieu le 25 juin 2019 (Conseil communal du 24 juin 2019).

Lors de l'assemblée générale du 30 décembre 2020, il n'y a donc pas eu présentation du plan stratégique (Conseil communal du 16 décembre 2019).

4.- **Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Région liégeoise (A.I.D.E)**

Cette société coopérative a pour objet :

- de concevoir, de réaliser, d'entretenir et d'exploiter des ouvrages d'investissement destinés à protéger des inondations les communes de la région liégeoise, riverains de la Meuse, et à apurer les eaux usées domestiques et industrielles des communes affiliées ;
- d'apporter éventuellement son concours dans les domaines du démergement et/ou de l'épuration, par voie de convention, gestion ou participation à toute entité publique et du secteur privé.

Le rapport d'activité reprend dans le chapitre de l'épuration, un dossier verviétois : " l'égouttage, collecteur et station de pompage de Martinval". Il est en cours de réalisation. Le montant s'élève à 237.136,00 euros (HTVA). Verviers fait partie des communes qui ont signé un contrat d'égouttage au 31 décembre 2018.

A un horizon de 5 à 10 ans, la préoccupation croissante pour la qualité des masses d'eau pourrait se traduire dans de nouvelles directives européennes risque de resserrement de la Directive Européenne relative au traitement des Eaux Usées (DERU) à horizon 2025-2030 concernant le traitement des micropolluants, notamment)

L'intercommunale a tenu une assemblée générale ordinaire le 27 juin 2019 (Conseil communal du 24 juin 2019).

Une deuxième assemblée générale ordinaire s'est tenue le 19 décembre 2019 (Conseil communal du 12 décembre 2019).

5.- **S.A. de droit public Circuit de Spa-Francorchamps**

L'assemblée générale s'est réunie le 14 mai 2019.

La diversification des activités est en lien avec la nouvelle stratégie du circuit.

Le bénéfice de 1.936.954 euros participe à la résorption de la perte reportée de l'exercice précédent qui passe de 5.536,648 euros à 3.599,694 euros.

6.- **Centre d'Accueil « Les Heures Claires »**

Cette société coopérative à responsabilité limitée a pour objet la gestion et l'exploitation des services d'accueil aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux convalescents ou aux personnes nécessitant un traitement de réhabilitation, la promotion de la coordination de tels services sur le territoire des communes associées en collaboration notamment avec les C.P.A.S. de leur ressort et les établissements hospitaliers tant publics que privés, l'acquisition ou la gestion des immeubles nécessaires à l'activité de ces services.

Les projets en cours :

- Construction de 83 logements en résidence-services : projet réparti sur les communes de Limbourg et Spa.
- Construction de la nouvelle maison de repos à la Gleize.

- Construction de 100 logements en Résidence-service à Trois-Ponts
- Le projet de rénovation des chambres sur le site de Spa devra être revu suite à la décision de Spa relative à la cession de points APE
- Projet d'informatisation interne

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 14 juin 2019 (Conseil communal le 24 juin 2019).

Une deuxième assemblée générale s'est tenue le 20 décembre 2019 (Conseil communal du 25 novembre 2019).

7.- Centre Hospitalier « Peltzer-La Tourelle », S.C. Intercommunale (C.H.P.L.T.)

L'association a pour objet de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'installations médico-sociales nécessaires aux besoins des associés tels qu'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, centres de réadaptation fonctionnelle ainsi que de promouvoir la coordination de la programmation hospitalière régionale dans le secteur public, la gestion et l'exploitation d'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, la gestion et l'exploitation d'un centre de réadaptation fonctionnelle.

Le 1er janvier 2020, le CHR-Verviers sera intégré au réseau hospitalier constitué autour du CHU de Liège. Les éléments ayant principalement contribué à cette décision sont : le maintien du leadership actuel du CHR-Verviers dans son bassin de soins et la compatibilité de l'offre avec le plan stratégique défini en interne, la garantie d'offrir aux patients une offre de soins accessible complète, de qualité proche du domicile et le respect des valeurs constitutives du CHR-Verviers dont son ambition d'être un service public efficace et performant pour la collectivité.

L'assemblée générale le 25 juin 2019 a présenté les comptes et bilan de l'exercice 2018 (Conseil communal du 24 juin 2019).

Une deuxième assemblée générale a été convoquée le 10 décembre 2019 afin de soumettre le plan de gestion 2019-2021 (Conseil communal le 16 décembre 2019).

8.- FINIMO S.C.R.L.

Cette intercommunale a pour objet le financement des activités des intercommunales de distribution pour compte des communes affiliées, d'acquérir des parts sociales dans le capital de sociétés dans des secteurs d'intérêt économique général en vue de favoriser des synergies de nature à optimiser l'exercice autonome de la compétence communale en ce qui concerne la distribution publique d'électricité, de gaz et de signaux analogiques ou numériques au sens le plus large de ces termes; d'assurer la répartition des revenus communaux; de constituer et de gérer une centrale d'achat ou de marché au profit des communes associés ou de tiers publics ou autres institutions dans lesquelles les pouvoirs communaux détiennent des participations majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement en énergie; d'intervenir dans des matières d'intérêt régional.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale le 26 juin 2019 (Conseil communal du 24 juin 2019).

La seconde assemblée générale a eu lieu le 23 décembre 2019 afin de soumettre aux associés la première évaluation du plan stratégique 2020-2022 (Conseil communal du 16 décembre 2019).

9.- Services, Promotion et Initiatives en Province de Liège (SPI)

Société coopérative constituée en vue de promouvoir l'aménagement du territoire ainsi que le développement économique et social de la Province de Liège; elle se charge d'acquérir des terrains et des bâtiments afin de les équiper et les affecter à des buts économiques, ou encore, d'ériger de nouvelles constructions.

Les objectifs stratégiques 2020-2022 visent à un développement des solutions d'implantation qui répondent aux besoins des entreprises en cohérence avec les mutations économiques et environnementales.

Le plan stratégique souhaite entrer en transition, vers un modèle d'économie circulaire, qui vise à recycler le territoire.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire le 27 juin 2019 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2018 ainsi qu'une modification statutaire (approbation du Conseil du 24 juin 2019).

Une assemblée générale s'est tenue le 17 décembre 2019 afin de soumettre à l'approbation des associés la clôture du plan stratégique 2017-2019 et le plan stratégique 2020-2022 (Conseil communal le 16 décembre 2019).

10.- Centre de Tourisme et de Thermalisme « Aqualis » S.C.R.L.

L'intercommunale a pour objet la promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers et spécialement dans les communes associées. Elle peut acquérir, construire ou gérer des infrastructures immobilières destinées à l'activité touristique, sportive, thermale ou de loisir ainsi que même exploiter ces activités à l'exclusion de l'activité thermale au sens strict du terme.

2018 a connu une réduction du capital de 200.000 euros suite à la liquidation de l'asbl "RBC Verviers-Pepinster. Aqualis poursuit son travail de signalétique des voies lentes. Actuellement deux dossiers sont en cours.

Suite à la restructuration des maisons du tourisme, l'intercommunale souhaite intensifier la collaboration entre Aqualis et ces dernières (mise à disposition d'un logiciel de randonnées locales, de matériel d'exposition,...). La recherche de nouvelles activités constituera une préoccupation dès 2020.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 5 juin 2019 (Conseil communal du 27 mai 2019).

L'intercommunale a tenu sa deuxième assemblée générale le 27 novembre 2019 (Conseil communal du 25 novembre 2019).

11.- Ecetia Intercommunale

ECETIA intercommunale, partenaire régulier des pouvoirs locaux dans leurs projets d'infrastructures collectives, L'intercommunale initie et suit entièrement la mise en œuvre du projet immobilier et prend le rôle de propriétaire juridique et économique de l'immeuble, pendant toute la durée du bail, tandis que le pouvoir local en est le locataire.

Le plan stratégique 2020-2022 repose sur 3 phases : Transition (finalisation de la transition de la SLF (Société Liégeoise de Financement) vers ECETIA), Développement et Stabilité.

L'intercommunale a tenu une assemblée générale ordinaire le 25 juin 2019 (Conseil communal du 27 mai 2019).

L'intercommunale a tenu sa seconde assemblée générale le 17 décembre 2019 (Conseil communal du 25 novembre 2019).

12.- ORES Assets

ORES Assets est une association intercommunale wallonne qui regroupe 200 communes, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal. Il résulte de la fusion de huit gestionnaires de réseau de distribution, dont Interomosane. La société inclut entre autres l'intercommunale de financement énergétique Finimo.

Les infrastructures de distribution sont le socle sur lequel s'appuie un secteur de l'énergie en pleine transformation. Pendant des décennies, elles ont servi à acheminer de l'électricité et du gaz naturel jusqu'aux clients consommateurs. mais l'émergence des énergies renouvelables a changé la donne. Chaque citoyen peut désormais investir dans des moyens de production.

les enjeux sont : l'attractivité, le coût de l'énergie, la digitalisation, l'empreinte environnementale, l'évolution de la culture d'entreprise, la fiabilité du réseau, la formation, la gouvernance, la politique d'achat, le partenariat avec les autorités publiques et les citoyens, les pratiques opérationnelle équitables, la précarité énergétique, la satisfaction et la qualité de service.

Les flux d'énergie qui transitent sur les réseaux sont désormais bidirectionnels suite à la multiplication des points d'injection d'énergie renouvelable (nécessité des compteurs intelligents).

En 2019 Ores Assets a tenu son assemblée générale le 29 mai 2019 (Conseil communal du 27 mai 2019).

La seconde assemblée générale a eu lieu le 18 décembre 2019 (Conseil communal du 16 décembre 2019).

13.- ETHIASCo

Cette société, issue de Ethias Droit commun, a pour objet la gestion de participations et elle demeure actionnaire du groupe Ethias.

Cette société a convoqué une assemblée générale le 13 juin 2019 avec, à son ordre du jour, le compte 2018.

14.- Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)

Cette société a pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation de services publics de distribution d'eau par canalisation en Région wallonne ainsi que l'étude et l'établissement de réseaux d'adduction et de distribution d'eau en dehors de la Région wallonne pour compte de tiers.

La société a tenu son assemblée générale le 28 mai 2019 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2018.

Une assemblée générale extraordinaire a été organisée à la même date pour adapter les statuts à la législation.

15.- Liege-Expo (ex-Foire Internationale de Liège)

La société s'occupe de la réalisation et de l'exploitation de foires, salons, expositions et présentations d'échantillons et, d'une manière générale, de toutes manifestations ayant pour objet la promotion de l'industrie, du commerce et des activités économiques, scientifiques et culturelles.

La société a tenu son assemblée générale le 28 juin 2019.

16.- Opérateur de transport de Wallonie (O.T.W.) ex S. R.W.T.et T.E.C.

Association de droit public ayant pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation dans la région de tous les services publics d'autobus et de tous autres modes de transports en commun urbains de personnes.

A partir de ce 1er janvier 2019, le nom du Groupe TEC devient "Opérateur de Transport de Wallonie" (OTW), qui reprend les droits des cinq sociétés précédentes (TEC Liège Verviers, TEC Brabant wallon, TEC Namur-Luxembourg, TEC Charleroi et TEC Hainaut) ainsi que l'ancienne SRWT.

17.- INTRADEL

Cette société constituée en 1979 a pour objet la réalisation de toutes études, implantations et exploitations d'installations destinées à des missions de service public d'intérêt communal relatives au traitement des déchets en Province de Liège et notamment :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés;
- l'éventuelle collecte et le transport de ces déchets;
- toute utilisation, usage, recyclage ou transformation des déchets précités;
- l'écoulement des sous-produits récupérés ou dérivés.

Le 24 octobre 2019, le conseil d'administration d'INTRADEL et le conseil d'administration de LIXHE COMPOST ont établi le projet de fusion par absorption. INTRADEL détient la totalité des actions représentatives du capital de LIXHE COMPOST.

La fusion est affectée d'un terme suspensif jusqu'au 1er janvier 2020 et ne sortira ses effets tant sur le plan juridique que sur le plan comptable et fiscal qu'à compter du 1er janvier 2020. Tout le patrimoine de LIXHE COMPOST, tant les droits que les obligations sera transféré à INTRADEL sur base de la situation active et passive arrêtée au 31 décembre 2019.

L'intercommunale a tenu sa première assemblée générale ordinaire le 27 juin 2019 (Conseil communal du 24 juin 2019).

La deuxième assemblée générale a eu lieu le 19 décembre 2019 2018 (Conseil communal du 16 décembre 2019)

18.- LOGIVESDRE (S.C.R.L.)

Cette société résulte de la fusion entre la Régionale Verviétoise et Les Linaigrettes. Son objet social est celui de la Régionale à savoir :

- construire des habitations sociales ou moyennes, les transformer ou les réhabiliter;
- acquérir des immeubles bâtis pour les transformer en habitations sociales ou moyennes;
- s'il s'agit d'immeubles insalubres ou vétustes, les réhabiliter ou les démolir en vue de les remplacer par des habitations sociales ou moyennes;
- donner en location les habitations sociales ou moyennes dont elle est propriétaire, ou transférer un droit réel sur celles-ci;
- constituer et d'acquérir, dans les conditions prévues par la Société régionale Wallonne des réserves de terrains en vue d'assurer le développement de l'habitat social ou moyen, les céder à des particuliers en imposant des servitudes pour le maintien de l'aspect et de l'aménagement fonctionnel de l'ensemble;
- organiser éventuellement un service social ou de conseil au bénéfice des occupants d'habitations sociales;
- acquérir ou gérer les logements qui ne font pas partie de son patrimoine, selon les conditions fixées par la Société régionale;
- réaliser les équipements moyennant l'accord du Gouvernement wallon.

La société dispose de 3017 logements sociaux pour une valeur comptable de 158.425.156,51 euros dont 1499 logements à Verviers

La Société a tenu son assemblée générale ordinaire le 12 juin 2019 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2018.

19.- CREDIT SOCIAL LOGEMENT – S.C.R.L.

Cette société est le fruit de la restructuration par fusion de trois sociétés de crédit hypothécaire social : l'Intercommunale de Crédit au Logement S.A., La Propriété terrienne de l'Est SCRL et La Petite Propriété terrienne d'Ourthe-Ambève S.C.R.L.

Conformément aux dispositions du Code wallon du Logement, l'objet social du guichet unique de crédit hypothécaire social dans l'arrondissement de Verviers est :

- l'octroi et la gestion, en nom propre ou pour compte d'organismes de placement de créances correspondant aux critères fixés par la Région wallonne, de prêts hypothécaires, ouvertures de crédits et/ou financements garantis par hypothèque en vue de la construction, de l'achat, de la transformation, de l'amélioration ou de la conservation d'une habitation sociale ou d'une habitation y assimilée telles que définies par décrets, arrêtés régionaux ou fédéraux;
- l'instruction des demandes des ménages qui souhaitent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Société wallonne du Crédit social et le suivi des contrats;
- la participation à la création, à la gestion et au fonctionnement de personnes morales publiques ou privées impliquées dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale du logement;
- l'assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement;
- toute mission nouvelle ayant un rapport direct avec celles visées aux points précédents, fixée par le Gouvernement sur avis de la Société wallonne du Crédit social.

La société a tenu son assemblée générale le 3 juin 2019 pour soumettre à l'approbation des associés les comptes et bilan de l'exercice 2018.

20.- NEOMANSIO SCRL (anciennement INTERCOMMUNALE DU CENTRE FUNERAIRE DE LIEGE ET ENVIRONS)

L'association a pour objet l'organisation et la gestion d'un Centre funéraire public comprenant un crématorium, un funérarium et un service des transports mortuaires. Neanmansio possède un centre funéraire à Robermont et à Welkenraedt (ouvert en 2012).

Trois axes prioritaires pour le plan stratégique 2020-2022 : Intensifier la gestion durable des Centre funéraires, aider et conseiller les communes associées dans la création et le chantier du Centre funéraire de Neufchâteau devrait se poursuivre jusqu'à l'automne 2020.

La société a tenu son assemblée générale ordinaire le 27 juin 2019 (Conseil communal du 24 juin 2019).

Une deuxième assemblée générale ordinaire s'est tenue le 19 décembre 2019 (Conseil communal du 25 novembre 2019).

21.- IMIO SCRL (Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle)

L'intercommunale Imio a pour objectif de promouvoir et de coordonner l'utilisation de solutions de métiers et de fournir des produits et services en développement de trois activités principales : mise à disposition de solutions métier développées "In House" ou acquises via le marché public, l'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement et la mise en place et déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales/fédérales et celles du secteur privé.

Imio compte 291 membres dont 215 communes.

Une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 13 juin 2019 (Conseil communal du 27 mai 2019).

Le plan stratégique 2020-2022 a été présenté le 12 décembre 2019 (Conseil communal du 25 novembre 2019).

22.- HOLDING COMMUNAL S.A. (en liquidation)

Cette société n'est pas une intercommunale au sens du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle relève du Code des Sociétés.

La société a organisé le 27 juin 2019 une assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes et bilan de l'exercice 2018.

23.- VERVICOOP

Cette société vise à faciliter l'accès à une alimentation durable saisonnière, saine et de qualité. Elle a également pour objectif de soutenir l'économie locale, durable et circulaire.

En sa séance du 25 juin 2018, le Conseil communal a apporté son soutien "Vervicoop" en acquérant 10 parts B donnant ainsi à la Ville le statut de coopérateur et par la même occasion de membre de l'assemblée.

SECTION 11 - AMENDES ADMINISTRATIVES

1.- Le service des sanctions administratives

Le régime des sanctions administratives, introduit dans la loi en 1999, vise le maintien de l'ordre. Il permet aux communes de lutter contre certains comportements inciviques qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Il est le corollaire de la compétence fondatrice des pouvoirs locaux que constitue la police administrative générale. À ce jour, un ensemble de règlements communaux prévoient des amendes administratives dont le montant ne peut légalement excéder 350€ (ce montant maximal est ramené à 175€ lorsque le contrevenant est mineur au moment des faits).

Parallèlement, la loi, depuis 2004 et récemment en 2013, habilite les communes à se doter de règlements pour des infractions "mixtes" (à caractère pénal), c'est-à-dire les dégradations immobilières et mobilières, les dégradations aux véhicules, les injures, les vols simples, les voies de fait, ...

Les infractions environnementales (Code de l'Environnement) sont des infractions mixtes créées par le Code wallon de l'Environnement, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.

Celles-ci sont réparties en 4 catégories en fonction de leur gravité :

- les infractions de 1ère catégorie ne peuvent faire l'objet que de sanctions pénales ;
- les infractions de 2e catégorie (abandons de déchets) sont punissables d'une amende administrative de 50 à 100.000€ ;
- les infractions de 3e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 50 à 10.000€ ;
- les infractions de 4e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 1 à 1.000€.

Enfin, depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Verviers est compétente pour infliger des sanctions administratives en matière d'arrêt et stationnement irréguliers des véhicules sur le territoire de la Commune.

Les dossiers sont initiés sur base de procès-verbaux dressés par les services de Police mais aussi sur base des constats administratifs établis par les agents constatateurs de la Ville.

Parallèlement aux sanctions administratives, il existe deux alternatives à l'amende administrative : la médiation locale et la prestation citoyenne.

Personnel :

Une personne licenciée en criminologie.

Données chiffrées :

Pour l'année 2019, le service a traité 1149 dossiers SAC.

685 amendes ont été infligées et 183 dossiers ont été orientés en médiation.

Répartition des infractions :

- 534 dossiers en « arrêt et stationnement »
- 138 dossiers environnement
- 117 dossiers « infractions mixtes »
- 356 dossiers infractions au RCZP dites simples.
- 4 dossiers voiries.

2.- La médiation Locale

Une convention de collaboration conclue entre la Ville de Verviers et le SPF Intégration Sociale en 2008 est à l'origine de la fonction de la Médiation Locale au sein de la Ville de Verviers et pour l'arrondissement judiciaire de Verviers.

La Ville de Verviers a bénéficié d'un subside de 53.600 Euros de l'Etat fédéral (Politique des Grandes Villes SPP Intégration Sociale) afin d'assurer un service de médiation en matière de sanctions administratives.

La collaboration avec 12 communes s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 (Baelen, Dison, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Theux, Waimes, Spa, Jalhay, Welkenraedt et Thimister-Clermont).

Une convention de collaboration a été signée en 2019 avec les communes de Stoumont et de Pepinster.

Du personnel :

Un temps plein réparti sur 2 personnes licenciées en criminologie.

Des missions :

La médiation a pour objectif la responsabilisation du contrevenant, par le biais de la réparation ou de l'indemnisation matérielle. Mais elle est également et surtout un processus de conciliation.

La relation entre les parties et la manière dont elle peut être rétablie en cas de conflit est au cœur de la médiation.

Données chiffrées :

Au cours de l'exercice 2019, 183 médiations communales ont été réalisées sur un total de 1149 dossiers pour la commune de Verviers.

54 dossiers ont été envoyés par la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale.

Au total 237 dossiers ont été traités en médiation.

SECTION 12 - CELLULE COMMUNICATION

1.- Cellule Communication

Gestion des plans de communication.

Le service a créé, en 2016, un formulaire interactif qui permet d'établir un plan de communication complet pour un événement ou un projet initié par les services. Il reprend les actions de communication à mener et détaille les différentes tâches :

- a. relations avec la presse (communiqués, dossiers, conférences) et encarts dans la presse gratuite
- b. magazine communal
- c. agendas
- d. internet (site officiel, newsletters, site intranet)
- e. réseaux sociaux (posts, événements, campagnes promotionnelles)
- f. graphisme (affiches, flyers, encarts pub, Decaux, ...)

En 2019, la Cellule Communication est intervenue dans la communication de +/- 150 dossiers.

2.- Communication avec la presse

Depuis 2014, le service a repris la gestion des relations avec la presse : communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, invitation à la presse, gestion des insertions dans les différents médias (Vlan La Quinzaine, SudPresse, Vedia, ...).

Au total, le service a rédigé 108 dossiers et communiqués.

3.- Bulletin communal – vervi&toi

Depuis 2013, le service élabore le bulletin communal entièrement en interne : comité de rédaction, rédaction d'articles, prises de photos. En 2019, les 4 numéros du vervi&toi sont sortis.

4.- Agendas

Le Service Communication a fait réaliser un agenda communal 2019 à destination des Verviétois et des agents communaux. Cet agenda communal comporte des informations pratiques sur les services de l'administration, sur les élus locaux, sur les activités et événements de l'année, ...

L'agenda est entièrement financé par la publicité et est distribué gratuitement à 7 500 exemplaires.

5.- Internet

- Statistiques de fréquentation du site

En 2019, le nombre de visites a été de 847.567 visites et 2.608 documents Population-Etat civil-Etrangers ont été demandés via Internet (en 2018 : 824.369 visites et 2.530 documents via Internet).

Les visites et le nombre de demandes de documents commandés via Internet sont en augmentation.

- Création, maintenance et enrichissement des sites

Le site web de la Ville <http://www.verviers.be>, mis en ligne en juin 2012, permet au service d'y apporter des mises à jour quotidiennes. Le site principal comporte 8 sites satellites : Accueil extrascolaire, Sports, Bibliothèque, Service de prévention, Conseil communal des Enfants, Musées, Vie sociale et Ecoles communales.

Le système de CMS extrêmement flexible permet à certains services de mettre à jour les pages et rubriques leur consacrées (Environnement, Urbanisme, ...).

Depuis 2018, le service a entamé la mise en place d'une nouvelle version du site web de la Ville. Il faut donc veiller à la mise à jour de deux sites : l'ancien et le nouveau. Cela implique également de nombreux déplacements chez Imio (Namur) afin de pouvoir maîtriser toutes les fonctionnalités de la nouvelle version du site. Il sera mis à la disposition du public dès juin 2020.

- Gestion du Guichet électronique sous Plone

En mars 2019, la nouvelle version du guichet électronique, beaucoup plus performant et convivial, permettant notamment le paiement en ligne, a été mise en ligne.

Le service Population gère les commandes et la Cellule Communication prend en charge l'aspect technique. 2930 utilisateurs sont inscrits sur le guichet électronique ; contre 13.484 fin 2018, soit une diminution de 78,27% pour 2019. Ceci s'explique par la mise en ligne du nouveau guichet électronique.

- Site Intranet (E-ch@t)

Ce site, hébergé sur un serveur interne, est destiné uniquement au personnel et aux Membres du Collège. Il est mis à jour quotidiennement.

Certaines rubriques ont été ajoutées ou réactualisées sur ce site interne : formulaire Communication, photothèque, Entre Nous.

Dans le cadre de l'E-ch@t, la Cellule a continué sur sa lancée avec les newsletters envoyées aux membres de l'administration (agents communaux, ouvriers, membres du Collège, ...). Ces news sont destinées à assurer une meilleure communication interne en informant les agents sur les dernières décisions, les dossiers en cours, les nouvelles pratiques à mettre en œuvre, ...27 newsletters ont ainsi été envoyées au cours de l'année 2019.

6.- Réseaux sociaux

Gestion de la chaîne YouTube de la Ville de Verviers.

Gestion de la page Facebook officielle de la Ville de Verviers. Cette page compte 6.899 abonnés au 31 décembre 2019 (mentions « J'aime ») ; elle en comptait 5.661 au 31 décembre 2018, soit une évolution de +122%. La gestion de la page Facebook s'appuie sur une charte éditoriale.

Le service propose désormais d'utiliser la publicité payante pour les posts et les événements organisés par les services Ville.

7.- Folders, affiches, photos et autres travaux graphiques

Le service réalise les cartes de visite et les blocs-signature des membres du Collège et du personnel, les cartes pour les gardiens de la paix.

Le service réalise également de nombreux travaux graphiques pour les services de l'administration (folders, affiches, etc...).

Le service gère également l'affichage des panneaux LED situés à différentes entrées de la Ville.

8.- Cubes publicitaires

Fin 2016, le service a fait l'acquisition de 3 cubes publicitaires. Durant l'année 2019, le service a géré et réalisé le placement des différentes bâches mises en place sur les cubes.

9.- Divers

- Flickr

Gestion du compte Flickr Ville de Verviers – Cellule Communication. 5.953 photos qui sont toutes taguées et permettent une recherche rapide. Cette photothèque est régulièrement mise à jour avec les nouvelles photos prises par le service.

- Signalétique des bâtiments administratifs

En 2019, les barrettes et panneaux, composant la nouvelle signalétique modulable dans toutes les implantations de l'administration communale, ont été régulièrement mis à jour.

- Gopress

Gestion du dossier Gopress : contrat d'utilisation, codes d'accès, nouvelle version de la revue de presse.

- Belgacom – Pages blanches

Le Service gère la rubrique « Administration communale » de l'annuaire des Pages blanches.

- Gestion des noms de domaines des différents sites Internet de la Ville de Verviers.

- Mise à jour de différentes banques de données concernant l'administration (Pinakes, Kluwer, ABC des pouvoirs locaux).

- Membre de l'asbl « Communication publique Wallonie-Bruxelles » et du réseau des communicateurs communaux.

- Création d'un formulaire interactif (plan de communication) pour une meilleure gestion des différents moyens de communication mis à la disposition des services communaux.
- Prise en charge de tous les changements liés à la nouvelle mandature (photos, signalétique, papeterie, mise à jour du site).

SECTION 13 - CULTES

Le Conseil communal a émis un avis favorable :

- à l'approbation des comptes de 2018,
- à l'approbation de diverses modifications budgétaires pour 2019,
- à l'approbation des budgets pour 2020.

Le marché concernant la location d'un programme comptable à destination des fabriques d'église a été attribué à la société T. MIPS de Theux pour un montant de 3.784,88 €.

La Ville a accordé, en 2019, les subsides suivants :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------------|-------|
| • rente sur le presbytère : | église Saint-Joseph (Verviers) | 22,59 |
| | église Saint-Remacle | 9,81 |

Indemnités de logement pour les paroisses suivantes :

- | | |
|---|-----------|
| • au curé de l'église Marie-Médiatrice | 3.480,18 |
| • au curé de l'église Notre-Dame des Récollets | 8.359,21 |
| • au pasteur de l'église protestante (Hodimont) | 3.696,55 |
| • au pasteur de l'église protestante (Laoureux) | 3.912,89 |
| • au curé de l'église Saint-Joseph (Verviers) | 4.430,15 |
| • au curé de l'église Sainte-Julienne | 4.995,88 |
| • au doyen de l'église Saint-Remacle | 3.518,74 |
| soit pour un total de | 32.393,60 |

Suppléance à l'insuffisance des ressources :

- | | |
|--|------------|
| • Immaculée Conception | 23.379,07 |
| • Marie Médiatrice | 4.463,00 |
| • Notre Dame de l'Assomption | 6.259,15 |
| • Notre-Dame des Récollets | 0,00 |
| • Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste | 28.084,77 |
| • Saint-Bernard | 27.255,51 |
| • Saint-Hubert | 0,00 |
| • Saint-Jean-Baptiste (Surdents) | 3.923,46 |
| • Saint-Joseph (Manaihan) | 2.690,02 |
| • Saint-Joseph (Verviers) | 5.142,03 |
| • Sainte-Julienne | 24.464,74 |
| • Saint-Martin | 18.039,53 |
| • Saint-Nicolas | 19.845,30 |
| • Saint-Rermacle | 0,00 |
| • Saint-Roch | 0,00 |
| • Protestante de Hodimont | 23.812,60 |
| • Protestant de Laoureux | 1.200,00 |
| Soit pour un total de | 188.559,18 |

Plusieurs travaux ont été pris en charge par le budget extraordinaire de la Ville :

- Eglise de l'Immaculée Conception : 5.161,30 € pour la mise aux normes du chauffage
- Eglise Marie Médiatrice : 3.908,30 € pour la couverture du Campanile avec une couche de peinture anti-rouille
- Eglise Marie Médiatrice : 32.100 € destinés à des travaux de réparation de la toiture de l'Eglise, les paroissiens intervenant pour 3.056,12 € ;
- Presbytère de la FE Sainte-Julienne : 4.919,59 € pour le remplacement de la chaudière ;
- Eglise Sainte-Julienne : 4.945,78 € pour les frais d'architecte relatif aux travaux de maintenance ;

- Eglise Sainte-Julienne : 2.078,78 € représentant la part non subsidiée (20 %) par la Région wallonne dans les travaux de remise en état des vitraux de la façade ouest ;

SECTION 14 – MAISON DE LA LAICITE DE VERVIERS

Un montant de 17.777,00 €, subside ordinaire communal pour l'exercice 2019, a été mandaté à l'ASBL « Maison de la Laïcité de Verviers ». Ce montant est indexé.

SECTION 15 - SAFER : SERVICE D'ENCADREMENT DES FAMILLES ET DE L'ENTOURAGE EN MATIERE DE RADICALISME

1.- Du Personnel :

Un temps plein réparti sur 2 personnes, toutes 2 criminologues de formation et qui ont d'autres fonctions au sein du service des amendes administratives. L'une est Fonctionnaire Sanctionnateur (et médiatrice SAC pour les dossiers de la FS provinciale) et l'autre qui est médiatrice SAC (dossiers de la commune et de la province).

2.- Du financier :

Subside unique pour l'année 2019 (terminé fin mars 2020) de 71000 euros octroyé par le SPW Intérieur action sociale dans le cadre de la coordination de la Cellule de Sécurité Intégrale Locale – Radicalisme. Hormis l'achat d'un tableau interactif pour la CSIL-R, l'entièreté de la somme est allouée aux frais de personnel. Des frais de fonctionnement de 7000 euros sont accordés via le subside de la Politique des Grandes Villes.

3.- Des rapports :

Les réunions organisées par le SPW Intérieur action sociale servent de moment d'évaluation pour chaque commune subsidiée. Pour le 1^{er} avril 2020 (reporté au 1^{er} octobre), une déclaration de créance devra être rendue avec les justificatifs de dépenses (copie des fiches de traitement...) ainsi qu'un rapport d'évaluation des activités établi par la commune. Un rapport administratif sera remis à la commune chaque année.

4.- Des missions :

A. Cellule de prévention dans le cadre de la lutte contre le radicalisme

Pilotée par le référent radicalisme, son objectif général est de répondre à toutes les demandes des citoyens verviétois dans un but d'apaisement des craintes et d'accompagnement des personnes, des familles et des professionnels touchés de près ou de loin par la problématique. Sur l'année 2019, 15 dossiers de suivi ont été traités ou sont en cours. Certains dossiers ouverts en 2017 sont toujours en cours de traitement. Nous avons été également énormément sollicités, comme chaque année, pour plusieurs mémoires, diverses informations et interventions extérieurs (animations scolaires, intervention colloques...).

B. Intensification du travail de terrain (collaboration avec le tissu associatif, les mosquées, les écoles...).

Participation récurrente à une école de devoir. Diverses activités menées en collaboration avec le Terrain d'Aventures, le CECIV, ...

C. Participation au Comité de pilotage du projet CONRAD (KUL-ULG).

Projet terminé fin avril 2019. Voici le lien permettant de consulter les résultats de cette recherche : <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=BR%2F165%2FA4%2FCONRAD>

D. Expertise développée en matière de prévention de la radicalisation.

E. Depuis août 2018, pilotage, sous l'autorité de madame la Bourgmestre, d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL-R) créée en **2016**. Cette cellule composée de la Bourgmestre, de la police zone Vesdre, de la

police administrative, du CPAS et pilotée par la responsable du SAFER se réunit toutes les 6 à 8 semaines et permet des échanges à différents niveaux afin de travailler de manière efficace en collaborant adéquatement.

F. Coopération supralocale et échange d'informations et de connaissances.

Une coopération avec les villes avoisinantes doit être envisagée. La ville de Verviers et celle de Dison ont mis sur pied un protocole de collaboration notamment pour le suivi de famille touchée par la problématique. Diverses communes ont fait appel à la référente en radicalisme pour expliquer les missions du SAFER et les aiguiller dans l'organisation de leur CSIL. Une intervenante du CPAS de Jalhay a dirigé une famille de Jalhay vers le SAFER. La coopération ne s'arrête pas au niveau local puisque des réunions au niveau régional ont lieu notamment avec les communes subsidiées par le SPW.

G. Organisation de plateformes notamment avec le milieu scolaire.

Présentation du travail effectué en coopération avec la cellule radicalisme de la zone Vesdre. Mise en place de canaux de communication. Retour sur l'outil créé par le SAFER en collaboration avec un journaliste indépendant et disponible sur le site www.saferverviers.be

5.- Le SAFER c'est aussi un travail de communication

Travail de communication avec les outils de la ville : Vervi&toi, site de la ville, folders. Mais aussi conférences de presse et campagne de sensibilisation avec la société de production Otra Vista.

SECTION 16 – POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Conformément à la note approuvée par le Collège communal du 9 septembre 2016 relatif à la définition des projets verviétois et de la stratégie de mise en œuvre de la Politique des Grandes Villes, la cellule stratégique a continué son travail de coordination des projets suivants :

1. **Clôture de la convention 2016 Politique des Grandes Villes**

En décembre 2016, le Gouvernement wallon, conformément à la Déclaration de Politique régionale 2014-2019, décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des Grandes Villes, régionalisé suite à la sixième réforme de l'État.

- Décision du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2016 pour un montant de 117653.45€ pour l'année 2016.
 - Décision du Conseil Communal du 16 décembre 2016 – point N°01 – POLITIQUE DES GRANDES VILLES – Convention – Adoption – dans lequel le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117653.45€ pour l'année 2016 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- Arrêté ministériel du 23 décembre 2016 octroyant une subvention de 1117653.45 € pour l'année 2016 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.
- Convention du 23 décembre 2016 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 117653.46€ pour l'année 2016 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes dont 119728€ en frais de personnel et 1952€ fonctionnement et 996000€ pour des investissements.
- Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 16 juillet 2017 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subside et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie « personnel et fonctionnement » de la convention.

Ce tableau présente la liste des projets et les budgets prévisionnels qui y étaient imputés.

| PGV – convention 2016 – Tableau financier – Période 01/01/2016 -15/12/2019 | | | | |
|---|------------------|----------------|------------------|--------------------|
| Projet | Personnel | Fonctionnement | Investissements | Sous-totaux |
| I Renforcement de la qualité de vie et du vivre-ensemble dans les quartiers de Verviers | 45.138 € | 800 € | 221.000 € | 266.938 € |
| II Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville | 28.180 € | | 775.000 € | 803.180 € |
| III Renforcement de la capacité administrative de Verviers | 46.410 € | 1.125 € | | 47.535 € |
| Total général | 119.728 € | 1.925 € | 996.000 € | 1.117.653 € |

- Fin décembre 2019, un rapport final a été envoyé au SPW afin de justifier de la bonne utilisation des sommes allouées et de la réalisation des projets préalablement soumis. L'approbation du rapport par la tutelle se fera dans le courant 2020.

Les projets d'investissements qui ont été menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Requalification du site de l'ancienne piscine d'Ensival en plaine de jeux
- Requalification de la salle dite « Chanteloup » à Stembert
- Rénovation et travaux de rafraîchissement au Grand Bazar
- Aménagements urbains rue Peltzer de Clermont et sur les Rives de la Vesdre
- Développement d'un Masterplan dans l'îlot Crapaurue/Conromeuse

2. Suivi de la convention 2017 Politique des Grandes Villes

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

- Décision du Gouvernement wallon du 7 décembre 2017 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2017 pour un montant de 1117802.72 € pour l'année 2017.
- Décision du Conseil Communal du 18 décembre 2017 – point N°14 – POLITIQUE DES GRANDES VILLES – Convention avec la Région Wallonne – Adoption – dans lequel le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2017 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- Arrêté ministériel du 22 décembre 2017 octroyant une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2017 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.
- Convention du 22 décembre 2017 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2017 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes
- Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 27 juin 2018 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subsidé et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie « personnel et fonctionnement » de la convention.
- En vertu de l'article 7 la convention liant la ville de Verviers au Gouvernement wallon, le subsidé relatif à la Politique des grandes villes doit être justifié en deux séquences : les frais de personnel et de fonctionnement 6 mois après la fin de la convention (liquidation du montant en 2018) et les frais d'investissement dans les 3 ans (au maximum le 31/12/2020 date de la poste faisant foi).

| PROJET | Budget Personnel € | Budget Fonctionnement € | Budget prévisionnel d'investissement € | SOUS-TOTAUX € |
|---|-------------------------------|------------------------------------|---|--------------------------|
| I Renforcement de la qualité de vie et du vivre-ensemble dans les quartiers de Verviers | 109.865,07 | 2.638,56 | 250.000 | 362.503,63 |
| II Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville | | | 578.500 | 578.500 |
| III Renforcement de la capacité administrative de Verviers | 176.799,09 | | | 176.799,09 |
| | 286.664,16 | 2.638,56 | 828.500 | 1.117.802,72 |

Les projets d'investissements en cours de réalisation grâce aux subsides sont les suivants :

- Fin de la rénovation de la salle dite « Chanteloup » à Stembert
- Budget Participatif
- Poursuite de la rénovation du Grand-Bazar
- Développement de l'économie créative via la création d'une infrastructure pour le Hub Creatif
- Primes à la valorisation de façades d'immeubles d'habitation remis en conformité
- Pavoisement de la ville
- Fleurissement de la ville
- Etude de revitalisation de l'ilôt Phénix

3. Suivi de la convention 2018 Politique des Grandes Villes

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

- Décision du Gouvernement wallon du 7 décembre 2017 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2017 pour un montant de 1117802.72 pour l'année 2017.
- Décision du Conseil Communal du 18 décembre 2017 – point N°14 – POLITIQUE DES GRANDES VILLES – Convention avec la Région Wallonne – Adoption – dans lequel le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2017 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- Arrêté ministériel du 19 novembre 2018 octroyant une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.
- Convention du 19 novembre 2018 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes
- Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 24 juin 2019 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subside et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie « personnel et fonctionnement » de la convention.
- En vertu de l'article 7 la convention liant la ville de Verviers au Gouvernement wallon, le subside relatif à la Politique des grandes villes doit être justifié en deux séquences : les frais de personnel et de fonctionnement 6 mois après la fin de la convention (liquidation du montant courrier du 10 décembre 2019) et les frais d'investissement dans les 3 ans (au maximum le 31/12/2021 date de la poste faisant foi).

DÉPENSES A JUSTIFIER

| PROJET | Budget Personnel € | Budget Fonctionnement € | Budget d'investissement € | SOUS-TOTAUX € |
|---|--------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------|
| I Renforcement de la qualité de vie et du vivre-ensemble dans les quartiers de Verviers | 125.034,13 | 2.500 | 27.500 | 155.034,13 |
| II Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville | | | 405.000 | 405.000 |
| III Smart City | | 9.954,11 | 305.000 | 314.954,11 |
| IV Renforcement de la capacité administrative de Verviers | 231.314,48 | 11.500 | | 242.814,48 |
| | 356.348,61 | 23954,11 | 737.500 | 1.117.802,72 |

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Aide à la rénovation de la Salle du cercle Saint-Bernard de Lambermont
- Mise en place d'un Pop-up Store
- Aménagement de la Place de la Grâce
- Pavoiement de la ville
- Etude SOL – projet Conronmeuse
- Numérisation des archives de la ville
- Acquisition de matériel de numérisation
- Développement d'une application originale et propre à la ville de Verviers

4. Mise en place de la Perspective de Développement Urbain

Conformément au décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région inscrivait sa volonté de pérenniser et d'encadrer les subsides accordés aux grandes villes.

- 18 novembre 2018 – Convocation à la séance d'information relative à la rédaction de la Perspective de Développement Urbain
- 07 mai 2019 création de la Plateforme villes wallonnes – Mise en Réseau des Villes. C'est au sein, de cette plateforme qu'ont été poursuivis les ateliers d'accompagnement à la création de la future Perspective de développement urbain (la ville a participé aux différents ateliers).
- 21 mai 2019 Conformément à l'article 8 du décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région informait la ville du montant du droit de tirage attribué : 6747628.22€ pour la législature 2018-2024.

| Années | Parts du droit versées | Montant de la subvention |
|--------|------------------------------------|--------------------------|
| 2019 | 1/12 ^{ème} de l'enveloppe | 532302,35€ |
| 2020 | 1/6 ^{ème} de l'enveloppe | 1124604.70€ |
| 2021 | 1/6 ^{ème} de l'enveloppe | 1124604.70€ |
| 2022 | 1/6 ^{ème} de l'enveloppe | 1124604.70€ |
| 2023 | 1/6 ^{ème} de l'enveloppe | 1124604.70€ |
| 2024 | 1/6 ^{ème} de l'enveloppe | 1124604.70€ |
| 2025 | 1/12 ^{ème} de l'enveloppe | 532302,37€ |

- 1 octobre 2019 envoi d'un courrier notifiant aux autorités de tutelle :

- La délibération du Conseil communal du 30 septembre 2019 prenant acte du Programme Stratégique Transversal de Verviers et de la Perspective de Développement urbain y intégrée et identifiée ;
- La Perspective de Développement urbain elle-même ;
- Le Programme stratégique transversal.
- 03 octobre 2019 envoi de la PDU à la Direction de l'Aménagement Opérationnel pour préparer le passage devant les instances pour la validation.
- 18 décembre 2019 réception de l'Arrêté ministériel approuvant totalement les actions par lesquelles le Collège Communal de la Ville de Verviers souhaite recevoir la subvention octroyée aux grandes villes dans le cadre de leur perspective de développement urbain.
- 24 décembre réception de l'Arrêté du Gouvernement wallon octroyant une subvention de 562302.35€ à la ville de Verviers pour la réalisation en 2019, des actions visées par l'article L3352-4 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Remise en fonctionnement du Grand-Bazar pour en faire un pôle économique et commercial ;
- Création d'un pôle muséal moderne et complémentaire aux autres infrastructures culturelles ;
- Achever le réaménagement du Centre-ville de Verviers
- Modernisation de la bibliothèque communale

5. Secrétariat du programme relatif à la Politique des grandes villes

Conformément au descriptif de fonction, le service est également chargé du secrétariat et du suivi administratif du subsidé grandes villes. En 2019, de manière synthétique, ce suivi a consisté en :

- La rédaction du rapport d'activités 2018
- Le secrétariat de ce Comité d'accompagnement, conformément au décret budgétaire de la Région wallonne ;
- Les différentes inscriptions budgétaires (initial, MB1, MB 2), ainsi que les déclarations de créances à introduire auprès de la Région wallonne ;
- L'intégration du nouveau cadre décentralisé encadrant la politique des grandes villes, approuvé par le Parlement de Wallonie le 19 juillet 2018 ;
- La préparation de la « Perspective de développement urbain », qui sera partie intégrante du Programme stratégique transversal de la Ville.

SECTION 17 – SUIVI DES FONDS EUROPÉENS

En 2019, le service a poursuivi le suivi administratif des programmes européens FEDER, en lien avec les services fonctionnels bénéficiant de ces subsides.

6. Suivi et coordination des programmes européens

FEDER

Dans le cadre de ses missions, le service a assuré les tâches administratives incombant au chef de file du portefeuille FEDER « Vallée de la Vesdre, revitalisation urbaine ». En synthèse, ces tâches consistent en :

- Le suivi et la modification des échéanciers financiers de chaque porteur de projet (Ville de Verviers, Ville de Dison, ULg) ;
- La vérification du respect des règles d'engagement et de liquidation propres au FEDER ;
- Le secrétariat des comités d'accompagnement dans le respect des règles spécifiques du FEDER. Trois COMAC ont été organisés en 2019 ;
- La rédaction des rapports d'activité semestriels et annuels ;
- Le suivi des indicateurs définis dans le portefeuille accepté par la Région wallonne ;
- Les plans d'actions ;
- Les plans financiers (introduction, modification et suivi) ;
- Les mesures de publicité (respect des règles, rapport annuel) ;
- Les prévisions semestrielles des dépenses.

A. Hubs créatifs – Uliège et Ville de Verviers

Les activités du HUB réalisées durant l'année 2019 sont présentées en séance. Le bilan chiffré est le suivant :

- 836 participants
- 7 rencontres–conférences dont 3 en entreprise
- 9 groupes de travail.

Les rencontres-conférences qui ont été programmées en 2019 furent les suivantes :

- 24/01/2019 : De nouvelles formes d'habiter, une opportunité pour développer le site HDB ? – 103 participants – CTLM
- 18/02/2019 : Verviers, ville intelligente : de la théorie à la pratique – 251 participants – Centre Culturel de Verviers
- 11/03/2019 : Les recettes de la créativité et de l'innovation – 76 participants – Chocolaterie Darcis
- 25/03/2019 : La créativité, une ressource pour les villes de demain ? – 152 participants – Centre Culturel de Verviers
- 23/05/2019 : Le Leader Aligné – Comment manager autrement au service de vos projets ? – 27 participants - Entreprise Ortmans
- 12/06/2019 : Autonomie énergétique : des projets inspirants – 146 participants – Espace Industriel des Plenesses
- 10/10 : Réinventer son organisation : quels sont les succès de la transformation ? ;
- 24/10 : Talents de Verviers : l'humain au cœur de la stratégie ;

Les groupes de travail qui furent organisés en 2019 sont les suivants :

- 22/02/2019 : Revitalisation économique par le développement créatif du quartier Pré-Javais (N Power) – 16 participants
- 09/04/2019 : Revitalisation économique par le développement créatif du quartier Pré-Javais en y incluant les habitants – 24 participants
- 30/04/2019 : Revitalisation de la Tourelle- 19 participants
- 07/05/2019 : Revitalisation économique par le développement créatif du quartier Pré-Javais en y incluant les habitants – 11 participants
- 18/06/2019 : Occupation temporaire des espaces vacants – 11 participants
- 22/08 : Coaching des participants aux capsules Talents de Verviers ;
- 19/08 : Séance de co-création collective pour penser un produit graphique de l'entreprise Badjawa ;
- 28/08 : Séance de co-création collective à « CO-CONSTRUIRE », événement créatif à Tournai ;
- 23/09 et 30/09 : HabLab : penser un laboratoire de la construction sur le site HDB à Ensival

10 capsules vidéos ont été produites en partenariat avec VEDIA afin de promouvoir le développement d'une économie créative à Verviers. Ces capsules mettent en avant des entrepreneurs créatifs et innovants de l'arrondissement. Celles-ci sont financées hors FEDER.

Des synergies quotidiennes interviennent entre le HUB Créatif de l'Ulg et le HUB Créatif de Verviers.

B. Dison, Redynamisation urbaine, rue Albert 1er

La Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison) suit son cours et est menée en partenariat avec la SPI.

C. Verviers, Ville conviviale

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont :

- Rénovation et embellissement d'espaces publics du centre-ville ;
- Améliorer la convivialité au centre-ville mais également définir une identité à ce quartier ;
- Etude globale préalable visant à établir les enjeux urbanistiques liés aux espaces publics ;
- Travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics ;
- Aménagement de l'éclairage public.

En 2019, les préparatifs pour le démarrage du chantier ont été nombreux et ont permis de coordonner et de lancer les marchés publics.

Il existe 5 divisions du marché, à savoir :

Division 1

Cette division du marché a pour objet les travaux suivants :

- a) rénovation complète de l'espace public ;
- b) rénovation et/ou adaptation des monuments patrimoniaux (escaliers de la Chic-Chac, Fontaine David, statue Chapuis ;
- c) démolition de la pyramide située place Verte et la reconstruction d'un nouvel auvent ;
- d) construction d'un mobilier urbain spécifique, notamment des abris bus ;
- e) renouvellement de l'égouttage de la rue du Manège, renouvellement partiel de l'égouttage des places Verte et du Martyr.

Division 2 – Travaux à charge de la SWDE

Division 3 – Travaux à charge de RESA

Division 4 – Travaux à charge d'ORES

Division 5 – Travaux à charge de NETHYS - Télécommunication

Le dossier du marché de travaux conjoint a été soumis au Conseil communal du 26 novembre 2018 avant mise en adjudication. L'estimation définitive des travaux est la suivante :

- Travaux d'aménagement d'espaces publics subsidiés dans le cadre du FEDER 2014-2020 : 11.741.577,43 € TVA comprise.
- Travaux subsidiés d'aménagement d'espaces publics dans le cadre du Crédit d'Impulsion 2015 : 378.438,86 € TVA comprise ;
- Travaux non subsidiés entièrement à charge des impétrants (SWDE, ORES, RESA et NETHYS-Télécommunications) : 2.829.048,44 € TVA comprise.

Par ailleurs, ce marché de travaux à charge de la Ville comprenait deux lots, à savoir :

- Lot 1 : Travaux d'aménagement d'espace publics répartis en tranches fermes et conditionnelles,
- Lot 2 : Constructions métalliques.

Le 12 décembre 2018, le SPW / Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (Direction Liège II) a notifié à la Ville de Verviers la décision d'octroi du permis d'urbanisme par le Fonctionnaire délégué.

En date du 21 décembre 2018, l'avis de marché européen a été publié (date d'ouverture des offres : le 25 février 2019).

Aucune offre n'ayant été reçue pour le « Lot 2 – Constructions métalliques », le Conseil communal, en sa séance du 25 mars 2019, a décidé de relancer un marché de travaux par procédure ouverte pour un montant de 733.136,40 € TVA comprise :

- ❖ Partie FEDER : 707.651,32 € TVA comprise,
- ❖ Partie Crédit d'Impulsion 2015 : 25.485,08 € TVA comprise,
- ❖ Le solde non subsidié étant supporté par la Ville sur fonds propres.

Dans la foulée, ledit marché de travaux a été soumis pour contrôle d'opportunité du SPW-DGO1 via EUROGES.

Suite au rapport d'analyse des offres de l'auteur de projet, le Collège communal, en sa séance du 24 avril 2019, a décidé d'attribuer le marché de travaux conjoint d'aménagement d'espaces publics, sous réserve des contrôles d'opportunité et de légalité ainsi que du stand still, à l'AM BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX pour un montant total de 16.516.368,53 € TVA comprise répartis comme suit :

- ❖ Partie FEDER (tranche ferme et conditionnelles) : 13.574.543,89 € TVA comprise ;
- ❖ Partie Crédit d'Impulsion 2015 : 416.914,15 € TVA comprise ;
- ❖ Partie impétrants : 2.524.910,49 € TVA comprise ;

- ❖ Tant pour la partie FEDER que Crédit d'Impulsion 2015, la part non subsidiée sera prise en charge par la Ville sur fonds propres.

Plusieurs réunions de coordination ont été organisées avec les impétrants, le SPW – DGO1-52 (Direction des routes de Verviers), les TEC, les zones de secours et de police... pour organiser les chantiers.

La Ville de Verviers a notifié aux soumissionnaires le délai de stand still du 18 juin au 3 juillet 2019.

Les impétrants ont approuvé l'attribution relative aux divisions des travaux les concernant fin juin et début juillet 2019.

La Ville a reçu la notification du contrôle d'opportunité le 1er juillet 2019 et du contrôle de légalité le 11 juillet 2019.

Le marché de travaux a été notifié à l'adjudicataire et l'ordre de commencer les travaux fixés au 26 août 2019. Les travaux (impétrants quartier gare + place verte) ont débuté le 16 septembre 2019.

Une cellule « Chantiers » a par ailleurs vu le jour laquelle tient des permanences afin d'apporter toutes les informations utiles aux usagers du centre-ville.

7. Smart City

Le service a continué à travailler à l'élaboration de la vision d'une Ville intelligente et créative qui identifiait la technologie comme un moyen de relier ensemble tous les pôles de l'écosystème de la Ville. Les thématiques qui doivent être travaillées sont les suivantes : l'environnement, la mobilité, la participation citoyenne, la sécurité, l'économie, l'efficacité de l'administration, l'éducation, la mise en réseau, l'innovation technologique et la santé.

SECTION 18 - REVITALISATIONS URBAINES

1.- **Revitalisation urbaine Heusy**

La Ville a été sollicitée par le Bureau Baumans-Deffet en vue d'obtenir des honoraires complémentaires dans le cadre du dossier de revitalisation urbaine dit "rue de Heusy" (aménagement des espaces publics). Ceux-ci se décomposent comme suit :

- supplément demandé pour la mission de contrôle d'exécution du chantier (6.818,35 €) ;
- supplément demandé pour la réintroduction d'un permis d'urbanisme en vue de régulariser le revêtement utilisé pour les deux plateaux surélevés (7.486,88 €),

pour un total de 14.305,23 €.

Le Collège a marqué son accord sur le supplément relatif à la mission de contrôle d'exécution du chantier. Pour le supplément relatif à la réintroduction d'un permis d'urbanisme, le Collège a sollicité un geste commercial de la part du Bureau Baumans-Deffet. Le dossier est toujours en cours.

2.- **Revitalisation urbaine Spintay**

Néant

SECTION 19 – DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, la Ville de Verviers a désigné le 25 juin 2018 un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.). Vu le départ de ce dernier en date du 1^{er} mai 2020, il a été pourvu à son remplacement en interne en date du 20 août 2020 par la désignation à ce poste de Monsieur Lionel RION, Chef de division. Ce dernier assumera donc cette nouvelle fonction en sus de ses missions habituelles de Chef de division et de Référent de Ville pour les Gens du Voyage.

Les missions du Délégué à la Protection des Données sont celles définies aux articles 38 et 39 du RGPD.

Cette fonction consiste notamment à :

- Informer et conseiller les différents services communaux concernant le traitement et la sécurisation des données à caractère personnel ;
- Contrôler le respect de l'application de la loi européenne du 25 mai 2018 et autres réglementations en la matière ;
- Coopérer et être le point de contact avec l'Autorité de la Protection des Données (A.P.D., ex Commission de Protection de la Vie Privée) ;
- Traiter les réclamations et les plaintes

Durant l'année 2019 (dernier quadrimestre), le Délégué à la Protection des Données :

- Est intervenu en tant que conseiller dans 6 dossiers
- A rendu 4 avis concernant la conformité au RGPD ;
- A géré 2 dossiers de mise en conformité au RGPD (règlement salle de blocus et formulaire électronique pour les demandes de manifestations publiques).

TITRE II

ATTRIBUTIONS DE M. LE PRESIDENT DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, M. AYDIN

SECTION 1 – GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX

Néant

TITRE III

ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN M. DEGEY

SECTION 1 - BÂTISSSES

Voir TITRE XII - Section 2 - Lotissements et permis de bâtir.

SECTION 2 - VOIRIES

1.- VOIRIE - Service Public de Wallonie

Entretien de la voirie

Les travaux d'entretien ordinaire de la Grande Voirie incombent au Service Public de Wallonie – Direction des Routes de Verviers.

2.- Petite voirie

Rue Martinval – Pose d'un égout et revêtement – Pt 2/2003 (273/02)

Le 13 mars 2019, le Collège communal décide :

- De marquer son accord sur l'avenant n° 4, relatif à la modification du trop-plein de la station de pompage, au remplacement des garde-corps amovibles par des garde-corps fixes, à la pose d'un débitmètre à la sortie de la station de pompage, à la pose de pictogramme de sécurité, à la pose d'un caniveau le long de la station de pompage, pour un montant en plus de 12.083,37 € hors T.V.A., réparti comme suit :
 - 11.933,37 € hors T.V.A., à charge de la S.P.G.E. ;
 - 150 € hors T.V.A., à charge de la Ville ;
- De marquer son accord sur la prolongation du délai d'exécution de 9 jours ouvrables ;
- De transmettre l'avenant au Service public de Wallonie.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 56.695,35 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. BODARWE.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie rue du Haut-Husquet (57/09)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 215.473,46 € T.V.A. comprise.

Le 13 mars 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. TRAGECO.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 443.122,94 € T.V.A. comprise.

Le 5 décembre 2019, l'A.I.D.E. nous informe que le montant de 170.973,26 € hors T.V.A., servira de base pour le calcul de notre participation dans le capital de l'A.I.D.E.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Égouttage et réfection de la voirie – Rue Haut-Husquet – Évacuation, transport et traitement des terres polluées (MP2019/093)

Le 2 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- De ratifier la décision du Collège communal du 25 juin 2019, approuvant les conditions du marché (procédure négociée sans publication préalable pour spécificité technique) et l'attribution du marché à la S.A. TRAGECO, pour le montant de 106.348,70 € T.V.A. comprise ;
- D'acter que les opérations de dépollutions sont achevées depuis décembre 2018 ;
- D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2016, sous l'allocation 421/732-60, sur lequel un montant de 106.348,70 € est engagé et ce, dès approbation de la modification budgétaire ;
- De ratifier la convention intervenue entre la Ville et la S.A. TRAGECO ;
- De transmettre la délibération à la tutelle. Celle-ci sera exécutoire dès sa transmission aux autorités de tutelle ;
- De transmettre la délibération à la S.A. TRAGECO et à l'AIDE, pour information.

Le 22 octobre 2019, le Service public de Wallonie – Tutelle, marque son accord sur les délibérations du Collège communal du 25 juin 2019 et du Conseil communal du 2 septembre 2019.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Egouttage de la rue de Pepinster (239/11)

Le 25 septembre 2019, l'AIDE nous transmet copie du courrier adressé à GESPLAN, lui notifiant la mise en application de la convention d'étude de projet. Le dossier devra lui être fourni dans les 45 jours calendrier.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie - Avenue du Foyer (72/12)

Rien à signaler en 2019.

Etude hydrographique de Heusy – Zone Ouest – Levés (203/12)

Le 20 février 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 96.187,74 € T.V.A. comprise, au profit de l'A.I.D.E., pour l'étude hydrographique du quartier de Heusy-Est.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal :

- attribue le marché relatif à l'établissement de l'audit structurel et fonctionnel de l'égouttage, ainsi que l'étude hydraulique du réseau de Verviers – phase 2, à l'A.I.D.E., pour un montant de 16+2.397,67 € T.V.A. comprise ;
- décide de notifier l'attribution après avoir trouvé une solution avec l'A.I.D.E., pour l'utilisation des données ainsi collectées, conformément à la convention initiale.

VOIRIE – Avenue Prince Baudouin – Réfection de la voirie et pose d'un égout (152/13)

Le 3 avril 2019, le Collège communal marque son accord sur la proposition de l'AIDE de :

- désigner le cabinet d'avocat FRANCHIMONT Avocats Associés, pour obtenir un soutien juridique pour analyser et donner un avis circonstancié sur les revendications de la S.A. NELLES (frais relatifs à un report important de la date de démarrage de chantier, suite à un problème d'emprises de la voirie) ;
- de préfinancer les honoraires et de refacturer la participation de la Ville dans ceux-ci à hauteur de 50 %.

RENOVATION URBAINE – Convention-exécution 2004 – Rue de Heusy n° 97-99/101 – Eclairage (231/13-01)

Rien à signaler en 2019.

RENOVATION URBAINE QUARTIER PRES JAVAIS : Désignation d'un auteur de projet (102/17)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE – Avenue Defrêcheux – Création d'un déversoir d'orage (45/14)

Rien à signaler en 2019.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie rue Simon Lobet (82/14)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver l'avenant n° 2, relatif à la réparation de l'égout rue de Jehanster et rue Henri Pirenne, arrivant au carrefour avec la rue Simon Lobet. Les raccordements particuliers devront être renouvelés sur ces tronçons), pour un montant total en plus de 226.474,27 € hors T.V.A., réparti comme suit :
 - à charge de la Ville 33.126,13 € T.V.A. comprise ;

- à charge de la S.P.G.E. 199.097,30 € hors T.V.A ;
- D'approuver la prolongation du délai de 110 jours ouvrables ;
- De financer l'avenant, par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2015 et 2016, sous l'allocation 421/731-60 ;
- De transmettre la délibération au Service public de Wallonie, pour subsidiation éventuelle.

Le 27 août 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 3, relatif à :

- La réalisation d'une antenne en attente (diamètre 315 mm) pour une parcelle non bâtie ;
- La mise en place d'une dalle de répartition des charges au droit des chambres de visite ;
- L'adaptation du diamètre des gainages à réaliser suite à une erreur de mesurage lors de l'élaboration de l'avenant n° 2 ;

Pour un montant de 22.742,09 € à charge de la S.P.G.E.

Le 1^{er} octobre 2019, le Collège communal :

- Décide d'utiliser pour la phase 2, des pavés platines d'origine Belge (fournisseur VAN DIJCK) 13/13 cm (hauteur de queue 12-14 cm). La prise en charge du sciage est à charge de la S.A. BAGUETTE ;
- Marque son accord sur la proposition de la S.A. BAGUETTE, à savoir la fourniture de pavés platines d'origine Belge (fournisseur VAN DIJCK) 13/13 cm (hauteur de queue 12-14 cm) ;
- Décide que la fondation et le terrassement du trottoir seront adaptés en conséquence sans supplément de prix ;
- Décide que ces changements ne peuvent donner lieu à aucune modification de délai et de prix.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal autorise l'engagement du solde de l'allocation 421/731-60, soit 50.000 €, pour l'évacuation et le traitement des terres polluées, dès l'approbation de la modification budgétaire n° 2.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 791.884,62 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. BAGUETTE.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Rue de Grand-Rechain et place de Petit-Rechain – Egouttage et aménagement de la voirie (186/14)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal :

- marque un accord de principe sur la réalisation de l'avenant n° 4, relatif à la création et à l'amélioration de l'égouttage rue Hans), pour un montant estimé de 68.102,50 € T.V.A. comprise ;
- décide d'informer l'A.I.D.E. et le bureau d'études SOTREZ-NIZET de la décision, pour formalisation de l'avenant.

Le 6 février 2019, le Collège communal ratifie la suspension du délai d'exécution du 25 octobre 2018 au 17 décembre 2018.

Le 13 mars 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver l'avenant n° 4, relatif à la modification du type de traitement des terres de déblais à évacuer suite aux analyses de sol réalisées pendant le chantier, à la pose d'un double réseau rue Henri Hans, à la reprise des raccordements particuliers, pour un montant de 154.896,82 € en moins, réparti comme suit :
 - 192.670,08 € hors T.V.A., à charge de la S.P.G.E. ;
 - 37.773,26 € hors T.V.A., à charge de la Ville ;
- d'approuver l'augmentation du délai d'exécution de 30 jours ouvrables ;
- de transmettre la délibération au Service public de Wallonie, à l'A.I.D.E. et à SOTREZ-NIZET.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal autorise l'engagement d'un montant de 250.000 € pour l'évacuation et le traitement des terres polluées.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 913.278,78 € T.V.A.C., au profit de la S.A. BAGUETTE, travaux à charge de la Ville.

CREDIT D'IMPULSION 2015 - Rénovation de Crapaurue (partie) - Adaptation des arrêts bus aux PMR - Définition d'un espace partagé (99/15)

Le 6 mai 2019, nous informons le Service public de Wallonie que le Collège a attribué le marché à l'association momentanée BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX et que les travaux sont repris avec ceux de Verviers Ville conviviale.

FONDS FEDER 2014-2020 – Verviers Ville conviviale – Désignation d'un auteur de projet (177/15)

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 242.292,78 € T.V.A. comprise, au profit de BAUMANS-DEFFET.

FONDS FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - réaménagement de l'éclairage public en centre ville (MP2018/005)

Le 24 juin 2019, le Conseil communal décide :

1. d'élaborer un projet de modernisation, renouvellement et extension de l'éclairage des rues concernées par le plan FEDER 2014-2020 « Verviers Ville conviviale », pour un budget estimé provisoirement à 770.568,27 € T.V.A. comprise ;
2. de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet, soit :
 - 2.1 la réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du cahier spécial des charges et des documents (plan, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution, notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel de l'éclairage public ;
 - 2.2 l'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet ;
 - 2.3 l'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marché(s) de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers ;
3. pour les travaux de pose relatifs à ce projets, de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale de marchés ;
4. que les documents repris aux points 2.1 et 2.2 ci-avant devront parvenir à la commune dans un délai de 20 jours ouvrables pour l'avant-projet à dater de la notification faite de la présente délibération à ORES ASSETS et de la transmission des informations relatives aux modifications de voiries, le cas échéant, et dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet à dater de la réception de l'accord de l'administration communale sur tous les documents constituant l'avant-projet. Les délais de 20 et 35 jours fixés ci-avant prennent cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués ;
5. de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers...). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS AU TAUX de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la T.V.A. ;
6. de charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;
7. de transmettre la délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

Le 16 décembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet pour la place Verte, le carrefour Harmonie et le carrefour Concorde, pour le montant estimatif de 149.079,72 € T.V.A. comprise comprenant l'acquisition des fournitures (49.914,80 €), la réalisation de travaux (55.841,75 €), les prestations d'ORES Assets (17.449,83 €) et la T.V.A. (25.873,34 €) ;
- de solliciter auprès du Service public de Wallonie et du FEDER, les subsides ;
- que la dépense sera imputée sur l'allocation 426/732-54 inscrite à la proposition de budget extraordinaire 2020, non encore approuvée ;
- de lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet, pour un montant estimé de 49.914,80 € hors T.V.A., par procédure ouverte ;
- d'approuver l'avis de marché, le cahier spécial des charges, les plans et les documents du marché présentés, relatifs à ce marché de fournitures ;
- concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de la Région Wallonne Est chargée du suivi des travaux, notamment pour la Ville de Verviers, conclu par ORES Assets, en dates des 1^{er} septembre 2017 et 1^{er} février 2018 et ce, pour une durée de 4 ans ;
- de charger le Collège communal de l'exécution de la délibération ;
- de transmettre la délibération aux autorités subsidiaires pour exercice des contrôles d'opportunité et de légalité et à ORES Assets, pour dispositions à prendre.

PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville (MP2018/029)

Le 20 février 2019, le Collège communal approuve les modifications du métré estimatif à 14.918.437,04 € T.V.A. comprise (la partie Ville est diminuée de 30.627,69 € T.V.A. comprise), l'ajout de plans, la modification du descriptif des jeux et le report de la séance d'ouverture des offres au 25 février 2019.

Le 25 mars 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver les modifications apportées par l'auteur de projet, à savoir : adaptation de certaines quantités du métré estimatif, ajout de 5 plans, modification du descriptif des jeux et report de la séance d'ouverture des offres du 18 au 25 février 2019 ;
- que le montant global estimé de ce marché passe de 14.949.064,73 € T.V.A. comprise à 14.918.437,04 € T.V.A. comprise (Ville et impétrants). La partie Ville est ainsi diminuée de 30.627,69 € T.V.A. comprise ;

- de valider les 3 avis rectificatifs publiés au bulletin des adjudications et au journal officiel de l'union européenne.

Le 24 avril 2019, le Collège communal attribue le marché relatif au lot 1 : travaux routiers, parcs et jardins, rénovations, concessionnaires, à l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, pour le montant de 16.516.368,53 € T.V.A. comprise, sous réserve des accords des autorités subsidiaires et une fois le délai de standstill terminé. Ce montant est réparti comme suit :

| Subsides | Libellés | Tranches fermes | Tranches conditionnelles | Total HTVA | TVA 21% | Total TVAC |
|---|---|-----------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| DIVISION 1 - TRAVAUX VILLE DE VERVIERS - lot 1 (Espaces publics) | | | | | | |
| FEDER | Partie 1 - Esplanade Harmonie | - € | 749.837,83 € | 749.837,83 € | 157.465,94 € | 907.303,77 € |
| | Partie 2A - Place Verte | 2.170.514,29 € | - € | 2.170.514,29 € | 455.808,00 € | 2.626.322,29 € |
| | Partie 2B - Parc Fabiola + Chic Chac | 1.748.836,76 € | - € | 1.748.836,76 € | 367.255,72 € | 2.116.092,48 € |
| | Partie 3A - Carrefour Concorde | - € | 475.819,31 € | 475.819,31 € | 99.922,06 € | 575.741,37 € |
| | Partie 3B - Axe des rues du Théâtre, Xhavée, place Verte et Crapaurue | 2.392.506,60 € | - € | 2.392.506,60 € | 502.426,39 € | 2.894.932,99 € |
| | Partie 4A - Place du Martyr - Partie est | 2.095.118,32 € | - € | 2.095.118,32 € | 439.974,85 € | 2.535.093,17 € |
| | Partie 4B - Place du Martyr - Partie ouest + cour Fisher | - € | 929.603,39 € | 929.603,39 € | 195.216,71 € | 1.124.820,10 € |
| | Partie 5 - Parvis du Théâtre - Rue du Manège | 656.394,81 € | - € | 656.394,81 € | 137.842,91 € | 794.237,72 € |
| | TOTAL FEDER | 9.063.370,78 € | 2.155.260,53 € | 11.218.631,31 € | 2.355.912,58 € | 13.574.543,89 € |
| Crédit d'impulsion | Partie 3C - Crapaurue (partie haute) | 344.557,15 € | - € | 344.557,15 € | 72.357,00 € | 416.914,15 € |
| | TOTAL CREDIT D'IMPULSION | 344.557,15 € | - € | 344.557,15 € | 72.357,00 € | 416.914,15 € |
| | TOTAL DIVISION 1 - Lot 1 (espaces publics) | 9.407.927,93 € | 2.155.260,53 € | 11.563.188,46 € | 2.428.269,58 € | 13.991.458,04 € |
| | DIVISION 2 - TRAVAUX SWDE | - € | 1.025.351,16 € | 1.025.351,16 € | | 1.025.351,16 € |
| | DIVISION 3 - TRAVAUX RESA | - € | 1.072.184,63 € | 1.072.184,63 € | | 1.072.184,63 € |
| | DIVISION 4 - TRAVAUX VOO | - € | 168.354,60 € | 168.354,60 € | | 168.354,60 € |
| | DIVISION 5 - TRAVAUX ORES | - € | 259.020,10 € | 259.020,10 € | | 259.020,10 € |
| | TOTAL GENERAL | 9.407.927,93 € | 4.680.171,02 € | 14.088.098,95 € | 2.428.269,58 € | 16.516.368,53 € |

Le 24 avril 2019, le Collège communal attribue le marché à l'association momentanée BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, pour un montant de 16.516.368,53 € T.V.A. comprise, sous réserve des accords des autorités subsidiaires et une fois le délai de standstill terminé. Le montant d'attribution est réparti comme suit :

| Subsides | Libellés | Tranches fermes | Tranches conditionnelles | Total HTVA | TVA 21% | Total TVAC |
|---|---|-----------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| DIVISION 1 - TRAVAUX VILLE DE VERVIERS - lot 1 (Espaces publics) | | | | | | |
| FEDER | Partie 1 - Esplanade Harmonie | - € | 749.837,83 € | 749.837,83 € | 157.465,94 € | 907.303,77 € |
| | Partie 2A - Place Verte | 2.170.514,29 € | - € | 2.170.514,29 € | 455.808,00 € | 2.626.322,29 € |
| | Partie 2B - Parc Fabiola + Chic Chac | 1.748.836,76 € | - € | 1.748.836,76 € | 367.255,72 € | 2.116.092,48 € |
| | Partie 3A - Carrefour Concorde | - € | 475.819,31 € | 475.819,31 € | 99.922,06 € | 575.741,37 € |
| | Partie 3B - Axe des rues du Théâtre, Xhavée, place Verte et Crapaurue | 2.392.506,60 € | - € | 2.392.506,60 € | 502.426,39 € | 2.894.932,99 € |
| | Partie 4A - Place du Martyr - Partie est | 2.095.118,32 € | - € | 2.095.118,32 € | 439.974,85 € | 2.535.093,17 € |
| | Partie 4B - Place du Martyr - Partie ouest + cour Fisher | - € | 929.603,39 € | 929.603,39 € | 195.216,71 € | 1.124.820,10 € |
| | Partie 5 - Parvis du Théâtre - Rue du Manège | 656.394,81 € | - € | 656.394,81 € | 137.842,91 € | 794.237,72 € |
| | TOTAL FEDER | 9.063.370,78 € | 2.155.260,53 € | 11.218.631,31 € | 2.355.912,58 € | 13.574.543,89 € |
| Crédit d'impulsion | Partie 3C - Crapaurue (partie haute) | 344.557,15 € | - € | 344.557,15 € | 72.357,00 € | 416.914,15 € |
| | TOTAL CREDIT D'IMPULSION | 344.557,15 € | - € | 344.557,15 € | 72.357,00 € | 416.914,15 € |
| | TOTAL DIVISION 1 - Lot 1 (espaces publics) | 9.407.927,93 € | 2.155.260,53 € | 11.563.188,46 € | 2.428.269,58 € | 13.991.458,04 € |
| | DIVISION 2 - TRAVAUX SWDE | - € | 1.025.351,16 € | 1.025.351,16 € | | 1.025.351,16 € |
| | DIVISION 3 - TRAVAUX RESA | - € | 1.072.184,63 € | 1.072.184,63 € | | 1.072.184,63 € |
| | DIVISION 4 - TRAVAUX VOO | - € | 168.354,60 € | 168.354,60 € | | 168.354,60 € |
| | DIVISION 5 - TRAVAUX ORES | - € | 259.020,10 € | 259.020,10 € | | 259.020,10 € |
| | TOTAL GENERAL | 9.407.927,93 € | 4.680.171,02 € | 14.088.098,95 € | 2.428.269,58 € | 16.516.368,53 € |

L'exécution de chaque tranche conditionnelle dépend d'une décision qui sera notifiée après la conclusion du marché.

Le 25 juin 2019, le Collège communal décide, sous réserve des accords du Service public de Wallonie et de l'absence de recours (standstill), dès que possible :

| Subsides | Libellés | Tranches fermes | Tranches conditionnelles | Total HTVA | TVA 21% | Total TVAC |
|---|---|-----------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| DIVISION 1 - TRAVAUX VILLE DE VERVIERS - lot 1 (Espaces publics) | | | | | | |
| FEDER | Partie 1 - Esplanade Harmonie | - € | 749.837,83 € | 749.837,83 € | 157.465,94 € | 907.303,77 € |
| | Partie 2A - Place Verte | 2.170.514,29 € | - € | 2.170.514,29 € | 455.808,00 € | 2.626.322,29 € |
| | Partie 2B - Parc Fabiola + Chic Chac | 1.748.836,76 € | - € | 1.748.836,76 € | 367.255,72 € | 2.116.092,48 € |
| | Partie 3A - Carrefour Concorde | - € | 475.819,31 € | 475.819,31 € | 99.922,06 € | 575.741,37 € |
| | Partie 3B - Axe des rues du Théâtre, Khavée, place Verte et Crapaurue | 2.392.506,60 € | - € | 2.392.506,60 € | 502.426,39 € | 2.894.932,99 € |
| | Partie 4A - Place du Martyr - Partie est | 2.095.118,32 € | - € | 2.095.118,32 € | 439.974,85 € | 2.535.093,17 € |
| | Partie 4B - Place du Martyr - Partie ouest + cour Fisher | - € | 929.603,39 € | 929.603,39 € | 195.216,71 € | 1.124.820,10 € |
| | Partie 5 - Parvis du Théâtre - Rue du Manège | 656.394,81 € | - € | 656.394,81 € | 137.842,91 € | 794.237,72 € |
| | TOTAL FEDER | 9.063.370,78 € | 2.155.260,53 € | 11.218.631,31 € | 2.355.912,58 € | 13.574.543,89 € |
| Crédit d'impulsion | Partie 3C - Crapaurue (partie haute) | 344.557,15 € | - € | 344.557,15 € | 72.357,00 € | 416.914,15 € |
| | TOTAL CREDIT D'IMPULSION | 344.557,15 € | - € | 344.557,15 € | 72.357,00 € | 416.914,15 € |
| | TOTAL DIVISION 1 - Lot 1 (espaces publics) | 9.407.927,93 € | 2.155.260,53 € | 11.563.188,46 € | 2.428.269,58 € | 13.991.458,04 € |
| | DIVISION 2 - TRAVAUX SWDE | - € | 1.025.351,16 € | 1.025.351,16 € | | 1.025.351,16 € |
| | DIVISION 3 - TRAVAUX RESA | - € | 1.072.184,63 € | 1.072.184,63 € | | 1.072.184,63 € |
| | DIVISION 4 - TRAVAUX VOO | - € | 168.354,60 € | 168.354,60 € | | 168.354,60 € |
| | DIVISION 5 - TRAVAUX ORES | - € | 259.020,10 € | 259.020,10 € | | 259.020,10 € |
| | TOTAL GENERAL | 9.407.927,93 € | 4.680.171,02 € | 14.088.098,95 € | 2.428.269,58 € | 16.516.368,53 € |

- de commander l'ensemble des tranches fermes (parties 2A, 2B, 3B, 3C, 4A et 5), ainsi que les tranches conditionnelles parties 1 et 3A ;
- en tant que « pouvoir adjudicateur du marché conjoint de travaux », de commander les tranches des impétrants ;
- de donner l'ordre de commencer les travaux pour que ceux-ci commencent début du mois d'août ;
- d'inscrire le crédit suffisant au budget initial 2020 pour pouvoir commander la tranche conditionnelle (partie 4B).

Le 15 juillet 2019, nous donnons l'ordre, à l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, de commencer les travaux le :

- 26 août 2019 pour la partie 1 – Esplanade Harmonie. Le délai d'exécution est de 155 jours ouvrables ;
- 26 août 2019 pour la partie 3 A – Carrefour Concorde. Le délai d'exécution est de 160 jours ouvrables ;
- 1^{er} octobre 2019 pour la partie 2 A – Place Verte. Le délai d'exécution est de 360 jours ouvrables.

Le 20 août 2019, le Collège communal marque son accord sur la fermeture totale du carrefour Concorde/Harmonie, durant les travaux.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal approuve la commande de démontage de la sono de la place Verte à BM Electronics, pour le montant de 1.453 € T.V.A. comprise.

Le 12 novembre 2019, le Collège communal approuve la convention d'occupation à titre précaire, pour l'entreposage de pavés sur le site des Couvalles.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la modification des formules de révision, qui sera d'application à partir de l'état d'avancement n° 4.

Le 17 décembre 2019, nous transmettons à :

- RESA, une facture de 12.330,12 €, correspondant à la prime s'assurance « tous risques chantier » pour les travaux les concernant et une facture de 1.279,49 €, correspondant à la prime s'assurance « tous risques chantier » pour les travaux concernant la partie VOO ;
- SWDE, une facture de 7.792,67 €, correspondant à la prime d'assurance « tous risques chantier » pour les travaux les concernant ;
- ORES, une facture de 1.968,55 €, correspondant à la prime d'assurance « tous risques chantier » pour les travaux les concernant.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 138.496,64 € T.V.A. comprise, au profit de l'A.M. BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX, travaux à charge de la Ville.

PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville - Constructions métalliques (MP2018/029/02)

Le 30 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, établi par l'A.M. BAUMANS-DEFFET/GREISCH, pour un montant estimé à 733.136,40 € T.V.A. comprise, réparti comme suit :

| Subsides | Libellés | Tranches fermes | Tranches conditionnelles | Total HTVA | TVA 21% | Total TVAC |
|--|---|---------------------|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| TRAVAUX VILLE DE VERVIERS - Constructions métalliques | | | | | | |
| FEDER | Partie 1 - Esplanade Harmonie | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Partie 2A - Place Verte | 416.038,00 € | - € | 416.038,00 € | 87.367,98 € | 503.405,98 € |
| | Partie 2B - Parc Fabiola + Chic Chac | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Partie 3A - Carrefour Concorde | - € | 21.062,05 € | 21.062,05 € | 4.423,03 € | 25.485,08 € |
| | Partie 3B - Axe des rues du Théâtre, Xhavée, place Verte et Crapaurue | 91.112,50 € | - € | 91.112,50 € | 19.133,63 € | 110.246,13 € |
| | Partie 4A - Place du Martyr - Partie est | - € | - € | - € | - € | - € |
| | Partie 4B - Place du Martyr - Partie ouest + cour Fisher | - € | 56.623,25 € | 56.623,25 € | 11.890,88 € | 68.514,13 € |
| | Partie 5 - Parvis du Théâtre - Rue du Manège | - € | - € | - € | - € | - € |
| | TOTAL FEDER | 507.150,50 € | 77.685,30 € | 584.835,80 € | 122.815,52 € | 707.651,32 € |
| Crédit d'impulsion | Partie 3C - Crapaurue (partie haute) | 21.062,05 € | - € | 21.062,05 € | 4.423,03 € | 25.485,08 € |
| | TOTAL CREDIT D'IMPULSION | 21.062,05 € | - € | 21.062,05 € | 4.423,03 € | 25.485,08 € |
| TOTAL DIVISION 1 - Lot 2 (Constructions métalliques) | | 528.212,55 € | 77.685,30 € | 605.897,85 € | 127.238,55 € | 733.136,40 € |

- de passer le marché par la procédure ouverte ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – DG01, dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 et DG02, dans le cadre du Crédit d'impulsion 2015 ;
- de transmettre le dossier via la plateforme EUROGES ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous les allocations 421/735-60 et 421/731-51 et seront financés par emprunt et subsides.

FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Mission de coordinateur et de planificateur de chantiers (MP2019/021)

Le 25 février 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 214.996,28 € T.V.A. comprise (marché divisé en tranches) :
 - tranche ferme : 49.999,14 € T.V.A. comprise ;
 - tranche conditionnelle 1 : 49.999,14 € T.V.A. comprise ;
 - tranche conditionnelle 2 : 49.999,14 € T.V.A. comprise ;
 - tranche conditionnelle 3 : 64.998,88 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/73502-60.

Le 15 mai 2019, le Collège communal :

- attribue le marché à la SPRL SEMACO, pour le montant de 154.841,28 € T.V.A. comprise pour les 4 années, réparties comme suit :
 - tranche ferme : période 2019-2020 (1 année), pour le montant de 36.009,60 € T.V.A. comprise ;
 - tranche conditionnelle 1 : période 2020-2021 (1 année), pour le montant de 36.009,60 € T.V.A. comprise ;
 - tranche conditionnelle 2 : période 2021-2022 (1 année), pour le montant de 36.009,60 € T.V.A. comprise ;
 - tranche conditionnelle 3 : période 2022-2023 (minimum 1 année et maximum jusqu'à la fin des travaux), pour le montant de 46.812,48 € T.V.A. comprise ;
- décide de notifier la tranche ferme et d'engager un montant de 39.610,56 € pour l'année 2019-2020.

Le 24 juin 2019, nous recevons l'accord du Service public de Wallonie – Tutelle, sur le dossier d'attribution.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 7.201,93 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL SEMACO.

REVITALISATION URBAINE – Rue de Heusy – Aménagement des espaces publics (94/16)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal décide de demander à la S.A. BODARWE de placer les pavés de platine prévus initialement au cahier spécial des charges, pour les trottoirs rue du Tribunal.

Le 30 janvier 2019, le Collège communal valide le timing des travaux, à savoir rue des Carmes et rue du Tribunal : de avril à septembre 2019.

Le 21 juin 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. BODARWE, de commencer les travaux relatifs à la 2^{ème} phase, le 1^{er} juillet 2019.

Le 25 juin 2019, le Collège communal autorise la commande de l'avenant d'un montant de 11.290,80 € hors T.V.A. à la S.A. BODARWE, pour le chantier rue du Tribunal.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 149.246,62 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. BODARWE.

REVITALISATION URBAINE - Rue de Heusy - Aménagement des espaces publics - Création d'un parking provisoire sur le terrain de T-Palm (MP2018/106)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BODARWE.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie avenue Müllendorff (103/16)

Rien à signaler en 2019.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux (104/16)

Le 28 janvier 2019, la S.P.G.E. marque son accord sur le décompte final des Travaux. Le montant définitif des travaux d'épuration prioritaire à charge de la S.P.G.E. s'élève à 128.463,59 € hors T.V.A., dont 2.428,26 € pour le forfait voirie. La participation communale se fait au travers de la souscription de parts bénéficiaires fixée à 21 %. Le montant à prendre en charge par la Ville s'élève à 26.977,35 €.

Le 27 mars 2019, le Collège communal arrête le rôle des taxes à récupérer auprès des propriétaires, à la somme de 10.763,22 €, à savoir :

- 5.862,18 € pour la construction des trottoirs ;
- 2.795,92 € pour la construction d'égout ;
- 2.105,12 € pour la construction de raccordements particuliers à l'égout public.

Le 17 avril 2019, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 70.026,43 € T.V.A.C. à la S.A. WILKIN, représentant l'incontestablement dû.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 89.749,29 € T.V.A. comprise, travaux à charge de la Ville.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 – Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux Travaux complémentaires (159/17)

Le 17 avril 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 462,80 € T.V.A. comprise à la S.A. WILKIN, représentant l'incontestablement dû.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 10.457,48 € T.V.A. comprise, travaux à charge de la Ville.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Réaménagement de l'espace public place du Marché et rue Thier Mère Dieu (2ème partie) (105/16)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal valide le timing des travaux, à savoir :

- fouilles archéologiques : de avril à novembre 2019 ;
- travaux Ville et impétrants : de mi-septembre 2019 à décembre 2020.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Egouttage et réfection de la voirie - Rue Renier – auteur de projet (62/17)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 9.079,90 € T.V.A. comprise au bureau GESPLAN. Cette somme correspond aux honoraires relatifs à la rédaction du rapport d'analyse des offres.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2018-2018 - Egouttage et réfection de la rue Renier (MP2018/070)

Le 21 février 2019, nous recevons l'accord sur l'attribution du Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 29 avril 2019, le Conseil communal approuve l'avenant au contrat d'épuration concernant la prise en charge des 129.433,17 € supplémentaires via les parts sociales qui s'élèveront exceptionnellement à 61 % du montant des travaux d'épuration.

Le 7 octobre 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 18 novembre 2019. Le délai d'exécution est de 190 jours ouvrables.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Egouttage de la rue d'Ensival (174/17)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal prend connaissance des courriers de l'A.I.D.E. et de la S.P.G.E. marquant leur accord sur l'attribution du marché à l'entreprise SMET-TUNNELING, pour un montant de 885.350 € hors T.V.A., à charge de la S.P.G.E.

Le 16 avril 2019, l'A.I.D.E. nous transmet copie du courrier :

- à GESPLAN lui notifiant la mise en application de la convention pour la mission de surveillance des travaux ;
- à l'entreprise SMET-TUNNELING lui notifiant l'attribution du marché et lui donnant l'ordre de commencer les travaux le 29 avril 2019. Le délai d'exécution est de 60 jours ouvrables.

Travaux d'égouttage rues de Battice et Gelée (106/16)

Le 6 février 2019, le Collège communal approuve l'attribution du marché à la S.A. NELLES, pour le montant total de 907.524,32 € hors T.V.A., réparti comme suit :

- à charge de la S.P.G.E. : 326.872,31 € hors T.V.A., pour les travaux d'égouttage ;
- à charge de la S.W.D.E. : 580.652,01 € hors T.V.A., pour les travaux de renouvellement des conduites de distribution d'eau.

VOIRIE – Pont d'Al Côte – Rue Renier – Remise en état (MP2018/146)

Le 8 janvier 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie, pour obtention des subsides.

Le 18 janvier 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 21 mars 2019, nous recevons du Service public de Wallonie – Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

VOIRIE – Egouttage et réfection de la voirie rue Fernand Chaumont et allée du Château (126/16)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE - Mobilité douce - Aménagement de la place Geron (232/16)

Le 3 décembre 2019, le Collège communal approuve :

- l'avenant n° 1, relatif à la réalisation d'une chambre de visite supplémentaire, au placement d'un lettrage P dans chaque place de parking et la vidange d'une ancienne chambre de chasse, pour un montant de 4.210,20 € T.V.A. comprise ;
- approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 273.835,58 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à l'entreprise VANBERGEN.

ESPACE PUBLIC – Cour Mario – Aménagement (58/17)

Le 27 mars 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL LEIDGENS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 57.261,32 € T.V.A. comprise.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES - VOIRIES - Aménagements urbains rue Peltzer de Clermont (59/17)

Le 27 février 2019, le Collège communal décide de ne pas commander l'avenant n° 2, concernant l'implantation de 5 panneaux culturels.

ESPACE PUBLIC – Stationnements vélos – Aménagements (109/17)

Le 13 mars 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 835,60 € à la firme PONCELET SIGNALISATION, relatif aux intérêts de retard de paiement.

VOIRIE – Rue Donheid – Stabilisation et réfection de l'accotement de la voirie sur un tronçon d'une cinquantaine de mètres – Mission complète d'ingénieur en stabilité (128/17)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.129,60 € T.V.A. comprise à CGL CONSULT.

VOIRIE – Rue du Tribunal – Réfection de l'égout (180/17)

Le 2 juillet 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution du 24 juin 2019 au 16 août 2019 inclus.

Le 9 juillet 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif au terrassement pour canalisation CV et au transport des terres vers un site autorisé, pour un montant de 7.011,95 € T.V.A. comprise.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BODARWE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 172.904,41 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Réfection de la voirie et travaux de sécurisation rue de Hèvremont (185/17)

Le 21 février 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. BODARWE, de commencer les travaux le 3 juin 2019. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 8 mai 2019, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 3 juin 2019 au 4 mai 2020.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics – Chemin des Carrières (214/17)

Le 24 septembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 49.840,77 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Aménagement d'une zone 30km/h aux abords du CHR (218/17)

Rien à signaler en 2019.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Bibliothèque - Intégration du CPI et définition du programme en vue du projet PIC (226/17)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE - Rue Victor de Neuville - Réfection du mur de soutènement (244/17)

Le 29 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL COMUREX, de commencer les travaux le 1^{er} avril 2019. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 29 mars 2019, nous informons la SPRL COMUREX que l'ordre de commencer les travaux est reporté au 23 avril 2019.

Le 29 mai 2019, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 14 mai 2019 au 21 juin 2019 inclus.

Le 24 septembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL COMUREX et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 49.840,77 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Réalisation d'un parking d'éco-voiturage (MP2018/026)

Par courrier du 27 février 2019, la Province nous transmet le plan et l'estimation détaillée du projet d'aménagement du site existant en parking éco-voiturage, d'une capacité totale de 71 places.

Le 27 mars 2019, le Collège communal décide, sur base de la réunion technique :

- de retenir le projet avec cheminement, pour un montant estimé à 260.817,55 € T.V.A. comprise, avec un subside de la province et de la S.R.W.T. de 110.000 €) ;
- de majorer l'allocation extraordinaire via la prochaine modification budgétaire ;

➤ d'informer la Province et LOGIVESDRE, du choix d'aménagement opéré par la Ville.

Le 6 mai 2019, nous recevons l'accord de LOGIVESDRE quant à la réalisation d'un parking d'éco-voiturage rue de Limbourg. Cette dernière souhaite conserver 20 à 25 places réservées pour ses locataires, ainsi que 2 places PMR.

Le 2 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet de convention à intervenir entre la Ville, la Province de Liège et l'Opérateur de Transport de Wallonie relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, à savoir la Ville, pouvoir adjudicateur, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés de travaux pour le projet « aménagement d'un parking d'Eco Voiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêté de bus, situés rue de Limbourg ;
- de transmettre la délibération à la tutelle. Celle-ci sera exécutoire dès sa transmission aux autorités de tutelle ;
- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 236.195,10 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure ouverte ;
- la Ville de Verviers est mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de l'Opérateur de Transport en Wallonie, à l'attribution du marché ;
- en cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/731-51 par emprunt et subsides.

Le 9 décembre 2019, nous recevons du TEC, son accord sur la prise en charge des travaux. La quote-part financière de l'OTW s'élève à 23.185,95 € hors T.V.A.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, au montant de 209.073,24 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord des pouvoirs subsidiaires.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie) (MP2018/027)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 4.053,98 € T.V.A. comprise, au profit de ABC EXPERTS, pour l'analyse de sols préalable aux travaux.

Le 1^{er} avril 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 13 mai 2019. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 25 juin 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la réalisation de 3 essais à la plaque, d'un montant de 590,64 € T.V.A. comprise.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif à l'évacuation des terres dans un site approprié et le plan as-built après réalisation, pour un montant de 16.559,41 € T.V.A. comprise.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 148.869,07 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE.

VOIRIE – Amélioration de la voirie agricole – Réfection de la voirie rue Beaudrifontaine (MP2018/033)

Le 5 novembre 2019, le Service public de Wallonie nous informe que le crédit 2019 étant consommé, notre dossier sera soumis au Ministre dès janvier 2020.

VOIRIE – Stabilisation et réfection de l'accotement et de la voirie sur un tronçon d'une cinquantaine de mètres rue Donheid (MP 2018/101)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL LONGTAIN.

Le 23 janvier 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 33.288,61 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Réfection extraordinaire d'égouttage, de voiries, de trottoirs et d'espaces publics, aménagements et réfections de mobilité (MP2018/030)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de Liège et Place Albert Ier (MP2018/114)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d’espaces publics – Rue Grand’Ry (MP2018/143)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d’espaces publics – Rue Sauvage (MP2018/144)

Le 15 octobre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 32.008,08 € T.V.A. comprise.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d’espaces publics – Rue du Château d’Eau (MP2018/145)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution à partir du 11 janvier 2019 jusqu'au 8 mars 2019.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Aménagement et réfection du parking Impasse Gouvy (MP2018/156)

Le 27 mars 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au placement d'une guillotine au bassin d'orage récemment créé, pour un montant de 2.395,80 € T.V.A. comprise.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 81.199,80 € T.V.A. comprise.

EGOUTTAGE - Rue Bériveau - Sécurisation du biez et réfection de l'égouttage - Mission complète d'ingénieur en stabilité (MP2018/112)

Le 6 février 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.904 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL CGL CONSULT.

Le 14 février 2019, nous confirmons à la SPRL CGL CONSULT, que nous attendons le dossier qui nous permettra d'introduire la demande de permis d'urbanisme pour le 1^{er} mars 2019 et le dossier d'exécution et de soumissions pour le 18 mars 2019.

Le 22 mai 2019, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure rédigé par le Service projets le 13 mai 2019.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal décide d'appliquer les amendes pour retard d'exécution plafonnées à 345 € et les pénalités spéciales pour un montant de 3.500 € hors T.V.A., correspondant au montant des services réalisés hors délai (permis d'urbanisme et dossier d'exécution), à la SPRL CGL CONSULT.

EGOUTTAGE – Rue Bériveau – Sécurisation du biez et réfection de l'égouttage – Travaux (MP2018/132)

Le 30 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé des travaux (63.844,75 € T.V.A. comprise), établis par l'auteur de projet ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes PIRENNE, BONIVER, ASES et COLLARD ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 877/731-51.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. COLLARD, pour un montant de 106.404,38 € T.V.A. comprise.

ETUDE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA REFECTION DU PONT DE LA RAYE – Désignation d'un auteur de projet (MP2018-032)

Le 16 juillet 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 25.000 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes CGL CONSULT, ECM, GESPLAN, DELTA, GREISCH et EXAS ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/733-51.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal attribue le marché au bureau EXAS, au pourcentage d'honoraires de 7 %.

Le 3 décembre 2019, nous donnons l'ordre, au bureau EXAS, de commencer les prestations de services à partir du 17 décembre 2019. Les services doivent être prestés dans les 35 jours calendrier.

VOIRIE - Carrefour rues de Dison et des Fabriques - Aménagement - Enlèvement des feux (MP2019/022)

Le 26 novembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 5.000 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes HERPHELIN, PAQUE et JACOBS ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/735-59.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme PAQUE, pour le montant de 1.894,27 € T.V.A. comprise.

Réalisation d'un itinéraire cyclo-piéton entre le Pont Louise (Rue des Hospices) et l'extrémité Nord-Est du parc Marie-Louise sur la rive gauche de la Vesdre – Désignation d'un ingénieur (MP2019/097)

Le 27 août 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 25.000 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes CGL CONSULT, GREISCH, GESPLAN et SOTREZ-NIZET ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/733-51.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché au bureau d'études SOTREZ-NIZET, pour un pourcentage d'honoraires de 8,75 %.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Rue Grand'Ville et rue de la Saunerie - Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce (MP2019/102)

Le 3 décembre 2019, le collège communal décide :

- d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'étude, la direction et la surveillance des travaux d'égouttage et de réfection, ainsi que les conventions relatives à l'étude et la direction des travaux, la surveillance des travaux communaux et la surveillance des travaux d'égouttage, établis par l'A.I.D.E. ;
- de financer la dépense, dont la partie à charge de la Ville est estimée à 25.000 € T.V.A. comprise, par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue de l'Epargne (MP2019/103)

Le 16 décembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet et le montant estimé à 80.033,33 € T.V.A. comprise ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/735-60.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BAGUETTE, pour le montant de 80.033,33 € T.V.A. comprise.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rue des Cloutiers (MP2019/104)

Le 3 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 69.130,02 € T.V.A. comprise ;
- d'attribuer le marché à l'adjudicataire stock-voiries, la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 69.130,02 € T.V.A. comprise ;
- de financer la dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire 2019, sous les allocations 421/735-60 (n° de projets 20190034 et 20190035).

VOIRIE - Tractopelle T23 - Remise en état du bras articulé (MP2019/088)

Le 8 octobre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 18.435,03 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes DANNEMARK, NADIN MATHONET et HENRARD ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/745-52.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme DANNEMARK, pour le montant de 17.196,65 € T.V.A. comprise.

Le 16 décembre 2019, nous donnons l'ordre, à la firme DANNEMARK, de commencer la prestation des services à partir du 16 décembre 2019. Les services doivent être prestés pour le 16 mars 2020.

VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Marquage Rue de Liège (MP2019/110)

Le 26 novembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 11.924,55 € T.V.A. comprise ;
- d'attribuer le marché à l'adjudicataire de l'adjudication-stock, la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 11.924,55 € T.V.A. comprise ;
- d'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018, sous l'allocation 421/735-60.

VOIRIE – Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics – Rue du Château d'Eau (complément) (MP 2019/111)

Le 3 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 8.966,10 € T.V.A. comprise ;
- d'attribuer le marché à l'adjudicataire stock-voiries, la S.A. BAGUETTE, pour un montant de 8.966,10 € T.V.A. comprise ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/735-60.

3.- Divers

MOBILIER URBAIN – Installation de mobilier urbain et d'abris voyageurs (MP2018/009)

Le 15 février 2019, le Collège communal :

- autorise le placement d'un écran digital uniquement boulevard de Gérardchamps ;
- décide d'organiser une rencontre avec CLEAR CHANNEL pour définir de nouveaux emplacements.

Le 27 février 2019, le Collège communal approuve le montant de la redevance annuelle due par CLEAR CHANNEL et décide de lui facturer le montant de 20.502 € hors T.V.A.

Le 13 mars 2019, le Collège communal approuve le montant de la redevance annuelle due par DECAUX et marque son accord pour lui facturer le montant de 67.951,18 € T.V.A. comprise.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal autorise l'enlèvement de l'abribus Esplanade de la Grâce et décide de placer l'abribus rue Simon Lobet.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 (144/18)

Le 25 mars 2019, le Conseil communal approuve le projet de convention entre la Ville et l'A.I.D.E. intitulée « Ville de Verviers – Services aux communes – Gestion patrimoniale des réseaux – Marché de curage – Convention ».

Le 29 avril 2019, le Conseil communal décide :

- d'adopter le plan d'investissement communal des travaux de la période s'étendant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, comportant 8 fiches techniques et le relevé des investissements ;
- de solliciter les subventions prévues dans la circulaire du 15 octobre 2018 ;
- de transmettre la délibération pour avis, à l'AIDE et à la SPGE et pour approbation à Mme la Ministre de la Région Wallonne, chargée des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

| COMMUNE DE VERVIERS | | | | | | | | | | |
|---|----|---|--|--|---|---|--|---|-----|-----|
| PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019 - 2021 | | | | | | | | | | |
| | | Montant du droit tirage pour la programmation (1) : 2.613.480 € | | Les montants sont indiqués en euros T.V.A. comprise (sauf sur l'égouttage) | | | | | | |
| | | (2) | (3) | (4)=(2)-(3) | 40 % de (4) | 60 % de (4) | | | | |
| Année | N° | Intitulé de l'investissement | Estimation des travaux (en ce compris les frais d'étude) | Estimation des interventions extérieures | | Estimation des montants à prendre en compte dans le plan d'investissement | Estimation des montants à prélever sur fonds propres communaux | Estimation de l'intervention régionale (DGO1) | | |
| | | | | SPGE | autres intervenants | | | | | |
| 2020 | 1 | Rue de Pepinster – Travaux de réfection de l'égouttage et remise en état de la voirie (SPW) | 1.217.300,00 € | 1.217.300,00 € | - € | - € | - € | - € | | |
| 2020 | 2 | Rue Grand'Ville(SPW) et rue de la Saunerie (VILLE) – Travaux de réfection d'égouttage, remise en état, aménagement de la voirie et mobilité douce | 685.996,08 € | 458.700,00 € | - € | 227.296,08 € | 90.918,43 € | 136.377,65 € | | |
| 2021 | 3 | Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux (SPW) | 307.300,00 € | 307.300,00 € | - € | - € | - € | - € | | |
| 2021 | 4 | Remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette (SPW) | 144.400,00 € | 144.400,00 € | - € | - € | - € | - € | | |
| 2021 | 5 | Avenue Eugène Mullendorff – Place d'Arles: travaux de réfection d'égouttage, aménagement de la voirie et mobilité douce | 3.637.290,00 € | 621.950,00 € | - € | 3.015.340,00 € | 1.206.136,00 € | 1.809.204,00 € | | |
| 2020 | 6 | Aménagement de l'espace public « PORTE DE HEUSY » - suite à la démolition (hors objet) d'un ensemble d'immeubles - entouré des rues du Palais, de Heusy, du Tribunal, chaussée de Heusy | 1.677.060,00 € | - € | - € | 1.677.060,00 € | 670.824,00 € | 1.006.236,00 € | | |
| 2020 | 7 | Rue des Charrons – Aménagement de la voirie et mobilité douce | 1.282.950,90 € | - € | - € | 1.282.950,90 € | 513.180,36 € | 769.770,54 € | | |
| 2021 | 8 | PLAINE PELTZER - construction d'un bâtiment pour la maison de l'égalité des chances et du citoyen | 2.496.532,50 € | - € | 290.400,00 € | 2.206.132,50 € | 882.453,00 € | 1.323.679,50 € | | |
| TOTAUX | | | 11.448.829,48 € | 2.749.650,00 € | 290.400,00 € | 8.408.779,48 € | 3.363.511,79 € | 5.045.267,69 € | (5) | (6) |
| | | | DEMANDE DE DEROGATION | | | | | | | |
| Dépassement du plafond de 200 % (6) > [(1) * 2] | | | OUI - NON | | Les demandes de dérogation doivent être motivées dans la délibération du Conseil communal qui approuve le PIC | | | | | |
| Thésaurisation avec la programmation pluriannuelle suivante | | | OUI - NON | | | | | | | |

Le 21 août 2019, nous transmettons le dossier au Service public de Wallonie.

Le 17 décembre 2019, nous informons la S.P.G.E. que, malgré son avis du 15 juillet 2019, nous avons maintenu le projet de remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux au PIC 2019-2021 et avons toujours la volonté de le réaliser. Nous sollicitons une nouvelle fois l'intervention de la S.P.G.E. dans le financement de ces travaux d'égouttage.

Le 18 décembre 2019, nous recevons du Service public de Wallonie, l'approbation du PIC 2019-2021 et que des dossiers sont éligibles et admissibles à concurrence du montant de l'enveloppe qui nous a été communiqué, soit 2.703.545,48 €.

Le Service public de Wallonie nous informe que :

- les dossiers relatifs au remplacement d'un tronçon d'égouttage rue Bouquette et chaussée de Theux ne peuvent être retenus, car ils ont fait l'objet d'un avis défavorable de la S.P.G.E. ;
- le dossier relatif à l'aménagement de l'espace public porte de Heusy, peut être retenu si la Ville marque son accord pour la prise en charge des travaux d'égouttage que la S.P.G.E. estime nécessaires. Dans ce cas, il y aura lieu d'introduire un PIC modifié.

Plan hiver 2019-2020 (101/19)

Le 22 octobre 2019, le Collège communal autorise la mise en application du plan hiver 2019-2020, comme proposé par le Service technique et souhaite qu'un marché stock soit lancé pour avoir la possibilité de faire face, sans délai, à la pénurie de chauffeur interne.

Construction d'un centre de sports – Etude de faisabilité et mission d'auteur de projet (193/15)

Rien à signaler en 2019.

Remise en état du terrain de foot du F.C. Entente Stembertoise (MP2018/062)

Le 16 janvier 2019, nous rappelons, à la N.V. DE CEUSTER, l'ordre de commencer les travaux le 29 avril 2019. Les travaux doivent être terminés pour le 8 mai 2019.

Le 22 mai 2019, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure rédigé par les services le 21 mai 2019.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal marque son accord sur l'avenant de l'entreprise DE CEUSTER, à savoir :

- fourniture de 2 cadres relève-filet alu (à monter par le club), pour un montant de 585 € hors T.V.A. ;
- fourniture d'une boîte de repères de traçage de 25 plifix blancs (à placer par le club), pour un montant de 150 € hors T.V.A.

Différents documents sont transmis à Mme CHEYRELS (TRANSPARENCIA).

Le 5 novembre 2019, le Collège communal décide :

- de marquer son accord sur l'avenant n° 1, relatif à l'enlèvement des éléments rocheux, travaux achevés, pour un montant en plus de 6.703,40 € T.V.A. comprise ;
- de marquer son accord sur l'avenant n° 2, relative à la suppression du poste 6 (vertidrain + sablage du terrain) et à l'engraissage du terrain, pour un montant en moins de 786,50 € T.V.A. comprise ;
- d'approuver et payer l'état d'avancement n° 1, à l'exception du poste relatif à l'épandage du glyphosate;
- d'approuver l'état d'avancement n° 2 (incluant l'avenant n° 1) et de payer la somme de 42.980,33 € T.V.A. comprise, représentant les états d'avancement n° 1 et 2 et l'avenant n° 2) à la N.V. DE CEUSTER ;
- dès réception, de soumettre la réponse de la N.V. DE CEUSTER pour le poste litigieux au prochain Collège, pour décision.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal décide :

- de marquer son accord sur la proposition de la N.V. DE CEUSTER d'annuler, à titre commercial, la partie du poste litigieux relative à la pulvérisation pour un montant de 752,23 € T.V.A. comprise ;
- de lui mandater la somme de 1.176,58 € T.V.A.C. (partie du poste litigieux relative à la tonte rase du terrain).

Le 17 décembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la N.V. DE CEUSTER et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 50.743,56 € T.V.A. comprise.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES : GRAND BAZAR : Mission d'auteur de projet en vue de la réhabilitation de l'immeuble (MP2018/092)

Le 3 avril 2019, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 33.000 € à la SPRL AUPA, dès réception de la facture (esquisse).

SITE DES COUVALLES - Réalisation d'une étude de risque conforme au décret sol (MP2019/077)

Le 27 mars 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, établi par le Service technique de l'Aménagement du territoire, pour un montant estimé à 30.000 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes SBS ENVIRONNEMENT, SOLEX et RAM-SES ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 000/733-51.

Le 8 mai 2019, le Collège communal attribue le marché à la société SBS Environnement, pour un montant de 2.117,50 € T.V.A. comprise.

Le 15 mai 2019, nous donnons l'ordre, à la société SBS Environnement, de commencer la prestation des services le 27 mai 2019. Les services doivent être prestés dans les 60 jours ouvrables.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal approuve la facture finale et autorise le paiement d'un montant de 2.117,50 € T.V.A. comprise à la société SBS Environnement.

Installation d'une borne électrique pour véhicules - rue des Carmes (MP2019/019)

Le 12 juin 2019, le Collège communal :

- attribue le marché de services à ORES, pour le montant total de 6.604,89 € T.V.A. comprise ;
- attribue le marché de travaux d'aménagement du sol de la borne électrique ainsi que la fourniture du mobilier urbain et le marquage au sol à la société BAGUETTE, pour le montant de 2.601,50 € T.V.A. comprise ;

- approuve l'achat de la borne et son sac à dos à la Province de Liège, pour un montant de 8.998,77 € T.V.A. comprise ;
- approuve le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/731-53 et sera financé par subsides et fonds de réserve ;
- décide de transmettre les documents à la Province de Liège pour subsidiation de 75 % de la dépense.

Le 18 septembre 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. BAGUETTE, de commencer les travaux le 23 septembre 2019.

Désignation de bureaux d'avocats chargés d'assister, de conseiller et de défendre en justice la Ville de Verviers (MP2019/001)

Le 3 avril 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet divisé en :
 - lot 1 : droit civil et commercial (en ce compris les matières relatives aux assurances et aux sinistres ;
 - lot 2 : droit immobilier (aspects civils : droit de la construction, baux, logement... ; et aspects administratifs droit de l'urbanisme et droit de l'environnement).
 - lot 3 : droit des marchés publics ;
 - lot 4 : droit du travail (contrat de travail, sécurité sociale...) et droit de la fonction publique ;
 - lot 5 : droit public et administratif (le contentieux administratif dans son ensemble devant le Conseil d'Etat, les juridictions administratives et les cours et tribunaux) ; pour un montant estimé à 100.000 € T.V.A. comprise par an ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les sociétés ELEGIS, Cabinet DE BEER DE LAER ET PETIT, FLHM, TROXQUET-LAMBERT, DLA PIPPER et LEXING Avocats ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2019 sous l'allocation 104/123-15 ;
- de modifier le cahier spécial des charges en y ajoutant un lot relatif au droit fiscal.

Le 12 juin 2019, le Collège communal attribue le marché comme suit :

- Lot 1 : droit civil et commercial (en ce compris les matières relatives aux assurances et aux sinistres), par ordre de priorité à : Cabinet de Beer de Laer et Petit, pour un montant de 750 € HTVA par contentieux et de 100 € HTVA par consultance et à FLHM Avocats, pour un montant de 1.400 € HTVA par contentieux et de 200 € HTVA par consultance ;
- Lot 2 : droit immobilier (aspects civils : droit de la construction, baux, logement... et aspects administratifs : droit de l'urbanisme et droit de l'environnement) par ordre de priorité à : Cabinet de Beer de Laer et Petit, pour un montant de 1.300 € HTVA par contentieux et de 300 € HTVA par consultance et à FLHM Avocats, pour un montant de 1.800 € HTVA par contentieux et de 200 € par consultance ;
- Lot 3 : droit des marchés publics par ordre de priorité à : FLHM Avocat, pour un montant de 1.400 € HTVA par contentieux et de 200 € HTVA par consultance et à LEXING Avocats, pour un montant de 7.999 € HTVA par contentieux et de 1.499 € HTVA par consultance ;
- Lot 4 : droit du travail (contrat de travail, sécurité sociale...) et droit de la fonction publique, par ordre de priorité à : Cabinet De Beer de Laer et Petit, pour un montant de 900 € HTVA par contentieux et de 200 € HTVA par consultance et à FLHM Avocats, pour un montant de 1.400 € HTVA par contentieux et de 200 € HTVA par consultance ;
- Lot 5 : droit public et administratif (le contentieux administratif dans son ensemble devant le Conseil d'état, les juridictions administratives et les cours et tribunaux) par ordre de priorité à : FLHM Avocats, pour un montant de 1.400 € HTVA par contentieux et de 200 € HTVA par consultance et au cabinet De Beer de Laer et Petit, pour un montant de 1.900 € HTVA par contentieux et de 400 € HTVA par consultance ;
- Lot 6 : droit fiscal (contentieux relatif aux redevances et taxes communales), par ordre de priorité à : Cabinet De Beer de Laer et Petit, pour un montant de 1.300 € HTVA par contentieux et de 300 € par consultance et à ELEGIS, pour un montant de 1.500 € HTVA par contentieux et de 750 € HTVA par consultance.

Acquisition d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur pour le Service Projet (MP2019/008)

Le 5 novembre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 40.414 € T.V.A. comprise ;
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- De consulter les firmes GEOMENSURA, PYTHAGORAS et TASE RESEARCH ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 104/742-53.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme GEOMENSURA, pour le montant de 39.276,60 € T.V.A. comprise.

MARCHE DE SERVICES – Installation ciel de lanternes (MP2019/060)

Rien à signaler en 2019.

BATIMENTS COMMERCIAUX - PVI - Remplacement des pompes et installation d'un système d'alerte "inondations" (MP2019/087)

Le 5 novembre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 2.982 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes POMPES PHC, MSB PLOMBERIE et EXELIO ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 520/724-56.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme POMPES PHC, pour le montant de 4.602,85 € T.V.A. comprise.

Le 5 décembre 2019, nous donnons l'ordre, à la firme POMPES PHC, de commencer les travaux le 13 janvier 2020. Le délai d'exécution est de 5 jours ouvrables.

SECTION 3 – ALIGNEMENTS CESSIONS GRATUITES DE VOIRIES – ACQUISITIONS D'EMPRISES – ALIÉNATION D'EXCÉDENTS DE VOIRIE

1. Acquisitions de voiries

Avenues Prince Baudouin et du Chêne (partie) – Parcelles cadastrées 5^{ème} Division, Section A, n° 121C3, 122M4, 120D2 et 122A5/pie – Expropriation en extrême urgence pour cause d'utilité publique – Plan d'expropriation à soumettre au Gouvernement Wallon – Adoption définitive

En date du 22 juillet 2019, le Département des Comités d'Acquisition de Liège a communiqué à la Ville de Verviers le jugement rendu le 16 juillet 2019 par la Justice de Paix du Second Canton de Verviers, jugement dans lequel il est stipulé que l'expropriation a été prononcée et l'indemnité provisionnelle fixée à 1,00 €.

La signification du jugement a bien été effectuée à l'ensemble des propriétaires riverains de la voirie Avenue Prince Baudouin (la dernière signification en France a été réalisée ce 27 janvier 2020), sur pied de l'article 11 de la loi du 26 juillet 1962, de telle sorte que la Ville de Verviers peut, désormais, prendre possession de la voirie expropriée.

S'agissant d'une voirie, il n'est pas nécessaire de demander l'envoi en possession au Juge de Paix (en effet, il n'y a pas lieu d'expulser des gens dans le cas présente). Dès lors, il suffit d'entamer les travaux pour matérialiser la prise en possession. Le jugement provisionnel, c'est-à-dire le jugement du 16 juillet 2019, tient lieu de titre de propriété, étant précisé que ce jugement sera transcrit auprès du Bureau Sécurité Juridique et la mutation cadastrale interviendra par la suite.

Ce dossier peut être clôturé.

Rue de Limbourg 23 – ROX AUTO - Mise en œuvre de l'alignement approuvé par A.R. du 14 décembre 1897 – Régularisation

Le dossier est en cours d'instruction.

Rue du Midi – Elaboration du projet de plan d'alignement – Adoption définitive

La procédure suit son cours concernant la mise en œuvre du plan général d'alignement approuvé définitivement par le Conseil communal en sa séance du 17 décembre 2018.

Chemin de Rouheid – Réalisation d'un plan de modification d'alignement

Le dossier est en cours d'instruction.

Rue Fontaine-au-Biez à HEUSY – Création d'un plan d'alignement – Elargissement de la voirie

En sa séance du 17 avril 2019, le Collège communal a décidé de procéder au paiement de la facture du géomètre CREMERS d'un montant de 7.411,25 € et de stater sa mission d'un délai d'un an.

Cité du Bois Goulet – Société Wallonne du Logement – Reprise de la voirie pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Zone d'artisanat et de services de Gérardchamps – Cession, à titre gratuit, des aménagements des abords de l'Espace Entreprise de Verviers (accès rue Lejeune), par la S.P.I. à la Ville pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 12 novembre 2019, le Collège communal a pris acte du courrier de la S.P.I. du 08 juillet 2019 et a décidé de communiquer le point au Conseil communal du 25 novembre 2019. En effet, la S.L.S.P. LOGIVESDRE a acquis le bâtiment appartenant à la S.P.I., de telle sorte que la remise de la voirie dans le domaine public n'a plus lieu d'être.

Le dossier est désormais clôturé.

Lotissement « Plein Sud » - Reprise, à titre gratuit, des voiries et espaces verts pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

CAMPUS DE VERVIERS – Chemin d'accès reliant la Rue aux Laines à la Plaine Peltzer – Annexion au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement « Les Pâturages » à PETIT-RECHAIN (LAMY CONSTRUCTION) – Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements en vue de les incorporer au domaine public communal

Ce dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Lotissement de Wallonie – Rue Heppinchamps à STEMBERT – Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 22 octobre 2019, le Collège communal a accordé la réception définitive (travaux d'équipement de voirie) au lotisseur.

Le dossier de reprise de voirie est en cours d'instruction.

Rue de l'Oiseleur (ancienne Commune de Heusy) – Reprise, à titre gratuit, de la voirie privée cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 373A3 pour incorporation au domaine public communal

Ce dossier est en cours d'instruction.

Rue des Peupliers à HEUSY – Reprise, à titre gratuit, de la voirie Rue des Peupliers auprès de PRIMABEL pour annexion au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

2.- Emprises et Excédents de voiries

Champ des Oiseaux – La Nationale Foncière (2016G0003) – Urbanisation d'un bien (3 lots) en vue de la construction de 2 habitations unifamiliales et un lot à destination agricole – Modification de voirie – Régularisation de l'emprise et de l'excédent de voirie

En sa séance du 27 mai 2019, le Conseil communal a décidé :

- d'acquérir, auprès de la S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE : :
 - au prix de cent-vingt euros (120,00 €), pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain cadastrée sous numéro d'identifiant parcellaire C 46 D P0000 d'une superficie mesurée de 6ca (6m²) (anciennement

partie de la parcelle de terrain située en lieudit « Au Champ d'Oiseaux », cadastrée comme « Pâture » Section C, numéro 0046/00B0P0000, d'une superficie totale de 45a 62ca, telles que cette parcelle figure sous lot 2 et représentée sous liseré bleu et fond jaune, au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63022-10103 ;

- à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, une parcelle de terrain cadastrée sous numéro d'identifiant parcellaire C 46 E P0000 d'une superficie mesurée de 9a 96ca (996m²) (anciennement partie de la parcelle de terrain située en lieudit « Au Champ d'Oiseaux », cadastrée comme « Pâture » section C, numéro 0046/00B0P0000, d'une superficie totale de 45a 62ca, telle que cette parcelle figure sous lot 3 et représentée sous liseré bleu et fond hachuré vert, au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63022-10103 ;
- de céder, à la S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE, au prix de cinq mille cent soixante-trois euros (5.163,00 €) une parcelle de terrain cadastrée sous numéro d'identifiant parcellaire C 46 C P0000, d'une superficie mesurée de 2a 40ca (240m²) (anciennement partie du domaine public sans désignation cadastrale, telle que cette parcelle figure sous lot 1 et sous liseré bleu et fond hachuré bleu, au plan de mesurage levé et dressé, le 12 juillet 2016 et finalisé le 11 juin 2018, par le Bureau de géomètre-expert GEOMETRIC, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63022-10103 ;
- d'approuver le projet d'acte dressé et communiqué par l'Etude du Notaire LAGUESSE, le 09 avril 2019.

La signature de l'acte est intervenue le 23 octobre 2019, de telle sorte que ce dossier peut être clôturé.

Rue Victor Besme 86 – S.A. BELGRET – Démolition d'un bâtiment industriel et construction d'un restaurant Burger King et d'une librairie (2017A0093) – Annexion d'une emprise au domaine public communal

En sa séance du 29 avril 2019, le Conseil communal a DECIDE d'acquérir, auprès de la S.A. BELGRET, sans stipulation de prix et pour cause d'utilité publique, une emprise d'une superficie de 1a 65ca, ayant pour identifiant parcellaire réservé le n° B 315P 2P0000, à prendre dans la parcelle de terrain sise Rue Victor Besme 86, cadastrée 8^{ème} Division, Section B, n° 315VP0000, d'une contenance de 3.758m², telle que cette parcelle est représentée sous teinte jaune, au plan de mesurage dressé, le 12 mars 2018, par Mr. le géomètre Sébastien MASSART, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° de référence 63043-10089 et a APPROUVE le projet d'acte dressé et communiqué par le Notaire Lionel DUBUISSON, le 05 avril 2019.

La signature de l'acte est intervenue le 29 juillet 2019.

Ce dossier est désormais clôturé.

Rue Henri Pirenne à VERVIERS – Cession d'une emprise (terrain) cadastrée 2^{ème} Division, Section C, n° 146Z6, par LOGIVESDRE à la Ville de Verviers pour incorporation au domaine public communal

Nous sommes dans l'attente du projet d'acte qui sera soumis au Conseil communal pour approbation.

Rue de l'Usine (anciennement Heusy) – Reprise, à titre gratuit, d'une emprise cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 284K, pour incorporation au domaine public communal – Régularisation

En sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a décidé :

- de marquer un accord de principe sur l'annexion au domaine public communal, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, de la parcelle cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 284K, telle que reprise sous teinte jaune, d'une superficie de 121m², au plan de cession dressé, le 05 juin 2018, par le bureau de géomètres et géomaticiens ATEXX S.P.R.L. ;
- de désigner le Département des Comités d'Acquisition – Direction Liège, pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la signature du projet d'acte.

Champ d'Oiseaux – Lotissement « Clos des Oiseaux » - Déclassement d'un excédent de voirie (lot 2) – Cession – Accord de principe sur la vente

En sa séance du 05 juin 2019, le Collège communal a :

- marqué son accord de principe sur la vente de l'excédent de voirie (lot 2) au profit de T&J INVEST, à savoir les nouveaux propriétaires du permis d'urbanisation octroyé en date du 12 octobre 2018 par le Collège communal à la S.P.R.L. P.M.F. INVEST ;
- fixer le prix de vente dudit excédent à la somme de 2.970,00 €, soit 30,00 €/m² et solliciter l'accord écrit de T&J INVEST ;
- dès l'obtention de l'accord écrit de T&J INVEST, soumettre ce dossier au Conseil communal pour verser le lot 2 dans le domaine privé de la Ville, de fixer le prix de la vente et solliciter un projet d'acte.

En sa séance du 03 décembre 2019, le Collège communal a :

- décidé de maintenir le prix de la vente à 1.980,00 € et en informer T&J INVEST et solliciter son accord écrit ;
- dès l'obtention de l'accord de cette dernière, soumettre ce dossier au Conseil communal pour verser le lot 2 dans le domaine privé de la Ville, de fixer le prix de la vente et solliciter un projet d'acte.

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Rue des Combattants et Chemin de Cockaihaye 22A, 22B et 22C à 4800 VERVIERS – Lotissement IMMOBAT – Cession d'un excédent de voirie (lot 1A et 1B) et annexion d'une emprise (lot 2) – Estimation des lots A1 et 1B

En sa séance du 03 décembre 2019, le Collège communal a décidé de :

- marquer son accord de principe sur la vente des lots n° 1A et 1B à la S.P.R.L. IMMOBAT et l'annexion à titre gratuit du lot 2 au domaine public communal ;
- prendre acte de l'estimation du Notaire du 21 novembre 2019 ;
- fixer le prix de vente des lots n° 1A et 1B au montant proposé par le Notaire, soit un montant de 750,00 € ;
- en cas d'accord sur le prix proposé, demander un accord écrit à la S.P.R.L. IMMOBAT ;
- en cas d'accord de celle-ci, solliciter un projet d'acte via le Notaire de son choix.

Lotissement « Plein Sud » à POLLEUR – Cession, à titre gratuit, de la station d'épuration à l'A.I.D.E.

Ce dossier est toujours en cours d'instruction. Nous sommes dans l'attente du projet d'acte de l'A.I.D.E., afin de procéder à la cession de la station d'épuration.

Rue Pierre Delaval 13 – Chemin vicinal n° 38 – Occupation du domaine public par un privé – Régularisation d'un excédent de voirie

En sa séance du 29 avril 2019, le Conseil communal a décidé de :

- marquer un accord de principe sur la vente de l'excédent de voirie au profit de la parcelle cadastrée 4^{ème} Division, Section B, n° 1268C, sise Rue Pierre Delaval n° 13 à 4800 VERVIERS ;
- fixer le prix de vente dudit excédent à la somme de 600,00 €, soit 40,00 €/m² ;
- solliciter un projet d'acte auprès de la demanderesse en vue de procéder à sa signature.

En sa séance du 29 avril 2019, le Conseil communal a, notamment, décidé de :

- adopter le plan de mesurage levé et dressé, le 21 août 2018, par Mr. le Géomètre-Expert François VANDERMEULEN;
- verser l'excédent de voirie, appartenant au domaine public communal, tel que repris sous liseré orange, d'une superficie de 15m², au domaine privé de la Ville de Verviers.

Le projet d'acte sera, prochainement, communiqué par la propriétaire de la parcelle susvisée et sera, ensuite, soumis au Conseil communal pour approbation.

Rue Saint-Bernard 29 (ancienne Commune de Lambermont) – Empiètement d'un escalier sur le domaine public communal – Chemin vicinal n° 1 – Demande de modification de voirie – Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale

En sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil communal a pris connaissance des résultats de l'enquête publique et a décidé de :

- ne pas adopter le projet de plan dressé, le 08 mai 2019, par Mr. le géomètre GREVERS, intitulé « Achat de domaine public – 8^{ème} Division, Lambermont, Section B, non cadastrée » et ce, sur base de l'avis du Département Technique du 27 novembre 2019
- ne pas déclasser l'excédent de voirie tel que repris au plan dressé, le 08 mai 2019, par Mr. le géomètre GREVESSE ;
- transmettre la présente délibération au demandeur et aux propriétaires riverains (périmètre de 50m).

Le dossier est toujours en cours d'instruction, vu la réclamation du propriétaire de la parcelle cadastrée 8^{ème} Division, Section B, n° 202A.

Avenue Henri Massin à PETIT-RECHAIN – Aménagement d'un quai pour un arrêt TEC au droit du n° 26 ainsi qu'au droit du terrain de football – Emprise au droit du n° 26 à annexer au domaine public communal

En sa séance du 09 juillet 2019, le Collège communal a :

- marqué son accord de principe pour l'aménagement de 2 quais pour un arrêt TEC au droit de la parcelle sise Avenue Henri Massin 26 ainsi qu'au droit du terrain de football, lesquels aménagements seront financés à $\frac{3}{4}$ par la S.R.W.T. ;
- marqué son accord sur le plan n° 10478-1 dressé, le 07 novembre 2017, par la S.R.W.T. ;
- décidé de demander l'accord aux propriétaires de la parcelle cadastrée 9^{ème} Division, Section B, n° 193D, pour acquérir, à l'amiable, un morceau de leur terrain en vue de l'annexer au domaine public communal afin d'y aménager un quai pour un arrêt TEC et leur demander leur accord pour réaliser les travaux d'aménagement avant la signature du projet d'acte ;
- décidé de consulter trois géomètres et trois notaires afin d'établir le plan d'emprise et l'estimation de celle-ci ;
- en cas de refus des propriétaires, entamer la procédure d'expropriation ;
- dans l'attente de la procédure de régularisation d'emprise au domaine public communal, solliciter la S.R.W.T. d'entamer les travaux d'aménagement du quai au droit du terrain de football.

Le dossier suit son cours.

Terrain sis Rue de Gelée à PETIT-RECHAIN – Lot n° 3 – Vente de gré à gré – Modification du prix de vente

En sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a décidé :

- de vendre de gré à gré, au plus offrant avec publicité, le lot n° 3, tel que repris sous liseré vert, d'une superficie mesurée de 336,1m², au plan de division dressé, le 09 mai 2016, par SCHEEN-LECOQ, pour un prix minimum de 36.971,00 € (trente-six mille neuf cent septante et un euros) ;
- lancer la mise en vente dès le mois de septembre 2019 pour une durée de 3 mois.

Le dossier suit son cours.

VOIRIE – Actualisation de l'Atlas des voiries – Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale – Mise en place du Comité Local

Le dossier est en cours d'instruction.

SECTION 4 - TROTTOIRS

Il a été répondu et donné suite à diverses plaintes de riverains, concernant l'état des trottoirs (pavés descellés, bordures enfoncées, accotements endommagés).

SECTION 5 - SQUARES ET PLANTATIONS

MISSION COMPLETE D'AUTEUR DE PROJET - étude et surveillance des travaux pour la démolition d'un ensemble d'immeubles et aménagement de l'espace public (Phoenix) (MP2018/069)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver l'avant-projet (aménagement de l'espace public), déposé par le bureau &SENS, y compris les remarques du Service technique ;
- de transmettre à l'auteur de projet, les propositions pour la poursuite du dossier ;
- d'autoriser le paiement des honoraires, soit 26.590,34 € T.V.A. comprise à &SENS.

Le 12 novembre 2019, le Collège communal marque son accord sur la suspension de la mission d'auteur de projet à partir du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 28 février 2020, soit la réalisation de l'étude de mobilité du carrefour.

VOIRIE - démolition d'un ensemble d'immeubles et aménagement de l'espace public (PHOENIX) (MP2018/069-01)

Le 28 janvier 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet établi par l'auteur de projet &SENS ARCHITECTE, pour un montant estimé à 230.940,35 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure ouverte ;
- de transmettre le projet au Service public de Wallonie ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit aux propositions budgétaires 2019, qui sera financé par emprunt et les subsides.

Le 29 janvier 2019, nous transmettons le dossier projet au Service public de Wallonie.

Le 28 février 2019, nous recevons du Service public de Wallonie, l'accord sur le projet des travaux, sous réserve de l'obtention du permis de démolir. Sur base du coût de l'estimation, l'intervention à charge de la Région s'élève à 207.846,32 €.

Le 24 avril 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. ELOY, pour un montant de 142.934,40 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord des pouvoirs subsidiaires.

Le 25 avril 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie.

Le 29 mai 2019, le Collège communal attribue l'enlèvement de compteurs et la suppression de branchements à :

- ORES, pour un montant de 3.566,28 € T.V.A. comprise ;
- RESA, pour un montant de 8.282,90 € hors T.V.A.

Le 28 juin 2019, nous recevons du Service public de Wallonie, l'accord sur l'attribution du marché à la S.A. ELOY. Ce dernier nous rappelle que le projet doit avoir été mis en œuvre et les documents permettant la libération du subside doivent avoir été introduits avant le 31 août 2019.

Compte tenu du délai de réalisation des travaux de 50 jours ouvrables et l'ordre de commencer ceux-ci le 29 juillet 2019, le Collège communal décide de solliciter une prolongation pour la remise des documents. Lors de la même séance, il autorise le paiement d'un montant de 3.309 € hors T.V.A. à ORES.

Le 1^{er} juillet 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. ELOY, de commencer les travaux le 29 juillet 2019. Le délai d'exécution est de 50 jours calendrier.

Les documents permettant la libération du subside devant être introduits avant le 31 août 2019 et compte tenu du délai de réalisation des travaux et l'ordre de commencer ceux-ci, le Collège communal décide de solliciter une prolongation du délai d'exécution des travaux et de remise des documents permettant la libération du subside auprès du Service public de Wallonie.

Le 9 juillet 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 3.309 € hors T.V.A. à ORES.

Le 12 juillet 2019, nous sollicitons un délai supplémentaire de deux mois pour l'introduction des documents nécessaires à la liquidation du subside, auprès du Service public de Wallonie.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 95.274,27 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. ELOY.

VOIRIE - aménagement de l'espace public (PHOENIX) (MP2018/069-02)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal :

- approuve l'avant-projet déposé par le bureau &SENS, y compris les remarques avancées dans le rapport du Service technique ;
- décide de transmettre à l'auteur de projet les propositions pour la poursuite du dossier ;
- autorise le paiement des honoraires au bureau &SENS, d'un montant de 26.590,34 € T.V.A. comprise.

Le 17 septembre 2019, le Collège communal attribue les travaux de déplacement du câble « Mayanelle », à ORES, pour un montant de 5.353,54 € hors T.V.A.

Le 4 novembre 2019, nous recevons l'accord du Service public de Wallonie – Tutelle, sur l'attribution du marché pour le déplacement du câble « Mayanelle ».

ESPACES VERTS : Acquisition d'un désherbeur mécanique sur porte outil (186/16)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE – Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (MP2018/063)

Le 5 juin 2019, le Collège communal accorde la suspension du délai de l'entreprise CRAHAY, du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 17 janvier 2020.

Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public (MP2019/049)

Le 8 octobre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet consistant en l'élagage d'arbres rue du Collège, place du Martyr, rue Coronmeuse, esplanade de la Grâce, rue Fontaine-au-Biez, rue Peltzer de Clermont, rue de Franchimont, rue L. Dewez, avenue de Ningloheid et l'abattage/l'élagage chemin de Ramecroix, rue A. Duchesne et rue des Sorbiers. pour un montant estimé à 35.545,50 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes CRAHAY, DIZZINESS, ECUREUIL VERT, DELBROUCK et NO LIMIT ACCESS ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 766/734-60, par emprunt.

Le 19 novembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver les modifications techniques : poste 15 : prix à l'heure/homme et postes 1 (rue du Collège), 3 (rue Coronmeuse) et 9 (avenue de Ningloheid) : majoration des prix ;
- d'attribuer le marché à la firme CRAHAY, pour un montant de 21.620,28 € T.V.A. comprise.

SECTION 6 - PLAINES DE SPORTS

1.- Plaine DERU

Mise en conformité des installations électriques et gaz (MP2018/012)

Le 9 janvier 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL SY LIGHT et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 58.055,80 € T.V.A. comprise.

2.- Plaine LENTZ

Aménagement (203/15)

Le 13 mars 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. DERRIKS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 295.833,39 € T.V.A. comprise.

3.- Plaine PELTZER

Démolition du bâtiment (MP2019/059)

Le 13 mars 2019, le Collège communal décide de consulter, sans attendre le passage au Conseil communal, les firmes DI MATTEO, CASTAGNETTI et WS DEMOLITION.

Le 25 mars 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 123.843,50 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- d'inscrire un crédit d'urgence de 145.000 € au budget extraordinaire 2019.

Le 24 avril 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL CASTAGNETTI, pour un montant de 47.069 € T.V.A. comprise.

Le 2 mai 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL CASTAGNETTI, de commencer les travaux le 27 mai 2019. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 16 juillet 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 925,65 € T.V.A. comprise au profit de ORES, pour le déplacement d'un compteur.

Le 1^{er} octobre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver la suspension du délai du 25 juin 2019 au 9 septembre 2019 inclus ;
- d'approuver l'avenant n° 1, relatif à la suppression du poste 12 (aménagement raccordement à l'égout), pour un montant total en mois de 3.025 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL CASTAGNETTI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 39.294,50 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal marque son accord sur la commande du matériel électrique commandé dans le cadre de la démolition du bâtiment de la plaine Peltzer, à DISTRI LIGHT, pour 175,55 € et 1.072,75 € T.V.A. comprise.

4.- POLITIQUE DES GRANDES VILLES – Réhabilitation de la plaine d'Ensival (MP2018/073)

Le 22 février 2019, nous donnons l'ordre, à la firme PLAY OUTDOOR, de commencer les travaux le 25 février 2019. Les travaux doivent être terminés pour le 29 mars 2019.

Le 17 avril 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au placement de 2 tuyaux de drainage sur la longueur et 1 tuyau perpendiculairement pour reprendre les eaux sous les jeux, d'une petite chambre de visite avec taque en fonte pour la récupération des eaux, d'un tuyau de dispersion jusqu'au talus en contrebas, pour un montant de 4.041,40 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai de 2 jours ouvrables.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif à la plantation du talus avec des plantes couvrantes et la plantation d'une haie de charme, pour un montant de 3.374,15 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables.

Le 10 septembre 2019, le Collège communal décide de ne pas appliquer les amendes de retard et pénalités spéciales à la firme PLAY OUTDOOR.

Le 24 septembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme PLAY OUTDOOR.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 126.989,50 € T.V.A. comprise.

5.- Plaines et espaces de jeux - Parc Marie-Louise - Installation d'un module de street workout (MP2018/105)

Le 9 juillet 2017, le Collège communal attribue le marché à la firme PLAY OUTDOOR, pour un montant de 40.528,95 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation du Service public de Wallonie.

Le 15 juillet 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie.

6.- PLAINE DE JEUX D'ENSIVAL - Démolition du hangar (MP 2018/140)

Le 22 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à l'entreprise DI MATTEO, de commencer les travaux le 11 mars 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 3 avril 2019, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure.

Le 5 juin 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à l'entreprise DI MATTEO, décidé de ne pas remettre les amendes pour retard et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 14.023,77 € T.V.A. comprise.

7.- PLAINES ET ESPACES DE JEUX - Aménagements divers - Placement de clôtures, bancs, poubelles et jeux (MP2019/046)

Le 20 mars 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.790,29 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les entreprises :
 - lot 1 (plaine des Sottais – Remplacement de la clôture) : ARDENNES CLOTURES, EURO-FENCING et GUISSÉ ;
 - lots 2 (placement de bancs et de poubelles dans diverses plaines de jeux) et 3 (plaine des Tourelles aménagement divers) : R'ADVENTURE, PLAY OUTDOOR, BESSEGA et BATI'S ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 761/725-54, par emprunt.

Le 29 mai 2019, le Collège communal attribue :

- le lot 1 (plaine des Sottais – remplacement de la clôture), à la firme ARDENNES CLOTURES, pour un montant de 13.152,72 € T.V.A. comprise ;
- les lots 2 (placement de bancs et de poubelles dans diverses plaines de jeux) et 3 (plaine des Tourelles – aménagements divers), à la firme R'ADVENTURE, pour un montant total de 29.650,81 € T.V.A. comprise, réparti comme suit :
 - 8.228,00 € T.V.A. comprise pour le lot 2 ;
 - 21.422,81 € T.V.A. comprise pour le lot 3.

Le 5 juin 2019, nous donnons l'ordre, à la firme R'ADVENTURE, de commencer les travaux le 23 septembre 2019, pour le lot 2 : délai : 6 jours ouvrables et le 2 septembre 2019, pour le lot 3 : délai 15 jours ouvrables.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal approuve :

- Le décompte final relatif au lot 3, au montant de 21.303,02 € T.V.A. comprise ;
- Le décompte final relatif au lot 2, au montant de 8.100,95 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux pour le lot 3 à la firme R'ADVENTURE.

SECTION 7 – MURS

DOMAINE PRIVE - Q.I. d'Ensival - Réfection du mur mitoyen - Rue Henri Davignon, 5 (MP2018/108)

Le 15 février 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à l'entreprise GIORENOVE et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 22.477,28 € T.V.A. comprise.

Etudes et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Mission complète d'ingénieur (MP 2018/028)

Le 2 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 99.994,40 € T.V.A. comprise, à savoir :
 - lot 1 (escaliers Müllendorff) : 62.920 € ;
 - lot 2 (Pont du Chêne) : 18.537,20 € ;
 - lot 3 (rue Peltzer de Clermont) : 18.537,20 € ;
- de passer le marché par la procédure ouverte ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 421/733-51.

Le 12 novembre 2019, le Collège communal attribue le marché de services au bureau d'études BEC-CERFONTAINE, pour les pourcentage d'honoraires de 6,75 % pour le lot 1 (escaliers Müllendorff), 9,5 % pour le lot 2 (Pont du Chêne) et 25 % pour le lot 3 (rue Peltzer de Clermont).

IMPASSE GOUVY - Protection d'un mur de soutènement et construction d'un bassin d'orage (MP2018/155)

Le 15 mai 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 121.995,42 € T.V.A. comprise.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BAGUETTE.

SECTION 8 - ECLAIRAGE PUBLIC

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE – Location du matériel, pose, dépose et interventions (40/17)

Le 15 février 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. BLACHERE et approuve le décompte final. Le montant des travaux s'élève à 162.041,69 € T.V.A. comprise.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE - Location, pose, dépose et interventions (MP2019/075)

Le 18 juin 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 376.189,24 € T.V.A. comprise (marché de base et 3 reconductions) ;
- de passer le marché par la procédure ouverte ;
- de soumettre le marché à la publicité européenne ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire 2019, sous l'allocation 520/124-06 et au budget des exercices suivants.

Le 17 septembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. BLACHERE ILLUMINATION, pour un montant de 77.668,45 € T.V.A. comprise, options incluses – options exigées).

Le 2 octobre 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. BLACHERE ILLUMINATION, de commencer la prestation, afin que les illuminations soient opérationnelles, à partir du 22 novembre 2019 et ce, jusqu'au 12 janvier 2020 inclus. Le délai pour le montage et le démontage doit être de 5 jours maximum.

Le 31 octobre 2019, nous recevons, du Service public de Wallonie – Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 43.045,04 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. BLACHERE ILLUMINATION.

Revitalisation urbaine Spintay – Aménagement des éclairages extérieurs (20/15/15)

Le 15 mai 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 11.100,82 € T.V.A. comprise à la firme JACOBS et 4.748,19 € T.V.A. comprise à ORES.

Revitalisation urbaine Spintay – Aménagement de l'éclairage public – Rue de Heusy (20/39/15)

Rien à signaler en 2019.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Eclairage du plan d'eau des Clarisses à Ensival (61/15)

Le 15 octobre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 5.100,08 € T.V.A. comprise à la S.A. AXIOMA (projecteurs de sol).

Le 17 décembre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 16.545,29 € T.V.A. comprise à la S.A. SCHREDER (luminaires équipés de LED'S).

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Aménagement de l'éclairage public place de Petit-Rechain (20/05/16)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 3.629,37 € T.V.A. comprise, au profit de la société AXIOMA, pour la fourniture de luminaires encastrés.

Le 6 février 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 17.627,67 € T.V.A. comprise, au profit de la société PHILIPS LIGHTING BELGIUM, pour la fourniture de luminaires équipés de LED's.

Extension de l'éclairage public passerelle des Récollets (20/13/16)

Rien à signaler en 2019.

Remplacement de l'armature NAHP existante et extension EPS pour passage piétons « Delhaize » - Avenue Nicolai (TP 20/08/17)

Le 27 août 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 5.341,19 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Pose d'un câble d'éclairage public suite à l'aménagement de la voirie - Rue Haut-Husquet (20/09/17)

Rien à signaler en 2019.

Pose d'un éclairage public suite à l'aménagement de voirie - Rue Simon Lobet (20/10/17)

Rien à signaler en 2019.

Réaménagement de l'éclairage public – Place François Geron (20/23/17)

Rien à signaler en 2019.

Pose d'un câble éclairage public, simultané à des travaux de renouvellement HTS et BTS – Place du Marché et Thier Mère Dieu (20/28/17)

Le 20 mars 2019, le Collège communal attribue le marché, pour la rue Sècheval, à ORES, pour un montant de 3.586,95 € T.V.A. comprise et décide de transmettre la décision au Service public de Wallonie – Tutelle, la décision devenant exécutoire dès son transmis à la Tutelle.

Le 20 juin 2019, nous recevons l'accord du Service public de Wallonie – Tutelle, sur l'attribution du marché.

Remplacement de l'armature sinistrée – Rue de Battice (20/30/17)

Le 3 décembre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 672,25 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement d'un poteau d'éclairage public en bois vétuste – Promenade des Récollets (20/33/17)

Le 25 juin 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 3.136,96 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement d'un point d'éclairage public sinistré, Clos des Coudriers (20/35/17)

Le 6 février 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.777,18 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Pose d'un câble éclairage public dans le cadre d'une extension réseau BT 400 V – Place Hubert Delrez (20/39/17)

Le 8 mai 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.044,35 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement de mâts d'éclairage public sinistrés - Rue Jean Koch (20/14/18)

Le 27 août 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 8.271,62 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement du point d'éclairage public (mât et luminaire) pour harmonisation éclairage PP - Avenue Jean Tasté (20/32/18)

Le 22 octobre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.257,75 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement de l'armature vétuste et irréparable - Les Cerisiers (20/40/18)

Rien à signaler en 2019.

Remplacement du luminaire irréparable - Rue Préry (20/41/18)

Le 15 octobre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 671,56 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Remplacement de point d'éclairage public sinistré - Avenue du Parc (20/42/18)

Rien à signaler en 2019.

Ajout d'un point d'éclairage public – Avenue Nicolai (20/47/18)

Le 10 décembre 2019, le Collège communal approuve le projet, pour une estimation de 2.450,36 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 2.450,36 € T.V.A. comprise.

Pose d'un câble éclairage public dans le cadre d'une extension réseau - Rue Grétry (20/49/18)

Le 27 août 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 2.187,37 € T.V.A. comprise, au profit de ORES.

Pose d'un câble d'éclairage public simultanément à un dossier de pose en synergie - Rue de la Chapelle (20/50/18)

Rien à signaler en 2019.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT - Réaménagement de l'éclairage public - Rue du Parc (MP2018/135)

Rien à signaler en 2019.

ECLAIRAGE PUBLIC - Suppression de l'éclairage public dans le cadre de la démolition filot Phoenix (20/32/19)

Le 15 mai 2019, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 3.663,12 € T.V.A. comprise et décide de transmettre le dossier au Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 19 juin 2019, nous recevons, du Service public de Wallonie – tutelle, l'accord sur l'attribution.

Le 9 juillet 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 3.027,37 € hors T.V.A. à ORES.

ECLAIRAGE PUBLIC - Rue de Limbourg dans le cadre du parking d'Ecovoiturage (MP2019/086)

Rien à signaler en 2019.

Remplacement de l'éclairage public 619/02281 – Rue de Dinant (20/50/19)

Le 15 octobre 2019, le Collège communal approuve le projet, pour un montant estimé à 1.179,79 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 1.179,79 € T.V.A. comprise.

Le 9 décembre 2019, nous recevons du Service public de Wallonie – Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

Pose d'un câble éclairage public – Rue Deru-Dehayes (20/52/19)

Le 15 octobre 2019, le Collège communal approuve le projet, pour une estimation de 2.186,66 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal attribue le marché à ORES, pour un montant de 2.186,66 € T.V.A. comprise.

Le 9 décembre 2019, nous recevons du Service public de Wallonie – Tutelle, l'accord sur l'attribution du marché.

ECLAIRAGE PUBLIC – Remplacement des luminaires – Convention cadre pour les travaux de remplacement du parc d'éclairage communal en vue de sa modernisation (TP 20/54/19)

Le 16 décembre 2019, le Conseil communal décide :

- de marquer son accord sur la convention cadre à signer entre l'intercommunale ORES Assets et la Ville concernant le plan de remplacement/suppression, conformément à l'A.G.W. du 6 novembre 2008, ainsi que sur l'annexe 1 « choix du matériel » ;
- de marquer son accord sur l'estimation budgétaire du projet de remplacement de l'ensemble des points lumineux pour l'année 2020 à charge du budget communal est fixée, par l'intercommunale ORES Assets, à ce stade de la

procédure, au montant de 691.182 € T.V.A. comprise (estimation adaptée sur base d'un programme de remplacement en 5 ans à raison d'environ 1.300 ouvrages par an) ;

- d'imputer la dépense sur le crédit de 320.000 € inscrit à la proposition budgétaire extraordinaire 2020 non encore approuvée, allocation 426/732-54 financée par emprunt ;
- d'adapter ledit crédit en modification budgétaire dès réception d'une prévision plus aboutie d'ORES Assets, principalement pour intégrer la réalisation du programme de remplacement en 5 ans au lieu de 10 ;
- de renvoyer la délibération au Service des Finances pour inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de l'entièreté du programme de remplacement aux prochains exercices budgétaires extraordinaires de la Ville ;
- de transmettre la délibération au Service public de Wallonie – DG05, pour exercice de la tutelle et à l'intercommunale ORES Assets pour dispositions à prendre et lancement des études.

Le 18 décembre 2019, nous transmettons la délibération à ORES et l'invitons à nous transmettre une analyse plus aboutie pour adapter notre budget en conséquence.

ECLAIRAGE PUBLIC – Charte "Eclairage public" et "Service Lumière" proposés par Ores Assets (20/60/19)

Le 25 novembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'adhérer à la charte « Eclairage public », proposée par l'intercommunale ORES Assets et d'activer le « Service Lumière », pour ses besoins en matière d'entretien et de réparations des dégradations, destructions ou pannes consacrées sur les luminaires, le câble d'éclairage public, les supports, crosses et fixations et ce, dès le 1^{er} janvier 2020 ;
- de charger le Collège de l'exécution de la délibération ;
- de transmettre la délibération au Service des Finances pour inscription des crédits ordinaires lors des prochains exercices budgétaires sur l'allocation 426/4124-13 ;
- de transmettre la délibération au Service public de Wallonie – DG05, pour exercice de la tutelle et à l'intercommunale ORES Assets, pour dispositions à prendre.

Le 29 novembre 2019, nous transmettons la délibération à ORES et au Service public de Wallonie – DG05, pour exercice de la tutelle.

Le 13 décembre 2019, le Service public de Wallonie – tutelle nous informe :

- qu'à ce stade, l'adhésion n'est pas soumise à tutelle et qu'il convient de faire adopter par le Collège et pour cette année, une délibération d'attribution des services d'entretien au montant communiqué par ORES ;
- pour les 2^{ème} et 3^{ème} années chacune, le Collège adoptera, suite à la communication par ORES de la dépense à approuver pour l'année, une nouvelle délibération attribuant à ORES, les services d'entretien de l'éclairage public au montant communiqué ;
- ces délibérations seront soumises à tutelle et transmises accompagnées de la délibération du Conseil communal de la 1^{ère} année, soit la délibération du 25 novembre 2019.

Remplacement d'une armature éclairage public par du LED – Rue Surdents (20/66/19)

Le 10 décembre 2019, le Collège communal approuve le projet et l'estimation de 1.049,80 € T.V.A. comprise et décide de consulter l'intercommunale ORES, dans le cadre du droit exclusif.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à ORES, au montant de 1.049,80 € T.V.A. comprise.

SECTION 9 - GAZ

Canalisations

Comme chaque année, l'A.L.G. a procédé à la pose et au déplacement de canalisations dans diverses rues de l'entité.

SECTION 10 – INTERVAPEUR (186/88)

Fabriques d'église

Le 6 février 2019, nous transmettons aux fabriques d'église la déclaration de créance correspondant à l'annuité pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019, d'un montant de :

- Saint-Remacle : 4.009,95 €
- Saint-Antoine : 1.737,95 €

- Sainte-Julienne : 2.684,01 €.

SECTION 11 - CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET RESTAURATION DE BÂTIMENTS PUBLICS

1.- Bâtiments communaux

Cimetière de Verviers

CIMETIERES – Verviers – Réfection du mur de soutènement le long du chemin n° 30 – Etudes préalables – Mission complète d'ingénieur en stabilité (46/17)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal décide :

- De prendre un arrêté de sécurité afin de réaliser les travaux dès que le projet sera soumis au Collège et ainsi se prémunir d'un effondrement total du mur et des caveaux ;
- De publier un avis de pré-information dès que possible pour diminuer le délai de publication de l'avis de marché relatif aux travaux ;
- De soumettre le projet de marché de travaux (sécurisation, exhumation et déplacement des dépouilles, démolition et reconstruction du mur) au Collège du 13 mars 2019 ;
- De déposer le permis d'urbanisme dans la foulée de la publication ou en régularisation par la suite ;
- D'inscrire un crédit d'urgence au Conseil communal de mars 2019 ;
- D'attribuer le marché de travaux début avril 2019 et de notifier l'ordre de commencer les travaux en fonction.

Le 11 mars 2019, nous confirmons à la SPRL CGL CONSULT, que la prestation des services relative à l'établissement du projet (phase 2), du permis d'urbanisme (phase 3) et à la mise en adjudication (phase 4) doit être exécutée de manière à ce que nous puissions passer le dossier au Conseil communal du 25 mars 2019. Les documents doivent nous parvenir pour le 15 mars 2019.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 6.413 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL CGL CONSULT.

CIMETIERE – Verviers – Exhumation de champs communs périmés (MP2018/133)

Le 24 juin 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 36.439,15 € T.V.A. comprise par an ou 145.756,60 € T.V.A. comprise pour 4 ans ;
- De passer le marché par la procédure ouverte ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 878/725-60 ;
- D'inscrire les montants nécessaires aux budgets ordinaires pendant les 3 prochaines années.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal attribue le marché-stock à la firme LECLERCQ, sur base du montant de son offre de 23.250 € T.V.A. comprise pour une année ou 93.000,60 € T.V.A. comprise pour 4 ans.

CIMETIERE – VERVIERS – Exhumation de corps – Déplacement de sépultures – Démolition et reconstruction du mur de soutènement le long du chemin n° 30 (MP2019/078)

Le 25 mars 2019, le Conseil communal décide :

- D'approuver le projet, établi par l'auteur de projet la SPRL CGL CONSULT, pour un montant estimé à 936.727,31 € T.V.A. comprise ;
- De passer le marché par la procédure ouverte ;
- D'inscrire un crédit d'urgence de 1.100.000 € au budget extraordinaire 2019, en application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;
- Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire si nécessaire.

Le 24 septembre 2019, le Collège communal décide que les exhumations doivent être réalisées du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020, avec le permis obtenu.

CIMETIERES - Verviers - Réfection du mur de soutènement le long du chemin n° 30 - Etudes préalables - Mission complète d'ingénieur en stabilité - Marché complémentaire (MP2019/079)

Le 3 avril 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver la consultation du seul bureau d'études la SPRL CGL CONSULT, pour effectuer des prestations complémentaires, pour couvrir les travaux supplémentaires aux travaux initialement prévus et pour établir les documents du marché de travaux correspondant, dans un délai relativement court et ce, vu l'urgence à réaliser les travaux suite à l'effondrement de la partie supérieure ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- D'attribuer le marché à la SPRL CGL CONSULT, pour un montant de 15.831,64 € T.V.A. comprise ;
- D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 000/733-51.

Le 5 juin 2019, le Collège communal autorise le paiement d'un montant de 11.649,70 € T.V.A. comprise (phases 1 : avant-projet, 2 : projet et 3 : permis d'urbanisme), au profit de la SPRL CGL CONSULT.

Le 5 novembre 2019, le Collège communal approuve l'avenant, relatif à la demande de permis d'urbanisme – complément (avis du gouverneur provincial, ajout du règlement communal des cimetières) et modification (précisions quant à l'aménagement de la zone exhumée en site cinéraire), pour un montant de 1.020,67 € T.V.A. comprise.

CIMETIERE - Verviers - Fournitures pour le remplacement de la chaudière et installation de radiateurs (MP2019/106)

Le 5 novembre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 3.025 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes DESCO, MOULAN et VAN MARCKE ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 878/725-60.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme DESCO, pour un montant de 2.032,33 € T.V.A. comprise.

Cimetière de Heusy

Réalisation d'ossuaires (Heusy) (94/17-02)

Le 17 avril 2019, le Collège communal approuve les modifications apportées au projet suite à l'avis de M. DEFLORENNE, du Service public de Wallonie, à savoir conserver le caveau existant mais sans le rénover, ni l'utiliser comme ossuaire, et construire un ossuaire de plus petit volume à côté, pour un montant de 43.884,05 € T.V.A. comprise, suite à l'offre ajustée de la S.A. GANSER.

Le 2 mai 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. GANSER, de commencer les travaux le 12 novembre 2019. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Exhumation de champs communs périmés (MP2019/116)

Le 17 décembre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver la description technique et le montant estimé à 33.033 € T.V.A. comprise ;
- D'attribuer le marché à l'adjudicataire stock, Olivier LECLERCQ, pour le montant de 33.033 € T.V.A. comprise ;
- D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 878/725-60.

Cimetière de Stembert

Exhumation de champs communs périmés (MP2019/117)

Le 17 décembre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver la description technique et le montant estimé à 24.169,75 € T.V.A. comprise ;
- D'attribuer le marché à l'adjudicataire stock, Olivier LECLERCQ, pour le montant de 24.169,75 € T.V.A. comprise ;
- D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 878/725-60.

PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 – Point 02/2012 – Aménagement des archives communales (2ème phase) Hôtel de Biolley (77/11)

Rien à signaler en 2019.

Aménagement des archives communales à l'Hôtel de Biolley (2^e phase) - Marché pour compte (MP2018/137)

Le 3 septembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. TRAGECOBAT, pour le montant de 280.157,71 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'accord des pouvoirs subsidiaires.

Le 26 septembre 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie.

Le 16 décembre 2019, le Service public de Wallonie nous informe que rien ne s'oppose à l'attribution du marché et que nous pouvons continuer la procédure.

Aménagement de l'Hôtel de Biolley – Partie classée (236/07)

Le 17 avril 2019, le Collège communal prend acte du cadre légal et valide la ventilation de l'enveloppe budgétaire et décide d'inclure le projet dans la future PDU.

HOTEL DE BIOLLEY

Etudes préalables (parties classées) – Polychromie (179/13)

Le 9 juillet 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL PROFIEL.

GRAND-THÉÂTRE

Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation du Grand-Théâtre (61/14)

Le 8 mai 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver l'avant-projet moyennant les remarques à prendre en compte lors de l'élaboration du projet par le bureau l'Escaut, à savoir :
 - les détails d'ouverture dans la façade arrière du Théâtre et le système de fermeture afin de pouvoir se positionner sur l'ouverture ou non de la façade et si elle l'est, de quelle manière, quelles finitions, etc... ;
 - les détails d'assemblage, les solutions acoustiques et d'occultation du bandeau vitré entre le bâtiment existant et la nouvelle extension ;
 - le rythme, les matériaux et les détails des façades de l'extension ;
- De mandater la somme de 304.762,70 € T.V.A. comprise, correspondant à l'approbation de l'avant-projet au profit de l'ESCAUT ;
- De marquer son accord sur la commande du stade projet.

Le 6 juin 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles nous informe :

- qu'elle marque son accord sur l'avant-projet. L'intervention est de 12.120.635 €, selon le mode de financement alternatif, à savoir : le remboursement (10.000.000 € en capital et 2.120.635 € en intérêts sur base d'un taux indicatif de 2 %) d'un emprunt de 20 ans, contracté par la Ville à l'issue d'un marché financier et sous certaines conditions ;
- que la présente ne peut être considérée comme un engagement ferme d'intervenir dans le coût des études et des travaux. Pareil engagement ne pourra être pris qu'après approbation du projet ;
- que cet accord perd tout effet, si l'introduction du projet n'a pas lieu dans les deux ans à dater du 6 juin 2019.

le 5 juillet 2019, le Ministre COLLIN nous informe qu'il vient de signer l'arrêté d'octroi d'un montant de 1.300.000 € (accord-cadre – 3^{ème} tranche – année 2019).

Etudes diverses (83/17)

Courants forts et faibles (lot 01)

Rien à signaler en 2019.

Sondages de sol (lot 03)

Rien à signaler en 2019.

Structure "tous en scène" (MP2018/061)

Le 23 janvier 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 72.028,19 € T.V.A. comprise, au profit de la société BATIMEENS.

Conception et réalisation de travaux d'aménagement de scène et de son accès - Electricité (MP2018/061/01)

Le 13 mars 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme TSPO et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 26.304,21 € T.V.A. comprise.

Etudes diverses – Etudes des décors (MP2018/075)

Le 8 octobre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme FENIKX et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 115.609,45 € T.V.A. comprise.

Déplacement des canalisations SWDE (MP2019/096)

Le 5 août 2019, le collège communal attribue le marché à la S.W.D.E., pour un montant de 32.536,84 € T.V.A. comprise.

Le 19 août 2019, nous informons la S.W.D.E. que les travaux doivent être réalisés dans le cadre du chantier « Verviers Ville conviviale » qui débute fin août 2019.

Le 22 août 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – Tutelle.

CULTES - Eglise Sainte-Julienne – Réfection des escaliers (120/13)

Rien à signaler en 2019.

ANCORAGE COMMUNAL – Rénovation de la Cour Magnée (62/10)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal décide de vendre les immeubles, y compris la cour et de solliciter des estimations à 3 notaires.

Le 1^{er} février 2019, nous informons le Service public de Wallonie, de la décision du Collège communal du 30 janvier 2019, décidant, vu la faillite de SOGEPAR et les contraintes budgétaires, de ne pas relancer un marché de travaux pour finaliser la rénovation des immeubles, de mettre fin à ce projet et de vendre les immeubles.

Le 18 février 2019, le Service public de Wallonie nous informe, qu'étant donné que deux tranches de 198.000 € et 148.500 € ont déjà été payées, il faudra procéder à la récupération de ces montants.

Le 2 mai 2019, la Province nous invite à procéder au remboursement de la subvention perçue, soit 66.000 €.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 3.770,18 € T.V.A. comprise, au profit de la S.W.D.E.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue des Raines 86

Maison Lambrette – Travaux de maintenance et études préalables – Etude en stabilité (87/15)

Rien à signaler en 2019.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue des Hautes-Mézelles, 32 – Démolition (75/14)

Rien à signaler en 2019.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Rue des Raines, 86 (Maison Lambrette) – Restauration (110/14)

Rien à signaler en 2019.

BATIMENTS – Adaptation du matériel de gestion des énergies dans les bâtiments communaux (119/13)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. HONEYWELL et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 120.755,53 € T.V.A. comprise.

Le 6 février 2019, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 14 mai 2018 au 26 octobre 2018.

BATIMENTS COMMUNAUX – Maison du Tourisme – Aménagement (51/14)

Le 9 décembre 2019, le Commissariat Général au Tourisme nous informe, qu'il ressort que le planning actualisé porte au plus tard la fin du chantier au 1^{er} avril 2021 et qu'en conséquence, le visa d'engagement est maintenu. Ce dernier nous demande de mettre tout en œuvre pour respecter le programme de réalisation présenté et de l'informer de toute modification qui surviendrait dans le déroulement de ce dernier. Il nous rappelle que la date d'extinction des effets de l'arrêté d'octroi du subside est le 31 décembre 2022.

BATIMENTS COMMUNAUX – Centre Touristique de la Laine et de la Mode – Entretien des menuiseries extérieures (64/15)

Le 7 janvier 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie, en vue de l'obtention de la promesse de subside.

Le 2 mai 2019, le Service public de Wallonie – AWAP, nous transmet la convention du 15 avril 2019, relative à l'ouverture au public, approuvée par le Ministre COLLIN. Cette convention nous donne accès à la majoration de 5 % du taux de base de subvention pour tout travail de restauration qui serait effectué sur le monument précité, dans les 5 ans à dater de la convention.

PROJET "Rue des Alliés 67-71" - marchés conjoints LOGIVESDRE/VILLE DE VERVIERS - Etude et réalisation des travaux de démolition (193/16)

Le 24 septembre 2019, le Collège communal :

- Marque son accord sur la cession et le transfert, par LOGIVESDRE, de la mission d'auteur de projet confiée à 4ARCHITECTURE et ayant pour objet l'étude, la direction et la surveillance du projet, uniquement pour ce qui concerne la partie démolition des immeubles ;
- Marque son accord sur la résiliation de la convention de marché conjoint établie entre LOGIVESDRE et la Ville.

Centre récréatif en Prés-Javais/Grandes-Rames - Remplacement du chauffage central (89/17)

Le 13 mars 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL CLAESSENS.

BATIMENTS COMMUNAUX (Bâtiments administratifs, écoles, musées, ...) Mise en conformité des installations électriques et gaz (44/17)

Le 17 avril 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la firme BESSEGA.

BATIMENTS COMMUNAUX – Impasse Gouvy – Conciergerie – Remplacement de la chaudière (52/17)

Rien à signaler en 2019.

ATELIERS COMMUNAUX – Acquisition de mobilier (54/17)

Rien à signaler en 2019.

ATELIERS COMMUNAUX – Aménagement et équipements divers – Station de lavage (2018/023 lot 03)

Le 6 février 2019, le Collège communal accorde la réception des travaux à la S.A. DECKERS et autorise le paiement d'une somme de 10.662,52 € T.V.A. comprise.

Espaces publics et bâtiments communaux - Etudes diverses et travaux préalables - Réfection des escaliers du Châtelet et de l'église Sainte-Julienne - Mission complète d'ingénieur en stabilité (165/17)

Le 28 janvier 2019, nous donnons l'ordre, au bureau d'études GESPLAN, de commencer la prestation des services pour la seconde partie de sa mission (escaliers de l'église Sainte-Julienne), à partir du 11 février 2019. Les services doivent être prestés dans les 20 jours ouvrables, soit pour le 8 mars 2019.

Le 29 mai 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à l'étude pour le mur de soutènement et la non réalisation des essais de sol, pour un montant en moins de 588,36 € T.V.A. comprise et approuve la prolongation du délai de 10 jours ouvrables.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 10.772,03 € T.V.A. comprise au bureau d'études GESPLAN.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue Ortmans 42-44 (DUS) - Réfection de 2 salles de bain (183/17)

Rien à signaler en 2019.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Ancien bâtiment ELECTRABEL - Réfection d'une partie de la toiture sans isoler (MP2018/020)

Le 9 juillet 2019, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure rédigé le 27 juin 2019.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL PIRONT et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 30.869 € T.V.A. comprise.

ATELIERS COMMUNAUX : Aménagements et équipements divers - Fournitures menuiserie (MP 2018/022-01bis)

Le 20 février 2019, le Collège communal attribue le marché stock « menuiserie » à l'entreprise CAREMISO, sur base des prix remis dans son offre.

ATELIERS COMMUNAUX : Aménagements et équipements divers - Fournitures ferronnerie (MP 2018/022-02bis)

Rien à signaler en 2019.

ATELIERS COMMUNAUX : Aménagements et équipements divers - Marché catalogue - Fournitures de quincaillerie (MP 2018/022-06)

Le 30 janvier 2019, le Collège communal attribue le marché stock :

- Pour les lots 01, 02 et 04 (quincaillerie, consommable et outillage) à l'entreprise CLABOTS, sur base des prix indiqués dans le métré et des rabais « catalogue » remis par le soumissionnaire dans son offre ;
- Pour le lot 03 (boulonnerie) à l'entreprise WURTH, sur base des prix indiqués dans le métré et des rabais « catalogue » remis par le soumissionnaire dans son offre.

ATELIERS COMMUNAUX – Garage – Equipement et outillage divers (MP2019/017)

Le 16 juillet 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 1.788,56 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les sociétés COVALUX, VERVIERS FREINS et LKQ BELGIUM ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 137/744-51, par emprunt.

Le 1^{er} octobre 2019, le Collège communal attribue le marché à la société VERVIERS FREINS, pour un montant de 1.821,55 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire et autorise le paiement d'une somme de 1.821,55 € T.V.A. comprise à la société VERVIERS FREINS.

BATIMENTS COMMUNAUX - (Bâtiments administratifs, écoles, musées...) - Entretien des chaudières (MP2018/013)

Le 28 février 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. DAUVISTER, de commencer la prestation des services à partir du 1^{er} avril 2019. Les services doivent être prestés dans les 60 jours ouvrables.

Le 17 avril 2019, le Collège communal attribue la reconduction du marché à la S.A. DAUVISTER, pour un montant annuel de 38.322,37 € T.V.A. comprise.

Le 25 juin 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au remplacement, dans le cadre du contrat d'entretien, du bloc gaz de la chaudière de la bibliothèque, d'un montant de 4.981,02 € T.V.A. comprise.

Le 27 août 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 29.766,08 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 : CITE ADMINISTRATIVE - Désamiantage, dépollution, démolition des immeubles et ouvrages et mise à plat de l'ancien site Belgacom (MP2018/015)

Le 11 février 2019, nous recevons l'accord sur l'attribution, du Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 10 mai 2019, nous donnons l'ordre, à la société momentanée GEDIMA, de commencer les travaux le 27 mai 2019. Les travaux doivent être terminés pour le 13 janvier 2020 et ne porte que sur la tranche ferme.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 564.932,94 € T.V.A. comprise, au profit de la société momentanée GEDIMA.

BATIMENTS COMMUNAUX – Ateliers rue Slar – Aménagement divers et travaux de sécurisation (MP2018/017)

Le 15 octobre 2019, le Collège communal décide de consulter les firmes :

- BSL RENOVATION, BESSEGA et CORMAN-HALLEUX, pour le lot 1 ;
- GREEN METAL, HD SYSTEMS et MERSCH, pour le lot 2 ;
- PICQUERAY, HD SYSTEMS et MERSCH, pour le lot 3 ;
- SY LIGHT, LOOP et DM Electronique, pour le lot 4 ;
- APS, VM Sécurité et MK Sécurité, pour le lot 5 ;

Et ce, après le Conseil communal.

Le 21 octobre 2019, le Conseil communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 114.497,46 € T.V.A. comprise, à savoir :
 - lot 1 (gros-œuvre) : 30.765,46 € T.V.A. comprise ;
 - lot 2 (constructions métalliques) : 51.642,80 € T.V.A. comprise ;
 - lot 3 (portes sectionnelles) : 10.648 € T.V.A. comprise ;
 - lot 4 (électricité) : 13.878,70 € T.V.A. comprise ;
 - lot 5 (installation d'un système d'alarme) : 7.562,50 € T.V.A. comprise ;
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 124/72301-56.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché pour un montant total de 110.171,27 € T.V.A. comprise, réparti comme suit :

- Lot 1 (gros-œuvre) à la firme BESSEGA, pour le montant négocié de 41.923,50 € T.V.A. comprise ;
- Lot 2 (constructions métalliques) à la firme MERSCH, pour le montant négocié de 41.923,50 € T.V.A. comprise. ;
- Lot 3 (portes sectionnelles) à la SPRL PICQUERAY, pour le montant négocié de 9.962,74 € T.V.A. comprise ;
- Lot 4 (électricité) à la SPRL SY LIGHT, pour le montant négocié de 7.553,36 € T.V.A. comprise.

PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - ATELIERS COMMUNAUX - Aménagement d'un parc à containers et d'une zone de stockage (MP2018/024)

Le 21 février 2019, nous recevons l'accord sur l'attribution du Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 26 avril 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. NELLES, de commencer les travaux le 6 août 2019. Le délai d'exécution est de 180 jours ouvrables.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 461.581,57 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. NELLES.

PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Mission complète d'auteur de projet pour la construction d'un parc à container et d'une zone de stockage (MP2018/109)

Le 9 janvier 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 9.360,56 € T.V.A. comprise à GERARD-LEMAIRE (100 % du stade soumission, analyse et rapport d'attribution).

CRECHE "LES ENFANTS DE LA TOURELLE" - Extension - Désignation d'un auteur de projet (MP2018/065)

Le 20 février 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 63.888,00 € T.V.A. comprise ;
- De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 844/733-51.

Le 20 mars 2019, le Collège communal marque son accord sur l'ajout de plans au format DWG, afin de permettre aux bureaux d'études une utilisation plus aisée des plans et sur la publication d'un avis rectificatif au bulletin des adjudications.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL CREATIVE ARCHITECTURE, pour un taux d'honoraires de 12 % et ce, sous réserve d'être retenu dans le plan CIGOGNE et octroie une rémunération de 1.000 € aux 3 premiers soumissionnaires classés, à savoir : la SPRL CREATIVE ARCHITECTURE, BROGNEAUX ARCHITECTURES et l'A.M. PIERRE MAES & ASSOCIES.

BATIMENTS COMMUNAUX - Aménagement du site et du bâtiment "PELTZER" - Désignation d'une équipe d'Auteur de projet (MP 2018/131)

Le 29 avril 2019, le Conseil communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 340.400 € T.V.A. comprise, à savoir 50.000 € pour la tranche ferme (avant-projet) et 290.400 € pour la tranche conditionnelle (projet, permis d'urbanisme et dossier d'exécution) ;
- De passer le marché par la procédure ouverte ;
- De soumettre le marché à la publicité européenne ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 849/733-51 ;
- D'augmenter, éventuellement, le crédit lors d'une prochaine modification budgétaire, pour financer la commande de la tranche conditionnelle.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal décide :

- D'attribuer le marché de services à l'atelier d'architecture DELGOFFE, pour un montant de 290.400 € T.V.A. comprise (tranches ferme et conditionnelle) ;
- De commander la tranche ferme pour un montant de 53.577,99 € T.V.A. comprise. Ce montant sera déduit des honoraires dont le taux est fixé à 12 % du coût total des travaux hors T.V.A., pour la mission complète d'auteur de projet ;
- De prévoir une 1^{ère} réunion avec l'auteur de projet et les Echevins concernés (DEGEY, BELLY, CHEFNEUX, TARGNION et LAMBERT).

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Rue du Palais 155 (ASBL 3ème âge) - Réfection de W.C. et installation électrique (MP2018/120)

Le 3 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 14 janvier 2019. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 17 avril 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 16.521,34 € T.V.A. comprise.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Salle DEVAUX – Remplacement de la chaudière (MP2018/122)

Le 11 janvier 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 14 février 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. HENKENS, de commencer les travaux le 4 mars 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 29 mai 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la S.A. HENKENS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 8.257,31 € T.V.A. comprise.

Le 1^{er} juillet 2019, nous transmettons le dossier du décompte final, au Service public de Wallonie – UREBA.

IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE – Hôtel de Ville de Heusy – Remplacement de la porte d'entrée (MP2019/013)

Le 24 septembre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 5.512 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes : APPUI CHASSIS, BESOMBES, DOINA et RENOVE CONCEPT ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 124/724-56.

Le 19 novembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme BESOMBES, pour un montant de 5.837,42 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX - Immeuble Pont de Sommeleville 2 - Mise en conformité des ascenseurs (MP2018/011)

Le 11 mars 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL ASCELEC, de commencer les travaux le 13 mai 2019. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

Le 10 septembre 2019, le Collège communal autorise la commande des options à la SPRL ASCELEC, pour un montant total de 35.695 € T.V.A. comprise et accorde un délai supplémentaire de 12 jours ouvrables pour réaliser les options.

Le 24 septembre, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux de la partie 1 (ascenseur avant) à la SPRL ASCELEC et autorise le paiement d'une somme de 35.670,80 € T.V.A. comprise.

Le 28 novembre 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL ASCELEC, de commencer les travaux relatifs aux options, le 6 janvier 2020. Le délai d'exécution est de 20 jours ouvrables.

DOMAINE DES TOURELLES – Conciergerie – Installation du chauffage central et remplacement d'un châssis (MP2018/128)

Le 21 janvier 2019, nous transmettons les dossiers d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 17 avril 2019, le Collège communal approuve la réception technique relative à la coordination sécurité/santé phase projet et autorise le paiement d'un montant de 23,22 € au profit de SAFETECH.

Le 16 mai 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux :

- Pour l'installation du chauffage central, le 3 juin 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables ;
- Pour le remplacement des menuiseries extérieures, le 1^{er} juillet 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 9 juillet 2019, le Collège communal approuve les décomptes finaux. Le montant total s'élève à :

- 15.254,67 € T.V.A. comprise pour l'installation du chauffage central ;
- 2.883,20 € T.V.A. comprise pour le remplacement des menuiseries extérieures.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI.

BATIMENTS COMMUNAUX – Crèche des Tourelles – Mise en conformité des installations (partie 1) (MP2019/004)

Le 16 juillet 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 22.022 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes SY LIGHT, LOOP et BESSEGA ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 000/724-56.

Le 17 septembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL SY LIGHT, pour un montant de 21.828,40 € T.V.A. comprise.

Le 23 septembre 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL SY LIGHT, de commencer les travaux le 25 septembre 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution à partir du 30 septembre 2019 jusqu'au 4 octobre 2019 inclus.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal approuve la modification du délai d'exécution en remplaçant les 10 jours ouvrables contractuels en 10 « interventions » et décide de ne pas comptabiliser les jours passés entre les interventions comme jours de retard d'exécution.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL SY LIGHT et autorise le paiement d'une somme de 14.943,50 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX – Réalisation d'une étude et placement de panneaux photovoltaïques (MP2019/005)

Le 19 novembre 2019, le Collège communal décide d'approuver le report de l'allocation de 20.000 € au budget extraordinaire 2020 et de valider la proposition de mécanisme de tiers investissement photovoltaïque, à savoir :

- Ce mécanisme a pour objectif de désigner un prestataire de type tiers investisseur pour l'étude, la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'une installation solaire photovoltaïque permettant à la commune de diminuer ses coûts énergétiques. Dans son offre, le prestataire garantir un niveau de production électrique. La commune met à disposition du prestataire une ou plusieurs surfaces de toiture dont elle est propriétaire, locataire emphytéote ou usufruitière ;
- Le prestataire assure le financement, l'installation, l'exploitation et la maintenance des équipements. Il récupère en contrepartie, les certificats verts de l'installation. La commune paie, quant à elle, une redevance au prestataire tout en profitant de l'électricité ;
- La commune devient pleine propriétaire de l'installation à l'issue du contrat. La commune peut exiger que le prestataire assure le financement en mobilisant les citoyens. Ceux-ci participent ainsi au financement de l'installation.

CASERNE DES POMPIERS VERVIERS – Equipement cuisine (MP2019/018)

Le 22 mai 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.999,99 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes IXINA, EGGO et KREFEL ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 351/749-98.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal attribue le marché à la firme IXINA, pour un montant de 11.424,64 € T.V.A. comprise.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 11.424,64 € T.V.A. comprise, au profit de IXINA.

FETES - Acquisition de matériel (barrières, grilles d'exposition) (MP2019/048)

Le 27 mars 2018, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 19.994,29 €, 21% TVA comprise, à savoir :
 - 2.286,90 €, pour le lot 1 (fourniture de barrières et de socles) ;
 - 11.495,00 €, pour le lot 2 (fourniture de grilles d'exposition et d'accessoires) ;
 - 4.348,14 €, pour le lot 3 (matériel électrique) ;
 - 1.864,25 €, pour le lot 4 (petit outillage) ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes :
 - pour le lot 1, HERAS, HOFMAN SIGNALISATION et ARDENNES CLOTURES ;
 - pour le lot 2, CADDIE, JEE-BEE et PRIMALUX ;
- D'attribuer le lot 3 à l'adjudicataire de l'adjudication stock, soit la S.A. DISTRI LIGHT ;
- D'attribuer le lot 4 à l'adjudicataire de l'adjudication stock, soit la S.A. CLABOTS ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 763/744-51.

Le 29 mai 2019, le Collège communal attribue :

- Le lot 1 (fourniture de barrières et socles), à la firme HOFMAN SIGNALISATION, pour le montant de 2.423,03 € T.V.A. comprise ;
- Le lot 2 (fourniture de grilles d'exposition et d'accessoires), à la SPRL JEE-BEE, pour le montant de 11.251,19 € T.V.A. comprise.

Le 5 juin 2019, le Collège communal approuve la facture finale et autorise le paiement d'une somme de 1.864,25 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. CLABOTS.

Le 5 juin, nous donnons l'ordre :

- À la firme HOFMAN SIGNALISATION, de procéder à la livraison du lot 1, pour le 19 juillet 2019 ;
- A la SPRL JEE-BEE, de procéder à la livraison du lot 2, pour le 30 août 2019.

Le 25 juin 2019, le Collège communal approuve la facture finale et autorise le paiement d'une somme de 4.348,13 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. DISTRI LIGHT.

Le 20 août 2019, le Collège communal approuve la facture finale et autorise le paiement d'une somme de 2.423,03 € T.V.A. comprise à la firme HOFMAN SIGNALISATION.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal approuve la facture finale et autorise le paiement d'une somme de 11.251,19 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL JEE-BEE.

MUSEES – Rue des Raines – Réfection de la toiture (MP2019/050)

Le 27 août 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 9.177,85 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes : HENNEN, RENO-TECH et SIMAR ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 771/724-54 ;
- De lancer la procédure dès maintenant, sans demander de subsides.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal décide, au vu de la seule offre remise :

- D'approuver le changement du mode de passation de marché (procédure négociée sans publication préalable) ;
- D'approuver les modifications techniques et le montant de l'estimation, à savoir : 46.720,52 € T.V.A. comprise ;
- D'attribuer le marché à la SPRL HENNEN, pour un montant de 46.720,52 € T.V.A. comprise.

Le 5 novembre 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL HENNEN, de commencer les travaux le 17 février 2020.

Crèche Kangourou – Désamiantage des gaines techniques et réalisation de caisson RF (MP2019/053)

Le 3 avril 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 12.000 € T.V.A. comprise ;
- De conclure le marché par la facture acceptée ;
- De consulter les firmes :
 - pour le lot 1 : enlèvement des panneaux amiante : ABOUT DE BOIS, LAURENTY et ENVIROTOP ;
 - pour le lot 2 : placement de panneaux RF : ABOUT DE BOIS, HENDRICK et COVAMEN ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 844/724-56, par emprunt.

Le 22 mai 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ABOUT DE BOIS, pour un montant de 11.882,20 € T.V.A. comprise.

Le 27 mai 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL ABOUT DE BOIS, de commencer les travaux le 15 juillet 2019. Les travaux doivent être terminés pour le 4 août 2019.

Le 27 août 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ABOUT DE BOIS et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 11.882,20 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX – Musée des Beaux-Arts – Remplacement du volet du hall d'entrée (MP2019/051)

Le 5 juin 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 5.000 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes KONE, DEMUNCK et ELECTOVOLET ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 771/724-51.

Le 16 juillet 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ELECTOVOLET, pour un montant de 2.133,23 € T.V.A. comprise.

Le 24 septembre 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la pose de coulisses en acier avec cornières dans la baie et la coupe du tablier du volet, pour un montant en plus de 410,19 € T.V.A. comprise.

Le 5 novembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ELECTROVOET et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 2.543,52 € T.V.A. comprise.

BATIMENTS COMMUNAUX – Lavage de vitres (MP2019/061)

Rien à signaler en 2019.

MARCHE STOCK - Travaux relatifs à la peinture et aux revêtements de sol pour les bâtiments communaux (MP2019/081)

Le 30 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- D'approuver le projet ;
- De passer le marché par procédure ouverte ;
- D'imputer les dépenses relatives à ce marché sur les budgets ordinaires et extraordinaires.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal décide :

- D'attribuer le marché stock à l'entreprise EURO PEINT, sur base des prix remis dans son offre ;
- D'approuver le projet de remise en peinture des différents locaux de l'école de Séroule et de l'école Maurice Heuse, pour un montant estimé à 27.193,51 € T.V.A. comprise et d'attribuer le marché à l'entreprise EURO PEINT, pour un montant de 27.193,51 € T.V.A. comprise, sur base du marché stock.

BATIMENTS COMMUNAUX – Bibliothèque – Remplacement de la chaudière (MP2019/090)

Le 2 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 79.956,80 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, via la modification budgétaire n° 1, sous l'allocation 764/724-54.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. GOESSENS, pour un montant de 51.070,47 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA et sollicitons une dérogation pour commencer les travaux en urgence.

BATIMENTS COMMUNAUX - Missions d'inspections, de contrôle, d'analyse et de certification – Désignation d'un organisme agréé (MP2019/099)

Le 17 septembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 134.709,30 € T.V.A. comprise (marché de base + 2 reconductions) ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes SGS, BTV et ACEG ;
- de financer l'ensemble des prestations sur divers articles budgétaires ordinaire, extraordinaire, contrat... en fonction de l'intervention demandée.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal décide :

- d'attribuer le marché-stock à la firme ACEG, pour un montant de 37.854,85 € T.V.A. comprise pour une année, soit 113.564,55 € T.V.A. comprise pour 3 ans ;
- de financer l'ensemble des prestations sur divers articles budgétaires ordinaire, extraordinaire, contrat..., en fonction de la destination de l'intervention demandée ;
- de transmettre la délibération à la tutelle.

Le 9 décembre 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – tutelle.

BATIMENTS COMMUNAUX – Rue du Collège, 62 – Remplacement des châssis (MP2019/100)

Le 10 septembre 2019, le Collège communal décide :

- de marquer son accord sur l'ouverture d'une procédure patrimoine pour la restauration/remplacement des châssis de l'ensemble du site. Le montant estimé des travaux s'élève à : 35.000 € pour les châssis de la conciergerie et à 265.000 € pour le reste du bâtiment ;
- de marquer son accord sur la réalisation des travaux relatifs à la conciergerie sur fonds propres, sans attendre les subsides ;
- le cas échéant, d'inscrire le montant de 35.000 € au budget extraordinaire 2021 pour le travail susvisé.

BATIMENTS COMMUNAUX – Domaine privé – Place Lambert Fraipont, 11 – Remplacement de 2 vieux foyers au gaz par un chauffage central (MP2019/115)

Le 17 décembre 2019, le Collège communal décide :

- vu l'urgence, de ratifier le projet, le montant estimé à 9.979,90 € T.V.A. comprise et le choix des firmes consultées, à savoir : AK BATI, GOESSENS et CLAESSENS ;
- d'attribuer le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 9.979,90 € T.V.A. comprise, en vue de réaliser les travaux au plus vite.

Marché de concession de services – Gestion et exploitation du bâtiment de l'Harmonie (MP2019/108)

Rien à signaler en 2019.

2.- Ecoles

Ecole des Boulevards, rue de Liège

Réfection de la cour côté rue Rogier (57/14)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution à partir du 11 janvier 2019 jusqu'au 8 mars 2019.

Le 15 mai 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 53.139,85 € T.V.A. comprise.

Réfection de la cour de récréation (244/16)

Rien à signaler en 2019.

Réfection de la plate-forme couloir des maternelles (73/17)

Le 22 mars 2019, nous recevons du Service public de Wallonie – UREBA, la promesse de subsides d'un montant de 11.672,50 € pour les travaux de chauffage.

Le 15 mai 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL THYCON.

Le 11 juillet 2019, nous transmettons le décompte final au Service public de Wallonie – UREBA.

Mise à niveau d'une partie de la cour (MP 2018/045)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution à partir du 11 janvier 2019 jusqu'au 8 mars 2019.

Le 5 novembre 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 59.943,68 € T.V.A. comprise.

Déplacement et réfection des conduites (MP2019/028)

Le 22 octobre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 46.587 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes HENKENS, DAUVISTER, AK BATI et MEYERS ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52 ;
- de reporter le solde de l'allocation au budget initial de 2020.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour le montant négocié de 53.000 € T.V.A. comprise.

Le 5 décembre 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 6 avril 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 17 décembre 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA et demandons une dérogation pour commencer les travaux en urgence.

Remplacement des éclairages existants par des éclairages LED (MP2019/027)

Le 3 décembre 2019, le Collège communal marque son accord pour passer commande à la firme DISTRI LIGHT, pour un montant de 7.390,28 € T.V.A. comprise, sur base du marché catalogue (stock électricité).

Le 10 décembre 2019, le Collège communal :

- marque son accord pour passer commande à la firme DISTRI LIGHT, des travaux à l'académie des Beaux-Arts, pour un montant de 9.007,01 € T.V.A. comprise et à l'école Rapsat, pour un montant de 1.610,99 € T.V.A. comprise, sur base du marché catalogue ;
- décide de demander la dérogation au Service public de Wallonie – UREBA, pour procéder à la livraison sans attendre son accord sur le dossier.

Le 17 décembre 2019, le collège communal :

- marque son accord pour passer commande à la firme DISTRI LIGHT, des travaux à l'école d'Ensival, pour un montant de 5.249,71 € T.V.A. comprise, sur base du marché catalogue ;
- décide de demander la dérogation au Service public de Wallonie – UREBA, pour procéder à la livraison et au placement, sans attendre son accord sur le dossier.

Réfection des petites toitures puéricultures (MP2019/113)

Rien à signaler en 2019.

Ecole du Centre, rue Ortmans-Hauzeur

Réfection de la salle de gym (MP2018/047)

Le 7 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL ABOUT DE BOIS, de commencer les travaux le 18 février 2019. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Le 13 mars 2019, le Collège communal :

- approuve l'avenant n° 1, relatif à la mise en peinture des radiateurs de l'école et au traçage de lignes sur le plancher, pour un montant en plus de 1.616,50 € T.V.A. et la prolongation du délai d'exécution de 3 jours ouvrables ;
- approuve l'avenant n° 2, relatif à l'enlèvement de la double porte d'entrée de la salle de gym et le placement d'une nouvelle double porte pleine en bois à peindre aux normes de sécurité, pour un montant en plus de 1.057,35 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai d'exécution de 2 jours ouvrables.

Le 22 mai 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 82.047,46 € T.V.A. comprise.

Le 20 août 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL ABOUT DE BOIS.

Agrandissement de la garderie (MP2019/029)

Le 3 avril 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 45.585,30 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA ;
- de consulter les firmes ABOUT DE BOIS, JUFFERN, CORMAN-HALLEUX, AK BATI et GIORENOVE ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52.

Le 22 mai 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 40.245,02 € T.V.A. comprise.

Le 23 mars 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 1^{er} juillet 2019. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 5 juin 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 24 septembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL AK BATI et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 42.259,02 € T.V.A. comprise.

Ecole Maurice Heuse

Bâtiment côté rue Donckier – Réfection du plafond (MP2019-080)

Le 3 septembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 15.000 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes ABOUT DE BOIS, THISSEN, GV menuiserie et AK BATI ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 751/724-52.

Le 19 novembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ABOUT DE BOIS, pour un montant de 17.935 € T.V.A. comprise.

Le 29 novembre 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL ABOUT DE BOIS, de commencer les travaux le 20 janvier 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Séroule

Sécurisation – Installation d'un portail de sécurité (MP 2018/127)

Le 27 août 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 25.475,51 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes ROBINET, PIERRE et JARDIN et GAUNIAUX ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018, sous l'allocation 751/724-52.

Le 5 novembre 2019, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise GAUNIAUX CONSTRUCT, pour un montant de 19.269,49 € T.V.A. comprise.

Le 11 décembre 2019, nous donnons l'ordre, à l'entreprise GAUNIAUX CONSTRUCT, de commencer les travaux le 24 février 2020. Le délai d'exécution est de 40 jours ouvrables.

Conciergerie – Remplacement de la chaudière (MP2018/126)

Le 7 janvier 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 13 février 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. GOESSENS, de commencer les travaux le 18 février 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 22 mai 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 4.025,88 € T.V.A. comprise.

Ecole de Hodimont

Remplacement de la toiture du Hall Omnisports (MP 2018/052)

Le 7 janvier 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 12 février 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL HORLEZ, de commencer les travaux le 8 avril 2019. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Le 3 avril 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la prise de mesures particulières pour le démontage, l'évacuation et le traitement (panneaux de support de toiture constitués d'amiante), pour un montant en plus de 2.627,74 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables.

Le 22 mai 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL HORLEZ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 57.693,57 € T.V.A. comprise.

Ecole des Hougnés

Réfection de la cour des primaires (56/14)

Des malfaçons ayant été constatées dans le chantier exécuté par la SPRL FRERE, adjudicataire des travaux, le Collège communal décide, en séance du 16 janvier 2019 :

- de charger l'expert d'arbitrer le décompte final et de partager les frais d'expertise avec la partie adverse ;
- d'en informer Me HENRY pour disposition et commande des prestations à l'expert de commun accord avec la partie adverse.

Le 18 juin 2019, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure rédigé le 13 juin 2019.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal décide :

- de ratifier la poursuite de l'expertise en vue de dégager une conciliation entre les parties (conciliation qui devra être soumise pour accord au Collège communal) ;
- de prendre connaissance de l'avancement de la procédure d'expertise toujours en cours et du dossier transmis à Me HENRY.

Le 16 juillet 2019, le Collège communal :

- approuve la proposition de l'expert concernant les carottes à réaliser par ABC Experts à frais partagés (soit 816,06 € T.V.A. comprise à charge de la Ville) ;
- décide que la Ville soit présente lors de ces essais ;
- décide de demander la présence du CRR, lors des essais, étant donné qu'un avis lui sera demandé par l'expert (suivant acceptable future du coût).

Le 30 septembre 2019, le bureau FLHM nous transmet le rapport relatif à l'expertise sur le site. L'expert a relevé le caractère conforme des travaux, lors de son passage du 27 septembre 2019. Les fissures ont été réfectionnées, de sorte que l'expert considère que nous pouvons avancer la sur la réception provisoire. L'expert entamera la 2^{ème} partie de sa mission relative aux décomptes.

Le 8 octobre 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 1.653,68 € T.V.A. comprise, au profit de l'expert DELSIM.

Réfection des corniches (139/17)

Le 16 janvier 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL HORLEZ et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 40.949,13 € T.V.A. comprise.

Remise en état de la conciergerie (MP2018/050)

Le 22 mai 2019, le Collège communal approuve le procès-verbal de mise en demeure rédigé par le Service projets le 10 mai 2019.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 33.559,60 € T.V.A. comprise.

Réfection de la salle de gym (MP2018/051)

Le 30 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 66.189,58 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes CORMAN-HALLEUX, AK BATI, ABOUT DE BOIS, JUFFERN et IDEMASPORT ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52 ;
- d'approuver l'augmentation du crédit lors de la prochaine modification budgétaire (MB 2) sous réserve de l'approbation par les autorités de Tutelle.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal :

- attribue le marché à la SPRL ABOUT DE BOIS, pour un montant de 73.868,36 € T.V.A. comprise ;
- décide de transmettre la délibération à la tutelle. La délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Mise en conformité des installations électriques (MP2019/004/02)

Le 21 octobre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 81.646,50 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de financer la dépense par les crédits inscrits au budget extraordinaire 2019, sous les allocations 000/724-56 et 000/733-51.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal :

- attribue le marché à la SPRL SY LIGHT, pour un montant de 81.243,70 € T.V.A. comprise ;
- décide de transmettre la délibération à la tutelle. La délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Sablage et peinture de la façade avant (MP2019/032)

Le 24 septembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 61.275,42 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes CORMAN-HALLEUX, JUFFERN, SCHOLL, LIEGEOIS, PRONET RENOVATION, STOFFELS et PROESMAN ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52, par emprunt.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. LIEGEOIS, pour le montant de 58.578,57 € T.V.A. comprise et autorise l'engagement d'une somme de 127 € au profit de SAFETECH, pour la coordination sécurité/santé réalisation.

Le 10 décembre 2019, nous donnons l'ordre, à la S.A. LIEGEOIS, de commencer les travaux le 29 juin 2020. Le délai d'exécution est de 30 jours ouvrables.

Ecole du Nord

Réfection de la toiture (MP2018/053)

Le 12 novembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 13.721,70 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes HENNEN, HORLEZ et BLAISE ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52.

Le 11 décembre 2019, nous donnons l'ordre à la SPRL HORLEZ, de commencer les travaux le 6 avril 2020. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Ecole de Lambermont, rue Saint-Bernard

Aménagement et agrandissement de deux classes situées sous l'ancien préau (81/04)

Le 25 avril 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL CORMAN-HALLEUX, de commencer les travaux le 24 juin 2019. Le délai d'exécution est de 90 jours ouvrables.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif à la location d'un conteneur, pour un montant de 4.218,06 € T.V.A. comprise.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif à la suppression du relevé complet des éléments contenant de l'asbeste, des extincteurs, de la sonnette 70 dB et à l'ajout de travaux supplémentaires : adaptation du pavement le long de la façade, l'arrêt de porte (portée d'entrée), les réparations des joints du muret, les prises doubles informatiques, la goulotte équipée de 12 prises réseaux, la liaison avec le local informatique et meubles évier, pour un montant en plus de 5.096,48 € T.V.A. comprise et le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 109.338,44 € T.V.A. comprise.

Remplacement des derniers châssis (72/17)

Le 27 mars 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au placement de ferme-portes sur les nouvelles portes extérieures et au remplacement du vitrage opaque de la porte donnant sur le jardin par un vitrage clair, pour un montant en plus de 1.037,46 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables.

Le 5 avril 2019, nous recevons du Gouvernement wallon, la promesse de subsides UREBA, d'un montant de 50.547 €.

Le 17 avril 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 2, relatif au placement d'une tôle d'aluminium (avec isolation et finition) sur le retour au-dessus de la porte de garage, non prévue dans le marché initial mais nécessaire pour uniformiser l'ensemble des nouveaux bardages extérieurs, pour un montant en plus de 658,58 € T.V.A. comprise et la prolongation du délai de 3 jours ouvrables.

Le 15 mai 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 167.604,29 € T.V.A. comprise.

Réfection des sanitaires du bas (MP2019/030)

Le 5 juin 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 59.753,26 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA ;
- de consulter les firmes CORMAN-HALLEUX, AK BATI, CLC DETHIER, DELBRASSINE et ABOUT DE BOIS ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL CORMAN-HALLEUX, pour un montant de 58.726,12 € T.V.A. comprise.

Le 28 octobre 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL CORMAN-HALLEUX, de commencer les travaux le 1^{er} juillet 2020. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Désamiantage des calorifuges dans la cave et remplacement du revêtement du sol en maternelles (MP2019/089)

Le 3 septembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 49.952,50 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes :
 - - pour le lot 1 (traitement amiante) : ARENO, DMD et ISOTOIT ;
 - - pour le lot 2 (placement linot) : WILLEMS, JUFFERN et FAYEN ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, via la modification budgétaire n° 1, sous l'allocation 720/724-52.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal attribue :

- le marché de traitement de l'amiante (à notifier uniquement après obtention de l'agrément pour l'enlèvement d'amiante), à la SPRL DMD, pour un montant de 32.012 € T.V.A. comprise ;
- le marché de placement de lino, à la S.A. FAYEN, pour un montant de 11.360,02 € T.V.A. comprise.

Remplacement de la chaudière, côté ancien bâtiment (MP2019/031)

Le 8 octobre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 34.868,70 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA ;
- de consulter les firmes HENKENS, GOESSENS et CLAESSENS ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, allocation 720/724-52.

Le 3 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la S.A. GOESSENS, pour un montant de 16.295,38 € T.V.A. comprise.

Le 17 décembre 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA et demandons une dérogation pour commencer les travaux en urgence.

Ecole Pierre Rapsat

Remplacement de la porte d'entrée à rue (coté maternelle) (75/17)

Le 27 février 2019, le Collège communal approuve l'avenant n° 1, relatif au remplacement de châssis, pour un montant en plus de 4.530,76 € T.V.A. comprise et la création d'un crédit de 3.000 € en modification budgétaire n° 1, pour couvrir la dépense.

Le 5 mars 2019, nous donnons l'ordre, à la société DUMAY-CANARD, de commencer les travaux le 8 avril 2019. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 22 mars 2019, nous recevons du Service public de Wallonie – UREBA, la promesse de subsides d'un montant de 2.205 €, pour le remplacement des menuiseries.

Le 2 juillet 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 20.718,54 € T.V.A. comprise.

Le 20 août 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à la SPRL DUMAY-CANARD.

Ecole Carl Grün

Remplacement des châssis en aluminium (236/11-01)

Rien à signaler en 2019.

Démolition de deux classes et construction de deux classes avec salle de sport (67/15)

Le 2 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet pour le montant estimé à 985.990,44 € T.V.A. comprise :
- - lot 1 (gros-œuvre fermé), estimé à 679.249,29 € T.V.A. comprise ;
- - lot 2 (techniques et finitions), estimé à 246.943,44 € T.V.A. comprise ;
- - lot 3 (abords), estimé à 59.797,71 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure ouverte ;
- de solliciter une subvention après de la Fédération Wallonie Bruxelles – PPT ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52.

Dans le cadre de la procédure ouverte, aucune offre n'a été remise pour le lot 3 : abords. Le Collège communal décide, en séance du 5 novembre 2019, de consulter les firmes LONGTAIN, VANBERGEN, BAGUETTE, BODARWE, LEJEUNE et GANSER, sans attendre.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'attribuer le lot 1 (gros-œuvre fermé), à l'entreprise CONVENTS, pour le montant corrigé de 547.853,19 € T.V.A. comprise (options incluses) ;
- d'attribuer le lot 2 (technique et finitions), à la firme RECO+, pour le montant de 286.127,48 € T.V.A. comprise ;
- d'attribuer le lot 3 (abords), à la firme LONGTAIN, pour un montant de 71.332,44 € T.V.A. comprise ;
- de transmettre la délibération à la tutelle. La délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- de transmettre la proposition d'attribution à la Fédération Wallonie-Bruxelles – PPT, pour approbation de l'attribution.

Démolition de deux classes et reconstruction de deux classes avec salle de sport - Désignation d'un ingénieur en stabilité (67/15-01)

Rien à signaler en 2019.

Ecole des Linaigrettes

Réfection de la cheminée (MP2018/002)

Le 15 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à l'entreprise BESSEGA, de commencer les travaux le 9 avril 2019. Le délai d'exécution est de 15 jours ouvrables.

Le 8 mai 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire des travaux à l'entreprise BESSEGA et approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 6.594 € T.V.A. comprise.

Ecole d'Ensisal

Rénovation des façades de la cour intérieure (MP2018/049)

Le 7 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL JUFFERN, de commencer les travaux le 24 juin 2019. Le délai d'exécution est de 35 jours ouvrables.

Le 5 juin 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution du 24 juin 2019 au 26 juin 2020.

Place Lambert Fraipont - Enlèvement du paratonnerre radioactif (MP2019/035)

Le 20 mars 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 7.500 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes HELEBLITZ, LPS Experts et HORLEZ ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52.

Le 8 mai 2019, le Collège communal attribue le marché à la société HELEBLITZ, pour un montant de 4.187 € T.V.A. comprise.

Le 12 juillet 2019, nous donnons l'ordre, à la société HELEBLITZ, de commencer les travaux le 7 août 2019. Le délai d'exécution est de 10 jours ouvrables.

Le 26 novembre 2019, le Collège approuve la facture finale. Le montant total des travaux s'élève à 3.950 € hors T.V.A.

Place Lambert Fraipont – Sécurisation de la cour (MP2019/036)

Le 5 novembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 33.988,90 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de consulter les firmes LEIDGENS, AK BATI, COUMONT, GANSER, LB AMENAGEMENT et ARDENNES CLOTURES ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52 ;
- ce crédit fera l'objet d'une augmentation au budget initial 2020 d'un montant de 5.000 €, sous réserve de l'approbation du budget par les autorités de Tutelle.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL LEIDGENS, pour un montant de 25.368,37 € T.V.A. comprise.

Ecole de l'Est

Réfection de la toiture plate (maternelles) (MP2019/033)

Rien à signaler en 2019.

Ecole Place Geron - Mise en conformité des installations électriques MP2019/114)

Le 3 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 14.907,84 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes ERNST et DIEPART, LOOP et ADEPTELEC ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 000/733-51.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL ERNST et DIEPART, pour un montant de 14.930,10 € T.V.A. comprise.

Académie des Beaux-Arts

Réfection des sanitaires (MP2019/041)

Le 10 septembre 2019, le Collège communal décide de consulter les firmes AK BATI, BSL RENOVATION, HENKENS et ABOUT DE BOIS, dès approbation du projet par le Conseil communal.

Le 30 septembre 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 78.284,71 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 734/724-52, par emprunt et subsides.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, pour un montant de 82.923,11 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation des subsides UREBA et des autorités de tutelle. La décision sera exécutoire le jour de sa transmission aux autorités de tutelle.

Le 23 décembre 2019, nous transmettons le dossier d'attribution au Service public de Wallonie – UREBA et demandons une dérogation pour commencer les travaux en urgence.

BATIMENTS SCOLAIRES – Travaux de sécurisation

Pose de clôtures et de portails (97/16-01)

Le 13 mars 2019, le Collège communal approuve la suspension du délai d'exécution du 29 octobre 2018 au 17 janvier 2019 et approuve le redémarrage des travaux le 18 janvier 2019.

Le 15 mai 2019, le Collège communal approuve le décompte final. Le montant total des travaux s'élève à 53.608,75 € T.V.A. comprise.

Vidéophonie et parlophonie (97/16-02)

Le 16 juillet 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution à partir du 8 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2020 et accorde la réception provisoire des travaux déjà réalisés à la S.A. LOOP.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 5.816,22 € T.V.A. comprise, au profit de la S.A. LOOP.

Fourniture (97/16-03)

Rien à signaler en 2019.

BATIMENTS SCOLAIRES - Ecoles de l'Est / Carl Grün - Remplacement des cylindres (MP2018/016-02)

Rien à signaler en 2019.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Sécurisation des bâtiments - remise en état des installations électriques (MP2018/056)

Le 5 novembre 2019, le Collège communal décide de consulter les firmes ERNST et DIEPART, SYLIGHT, BESSEGA et LOOP, sans attendre.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal ;

- attribue le marché à la SPRL SY LIGHT, pour un montant de 97.831,64 € T.V.A. comprise ;
- décide de demander la dérogation au Service public de Wallonie – UREBA, pour commencer les travaux sans attendre leur accord sur le dossier ;
- de transmettre la délibération à la tutelle. La délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

BATIMENTS SCOLAIRES ET CONSERVATOIRE – Travaux extraordinaires de peinture (Ecoles de Séroule et Maurice Heuse (MP 2018/057)

Le 10 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver la description technique des travaux, pour un montant estimé à 27.193,51 € T.V.A. comprise ;

- d'attribuer le marché à l'adjudicataire stock, la S.A. EURO PEINT, pour un montant de 27.193,51 € T.V.A. comprise ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 720/724-52.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – Réfection des sanitaires du bâtiment A (MP2018/058)

Le 25 février 2019, le Conseil communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 99.704,34 € T.V.A. comprise ;
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie – UREBA ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, non encore approuvé par les autorités de tutelle, sous l'allocation 734/724-52, par emprunt et les subsides.

Le 8 mai 2019, le Collège communal attribue le marché à la SPRL AK BATI, au montant de 97.758,47 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'obtention du permis d'urbanisme et des subsides UREBA. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Le 17 juin 2019, nous recevons l'accord sur l'attribution du marché, du Service public de Wallonie – Tutelle.

Le 26 juin 2019, le Service public de Wallonie – UREBA, nous informe que le dossier n'est pas recevable.

Le 27 juin 2019, nous donnons l'ordre, à la SPRL AK BATI, de commencer les travaux le 24 juin 2019. Le délai d'exécution est de 50 jours ouvrables.

Le 22 octobre 2019, le Collège communal décide de stater le délai d'exécution du 24 septembre 2019 au 3 novembre 2019.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver l'avenant n° 1, relatif à la peinture intérieure des locaux, au placement de couvre-murs béton sur le mur mitoyen, à la peinture extérieure du mur mitoyen, à la réfection du pavage de la petite cour et au placement de cylindres sur les nouvelles portes, pour un montant de 2.565,20 € T.V.A. comprise.

En 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 94.761,96 € T.V.A. comprise, au profit de la SPRL AK BATI.

APPEL A PROJETS UREBA EXCEPTIONNEL P.W.I. 2019 (TP 55/19)

Le 24 juin 2019, le Conseil communal décide :

- de marquer son accord sur la proposition de remplacement des menuiseries extérieures de 7 écoles communales, pour un montant estimé de 441.823,90 € T.V.A. comprise, subsidié à 80 %, à savoir :
 - Ecole de Stembert Centre – Pierre Rapsat : 13 pièces, soit 14.774,28 € T.V.A. comprise ;
 - Ecole de Petit-Rechain : 2 pièces, soit 4.230,46 € T.V.A. comprise ;
 - Ecole d'Ensival (maternelles) : 11 pièces, soit 12.898,08 € T.V.A. comprise ;
 - Ecole des Boulevards : 90 pièces, soit 140.454,00 € T.V.A. comprise ;
 - Ecole des Linaigrettes : 15 pièces, soit 69.584,76 € T.V.A. comprise ;
 - Ecole des Hougnés : 13 pièces, soit 21.496,80 € T.V.A. comprise ;
 - Ecole de Hodimont : 22 pièces, soit 101.817,24 € T.V.A. comprise ;
- de financer la part communale par emprunt ;
- de soumettre le dossier de demande au plus tard pour le 30 juin 2019 au Service public de Wallonie – UREBA.

Le 25 juin 2019, nous transmettons le dossier de demande de subsides au Service public de Wallonie – UREBA.

3.- Tourisme

EGLISES ET TEMPLES

Monuments et sites classés

Chapelle Saint-Lambert

Restauration de la coupole (90/14)

Rien à signaler en 2019.

Chapelle Sainte-Anne

Restauration (121/16)

Rien à signaler en 2019.

Presbytère de Lambermont

Réfection de la toiture et des bardages de la façade (88/17)

Le 21 janvier 2019, nous recevons du Service public de Wallonie – UREBA, la promesse de subside d'un montant de 3.456 €.

DIVERS

Ascenseurs

L'entretien régulier des ascenseurs a été assuré par la firme OTIS.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Accessoires de la voirie - Fleurissement en centre-ville - Rue Henri Leclercq, 7 (MP2018/031)

Le 13 mars 2019, le Collège communal approuve le décompte final des travaux. Le montant total s'élève à 16.649,60 € T.V.A. comprise.

POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Accessoires de la voirie - Fleurissement en Centre-Ville - Fourniture de bacs à fleurs (MP2018/150)

Le 7 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à la société ECO-OH de procéder à la livraison. Le délai de livraison est fixé à 42 jours calendrier.

Le 29 mai 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 9.447,68 € T.V.A. comprise à la société ECO-OH, représentant la facture finale.

MOBILITE DOUCE - Itinéraire cyclo-piéton sécurisé sur la rive gauche de la Vesdre (MP2018/025)

Le 1^{er} octobre 2019, le Service public de Wallonie nous invite à lui confirmer l'état d'avancement de notre projet et à lui transmettre un planning prévisionnel jusqu'à l'introduction du décompte final.

MATERIEL – Remplacement des isoloirs (MP2019/011)

Le 8 mai 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 9.341,20 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes HENDRICK, FREDERIC, LEKEU et COVAMEN ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 104/744-51.

Le 9 juillet 2019, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise Menuiserie HENDRICK, pour un montant de 9.660,64 € T.V.A. comprise.

Le 29 juillet 2019, nous donnons l'ordre, à la menuiserie HENDRICK, de procéder à la livraison des fournitures pour le 31 octobre 2019.

MARCHE STOCK – Fourniture de peinture et de revêtement de sol (MP2019/083)

Rien à signaler en 2019.

VEHICULES

NETTOIEMENT – Entretien et maintenance de la balayeuse T 29 (93/17)

Rien à signaler en 2019.

VOIRIE – Remplacement d'un camion (T 27 – véhicule – épandeur – lame de déneigement) (MP2018/067)

Le 25 juin 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire de la fourniture à la firme HOCKE TRUCK CENTER, décide d'appliquer les amendes pour retard d'un montant de 5.788,71 € et autorise le paiement d'une somme de 107.184,57 € au profit de la société HOCKE.

Le 10 septembre 2019, le Collège communal marque son accord sur la remise partielle des amendes, soit 1.400,49 € et autorise le paiement de cette somme au profit de la société HOCKE.

RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE : Acquisition de véhicules et équipement (MP2018/021)

Le 11 janvier 2019, nous donnons l'ordre, à la firme HOCKE, de procéder à la livraison. Le délai de livraison est de 120 jours calendrier.

Le 1^{er} février 2019, nous recevons du Service public de Wallonie, l'accord sur l'attribution du marché.

Le 15 mai 2019, le Collège communal décide de suspendre le délai de livraison du 6 mai 2019 au 24 mai 2019.

Le 12 juin 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire à la firme HOCKE et autorise le paiement d'une somme de 97.424,05 € T.V.A. comprise, en sa faveur.

VOIRIE – Remplacement du véhicule T13 – Service voirie (MP 2018/139)

Le 13 mars 2019, le Collège communal autorise le paiement d'une somme de 35.358,97 € T.V.A. comprise à la firme PEUGEOT.

RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE – Acquisition de véhicules et équipements (MP2019/016/01)

Le 9 juillet 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver la commande de 1 Volkswagen Caddy Van version CNG (lot 01) et de 1 Peugeot Boxer cabine HDI (ben alu) (lot 02), pour un montant de 49.885 € T.V.A. comprise ;
- en application de l'article 2, 6^oa et 7^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, Service public de Wallonie - DGT02 Centrale de Marché agit comme centrale d'achat au sens que ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures et/ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, en particulier la Ville de Verviers ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 136/743-52, par l'emprunt et les subsides.

Le 16 juillet 2019, le Collège communal décide de passer commande de :

- pour le lot 01, au garage D'IETEREN, pour un montant de 19.314,65 € T.V.A. comprise ;
- pour le lot 02, à PEUGEOT Belgique Luxembourg, pour un montant de 30.570,35 € T.V.A. comprise.

Le 10 décembre 2019, le Collège communal accorde la réception provisoire au garage d'IETEREN et autorise le paiement d'une somme de 19.314,65 € T.V.A. comprise.

RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE – Acquisition de véhicules et équipements (MP2019/016/02)

Le 8 octobre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver la commande d'un Renault Master double cabine, suivant fiches et montant estimé par le Service public de Wallonie, pour un montant estimé à 34.932,88 € T.V.A. comprise ;
- en application de l'article 2, 6^oa et 7^oa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, Service public de Wallonie – DGT02 Centrale de Marché agit comme centrale d'achat au sens que ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures et/ou services pour d'autres pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices, en particulier la Ville de Verviers ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 136/743-52, par emprunt.

Le 15 octobre 2019, le Collège communal attribue la commande à Renault Belgique Luxembourg, adjudicataire désigné par le Service public de Wallonie.

Le 17 octobre 2019, nous donnons l'ordre, à Renault Belgique Luxembourg, de procéder à la livraison.

Remplacement de la benne d'un camion (MP2019/085)

Le 10 décembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour une estimation de 9.827,62 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de consulter les firmes LERUTH, AMECAM et CARGO LIFTING ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sur l'allocation 421/745-01, par emprunt.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché à CARGO LIFTING, pour un montant de 9.353,30 € T.V.A. comprise.

NETTOIEMENT – Achat d'un aspirateur à déchets urbains (MP2019/095)

Le 17 septembre 2019, le Collège communal décide :

- d'approuver le projet, pour un montant estimé à 35.791,80 € T.V.A. comprise ;
- de conclure le marché par la facture acceptée ;
- de solliciter une subvention auprès du Service public de Wallonie ;
- de lancer le marché ;
- de consulter les firmes DILLIES, GLUTTON et JARDILAND ;
- de financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 876/743-53, par emprunt et subsides.

Le 26 novembre 2019, le Collège communal attribue le marché à l'entreprise GLUTTON, au montant de 31.292,63 € T.V.A. comprise. Le montant reprend le « contrat de tranquillité » (1.950 € hors T.V.A./an).

Le 28 novembre 2019, nous donnons l'ordre, à l'entreprise GLUTTON, de procéder à la livraison à partir du 10 janvier 2020. La fourniture doit être livrée pour le 5 mars 2020.

VEHICULES - Acquisition d'un Vervibus (MP2019/058)

Le 22 octobre 2019, le Collège communal décide :

- D'approuver le projet, pour un montant estimé à 46.215,95 € T.V.A. comprise ;
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
- De consulter les firmes EBAC, SPIRLET et LENS MOTOR ;
- De financer la dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 849/743-52, par emprunt et les subsides.

Le 17 décembre 2019, le Collège communal attribue le marché au garage SPIRLET, pour un montant de 45.539,33 € T.V.A. comprise, sous réserve de l'approbation des autorités de tutelle. La décision sera exécutoire le jour de sa transmission à la tutelle.

RAMONAGE

Le ramonage des bâtiments communaux a été effectué par le Service Régional d'Incendie.

SECTION 12 - DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

Au cours de l'année 2019, des dossiers relatifs à la sécurité publique ont été ouverts.

Des dossiers de sécurité publique ont fait l'objet d'un suivi technique et administratif, d'une décision du Collège communal ou d'un arrêté pris par Madame la Bourgmestre.

SECTION 13 - GESTION IMMOBILIERE

1.- Acquisitions

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 25 février 2019, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition de gré à gré de l'immeuble sis chaussée de Heusy n° 2/4 cadastré 1ère division, section D n°326 G P0000, pour cause d'utilité publique, pour un montant de 250.000 € (deux cent cinquante mille euros); le financement par emprunt et le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 930/712-56 20107129.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 février 2019, a décidé du principe d'acquisition de gré à gré de l'immeuble sis rue Raymond 2/4 cadastré 2ème division, section B, n°32M10P0000, pour un montant de 150.000 € pour cause d'utilité publique, sous la condition suspensive de l'approbation du budget par les Autorités de tutelle; a approuvé le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit budget extraordinaire 2019, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, sous l'allocation 124/712-60 20190099 et le projet de compromis rédigé par Flech'Euro sous la condition suspensive de l'approbation du budget par les Autorités de tutelle.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a approuvé le projet d'acte relatif à la résiliation anticipée de commun accord des emphytéoses détenues par la S.C.S. REDEVCO RETAIL BELGIUM portant sur les biens sis Pont aux Lions n°4 et rue du Collège 35 et à l'acquisition des droits de propriété portant sur les constructions érigées Pont aux Lions n°4 et rue du Collège n° 35 au prix forfaitaire de 1.650.000 € (un million six cent cinquante mille euros); le paiement de la dépense via le crédit engagé fin 2018 sur le budget extraordinaire 2018, sous l'allocation 124/712-53 20162009, dépense qui sera financée par emprunt et de déclarer la présente résiliation des emphytéoses et l'acquisition des droits de propriété d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a décidé d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 2A et garage sis rue du Collège 30 cadastré 1ère division, section A, n°150CP0004, au prix de 135.000 € (cent trente-cinq mille euros); de marquer son accord sur le projet d'acte; du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 104/712-51 20117121 et de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 mai 2019, a décidé d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 2B et garage n°6 sis rue du Collège 30 cadastré 1ère division, section A, n°150CP0003, au prix de 135.000 € (cent trente-cinq mille euros); de marquer son accord sur le projet d'acte; du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 104/712-51 20117121 et de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 24 juin 2019, a décidé d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 4 A et garage n°5 sis rue du Collège 30 cadastré 1ère division, section A, n°150C0P0008, au prix de 137.500 € (cent trente-sept mille cinq cents euros); de marquer son accord sur le projet d'acte; du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 104/712-51 20117121 et de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 24 juin 2019, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition de gré à gré de l'immeuble sis rue Raymond 2/4 cadastré 2ème division, section B, n°32M10P0000, pour un montant de 150.000 € pour cause d'utilité publique et de financer la dépense par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit budget extraordinaire 2019, sous l'allocation 124/712-60 20190099.

Le Conseil communal, en sa séance du 2 octobre 2019, a approuvé la décision de principe relative à la résiliation anticipative de commun accord de l'emphytéose portant sur le bien sis rue du Collège n°21 et à l'acquisition les droits de propriété portant sur la construction érigée rue du Collège n° 21 au prix forfaitaire de 100.000 € (cent mille euros) et ce pour cause d'utilité publique; le financement de ce montant par emprunt, le crédit permettant cette dépense étant inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 124/712-53 20162009 et la désignation de l'étude CORNE et WATHELET pour rédiger cet acte.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 novembre 2019, a décidé d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 1 (droit) sis rue du Collège 30, cadastré 1ère division, section A, n°150CP0001, au prix de 140.000 € (cent quarante mille euros); de marquer son accord sur le projet d'acte; du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 104/712-51 20117121 et de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

B.- Actes passés

| <u>Notaires</u> | <u>Date</u> | <u>Situation</u> | <u>Vendeurs</u> | <u>Prix (€)</u> |
|-----------------|-------------|--|-----------------|-----------------|
| LAGUESSE | 18.01.19 | Ch de Heusy 8/10 | | 120.000 € |
| RAXHON | 28.01.19 | Rue Xhavée | SYNERGIS | 8.355 € |
| RAXHON | 28.02.19 | Ch de Heusy 2/4 | | 250.000 € |
| GOBLET | 02.05.19 | Rue du Collège 30 2A | | 135.000 € |
| WATHELET | 03.05.19 | Rue du Collège 35 et Pont aux Lions 4 | REDEVCO | 1.650.000 € |
| GOBLET | 14.06.19 | Rue du Collège 30 2B | | 135.000 € |
| WATHELET | 03.07.19 | Rue Raymond 2-4 | | 150.000 € |
| GOBLET | 21.08.19 | Rue du Collège 30 4A | | 137.500 € |
| GOBLET | 05.12.19 | Rue du Collège 30 1B | | 140.000 € |

2.- Aliénations - conventions - emphytéose

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 28 janvier 2019, a décidé du principe d'aliéner, de gré à gré, au profit d'ORES, une partie du terrain (13 m²), actuellement cadastré 1ère division, section A, n° 417 B situé place du marché/Impasse Gouvy à Verviers, au prix de 2.000 € (deux mille euros) sur base du plan établi par la bureau de géomètres Globe Zenit en date du 27 novembre 2018 ; d'autoriser ORES à construire la nouvelle cabine avant finalisation de l'acte authentique suivant les impositions transmises à Ores en date du 6 novembre 2018 ; d'autoriser ORES à désigner Me Lilien pour la rédaction de l'acte.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a approuvé le projet d'acte relatif à la vente, de gré à gré, avec publicité de l'immeuble sis rue du Vieil Hôpital n°12, cadastré 2^{ème} division, section B, n°308 A P0000, pour un montant de 45.000 € (quarante-cinq mille euros) et a décidé de porter le produit de la vente en recette au Budget extraordinaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a décidé du principe d'aliéner, de gré à gré, au profit d'ORES, une partie du terrain (26 m² plus 45 m² de servitude) , actuellement cadastré 4ème division, section A, n° 648 Y situé rue du Panorama à Verviers (Stembert), au prix de 3.500 € (trois mille cinq cent euros) sur base du plan établi par la bureau de géomètres Globe Zenit en date du 17 août 2018 et d'autoriser ORES à construire la nouvelle cabine avant finalisation de l'acte authentique suivant les impositions transmises à Ores en date 29 janvier 2019.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 mai 2019, a décidé du principe de vendre de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, les immeubles sis rue de la Chapelle n°35 à 45, cadastrés 3^{ème} division, section A, n° 171R, n° 171 S, n° 171 T, n° 171 Z, n° 171 V et n° 171 W en vue de les rénover suivant prescriptions techniques relatives notamment aux façades et de les affecter à des logements unifamiliaux et de fixer le prix de vente minimum par immeuble à 90.000 € (nonante mille euros) et en cas de vente globale à 450.000 € (quatre cent cinquante mille euros).

B.- Actes passés

| <u>Notaires</u> | <u>Date</u> | <u>Situation</u> | <u>Acquéreurs</u> | <u>Prix (€)</u> |
|-----------------|-------------|--|-------------------|-----------------|
| GOBLET | 23.01.19 | Heusy/Tribunal (RDA T PALM) | | 15.989,44 € |
| RAXHON | 28.01.19 | rue Simon Lobet (partie stade Bielmont) | | 1,00 € |
| GOBLET | 18.02.19 | Heusy/Tribunal (RDA T PALM) | | 35.789,76 € |
| GOBLET | 18.02.19 | Heusy/Tribunal | | 15.489,44 € |

| | | | |
|--------|----------|--------------------------------|-------------|
| GOBLET | 25.02.19 | (RDA T PALM) Heusy/Tribunal | 500,00 € |
| GOBLET | 25.02.19 | (RDA T PALM) Heusy/Tribunal | 500,00 € |
| GOBLET | 02.05.19 | (RDA T PALM) Heusy/Tribunal | 1.500,00 € |
| GOBLET | 02.05.19 | (RDA T PALM) Heusy/Tribunal | 1.000,00 € |
| HONON | 24.05.19 | Rue du Vieil Hôpital 12 | 45.000,00 € |

3.- Actes d'échange

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 28 janvier 2019, a décidé de procéder à l'échange des terrains sis rue des Carmes et du Collège, de gré à gré, sans publicité, entre la Ville et LOGIVESDRE respectivement, cadastré 1ère division, d'une part section D, n° 219B2 et 219F2 et précadastré n°219 S2 P0000 d'une superficie totale de 76 m² et d'autre part section A, n° 159 C d'une superficie de 388 m²; de fixer le prix du terrain de la Ville à 22.800 € (vingt-deux mille huit cent euros) et celui de Logivesdre à 134.201,23 € (cent trente-quatre mille deux cent et un euros vingt-trois cents); de déclarer l'utilité publique de cet échange; de confier la rédaction de cet acte d'échange au S.P.W. - Comité des départements d'acquisition.

4.- Divers

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 21 octobre 2019, a autorisé le collège communal à ester en justice par toutes voies de droit afin de poursuivre toutes les actions intentées dans le cadre du litige qui oppose la ville aux propriétaires de l'immeuble sis rue du Préry n°38.

Le Conseil communal, en sa séance du 16 décembre 2019, a approuvé le projet de convention relatif à la création d'une servitude de jour établie au profit de la parcelle cadastrée 2^{ème} division, section C, n°266 L

SECTION 14 - AGRICULTURE - BIEN-ETRE ANIMAL

1.- Agriculture – Commission communale de constat des dégâts aux cultures - Constitution

Suite au décret du 23 mars 2017 insérant un Titre X/1 relatif aux aides destinées aux dommages causés par des calamités agricoles dans le Code wallon de l'Agriculture et complété par l'arrêté d'exécution du Gouvernement wallon du 31 mai 2017, le Collège communal, en sa séance du 6 juillet 2018, a établi la liste des experts-agriculteurs. Lorsque la Commission communale de constat des dégâts aux cultures devra se réunir, il sera fait appel à l'un d'entre eux.

La Commission est composée de Madame la Bourgmestre ou de son représentant, d'un agent de la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles, de l'Environnement – DGO3 – Direction Malmedy, d'un expert-agriculteur figurant dans la liste établie par le Collège communal et d'un expert-agriculteur désigné par la DGO3.

La composition de la Commission a été communiquée au Conseil communal du 21 octobre 2019.

2.- Bien-être animal – campagne de stérilisation des chats

Le Ministre de la Région wallonne ayant le bien-être animal dans ses attributions souhaite poursuivre la lutte contre la surpopulation des chats. La campagne qui se terminait le 31 mai 2019 a pu être prolongée jusqu'au 30 septembre 2019. Au 30 septembre 2019, les factures s'élèvent à 2.535,00 euros justifiés par la castration de 27 chats, la stérilisation de 31 chattes et l'euthanasie de 2 chats. Ce montant justifie un subside régional de 845,00 euros.

SECTION 15 - CELLULE INFORMATIQUE

1.- Nouvelles acquisitions

- élaboration des dossiers, composition des cahiers spéciaux des charges, consultation de fournisseurs, dépouillement des offres, réception du matériel, vérification des configurations, installation des divers logiciels et tests. Implantation du matériel dans les services. Dépannages, reconditionnement et affectation du matériel remplacé
- divers contrats de maintenance
- diverses petites fournitures : fardes d'inventaire, élastiques, feuilles virements, enveloppes, connecteurs, piles, cartouches imprimantes, toners imprimantes, CD, DVD, classeurs, classeurs suspendus, claviers, souris, sticks USB, processeurs, routeurs, pâte thermique, sacoches de transport, ampoule de projecteur, bombe d'air comprimé, ...

| <u>Matériel</u> | <u>Destinataires</u> | <u>Col</u> |
|-------------------------------------|----------------------|------------|
| Acquisition de matériel biométrique | Population/Etrangers | 27/03/2019 |
| Acquisition de smartphones | Services techniques | 27/08/2019 |
| Acquisition de serveurs | Divers services | 19/11/2019 |
| Acquisition de switches | Divers services | 26/11/2019 |
| Acquisition d'un firewall | Divers services | 26/11/2019 |
| Acquisition de 3 PC | Service projet | 17/12/2019 |

| <u>Logiciel</u> | <u>Destinataires</u> | <u>Col</u> |
|---|----------------------|------------|
| Virtualisation des serveurs de téléphonie | Divers services | 25/06/2019 |
| Archicad - Renouvellement du contrat de maintenance | Service Projet | 25/06/2019 |
| Autocad - Renouvellement de la licence | Service Projet | 17/12/2019 |

| <u>Autres</u> | <u>Destinataires</u> | <u>Col</u> |
|---|----------------------------|------------|
| Echange de fichiers avec Cohezio (ex SPMT-ARISTA) | Personnel | 20/03/2019 |
| Guichet des pouvoirs locaux - Désignation de gestionnaires locaux de sécurité | Cellule informatique | 29/05/2019 |
| Renouvellement du support des serveurs | Cellule informatique | 29/05/2019 |
| WiFi pour la salle de blocus des étudiants (Thier Mère-Dieu) | Echevinat de l'Instruction | 05/06/2019 |
| WiFi à Stembert (Planu et personnel communal) | Divers services | 09/07/2019 |
| CIVADIS SA - RGPD - Avenant au contrat | Divers services | 20/08/2019 |
| Mise en place des améliorations (audit Uptime) | Cellule informatique | |

2.- Cellule informatique / Dossiers Collège communal

- don de matériel vétuste à diverses associations
-
- acquisition et renouvellement de diverses licences (AutoCad, VMWare, Veeam Backup, Citrix, ...)
-
- utilisation de l'allocation informatique à 100 %
-
- bons de commande à autoriser dépassant 2.500 €

Il va de soi que pour ces différents dossiers il y a tout le suivi, à savoir : élaboration des cahiers spéciaux des charges, divers rapports au Collège communal (propositions des dossiers au Conseil, listes des firmes à consulter, attributions des marchés), délibérations du Conseil communal, analyses des offres, consultations des fournisseurs (avec échanges de renseignements via courriers, emails), délibérations d'attributions du Collège, commandes, réceptions et vérifications du matériel et sa répartition dans les services, ...

3.- Dans différents services

- analyse d'offres lors d'acquisitions informatiques
- réalisations de programmations, créations de tableaux, de macros, de documents et de fichiers pour divers services (Taxes, Urbanisme, PASCAE, Personnel, ...)
- vérification des factures entrantes du matériel informatique et des prestations techniques

- relevé du matériel informatique à assurer
 - récupération de supports dont les informations sont illisibles
 - prises de contact avec les services techniques des fournisseurs lors de pannes du matériel
 - dépannages et explications téléphoniques ou sur site pour des problèmes rencontrés dans l'utilisation quotidienne des logiciels bureautiques
 - maintenance des applications existantes
 - connexion de PC existants aux nouvelles infrastructures informatiques - Formations correspondantes
 - mise en place de plan de travail avec les électriciens pour l'installation du câblage dans le cadre de la mise en réseau de tous les bureaux
 - mise en place d'accès à Internet sur plusieurs PC
 - mises à jour antivirus;
 - analyse du matériel informatique en cas de problèmes détectés
 - installations de nouveaux serveurs
 - suivi des applications Collège/Conseil
 - copies de CD, DVD
 - nouveau logo de Verviers (mise en place dans les modèles des applications métier, signatures mails, ...)
 - récupération du matériel mis à la disposition des Echevins sortants (PC, tablette, smartphone, ...)
 - vérification et reclassement éventuel du matériel récupéré
 - configuration et installation du matériel mis à la disposition des nouveaux Echevins et de leurs collaborateurs (PC, tablette, smartphone, ...)
 - intervention réseau (switches, firewall, ...)
 - intervention problèmes DHCP
 - recyclage ou revalorisation de matériel
- Personnel
 - suivi du logiciel e-Maestro et aide au coding
 - Personnel-Traitement : la Cellule informatique reste le centre d'édition pour la paie définitive et divers tirages
- Bureaux de l'Urbanisme, Environnement, Service technique de l'Urbanisme
 - adaptation de plusieurs parties du programme du bureau de l'Urbanisme
 - développement de nombreuses tables et macros avec le programme
 - création de nouveaux modèles types de lettres et de documents
- Etat civil
 - suivi du logiciel de l'Etat civil
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
 - vérification de la numérisation des archives de l'Etat civil et leur indexation
 - intégration des actes manquants dans l'application Saphir
 - suivi du logiciel de prise de rendez-vous pour les inhumations (Touch4Info)
- Finances - Comptabilité
 - suivi du programme Phenix
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
- Travaux - Service administratif
 - e-Maestro : suivi du logiciel et aide au coding
 - suivi de l'application 3P
- Travaux - Service technique
 - e-Maestro : suivi du logiciel et coding de celui-ci pour les demandes d'interventions dans les différents bâtiments publics

- Population
 - maintenance et adaptation du logiciel de gestion des files d'attente (Touch4Info)
- Logement
 - suivi et adaptation du logiciel de suivi des dossiers (4i)
- Instruction
 - suivi et adaptation du logiciel de gestion des enseignants (4i)

TITRE IV

ATTRIBUTION DE M. LE DEUXIEME ECHEVIN, JEAN-FRANCOIS CHEFNEUX

SECTION 1 – AFFAIRES CULTURELLES

1.- Projet Ville/ULiège

La collaboration entre la ville de Verviers et l'Université de Liège s'est poursuivie. Durant l'année 2019 (une nouvelle convention a été approuvée par le Conseil communal en date du 29 avril 2019), 6 grandes conférences ont eu lieu dans la salle du Centre culturel avec une moyenne de 150 personnes présentes. Deux modules de cours de l'Espace Universitaire ULiège/Verviers ont été organisés au Musée des Beaux Arts et de la Céramique. Le premier avait pour thème l'histoire de l'industrie à Verviers, le second, les collections des Musées de Verviers. Chaque séance a rassemblé une cinquantaine de participants.

2.- L'asbl « Le Pas Ludique » - Festival Fol' en jeux

Au conseil communal du 24 avril 2017, le service de la Culture présentait pour approbation une convention de partenariat d'une durée de 3 ans avec l'asbl « Le pas ludique » pour l'organisation du Festival Fol'en jeux. Le service de la Culture s'engage à promouvoir l'événement auprès des écoles fondamentales de Verviers mais aussi à assurer une communication via les canaux traditionnels. L'édition 2019 du Festival Fol'en jeux s'est tenue le 15 septembre 2019 et a rassemblé plus de 900 personnes.

3.- Convention avec l'asbl « Comité culturel Saint Remacle Verviers »

Le 24 avril 2017, la Ville a adopté une convention de partenariat la liant à l'asbl « Comité culturel Saint Remacle Verviers » qui s'est fixé pour objectifs la promotion de l'orgue, l'utilisation culturelle de l'église et la valorisation de sa situation et de son histoire sur l'itinéraire du parcours Biolley. La Ville s'engage à fournir à titre gracieux, pour toute manifestation culturelle organisée par l'organisateur en l'église Saint-Remacle, le matériel nécessaire dans la mesure des disponibilités et à contribuer à la diffusion de la programmation culturelle. Dix activités ont été organisées ou co-organisées par le Comité culturel Saint-Remacle Verviers en 2019.

4.- Concerts de l'Orchestre symphonique et d'autres formations musicales du Conservatoire de Verviers

Le 18 mai 2019, l'Orchestre symphonique et d'autres formations musicales du Conservatoire en collaboration avec le service de la culture ont donné une série de concerts gratuits et en plein air. Ces concerts ont eu lieu sous un chapiteau place du Martyr. Le service de la Culture a pris en charge la location du chapiteau et de la sonorisation.

5.- Rencontre littéraire avec la romancière Françoise Duesberg

Le 19 octobre 2019, en collaboration avec l'Espace Nao, la librairie La Traversée et la Bibliothèque, le Service de la Culture a organisé une rencontre avec la romancière d'origine verviétoise, Françoise Duesberg,

6.- La démarche « Culture en réflexion »

Comme le prévoit la Déclaration de Politique communale 2018-2024, la Ville de Verviers veut, avec l'ensemble des acteurs culturels, mener une large réflexion relative à la manière de mieux structurer l'action culturelle de terrain et se doter d'un document d'orientation culturelle.

Pour que ce projet soit effectivement celui de tous les verviétois, le service de la Culture a initié une démarche de concertation publique et de mise en débat intitulée *Culture en réflexion*. La volonté est d'engager de manière collective les acteurs locaux concernés par les arts, les cultures, les patrimoines, afin d'étendre les actions et compétences du service Culture de la Ville et de (re)trouver des bases solides pour avancer dans une direction commune.

Cette concertation de grand ampleur s'est organisée en plusieurs étapes. Début juillet, un appel a été lancé aux acteurs culturels, professionnels ou amateurs, désireux d'être associés à la démarche, de se manifester auprès du service de la Culture. Cet appel a permis de compléter la liste des partenaires culturels déjà identifiés. A la mi-septembre, un questionnaire a été adressé à environ 300 personnes (acteurs culturels et citoyens intéressés par la démarche) ; les 130 réponses qui sont parvenues ont été analysées. Le 28 novembre 2019 s'est tenue au Centre culturel la première séance plénière de « Culture en réflexion » qui a permis de présenter, sous une forme participative, les résultats de l'enquête en cours. Cette rencontre a également été l'occasion de mettre en place les ateliers de travail qui allaient permettre aux participants de confronter leurs idées et de formuler des propositions sur des thématiques évoquées. Elle a été l'occasion d'accueillir à Verviers deux personnalités extérieures ayant marqué, par leur action, le monde de la culture (Daniel Weissmann, directeur général de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège) et la thématique de la participation citoyenne (Yves Dejaeghere, chargé du projet G1000 à la Fondation pour les Générations futures).

La dernière étape, celle des ateliers thématiques, s'est tenue le mardi 10 décembre en matinée. Elle a pris la forme d'un petit-déjeuner « Culture café » organisé dans la salle de l'Harmonie, lors duquel la cinquantaine de participants présents ont pu aborder tour à tour les problématiques importantes identifiées lors des étapes précédentes de la démarche. La Démarche Culture en réflexion se poursuivra et aboutira en 2020.

7.- Subsides conventionnels

- Centre culturel de Verviers A.S.B.L.

Subside de fonctionnement

En séance du 15 février 2019, le Collège communal a fixé le montant de la dotation communale au profit de l'A.S.B.L. Centre culturel régional de Verviers, à 411.179,45 € (versement mensuel de 34.264,95 €). La dotation a été augmentée de 27.589,32 € en MB2 (obligation de parité avec le subside de la FWB).

Comptes 2018 et budget 2019

Les comptes annuels 2018 ont été présentés au Collège communal le 8 octobre 2019 et approuvés par le Conseil du 21 octobre 2019.

- Védia A.S.B.L. (Télévesdre)

Subside numéraire

En séance du 8 octobre 2019, le Collège communal a approuvé le montant à allouer en vertu de l'application de la convention de partenariat du 29 octobre 2001 liant la commune de Verviers à l'A.S.B.L., le tout s'élevant à 72 984,98 €.

Comptes 2018 et budget 2019

Les comptes annuels 2018 ont été présentés au Collège communal le 17 septembre 2019 et approuvés par le Conseil du 30 septembre 2019.

- Ludothèque de Stembert

En date du 27 juin 2016, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et la Ludothèque de Stembert avec reconduction tacite. Un subside de 3.000€ était prévu au budget 2019 pour la Ludothèque.

8.- Subsides divers

- Jazz à Verviers

L'édition 2019 du Festival Jazz à Verviers s'est tenue du 13 au 28 septembre 2019. Le festival a été comme chaque année l'occasion de faire de splendides découvertes et de réentendre des musiciens confirmés. Comme les années précédentes, musiciens de la région ou artistes de renommée internationale ont fait voyager le public dans tout l'arrondissement de Verviers, de l'Espace Duesberg et du Centre Touristique de la Laine et de la Mode, à Malmédy, en passant par le centre culturel d'Eupen. Le Festival Jazz à Verviers a, en 2019, reçu un subside de 5000 € provenant de l'allocation Subsides culturels divers du Service de la Culture.

- Les Musicales Guillaume Lekeu

En 2019, les organisateurs des Musicales Lekeu ont décidé de faire l'impasse pour se consacrer totalement aux Musicales 2020 qui seront l'occasion de commémorer le 150ème anniversaire de la naissance de Guillaume Lekeu et le 200ème anniversaire de la naissance d'Henri Vieuxtemps. Cette Année musicale 2020 promet d'être exceptionnellement riche à Verviers. Les Musicales Guillaume Lekeu ont reçu en 2019 un subside de 2000 € provenant de l'allocation Subsidés culturels divers du Service de la Culture, qui doit permettre à l'asbl de préparer au mieux l'édition 2020.

- **Concerts de la Maîtrise**

Chaque année, depuis 2007, la Maîtrise de la Ville de Verviers organise un Festival de Musique sacrée et de Musique ancienne, appelé désormais New Baroque Festival. L'édition 2019 s'est déroulée du 26 octobre au 17 novembre. Le 26 octobre 2019, dans la salle de l'Harmonie, le festival a proposé un concert Vivaldi (les Quatre saisons + Gloria RV 588). Le 3 novembre 2019, le sextuor anglais Gesulado Six a fait résonner la magnifique acoustique de l'église Saint-Remacle. Enfin le 17 novembre 2019, l'église Saint Remacle a accueilli la Messe des artistes pour la Sainte-Cécile. Une centaine de choristes de tous horizons étaient réunis à cette occasion. Le New baroque Festival de la Maîtrise de la Ville de Verviers a reçu en 2019 un subside de 3000 € provenant de l'allocation Subsidés culturels divers du Service de la Culture.

- **Payements : partenariats, soutiens et subsides**

Les paiements prévus au budget communal ont été effectués aux entités à vocation culturelle telles que les Territoires de la Mémoire, les Amis de la Morale Laïque. Des subsides ont également été accordés aux asbl suivantes : Mine Rires, l'Emulation, Le Pas ludique, le GAR (Groupe d'Ateliers de recherche), la Villa Sauvage, le Comité scientifique d'Histoire de Verviers, Oli Production, La Belle Diversité.

SECTION 2 – ENVIRONNEMENT

A.- Problématique des déchets et propreté publique :

1.- Collecte des ordures ménagères résiduelles

Statistiques

La collecte a lieu 1 fois/par semaine (le jeudi ou vendredi) via sacs payants. Sur l'année, ce sont 10.906,48 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères + corbeilles publiques) qui ont été traitées à l'incinérateur d'INTRADEL à Herstal pour un montant total de 2.193.530,50 euros (Service Minimum + Service Complémentaire). La collecte des ordures ménagères ainsi que la taxe kilométrique dans le cadre du contrat passé avec la Société RENEWI (ex Shanks) ont coûté la somme de 546.139,26 euros tvac.

2.- Collecte des P.M.C.

La collecte sélective en porte-à-porte des sacs bleus a permis de récolter 644,10 tonnes de P.M.C. (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons).

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat, et le collecteur (asbl TERRE).

Cette collecte a lieu toutes les 2 semaines, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

3.- Collecte des Papiers-Cartons

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers-cartons a permis de rassembler 1.981,70 tonnes de papiers-cartons.

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat et le collecteur.

La collecte est assurée par l'asbl TERRE tous les 15 jours, les mêmes jours que la collecte des PMC.

4.- Collecte du verre

La collecte du verre via le réseau de bulles à verre a permis de collecter 587,834 tonnes de verre blanc et 583,313 tonnes de verre de couleur.

Le service assure, avec l'intercommunale INTRADEL la gestion hebdomadaire de tous les sites existants.

Bulles à verre enterrées : convention avec INTRADEL

Pour rappel, une convention a été signée entre l'Intercommunale INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enfouies sur le territoire de Verviers. Cette adhésion permet de faire effectuer un entretien préventif annuel par INTRADEL (gratuit) et d'ensuite faire effectuer les réparations nécessaires après accord (payant). L'entretien préventif a été effectué lors du dernier trimestre 2018 sur Verviers.

Les réparations pour l'année 2019 ont été validées par le Collège communal du 13 mars 2019 et se sont finalement élevées à la somme de 155,49 € tva comprise.

Le 24 octobre 2019, la Ville envoyait à INTRADEL la déclaration de créance relative à la compensation financière pour l'année 2018. En effet, la Ville a droit à cette compensation de 90€ par cuve au prorata du nombre de bulles enterrées installées sur son territoire. Pour 2018, ce nombre est de 26 (13x2 cuves).

Afin de poursuivre sa politique d'enfouissement des bulles à verre, le Collège communal du 03 avril 2019 décidait des 4 emplacements et des travaux d'enfouissement y afférents via l'Intercommunale Intradel. Le Conseil communal du 27 mai 2019 adoptait l'avenant 3 à la convention 2017 entre Intradel et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enterrées appartenant à la Ville aux fins de collecte du verre, de contrôle annuel et d'entretien préventif (ajout des 4 sites de 2019).

5.- Collecte des textiles et chaussures usagés mais réutilisables

Chiffres de Terre (collecte sur terrains publics):

Sur le domaine public, la collecte des textiles est assurée via les sites de conteneurs de l'asbl TERRE qui sont à présents au nombre de 33. Les quantités récoltées en 2019 : 480.419 kg.

Le 28 octobre 2013, le Conseil communal adoptait la convention (avenant n°1) avec l'asbl TERRE dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.

En 2017, et à la demande du SPW (DGO3 – Département du Sol et des Déchets), il était nécessaire de renouveler la convention qui nous lie avec l'asbl TERRE pour la collecte des textiles usagés. Le Conseil communal du 26 juin 2017 a donc adopté la convention établie entre la Ville et l'asbl TERRE portant sur la collecte des vêtements et chaussures réutilisables et déterminant les modalités de gestion des déchets textiles via des conteneurs disposés sur le territoire communal, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

6.- Les Recyparcs

Depuis janvier 2005, les recyparcs d'INTRADEL sont informatisés. Pour obtenir sa carte, il suffit de se présenter dans un des recyparcs INTRADEL muni de sa carte d'identité. Une carte par ménage est délivrée et elle est illimitée dans le temps.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, les recyparcs se modernisent un peu plus et instaurent la carte d'identité électronique comme nouveau moyen d'accès. Depuis le 1er janvier 2017, pour tous les citoyens des communes affiliées, l'accès aux recyparcs s'effectue exclusivement sur présentation de leur carte d'identité.

En ce qui concerne les autres catégories d'utilisateurs (Communes, A.S.B.L., écoles, particuliers non domiciliés sur la zone d'activité de l'intercommunale mais y possédant une résidence secondaire...), la carte d'accès actuelle pourra continuer d'une part à fonctionner et d'autre part à être distribuée lors de nouvelles inscriptions.

L'emploi de la carte d'identité électronique (eID) à la place des cartes d'accès actuelles présente certains avantages :

- facilité d'utilisation pour les citoyens;
- réduction des tâches administratives et des coûts inhérents au remplacement des cartes;

- forme d'harmonisation avec d'autres intercommunales wallonnes

Des quotas par année civile restent imposés aux déchets verts (13m³), déchets inertes (5m³), déchets encombrants (4m³), déchets de bois (3m³), frigolite (1 m³) et déchets de construction contenant de l'amiante (3m³). Au fur et à mesure des passages des utilisateurs dans les recyparcs, leurs apports de déchets soumis à quota sont enregistrés grâce à leur carte personnelle. Au 1er janvier, tous les compteurs sont remis à zéro.

L'informatisation des recyparcs permet d'améliorer le suivi des différents flux des déchets. Le rôle d'information et d'aide au tri se voit renforcé, la gestion des vidanges de conteneurs optimisée et l'enregistrement des données statistiques systématisé.

Verviers dispose de trois recyparcs sur son territoire (celui du Laboru est considéré comme une enclave theutoise sur le territoire verviétois), ce qui permet de bien desservir l'ensemble de la population mais aussi de « désengorger » le recyparc situé Quai de la Vesdre. Tout en rappelant que l'ensemble des recyparcs de la zone INTRADEL sont accessibles à tous les habitants de cette zone.

Pour rappel, les emballages cosmétiques de type flacons et aérosols sont toujours acceptés dans les PMC pour autant que ceux-ci soient vidés de leur contenu.

Depuis juin 2016, nouvelle collecte au recyparc de Stembert : sont admis entre autres : caisses, bacs, mobilier de jardin, seau, châssis... en plastique dur.

Depuis le 16 mai 2017, accès aux commerçants et indépendants dans 15 recyparcs de la zone d'Intradel.

Une collecte de vélos encore en bon état a été organisée dans les recyparcs le samedi 27 avril.

Le samedi 19 octobre 2019, une collecte de jouets en bon état s'est déroulée dans le réseau des recyparcs au profit d'actions sociales locales.

Le recyparc du Quai de la Vesdre à Verviers a enregistré 62.416 visiteurs et a permis de collecter 6.797,081 tonnes de déchets.

Le recyparc de la rue Bronde à Stembert a enregistré 45.795 visiteurs et a permis de collecter 3.654,716 tonnes de déchets.

Le recyparc du Laboru à Polleur a enregistré 49.433 visiteurs et a permis de collecter 4.052,742 tonnes de déchets.

7.- La collecte des encombrants

Statistiques

Depuis octobre 2004, la collecte des encombrants est organisée en porte à porte et sur inscription.

L'asbl RCYCL collecte sur le territoire verviétois les lundis et mardis.

En 2019, RCYCL a assuré la collecte sur tout le territoire verviétois pour un coût de 134.986,06 euros TVAC auprès de 3.189 ménages inscrits. Les quantités récoltées s'élèvent à 541,154 tonnes. Il est à noter que 69,53 % du contenu des collectes a été recyclé.

8.- La collecte des sapins de Noël

Elle a eu lieu les 8 et 9 janvier 2019. Cette collecte a coûté 7.625,57 euros. Le coût du traitement s'est élevé à 949,54 €.

9.- Compostage et éco-consommation

Les édu-composteurs, une équipe de bénévoles spécifiquement formés aux techniques du compostage et à l'éco-consommation, en collaboration avec le Service Environnement, ont comme objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens. Ils organisent ou participent à diverses manifestations telles des stands d'information et de sensibilisation.

Mais actuellement, cette équipe n'est plus active sur Verviers et doit être relancée.

La brochure éco-consommation et compostage éditée par la Ville de Verviers est mise gratuitement à disposition des citoyens, sur simple demande au Service Environnement, lors de manifestations, dans nos stands d'information, ...

10.- Sensibilisation, information en matière de déchets

Le Service Environnement répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'information sur l'organisation des collectes des déchets, le tri, les obligations de reprises, ...

Une autre mission du Service, celle de sensibiliser la population. Voici quelques-uns des outils :

Diffusion, dans la presse et les journaux toutes-boîtes, d'articles annonçant :

- la collecte des sapins en porte-à-porte
- les collectes de déchets
- l'Opération Rivières Propres
- l'éco-consommation
- le compostage
- ... ;

Diffusion de la brochure « Eco consommation & Compostage » ... ;

Stand de sensibilisation sur le marché hebdomadaire (distribution de cendriers de poches, livres de recettes anti-gaspi, sacs à vrac...)

Actions locales de prévention Intradel 2019

Dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, par courrier du 20 février 2019, l'Intercommunale INTRADEL a proposé à la Commune d'organiser au cours de l'année 2019 deux actions relatives à la prévention des déchets :

Ateliers d'initiation à la démarche zéro déchet

- Le "zéro déchet" vise à réduire ses déchets. La démarche de viser le zéro déchet amène le citoyen à se poser des questions sur sa consommation : retour vers les producteurs et commerces locaux, recherche de circuits courts...

Les objectifs de ces ateliers :

- sensibiliser à la problématique des déchets ;
- former aux gestes ZD (zéro déchet) pratiques, via la fabrication de recettes et la démonstration d'objets ZD pour chaque pièce de la maison et le jardin ;
- prouver aux participants que c'est facile par le témoignage de prestataires expérimentés et proches d'eux ;

Cet atelier consiste en une séance de 3 heures organisée en soirée en semaine ou le samedi en matinée (maximum 20 places par séance).

Au mois de novembre 2019, ce sont 9 séances de formation gratuite qui ont été dispensées par un animateur -mandaté par Intradel- au sein de nos locaux.

Le kit "système ZD" : du fait maison, zéro déchet

- Le kit se présente sous forme de fiches pratiques qui aborderont le zéro déchet à la maison, au jardin, à l'école... (thématiques abordées : gaspillage alimentaire, réutilisation, compostage...). Chacune d'elle reprend une idée simple et efficace pour tendre vers le Zéro Déchet et ainsi faire des économies. Ces kits sont disponibles auprès de notre Service Environnement. Ces fiches pratiques sont également téléchargeables sur www.intradel.be.

D'autres actions -récurrentes ou nouvelles- seront menées par l'intercommunale Intradel au cours de l'année :

- les traditionnelles collectes des vélos, des jouets et des livres sont maintenues ;
- sensibilisation au réemploi dans les bibliothèques ;

- présence du véhicule de prévention d'Intradel sur les marchés communaux. L'accent sera mis sur la sensibilisation à la lutte contre les sacs plastiques jetables ;
- dans le cadre de la sensibilisation aux déchets spéciaux des ménages, organisation d'un programme de formation à destination des services de soins à domicile et plus particulièrement aux aides familiales ;
- lancement de l'animation du jeu du Professeur ZD en septembre 2019 ;
- animations dans les écoles et les plaines de vacances communales (juillet et août) ;
- création d'une nouvelle brochure "Jardiner sans déchet" ;

Le Conseil communal, en séance du 25 mars 2019, a décidé de mandater l'Intercommunale INTRADEL pour la réalisation de ces actions.

Action de sensibilisation (distribution de sacs à vrac réutilisables pour fruits et légumes)

En 2018, l'Intercommunale Intradel avait été mandatée par la Ville pour la fourniture de kits de 2 sacs (pour fruits et légumes) lavables et réutilisables aux dimensions différentes. Ces sacs fournis sur un support de communication reprenant les messages de prévention ainsi que les conditions d'entretien sont destinés aux citoyens verviétois.

Lors de la "Semaine du vrac" du samedi 30 mars au dimanche 7 avril 2019, lancée par Intradel, une distribution de sacs à vrac pour fruits et légumes -à destination des citoyens verviétois- a eu lieu au sein de notre service pendant les heures d'ouverture.

Le mercredi 19 juin 2019, sur le Marché des Artisans à Heusy, mise en place d'un stand pour distribuer des sacs à vracs, des livres cuisine « anti-gaspillage alimentaire », des sacs réutilisables, des pinces « fraîcheur »...

En collaboration avec Intradel (présence du véhicule de prévention), une distribution notamment de sacs à vrac pour fruits et légumes s'est organisée le samedi 7 septembre 2019 sur le marché hebdomadaire de Verviers.

Action de sensibilisation à la problématique des déjections canines

Durant toute l'année, des panneaux et affiches « Plein les bottes des crottes » (réalisés en 2015) sont placés dans certains lieux en fonction de la problématique, ou à la demande des citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2020.

Lutte contre les dépôts sauvages

Tout au long de l'année, des panneaux « Notre quartier n'est pas une poubelle » sont placés sur le territoire, soit en fonction de la fréquence des dépôts, soit à la demande des citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2020.

Action de sensibilisation à la problématique du nourrissage des pigeons (et autres animaux) sur la voie publique

De nouveaux panneaux ont été confectionnés afin de rappeler l'interdiction de nourrissage des pigeons (et, partant, des autres animaux sauvages) sur la voie publique. Au-delà de l'aspect illégal de ce type de nourrissage, la communication insiste sur le fait que de tels comportements ont pour conséquence la prolifération des maladies, des fientes mais aussi des rats. Ces panneaux ont été placés dans des endroits stratégiques (parcs, squares, ...) ou encore sur des sites considérés comme prioritaires par les services de la Ville ou à la demande de certains citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2020.

11.- Nettoisement public du Centre-Ville

Depuis novembre 2008, c'est la Société OVS qui a en charge le nettoyage du centre-ville de Verviers. Le marché de services actuel qui lie la société OVS à la Ville de Verviers porte sur la période allant du 1er juin 2018 au 31 mai 2022.

Leur travail consiste en la vidange et l'entretien des poubelles publiques sur la zone définie du centre-ville, le ramassage des dépôts sauvages type « encombrants », le balayage des rues (mécanique, manuel et, nouveauté, au moyen d'un aspirateur électrique), et le désherbage des trottoirs publics et bâtiments communaux.

Des réunions de suivi ont lieu régulièrement.

Le montant total des factures pour l'année 2019 s'élève à 619.408,71 € tva.

Problématique des sacs poubelles ou autres colis sortis trop tôt ou trop tard

Depuis 2009, un processus de collaboration est mis en place entre le Service Environnement et le Service des Gardiens de la Paix.

Plus concrètement, lorsque des sacs PMC, d'ordures ménagères ou des colis papiers cartons sont sortis trop tôt (avant 18 h la veille du jour de collecte) ou trop tard (après le passage du collecteur), le Service de l'Environnement sollicite l'intervention du « pool constatateurs » (constitué des gardiens de la paix et de l'agent constatateur Environnement).

Le Pool constatateur se rend à l'adresse indiquée et demandent au propriétaire du (des) sac(s) ou colis, de les rentrer et de les ressortir pour la prochaine tournée comme le prévoient les Règlements coordonnés de Police de la Zone Vesdre.

Si le contact ne peut être établi avec la personne concernée, le sac ou le colis est fouillé, et une sanction est rédigée si un indice est trouvé dans le dépôt. Un feuillet d'information reprenant la problématique est également laissé dans la boîte aux lettres du riverain.

Si le sac ou le colis n'est plus conforme après la fouille (trop déchiré), il est alors évacué par nos Services techniques.

12.- Délinquance environnementale

Depuis le mois de novembre 2018, l'agent constatateur Environnement a rejoint l'équipe des gardiens de la paix afin de former le « pool constatateurs ».

L'agent constatateur conserve ses attributions de base concernant la recherche des infractions environnementales, mais a désormais également suivi la formation relative aux gardiens de la paix.

Ses missions consistent toujours en : la recherche et la constatation d'infractions en matière d'abandon de déchets et incinération de déchets, contacts, sensibilisation et information à la population lors des interventions de terrain.

Dans ce domaine, pour lequel un maximum de pro-activité est nécessaire, le pool constatateurs a pour but de permettre une efficacité accrue sur le terrain. Ainsi, afin d'améliorer globalement l'état de propreté de la Ville, des moyens considérables sont déployés sur l'ensemble du territoire de manière générale et sur les quartiers davantage problématiques en particulier :

- les brigades « duo » composées du pool constatateurs et d'un ouvrier et d'une camionnette de la Ville. Cela permet, dans le même temps, de constater, fouiller et ramasser. D'où le triple avantage suivant : un gain de temps lors des interventions, une facilité lors de la fouille qui s'effectue directement dans la camionnette (améliorant aussi considérablement les conditions d'hygiène), et un périmètre couvert beaucoup plus étendu (car l'ensemble des quartiers de la Ville, y compris les plus périphériques, sont désormais couverts) ;
- le passage de ces mêmes intervenants lors des signalements précis qui parviennent au dispatching via notamment le téléphone et le n° vert gratuit « propreté publique/voirie ».

L'outil informatif et dissuasif « autocollant orange » (très voyant) est toujours utilisé par les équipes de terrain amenées à fouiller les dépôts sauvages. Cet autocollant est apposé sur les colis fouillés avant qu'ils ne soient évacués. Il signale clairement que le dépôt est interdit, qu'il a été fouillé et qu'il peut faire l'objet d'une amende allant jusqu'à 350 €. Les logos des gardiens de la paix, de la Ville de Verviers et du n° vert « propreté publique-voirie » y sont repris.

Pour l'ensemble de l'année, 197 constats d'infractions ont été rédigés et transmis aux maisons de police concernées pour suivi (104 de la part des Services techniques et 93 en provenance directe de l'agent constatateur Environnement). 59 PV sont revenus en retour des maisons de police. De plus, 19 sanctions ont été envoyées directement aux auteurs présumés via l'agent constatateur, ce qui fait un total de 78 PV.

13.- Serveur propreté publique – voirie

Depuis fin novembre 2011, un programme nommé « dispatching » a été créé afin de centraliser toutes les demandes des citoyens et des Services, relatives à la problématique de la propreté publique.

Cela comprend notamment : la gestion des collectes, le mobilier urbain, les dépôts sauvages, les animaux morts, les déjections canines, l'entretien des trottoirs, ...

Ce programme permet à l'ensemble des membres du Service d'assurer un suivi des interventions, et d'obtenir une vision plus globale des problèmes liés à la propreté publique.

Ce programme est également en interaction avec le numéro vert gratuit « Propreté publique / Voirie » - 0800/21.105. Tout appel sur ce numéro est encodé et traité via le dispatching.

Durant l'année 2019, nous avons encodé et assuré le suivi de 2.363 signalements.

14.- La gestion des déchets au sein des services administratifs communaux

Les divers outils de tri des déchets (PMC, papiers-cartons, piles, consommables d'impression, bouchons en plastique...) sont toujours en place. Cette action se poursuit et le Service Environnement reste à la disposition de l'ensemble du personnel communal pour toute information relative à la gestion des déchets. Cette matière est amenée à sans cesse évoluer en fonction de la législation européenne et wallonne sur le sujet. Le Service accompagnera tout changement nécessaire.

15.- Commission Environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

Aucune réunion de la Commission Environnement ne s'est tenue en 2019.

16.- Campagne « BE WAPP »

Par courrier –reçu en date du 17 janvier 2019- le Ministre de l'Environnement a annoncé la 5ème édition du "Grand Nettoyage de Printemps" qui s'est déroulée sur l'ensemble du territoire wallon les 29, 30 et 31 mars 2019. Cette action ouverte à tous s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour une Wallonie Plus Propre : "BE WAPP". L'opération consiste à sensibiliser chaque citoyen à la propreté de notre cadre de vie et à mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à notre région en ramassant papiers, mégots, canettes, sacs plastiques et autres déchets abandonnés.

Le vendredi 29 mars est dédié aux écoles, le samedi 30 et le dimanche 31 mars sont destinés au grand public

Pour participer à cette action de nettoyage, les citoyens s'inscrivent sur le site « moinsdedechets.wallonie.be » et forment une équipe (familles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, associations, écoles, de maisons de villages, comités de quartiers...) pour recevoir un kit de nettoyage (gants, gilets fluorescents, sacs PMC...). Via le formulaire d'inscription, ils choisissent la date, le créneau horaire, la/les zone(s) qu'ils souhaitent nettoyer.

En séance du 23 janvier 2019, le Collège communal a décidé de participer à l'opération "Grand Nettoyage de Printemps" 2019 dans le cadre de la campagne "BE WAPP", d'inscrire la Ville de Verviers comme coordinatrice locale afin de connaître les endroits à nettoyer et de coordonner la visibilité de l'action sur son territoire. Le Service Environnement s'est donc chargé d'indiquer à chaque équipe citoyenne inscrite le lieu où déposer les sacs après leur ramassage (endroit convenu préalablement avec les participants) pour une évacuation efficace de ces déchets par le Service Nettoyement.

Le 29 mars, ce sont 17 écoles (primaires et secondaires) verviétoises qui ont participé avec leurs classes au nettoyage de leur quartier ainsi que 3 entreprises qui ont œuvré avec leurs équipes au nettoyage de leur quartier.

Les 30 et 31 mars, 12 équipes (citoyens, mouvements de jeunesse, associations, ...) ont nettoyé les quartiers suivants : Lambermont (rue Pilate, Sur les Joncs...), Heusy (rue Fontaine-au-Biez, ...), Ensival (rue de la Saunerie...), Stembert...

17.- Plan Local de Propreté

En 2019, le Ministre Régional Di Antonio sollicitait la Ville par un appel à candidatures concernant les « Plans Locaux de Propreté ». Il s'agissait d'accompagner la Ville dans l'élaboration d'un plan local de propreté. A ce titre, il était possible de bénéficier d'un consultant qui viendrait l'aider à élaborer son plan local de propreté.

La Ville de Verviers a rentré sa candidature (décision du Collège communal du 08 mai 2019) et a été retenue. Une première réunion a eu lieu le 16 octobre 2019. Cette réunion a permis de rencontrer Mme Vigneron, chargée de mission pour l'ASBL Espace Environnement (qui va suivre la Ville durant tout le processus d'établissement du plan), et de pouvoir mettre sur pied les différentes étapes de ce plan pour l'année 2020.

B.- Energie

1.- Guichet de l'Energie

Mission de base :

Le guichet comporte toujours deux consultants. Stéphanie Grévisse (SG) bénéficie d'une réduction de temps de travail entamée en octobre 2018 et qui a pris fin en septembre 2019. Une nouvelle réduction de temps de travail d'un cinquième a pris cours début octobre 2019 pour une période d'un an.

L'espace Wallonie et le guichet réunis depuis janvier 2017 dans un bâtiment commun, plus aucune permanence décentralisée n'est organisée.

Les consultants ont réalisé leur mission d'information en matière d'économies d'énergie dans le logement. Les thèmes principalement abordés sont : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation thermique des bâtiments, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, la ventilation, les énergies renouvelables, la libéralisation des marchés de l'énergie (gaz et électricité) ... et les primes énergie et rénovation de la Wallonie, les primes « Habitation » depuis juin 2019 et autres incitants financiers : Rénoprêt et Rénopack, réduction fiscale...

En 2019, les consultants du guichet ont reçu 783 visiteurs dans leur bureau, 1000 appels téléphoniques, 88 courriers/emails. Les consultants ont été amenés à réaliser quelques visites qualitatives, électriques et humidité chez les particuliers.

Dans le cadre de l'opération MéBar II (subvention d'un montant maximum de 1.365€ octroyée aux ménages à bas revenus), les consultants ont reçu 22 dossiers à traiter en 2019: visites préalables, demandes de prix et visites de vérification des travaux.

Le guichet couvre une zone d'action regroupant 13 communes : Aubel, Aywaille, Dison, Herve, Olne, Pepinster, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts et Verviers.

Promotion et sollicitations diverses :

Diverses actions de promotion ont été effectuées dans le but de mieux faire connaître les services du guichet de l'énergie auprès de la population : impression de feuillets d'information, insertion d'articles dans divers médias régionaux (bulletins communaux, la Quinzaine, Le Jour Verviers...) sous format papier et informatique (sites internet communaux), contacts avec les responsables des communes et des CPAS de la zone d'action.

L'action énergivore a été organisée en collaboration avec le CPAS de Pepinster lors du salon « Demain Pepinster » à Pepinster le 15 juin 2019 et le 19 novembre à Oupeye en collaboration avec le guichet de Liège.

Le guichet a également été sollicité à plusieurs reprises par divers types d'asbl, communes ou CPAS: notamment le service prévention et PCS de la Ville de Verviers, l'asbl « Lire et écrire », pour organiser des séances d'information dans les locaux de l'espace Wallonie, dont le contenu est adapté au cas par cas pour chaque type de public rassemblé. Le public touché lors des conférences s'élève à 113 personnes.

Les consultants ont participé à des formations sur des thèmes liés à l'énergie, organisées pour la plupart par le Département de l'énergie et du Bâtiment durable: Diverses informations et réunions ou journée du Département à Jambes concernant le nouveau programme de primes en vigueur depuis juin 2019, nouvelle coordination et organisation des guichets, transfert de compétences des matières photovoltaïques de la CWaPE vers le SPW, Visite de l'entreprise Enersol à Battice, Formation et visite de Caparol à Heusden, Mobilité électrique à Jambes, Formation et visite chez Intradel à Herstal. Séminaire PEB à Liège Stéphanie GREVISSE a bénéficié de la formation de responsable PEB organisée à l'IFAPME de Liège entre mai et juin 2019.

Des permanences ont été assurées par les 2 consultants sur le stand du SPW dans des salons organisés en Wallonie et à Bruxelles : "Batiréno" et « Bois et Habitat » à Namur, « Habitat » à Liège, ou « Batibouw » à Bruxelles, mais également lors d'actions plus locales dans la région de Verviers : "Bati-énergie" à Verviers en mars et à Malmedy en octobre. Pour des salons locaux sur la thématique du développement durable : la journée de la Bio-diversité à Petit-Rechain le 12 mai, le salon « Demain Pepinster » à Pepinster le 16 juin.

Lors des salons locaux, 110 personnes ont contacté le guichet.

Remarque : les contacts des consultants lors des salons organisés directement par le SPW ne sont pas comptabilisés dans ce rapport, ils sont collectés directement par le SPW à chaque fin de journée, en moyenne, cela s'approche de 40 contacts par jour.

Chacun des 2 consultants participe à des groupes de travail, visant à améliorer le fonctionnement global du réseau des Guichets, et pour ce faire se rend à des réunions organisées à Jambes avec d'autres consultants des autres Guichets (M. Elias : groupe farde et outils didactiques En plus : réunion Fai-re; Mme Grevisse : groupe communication-visibilité et média).

Le guichet a également participé au tournage de 2 capsules video « G1 plan » pour la télévision publique les 25 avril et le 23 septembre 2019 et Stéphanie Grévisse a participé à une émission radio Bel RTL le 26 janvier à Bruxelles.

Depuis le 1er mai 2019, les activités de la CWaPE en lien avec le soutien à l'électricité verte sont transférées au SPW Energie. Il s'agit essentiellement de la gestion de l'octroi des certificats verts (CV) et des labels de garantie d'origine (LGO), l'application de la "procédure facteur "k", les primes QualiWatt, les quotas de CV ainsi que leur réduction et exonération mais aussi les questions et plaintes relatives à ces matières. Dans ce cadre, il a été demandé aux guichets énergie Wallonie de soutenir la Direction de l'Organisation des marchés régionaux de l'Énergie pour absorber cette nouvelle charge de travail. A raison de 2 à 3 x par semaine, le guichet a tenu une permanence téléphonique pour répondre aux appels du 1718 liés aux questions photovoltaïques.

Remarques : tous ces appels venant du 1718, depuis le 1^{er} juillet 2019 sont directement comptabilisés par le SPW et ne figurent pas dans les chiffres du présent rapport (en moyenne 20 appels/demi-journée).

2.- Earth Hour

Pour rappel, il s'agit d'une action symbolique du WWF visant à inviter les citoyens à éteindre la lumière entre certaines heures, et ce pour rappeler la nécessité d'agir pour protéger notre biodiversité face au changement climatique.

Pour 2019, il s'agissait du samedi 30 mars. Et comme les années précédentes, la Ville de Verviers a décidé de s'y inscrire et d'inviter, au moyen de ses canaux de communication, les citoyens, commerçants, associations, ... à participer à cette dynamique.

3.- Nuit de l'Obscurité

L'asbl ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) -en collaboration avec d'autres partenaires- organise la Nuit de l'Obscurité, action symbolique qui vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique lié aux éclairages excessifs.

Faute de temps, elle n'a pas été organisée à Verviers en 2019.

C.- Permis d'Environnement :

Sur toute l'année 2019, ce sont 79 nouveaux dossiers qui ont été introduits :

- 69 dossiers pour les déclarations (classe 3)
- 10 dossiers pour les permis d'environnement (classe 2)

Analyse technique et suivi administratif des déclarations de classe 3 et des permis d'environnement de classe 2.

Le Service technique se charge de la visite des établissements classés en vue d'analyser si les dossiers sont complets et si les précautions en matière de protection de l'environnement sont suffisantes. Le cas échéant, des conditions complémentaires ou des suggestions d'amélioration sont élaborées.

D.- Divers :

1.- Opérations de nettoyage des bords de Vesdre

Dans le cadre de l'adhésion de la Ville au Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre, le Service de l'Environnement - en collaboration avec ledit Contrat - a organisé, le samedi 27 avril 2019, une nouvelle opération « Rivières Propres ». Celle-ci a consisté en une vaste action de sensibilisation par le nettoyage des bords de la Vesdre à Verviers.

Quelques heures de nettoyage auront été suffisantes à la centaine de bénévoles pour récolter 11 m³ de déchets dont de la ferraille, des vêtements, PMC, sachets, déchets de types ménagers, encombrants ou inertes (zone d'intervention : sur les berges de la Vesdre entre le pont de Renoupré et Quai de la Vesdre). Ce nettoyage a notamment permis à certains points « sensibles » tels le Pont de l'Épargne et le Quai de la Vesdre de retrouver une autre image et de rendre ses droits à la nature.

2.- Semaine de l'arbre

2019, journée de l'arbre.

Le Collège communal, en séance du 8 octobre 2019, a décidé de ne pas remettre de projets pour la semaine de l'arbre 2019 et d'assumer la « Journée de l'arbre » sur fonds propres.

Le samedi 23 novembre 2019 sur l'esplanade de la rue Spintay, le service Environnement, en collaboration avec l'ASBL La Belle Diversité, a distribué de petits arbustes fruitiers pour s'intégrer dans le plan Maya.

Le PCDN avec le service Environnement a tenu un stand d'information sur les techniques de plantation et y a vendu des brochures du PCDN.

L'ASBL La Belle Diversité a tenu également un stand d'information sur leurs projets et sur ceux des associations faisant partie de la Plateforme Hodimontoise.

3.- Comité de suivi du domaine de Séroule

Suite aux élections communales d'octobre 2018 et à la mise en place du nouveau Conseil communal en date du 03 décembre 2018, il a été nécessaire de renouveler les membres du comité de suivi.

Le Conseil communal du 25 février 2019 a donc désigné 3 de ses membres (Mme Belly et MM. Chefneux et Ben Achour) en tant que représentant de la Ville au sein du « Comité de Suivi de Séroule ».

Aucune réunion ne s'est tenue en 2019.

4.- Journée de la Biodiversité

En séance du 24 avril 2019, le Collège communal prend son accord sur l'organisation par le Service Environnement de la journée de la Biodiversité qui se tiendra le 12 mai 2019. Pour 2019, c'est le Parc des Tourelles à Petit-Rechain qui a été choisi comme lieu d'organisation. Le même Collège actait les modalités d'organisation en collaboration avec le PCDN, le Contrat Rivière Vesdre et le Guichet Énergie Wallonie de Verviers.

Cette journée est devenue l'occasion de faire le plein d'idées, de livres, de produits du terroir et de conseils nature, le tout dans une ambiance conviviale. Elle est gratuite et accueille un large public puisqu'il y aura des activités pour petits et grands (jeux de sensibilisation sur le thème de l'environnement, 3 conférences et 1 atelier prévus). En 2019, l'accent a été mis sur l'impact des changements climatiques sur la biodiversité.

Une dizaine d'exposants étaient présents avec un stand (rencontre avec les artisans et producteurs locaux passionnés et respectueux de l'environnement, produits issus de leur savoir-faire, conseils nutritionnels, livres traitant du jardinage et de l'alimentation, etc.). Une animation musicale était prévue de même que la projection du film "Après Demain" réalisé par Cyril Dion et Laure Noualhat. Ce film est la suite de "Demain" écrit et coréalisé avec Mélanie Laurent et qui a obtenu le César du meilleur documentaire en 2016.

5.- Campagne 2019 de gestion de la berce du Caucase

Pour rappel, le Conseil communal, en date du 30 mai 2011, avait adopté un règlement en matière de lutte contre les plantes invasives comprenant des interdictions, des obligations d'intervention et des conseils de gestion.

En novembre 2012, le Conseil communal avait adopté le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique (développé par l'Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre du projet LIFE+ AlterIAS).

Ce document a pour objectif de sensibiliser et d'induire un changement d'attitude positif concernant l'utilisation des plantes invasives (limiter les introductions et la dispersion de ces plantes dans les parcs, jardins, les étangs, les pépinières et le long des voiries). Il s'adresse aux professionnels de l'horticulture (horticulteurs, pépiniéristes, services publics responsables de plantations...).

La Ville de Verviers, en souscrivant au code, s'est engagé volontairement à :

1. se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique ;
2. stopper la plantation de certaines espèces invasives (reprises à l'annexe I du Code) ;
3. diffuser de l'information sur les plantes invasives aux membres du personnel et/ou aux citoyens (différents outils de communication tels que dépliants, brochures, posters sont envoyés gratuitement aux partenaires, diffusion d'information sur le site internet de la Ville de Verviers) ;
4. privilégier l'utilisation de plantes alternatives non invasives ;
5. participer à la détection précoce des nouvelles plantes invasives potentielles.

La Ville de Verviers a pris part à la campagne de gestion 2019 de la Berce du Caucase (plante invasive dangereuse pour la flore indigène et pour l'homme) dans le bassin de la Vesdre.

Le Service technique des Travaux a mis à disposition 3 - 4 ouvriers pour la gestion sur terrain aux périodes préconisées.

Le Service technique a complété la cartographie du Contrat de Rivière Vesdre (CRV) mais a également encodé sur le site de la Région wallonne les endroits où sont recensées des populations de berces du Caucase sur le domaine public.

Un article de sensibilisation à destination des citoyens a été publié via le bulletin communal et le site internet de la commune.

Mise à jour de l'inventaire des populations de berces du Caucase :

Le Service Environnement a centralisé les informations provenant des riverains et procédé à l'encodage des populations repérées.

Via le site de la Ville de Verviers, les citoyens peuvent signaler, sur domaine privé ou public, au Service Environnement la présence de ces plantes invasives par le biais d'un formulaire à télécharger. Une vérification est alors effectuée sur terrain pour confirmer ou infirmer la présence de berces du Caucase.

Le cas échéant, un courrier est adressé au propriétaire du terrain privé en mentionnant les techniques d'intervention (référence au règlement communal en matière de lutte contre les plantes invasives). Sur domaine public, intervention de notre Service technique.

6.- Plan Communal de Développement de la Nature - MAYA

La convention entre l'apiculteur qui gère le rucher communal – Monsieur Léon JACQUEMIN – et la ville de Verviers, a été avalisée par le Conseil communal du 25/04/2016.

Les ruches sont toujours en activité.

7.- Plan communal de Développement de la Nature – Charte

Le 04 avril 2014, le Collège communal adoptait les axes de relance du P.C.D.N., ainsi que la création d'un groupe de travail chargé de la lecture des Etudes d'Incidences sur l'Environnement (E.I.) et la signature d'une charte entre ces bénévoles et la Ville de Verviers. Leur mission étant de pointer les adéquations et inéquations de l'étude par rapport à l'étude du maillage écologique et des paysages verviétois pour permettre au Service technique de rédiger ses avis.

Pour rappel, la charte devait être signée en 2016 mais a été abandonnée en 2017, faute de participants.

8.- Plan communal de Développement de la Nature 2016 – Impression de pochettes Promenades P.D.C.N. et panneaux

En date du 21 octobre 2016, le Collège communal marquait son accord sur la proposition du Service technique, à savoir la réédition des pochettes des 13 promenades du P.C.D.N. et des panneaux de départ de chaque promenade. Le subside est de maximum 5.000 €, et ces réalisations ont eu lieu en 2019.

9.- P.C.D.N. 2015 – Entreprises Nature Admise 2015

Le 28 septembre 2015, la Région wallonne sollicitait les communes pour une subvention PCDN spécifique pour des actions « Entreprises Nature admise ».

Le Collège a marqué son accord le 20 octobre 2015 sur les actions proposées, et a signé la charte s'y rapportant.

La Région a marqué son accord sur le subside de 2.500 € pour le projet lié à la verdurisation du zoning de Stembert.

Les réalisations suivantes ont été effectuées :

- 1) Nettoyage superficiel du terrain
- 2) Plantation d'un arbre d'avenir
- 3) Pose d'une clôture de protection et d'un panneau didactique

La société BTI, propriétaire du terrain, a fait faillite en 2019 et le terrain est donc mis en vente. Ce projet sera éventuellement relancé en 2020 quand il y aura un nouvel acquéreur.

10.- P.C.D.N. 2016 – Entreprises Nature Admise 2016

A nouveau, le Département de la Nature et des Forêts sollicitait les communes P.C.D.N. pour l'éventuelle option de subvention d'un montant maximal de 5.000 €, pour des réalisations d'aménagements d'espaces verts dans des zonings industriels.

Le 09 septembre 2016, le Collège marquait son accord sur la proposition de la coordinatrice du P.C.D.N., toujours dans le zoning de Stembert.

Les réalisations seront toujours en cours de réalisation en 2020.

11.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE A.S.B.L. – Protocole d'accords 2017-2019 - Cinquième convention-exécution

Pour rappel, Verviers s'était initialement engagée dans la convention d'élaboration du contrat de rivière(*), en juin 2000, et avait poursuivi cet engagement par la signature de Conventions-Exécutions ou Protocoles d'Accords successifs (octobre 2003 – juin 2006, juillet 2006 – juin 2009 prorogé jusque décembre 2010, janvier 2011 – décembre 2013, janvier 2014 – décembre 2016).

Le cinquième protocole d'accords 2017-2019 -adopté par le Conseil communal lors de sa séance du en séance du 3 octobre 2016- a été signé le 6 février 2017 par les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre.

Parmi les actions à mettre en œuvre de 2017 à 2019, on cite entre autres :

- réalisation de l'égouttage sur certains tronçons dans le cadre du plan triennal ;
- sensibilisation des riverains pour tenter de limiter le dépôt de déchets en bordure de cours d'eau ; le rejet d'eaux usées...
- gestion de la berce du Caucase ;

- participation aux opérations rivières propres ;
- organisation de la journée de la Biodiversité (le cas échéant) ;
- ...

Certaines actions du 4^{ème} protocole d'accords n'ont pu être finalisées au cours de l'année 2016 et ont été reprises au nouveau protocole d'accords 2017-2019.

(* *Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? :*

C'est un concept qui consiste à rassembler dans un partenariat tous les acteurs d'un même bassin hydrographique (en l'occurrence ici, celui de la Vesdre) en vue de définir et de mettre en œuvre, tous ensemble, un programme d'actions visant à restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau de ce bassin.

Qui fait partie de ce partenariat ?

Les communes et les provinces, les administrations publiques, les acteurs socio-économiques, scientifiques et touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs, les mouvements de jeunesse, les habitants, les amoureux de la nature, du patrimoine et les défenseurs de l'environnement...

12.- OFNI'S

Comme chaque année depuis 2014, le Contrat Rivières Vesdre (C.R.V.) a de nouveau proposé à la Ville la mise en place de barrages de déchets flottants. Pour rappel, ces barrages sont utilisés de manière temporaire sur certains cours d'eau de façon à sensibiliser le grand public à la problématique des déchets abandonnés dans et aux abords de ceux-ci. La mise en place de ces barrages permet d'interpeller les citoyens en concentrant les OFNI's (ndlr : Objets Flottants Non Identifiés) de manière très visible à proximité de lieux de passage.

En séance du 20 février 2019, le Collège communal a marqué son accord pour la pose temporaire d'un barrage récolteur de déchets sur la Vesdre à Verviers durant un peu plus de trois semaines, soit du 08 au 30 avril 2019. L'endroit choisi pour la mise en place de ce barrage était au niveau de l'esplanade de la rue Saucy, en amont du pont Hubert Parotte. Les déchets récoltés par le barrage durant cette période ont été évacués par les Services Techniques.

13.- Biodiversité - Création d'un espace didactique - Chaussée de Heusy

L'équipe LEPA a poursuivi l'entretien de cet espace didactique durant l'année 2019.

Pour rappel, a été créée à cet endroit une zone naturelle de biodiversité avec la création d'une prairie fleurie, l'installation d'abris à insectes et la plantation d'un arbre fruitier.

14.- Printemps sans pesticides en Wallonie

Pour rappel, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), l'interdiction de principe d'utilisation de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, ...) est entrée en vigueur le 1er juin 2014. Les trottoirs (appartenant au domaine public) ne peuvent plus être traités à l'herbicide. L'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est totalement interdit dans les espaces publics à partir de 2019.

Par courrier du 21 janvier 2019, le Ministre Carlo DI ANTONIO informe la Ville que la campagne de sensibilisation "Printemps sans pesticides" se déroule du 20 mars au 20 juin 2019.

En élargissant la période de cette campagne, chaque participant peut ainsi organiser un événement plus tard et bénéficier des bienfaits du beau temps, comme une balade de saison, une visite d'un jardin au naturel, d'une démonstration de machines de désherbage, ...

Cette manifestation vise à informer des effets de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à cette utilisation. Elle s'adresse à toute la population, soit en tant qu'acteur soit en tant que participant.

Le Collège communal, en séance du 20 mars 2019, a marqué son accord sur la participation de la Ville à cette campagne en proposant les activités suivantes :

1. Organisation, d'un stand de sensibilisation entre autres sur les pesticides lors de la manifestation "Journée de la Biodiversité" le dimanche 12 mai 2019 à la plaine des Tourelles à Petit-Rechain.
2. Animations scolaires "Petits butineurs" les 20/05, 27/05 et 03/06/2019 au Champs des oiseaux à Heusy (Rucher du PCDN).
3. A la bibliothèque communale Place du Marché, mise en évidence -pendant cette période-là- de livres sur le thème des pesticides et de la gestion différenciée.

15.- RADON

Pour rappel, le radon est un gaz radioactif, formé par décroissance de l'uranium présent dans le sol et les roches, dangereux pour la santé qui se trouve dans certains sous-sols et qui peut pénétrer dans les bâtiments. Pour rappel également, l'ensemble des bâtiments communaux à risque selon la cartographie officielle (en ce compris les écoles et les crèches) ont déjà fait l'objet de ces mesures de radon durant les hivers 2015-2016 et 2016-2017. Aucun problème majeur n'avait été détecté, et des mesures correctrices simples avaient été conseillées aux gestionnaires de certains bâtiments (la plupart du temps, afin d'y assurer une meilleure aération).

Pour 2019, la Ville a continué d'informer ses citoyens sur cette campagne provinciale via ses différents canaux de communication.

16.- Journées wallonnes de l'eau

Le Collège communal du 16 janvier 2019 décidait de répondre favorablement à la sollicitation de la Cellule de Coordination du Contrat Rivière Vesdre (CRV) concernant l'organisation des Journées Wallonnes de l'Eau du 15 au 31 mars 2019. Dans ce cadre, la Ville a donc, via son Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), proposé une animation destinée au grand public et aux familles à la Plaine de Rouheid. Cette animation a eu lieu le 24 mars 2019 et concernait des ateliers de fabrication de produits d'entretien par le Contrat de Rivière Vesdre suivi d'une animation dont le thème était « Et si on buvait l'eau du robinet ? »

17.- Permis de végétaliser

Conformément à la décision du Conseil communal du 25 septembre 2017, Verviers a mis en place un "permis de végétaliser". Ce permis a pour but d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des comités de quartier et des associations. Il vise à favoriser la nature et la biodiversité en ville, à participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie, à stimuler la dynamique de transition et à créer du lien social en favorisant les échanges avec les autres, notamment ses voisins.

Il a également pour objectif de formaliser les nombreuses demandes des citoyens verviétois concernant la verdurisation de l'espace public afin d'obtenir un cadastre exhaustif des réalisations.

Le permis de végétaliser est gratuit et permet aux demandeurs d'obtenir un appui, un soutien et des conseils de la part des services communaux. La liste des végétaux conseillés et à proscrire est disponible sur le site de la Ville de Verviers.

Les projets peuvent prendre différentes formes : pieds d'arbres, potelets (poteaux anti-stationnement), jardinières mobiles, murs ou clôtures, bacs potagers,

L'Administration s'engage à répondre aux demandes dans un délai d'un mois (sauf circonstances exceptionnelles).

Une signalétique adaptée sera apposée sur les dispositifs de végétalisation. Ces panneaux seront remis par les services de la Ville et permettront de mettre en valeur les différents projets des Verviétois.

En 2019, quatre demandes ont été introduites auprès du Service de l'Environnement :

1. Décision du Collège du 17 avril 2019 – Place Général Jacques → permis octroyé. Le projet Terreau Urbain (Fabrique de liens citoyens) consiste à mettre à dispositions des bacs à compost pour les citoyens de la Place.
2. Décision du Collège du 17 avril 2019 – Rue de Jehanster → permis octroyé. Le projet consiste à agrémenter le pied des arbres côté impair en y plantant de grandes roses trémières.

3. Décision du Collège du 15 mai 2019 – La Régie de Quartier de l'Abattoir – Chaussée de Heusy 11-13 → permis octroyé. Le projet consiste à pouvoir entretenir et occuper un site déjà existant et ce à des fins didactiques en proposant à diverses associations et établissements scolaires de participer à des ateliers.
4. Une demande datée du 20 mai 2019 n'a pas été traitée car elle émanait d'un riverain de la rue Renkin dont le projet portait en effet sur un terrain privé.

SECTION 3 - BIBLIOTHEQUES

1.- Service des prêts, offre documentaire et ressources informatiques

En 2019, la Bibliothèque communale a réalisé 473 animations de groupes, dont plusieurs hors de ses locaux, pour un public de 8.337 personnes.

La Bibliothèque communale a régulièrement servi 5.565 usagers. Par « usager », il faut comprendre le nombre de personnes (ou même plus précisément de cartes) différentes qui sont venues au minimum une fois dans le courant de l'année 2019. A titre d'exemple, durant la semaine du 18/11/2019 au 23/11/2019 (semaine de référence pour le rapport d'activités 2019 de la CFWB), 1.575 personnes ont franchi les portes de la bibliothèque. En extrapolant, sur une année cela représente environ 78.750 personnes qui fréquentent la bibliothèque pour le prêt ou les différents services et activités proposés. L'ensemble des sections a effectué 113.611 prêts directs (42.533 aux enfants, 60.441 aux adultes, 10.637 aux collectivités). Il convient d'ajouter à ces prêts, les transactions de retour et les prolongations faites aux comptoirs ainsi que les renseignements et conseils aux usagers.

De ses ressources propres, la Bibliothèque a prêté 9.837 ouvrages en prêt inter ou en dépôt d'un an, à d'autres bibliothèques.

La camionnette des tournées dans l'arrondissement a véhiculé 62.626 documents (soit un nouvel accroissement d'environ 7 % sur 2018).

La Bibliothèque a acquis 7.483 documents. Elle en a retiré 5.128 du catalogue. Elle a par ailleurs poursuivi l'élagage des réserves en section adultes, et retiré des documents dépassés et sans intérêt patrimonial, qui n'avaient jamais été inscrit dans le logiciel.

4 quotidiens et 47 revues ont été suivis par achats directs, par abonnements ou par dons (revues gratuites).

Les recettes induites par les (ré-) inscriptions des lecteurs adultes se sont portées à 9.736 €.

Le service gère les relances de retards, et, en coordination avec le Service de la Recette, les contentieux. La recette induite s'est portée à 17.308,99 €.

Les PC mis à disposition du public ont été occupés à environ 90 % des plages horaires disponibles. La maintenance quotidienne en est assurée par le personnel de la Bibliothèque, qui n'appelle la Cellule informatique qu'en cas de blocage majeur.

Suggestion d'un déplacement de la Bibliothèque au Grand Bazar : le projet a été abandonné en 2019. L'idée de transformations futures dans le bâtiment actuel est privilégiée.

2.- L'Espace Public Numérique (EPN)

Il ouvre 21 heures par semaine au public et met à disposition 8 ordinateurs et une imprimante.

Il a accueilli 3.485 personnes en 2019. Les utilisateurs fréquentent l'EPN principalement pour le « chat », l'utilisation des moteurs de recherche, les mails, la recherche d'emploi, les jeux, le calcul d'itinéraires et de plans, l'apprentissage des langues sur le site www.wallangues.be, l'introduction des bourses scolaires, remplir ses impôts ou simplement pour venir imprimer.

En plus de l'utilisation individuelle, les animateurs de l'EPN ont proposé 41 formations. Les employés ont également participé aux réunions du Réseau des EPN de Wallonie.

Le service médiathèque a quant à lui ouvert ses portes à 3.560 personnes en 2019, pour un nombre de prêt de 8.551 (soit une diminution de 26% par rapport à 2018). Les recettes engendrées par le service sont de 11.859,36 €.

3.- Ressources humaines

Les effectifs de la Bibliothèque comptent au 31/12/2019, 10.8 ETP bibliothécaires subsidiés CFWB, 2.3 ETP employées d'administration et 0.8 ETP ouvrier. Il y a en plus 1.4 ETP affecté à l'EPN (dont 1 ETP est subsidié CFWB / animateur multimédia) et 1.3 ETP affecté à la médiathèque.

Soit un total de 16.6 ETP pour les activités bibliothèque + médiathèque + EPN, dont 11.8 sont subsidiés.

Le service a bénéficié d'étudiants jobistes pour les prestations des samedis matins et en été.

Le personnel subsidié CFWB a suivi un total de 108 heures de formations, requises par la reconnaissance.

4.- Actions spécifiques de l'opérateur direct

Participation régulière aux réunions plénières des bibliothèques de la Province.

Participation régulière aux réunions du Comité des utilisateurs ALEPH.

Encadrement d'une étudiante en bibliothéconomie pour son stage.

Edition de sélections thématiques (Printemps des sciences ; Printemps sans pesticides ; Journée Internationale des Droits de la femme ; ...), lectures « coup de cœur » et agendas des activités.

Tenue à jour du site web de la Bibliothèque.

Conception interne et diffusion locale des affiches, dépliants et annonces des activités de la Bibliothèque.

473 animations :

Nombre d'animations par section

- Section jeunesse 343
- Section adultes 93
- Ensival 37

Public par âge :

- 0-17 ans : 6.474
- 18 et plus : 1.863

Type de public :

- Scolaires : 277 (la plupart en section jeunesse)
- Tout public (h. de conte, club ados, Wallangues etc...) : 70
- Encadrement de jeunes (crèches, écoles des devoirs, plaines...) : 53
- Alpha / FLE / Insertion : 34
- Public handicapés : 14
- Autres : 25

Genre d'activités :

- Animations « bibliothéconomiques » (découverte de la bibliothèque, de son usage, de son offre et de la lecture, avec moments « contes ») : 28
- Echanges + moment contes : 215
- Visites animées d'expos : 9
- Ateliers créatifs / ateliers nature : 41
- Clubs lecture (Manga, ados, ateliers philo...) : 16
- Tables de conversation : 22
- Heures des bébés : 18
- Heures du conte : 49
- Tables de jeux (MJ Récollets) : 9
- Autres : 66

Lieu des activités

- En extérieur : 46 (écoles, plaines, Parc Godin, Maison retraite, MJ, CCV ou CCDison)
- Activités en bibli : 427

SECTION 4 - DOCUMENTATION - ARCHIVES

Tous les journaux et les revues auxquels la Ville est abonnée ou qu'elle reçoit gratuitement (150 au total) ont été enregistrés et distribués dans les différents services. Les journaux à conserver ont été dépouillés, classés et les fiches de référence se rapportant aux articles intéressants établies.

Le fichier du fonds « Documentation » continue à s'enrichir.

Le bureau s'est chargé de l'achat des ouvrages de documentation souhaités par les membres du Collège communal et les services, du renouvellement des abonnements aux publications ainsi qu'aux mises à jour de la documentation existante.

Quelque 2119 dossiers (168 Archives place du Marché – 1951 Archives Sommeleville) déjà archivés ont été demandés par différents services de l'Administration et leur ont été transmis après enregistrement.

Pour chaque séance du Conseil communal, des fardes de presse comprenant une note explicative pour chacun des points repris à l'ordre du jour ont été préparées et remises aux journalistes.

De la documentation sur la Ville a été fournie à des étudiants pour des travaux scolaires. De plus, de nombreuses recherches ont été effectuées dans les archives anciennes et modernes, dans les documents du dix-neuvième siècle, ainsi que dans les collections de journaux conservés depuis le siècle dernier. Depuis l'introduction d'Internet et de ses messages *e-mail*, le nombre de demandes de renseignements et de documentation a considérablement augmenté.

- ⇒ 18 nouveaux lecteurs, dont 4 Verviétois et 14 personnes de communes extérieures, ont souscrit l'abonnement annuel (11,00 € ou 4,50 € avec la carte de la bibliothèque). Un chercheur est également venu de Suisse. Parmi les communes extérieures, citons : Soumagne, Jalhay, Montzen, Spa, Andrimont, Limbourg, Fléron, Baelen, Welkenraedt, Malmedy, Theux, Cornesse.
- ⇒ 33 personnes ont bénéficié de la gratuité, instaurée depuis le 1^{er} janvier 2002, pour la consultation des plans de leur maison.

Il faut noter que quelques étudiants ont également bénéficié de la gratuité accordée aux moins de 18 ans.

Au total, 245 visites de lecteurs ou chercheurs ainsi que 2 classes de l'Institut Sainte-Claire de Verviers (40 élèves) ont été enregistrées sur l'année 2019, dont 242 pour les documents « Archives » et 3 pour les « registres de l'Etat civil ». La consultation des registres d'Etat civil de plus de 100 ans s'effectue désormais au service Documentation/ Archives. Deux après-midi sont réservés sur rendez-vous à ces chercheurs.

Deux cent quatre-vingt-six dossiers d'affaires terminées nous ont été adressés par les autres services. Ils ont été archivés et classés après confection des fiches de références. Le Service a réceptionné et classé les certificats médicaux relatifs au personnel actif. Les dossiers particuliers des membres du personnel devenus inactifs ont été complétés et reclassés aux emplacements ad hoc.

Le bureau des Archives Pont-Sommeleville a accueilli particulièrement de nombreux architectes, géomètres ou particuliers effectuant des recherches dans les archives de l'Urbanisme. Il a réceptionné, archivé et encodé les dossiers émanant des Services technique et administratif de l'Urbanisme ainsi que ceux émanant du Service des Travaux.

Inventaires et sauvegarde d'archives

La constitution d'une base de données réunissant sous format informatique la totalité des fiches d'inventaire « papier » du service des archives s'est poursuivie. Cette base de données accessible depuis les différents ordinateurs du service des archives compte plus de 30.000 enregistrements. Une autre base de données relative au Fonds « Bâtisses » est en cours de réalisation. Elle couvre actuellement la période 1880–1976. L'inventaire des dossiers pour la période 1836–1879 est en cours. L'informatisation des supports permet au Service des Archives de réaliser des recherches plus rapides et plus poussées pour les différents services qui en font la demande.

L'inventaire systématique sur support informatique des dossiers les plus récents du Service des Travaux (qui n'avaient jamais été inventoriés car non conservés dans le grenier principal) est terminé. Il est mis à jour régulièrement avec l'archivage des nouveaux dossiers émanant du Service des travaux.

Le fonds « Bâtisses » contemporain (permis d'urbanisme à partir de 1977) continue à s'enrichir avec l'archivage des dossiers constitués par le Service de l'Urbanisme. Une base de données du type de celle existant pour la période 1880-1976 est en cours de finalisation.

Les archives de l'entreprise de construction de machines textiles Houget-Duesberg-Bosson, sauvées en 2009, sont régulièrement utilisées par les responsables de la société qui s'est créée pour assurer un service après-vente pour les machines textiles fabriquées à Verviers et encore en activité à travers le monde.

Le Fonds Simonis, donné à la Ville par M. Iwan Simonis, anthropologue domicilié au Canada, a été inventorié et rangé grâce au concours de l'historien Freddy Joris qui a effectué ce travail bénévolement.

Le Service a également reçu en don les archives de M. Jacques Wynants (don approuvé par le Conseil communal du 27 mai 2019). Ces archives consacrées essentiellement au second conflit mondial sont en cours d'inventaire. Freddy Joris se charge également bénévolement de ce travail.

Le Service a également reçu en don, de la part de M. Roger Mackels, une collection complète de l'hebdomadaire *Télépro* couvrant la période 1955-1994 et de M. Guy Vanderthommen, des documents d'archives concernant le Royal club sportif verviétois, datant de la période 1946-1969 (36 albums reliés)

Numérisation

Le déménagement prévu des archives vers la rue Biolley posera le problème de l'accessibilité des dossiers archivés pour les différents services. Ce problème se posera également lors du déménagement des services communaux vers la nouvelle cité administrative, puisque la nouvelle organisation des espaces de travail et d'accueil, ne permettra plus aux services de garder sous la main autant de dossiers que par le passé.

Il était donc impératif d'entreprendre dans les meilleurs délais la numérisation des documents (archives et secrétariat) de l'administration ; d'une part, en équipant le service des archives d'un pôle de numérisation et, d'autre part en externalisant la numérisation d'archives auprès de sociétés extérieures spécialisées.

Le scanner A2 dont l'achat a été finalisé fin 2018 a été livré et réceptionné le 5 mars 2019. Cette acquisition a permis, en collaboration avec le service d'encadrement des peines alternatives, d'accueillir trois prestataires qui se sont attelés à la numérisation des bulletins communaux.

L'asbl Village n°1 Entreprise qui avait remporté le marché pour la numérisation des archives d'urbanisme conservées place du Marché a mené à bien ce travail. Tous les dossiers d'urbanisme de l'ancienne commune de Verviers pour la période 1880-1976 (soit 547 boîtes d'archive) sont aujourd'hui numérisés et disponibles sur le serveur pour les services qui en ont le besoin (essentiellement urbanisme et logement).

Nouveaux locaux

Une partie non classée de l'espace Biolley sera affectée aux archives communales. La première phase des travaux devant permettre de transformer certaines annexes industrielles de l'Hôtel de Biolley en un dépôt moderne d'archives destiné à accueillir les archives communales, les archives et la bibliothèque du Centre de documentation sur la laine ainsi que la bibliothèque de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire est achevée. Le sous-sol, d'une surface d'environ 430 m² est aménagé en surface de stockage. A l'étage, sur la même surface, sont aménagés une zone d'accueil au public et de consultation des archives, des bureaux administratifs, un local pour l'accueil de groupes scolaires, un réfectoire et un local technique. Les travaux pour la réalisation de la seconde phase (démolition d'un bâtiment industriel et nouvelle construction) sont terminés. Ils offriront quatre plateaux d'environ 100 m² de surface de stockage complémentaire. Le mobilier destiné aux espaces accueil et bureau a été acquis. L'espace de stockage du sous-sol a en partie été équipé de rayonnages mobiles permettant un gain de place. Tombée en faillite, la société en charge des travaux n'a pu terminer totalement le chantier. Un nouveau marché a dû être lancé pour réaliser les finitions nécessaires aux deux phases de travaux. Le chantier devrait être totalement terminé en 2020.

SECTION 5 – MUSEES COMMUNAUX

Rapport fait selon les missions assignées aux Musées de la CFWB par le décret du 17 juillet 2002, modifié le 03 mai 2012.

1. Gestion

- Nombre de visiteurs : 10183 visiteurs ;
- Etablissement des horaires de prestations des gardiens (pensionnés) et des étudiants (week-ends aux Beaux-Arts)
- Tenue à jour des horaires, jours de congé et autres absences du personnel ;
- Tenue à jour des visites de groupes ou scolaires (planning des réservations pour exposition autour de Jean Lequeu et visite du Bethléem verviétois), jeu « meurtre au musée », jeu « sur les traces de Jean-Simon Renier », les anniversaires du mercredi après-midi, 2 éditions de « La nuit au Musée »
- Adaptation des horaires et tarifs du Musées
- Rédaction d'un nouveau règlement d'ordre intérieur pour la commission administrative des musées. L'ancien datant des années 60 et n'avait jamais été adapté.
- Rédaction du dossier de renouvellement de reconnaissances des Musées en catégorie C
- Rédaction de rapport collègue et de rapport pour le conseil communal.
- Travaux d'ordre administratif (compta, bons de commandes, devis, offres de prix, vérification des factures, gestion des allocations communales, avis à mandater, gestion des débours).
- Tenue du registre des dons, achats, legs
- Mise à jour du fichier adresses mails par rapport à la politique de respect de la vie privée
- Rédaction du rapport administratif annuel ;
- Traitement et élaboration des dossiers « subsides » pour la Province de Liège
- La Commission administrative des Musées communaux s'est réunie 4 fois, durant l'année 2019
- Travaux divers : remplacement de néons et d'ampoules, réparations diverses de lustres, de spots..., entretien des humidificateurs et déshumidificateurs + achat, suivi des extincteurs
- Relevé mensuel des compteurs (eau, gaz, électricité) sur les 3 sites (atelier, Beaux-Arts et Archéo)
- Réparation de matériel d'entretien divers (aspirateur, cireuse, machine à laver) ;
- Petit entretien et petites réparations sur les humidificateurs
- Petites pannes électriques : changer ampoules, spots,
- Montage et démontage de chaque exposition temporaire ;
- Montage et démontage de l'exposition permanente à chaque exposition temporaire
- Présence à différentes réunions ICOM, MSW, MTPV, réunions de projets (ULG,...), AES, Conseil de Participation des écoles Carl Grun, de l'Est et des Boulevards et formations diverses
- Présence au Solvent lors du tournage du film Miss Marx (4 jours en décembre)
- Transport des différents dons et legs
- Transport des œuvres prêtées pour l'exposition autour de Jean Lequeu (emballage, transport aller et retour, constat d'état)
- Transport d'œuvres à restaurer vers les ateliers des restauratrices indépendantes ou de la Cambre et retour
- Achat et montage des étagères dans les réserves (suite)
- Achat de matériel pour le transport des œuvres
- Réalisation de divers socles, décors (piste de cirque,...) pour l'exposition Jean Lequeu
- Gestion des ventes brochures et entrées, convention de dépôts, gestion des stocks des livres et brochures
- Achat de matériel pour mieux conserver les œuvres en réserve

2. Acquisitions

2.1 Dons

- Don de photos de classe de St Remacle datant de 1914 et 1915
- Don d'un livre en latin sur la paroisse Saint Joseph à Verviers en 1843
- Don d'un char pour balles de laines
- Don de 6 fers à chevaux et 3 spirites
- Don d'une enseigne « Servais Jardon, rue aux Laines »
- Don d'un chapiteau sculpté provenant de l'Eglise Saint Joseph représentant la tête d'un des donateurs (ancêtre de Jacques Servais)
- Don de 6 diplômes originaux de l'Ecole Textile
- Don de 3 albums photos concernant la guerre 14-18
- Don d'ouvrages sur l'art
- Don de diverses photos de lieux verviétois (19^e et 20^e siècles)
- Don d'une ancienne balance à grains
- Don de photos en noir et blanc de divers secteurs d'industries textiles en activité
- Don de tasses et sous-tasses et d'une lettre autographe de Cornel Gomzé

- Don de xylogravures de Ricart Marlet sur bois de poirier illustrant le procédé d'élaboration des laines tissées comme cela se faisait en Catalogne au XVIII^e siècle.
- Don d'une machine à tricoter
- Don de diverses archives de la famille Servais (photos, brochures, programmes, tickets, livres, cartes postales, cartes de vœux, fanion tricentenaire de Verviers) – 20^e siècle
- Don d'une série de photos de la commission administrative de la garde civique (fin XIX^e siècle)
- Don d'une photo des Etablissements Devaux Fils à Verviers et d'une photo du Lavoir Peltzer à Dolhain
- Don de 2 livres sur les colorants et d'une farde de notes et d'exercices de nuançage
- Don d'un tableau du peintre andrimontois Michel Keutiens (symbolisme, fantastique : l'inséré)
- Don d'un porte-monnaie de livreur en toile de juste estampillé H. REYNARDTS&C.
- Don de tampons encreurs de l'entreprise Servais et Jardon
- Don de plaques photos de la visite du Roi Albert I à Verviers
- Don d'un fascicule « Les Hautes Fagnes »
- Don d'une brochure « le miracle de Notre-Dame de Miséricorde à Verviers
- Don d'une brochure « bibliothèque populaire de l'est, catalogue 1936
- Don d'un buste en bronze de Lekeu
- Don d'un portrait de Robert Mignot de Chentignes peint par Isidoor Opsomer en 1947
- Don d'une peinture sur bois en 3 panneaux, œuvre de jeunesse de Cabodi
- Don d'une plaque commémorative de 1882 à la mémoire de Jacques Lejeune et Henri Fonsny, fondateur de l'œuvre Saint Antoine
- Don d'une série de documents et archives de l'hôpital de Verviers
- Dons de photos en noir et blanc des funérailles du Bourgmestre Hubert Parotte en 1978
- Don d'une brochure « Ville de Verviers, prix Henri Vieuxtemps 1994
- Don d'une machine à carder
- Don de papiers d'emballage chocolat Le Lis, fabriqué autrefois à Verviers
- Don d'une plaque de la chocolaterie Aiglon
- Don d'une pièce de tissu tissé avant-guerre dans un atelier verviétois
- Don d'une farde de coupures de presse et de photos d'expositions de Camille Kairis
- Don d'une toile de la période figurative de Camille Kairis
- Don d'un triptyque constructiviste de Camille Kairis
- Don de négatifs de photos

2.2 Legs

- succession de Mademoiselle Beurang Josiane Guillemine, domiciliée à 4802 Heusy 170A, décédée le 5 février 2019. La défunte par son testament du 2 octobre 2001 auprès de l'Etude Laguesse et Stockart a légué à la Ville de Verviers le mobilier suivant :
 - 1 vitrine liégeoise recomposée d'une valeur de 250 €
 - 1 commode en arbalète en frêne, 18^e siècle d'une valeur de 1300 €
 - 1 table Louis XVI en chêne d'une valeur de 100 € (nous n'avons pas reçu la table puisqu'elle a été vendue. Elle ne faisait plus partie du legs)
 - 1 commode moderne en noyer d'une valeur de 40 €
 - 1 pupitre en chêne resculpté d'une valeur de 100 €
 - 1 armoire en chêne de Maastricht, 18^e siècle d'une valeur de 1500 €
 - La valeur totale du legs s'élève à 3290 € sur lequel nous devons payer les droits de succession (180.95 € et les frais de délivrance et de dossier (non encore chiffrés))

2.3 Achat

- Néant

2.4 Dépôts

- Vanitas de Rassenfosse mis en dépôt au Musée des Beaux- Arts en décembre 2019

3. Conservation

3.1 Inventaire des collections

- Encodage et mise à jour de l'inventaire des collections sur support informatique (suite) :
- Identification des photos déjà numérisées et insertion dans le fichier ;
- Encodage des fiches « personnalités » ;
- Poursuite de l'encodage des fiches « expositions » ;
- Encodage des œuvres du catalogue de Pirenne « œuvres non exposées » (1915) ;

- Mise à jour du fichier de classement avec photo pour les rayonnages de la réserve tableaux ;
- Réalisation de photos pour inventaire ;
- Réalisations de photos et de scans pour l'inventaire des photos textiles (suite) ;
- Numérisation de l'inventaire photographique (suite) ;
- Poursuite de la tenue et de la mise à jour de l'inventaire photographique ;
- Rédaction de notices particulières notamment pour des tableaux restaurés

3.2 Conservation-Préservation et Sécurité

- Formation de deux ouvriers qualifiés relatives à la manipulation et à la bonne conservation de la céramique par une professionnelle ;
- Achat d'un nouvel humidificateur ;
- Relevés réguliers des taux d'hygrométrie et de l'intensité de lumière ;
- Aménagement et entretien du matériel de réserve ;
- Surveillance et entretien des collections textiles ;
- Pulvérisation de produit contre les insectes xylophages à la réserve textile (Solvent) ;
- Placement d'antimites dans les réserves ;
- Surveillance et entretien du système d'alarme système vidéo surveillance
- Renouvellement du système de caméras de surveillance et ajout de deux nouvelles caméras.
- Remplacement des spots allogène dans deux salons du rez-de-chaussée par de l'éclairage led.
- Vérification régulière des éclairages et spots des salles d'exposition ;
- Elaboration de boîtes de transport pour certaines œuvres ;
- Entretien des scènes du Bethléem ;
- Raccrochage de tableaux après restauration ;
- Restauration d'une table 17e siècle qui est exposée au Musée d'Archéologie et de Folklore
- Remise à neuf de vitrines d'exposition ;
- Remises à neuf de socles d'exposition ;
- Traitement des machines à bois
- Préparation des œuvres (photographie, emballage) pour transports, prêts, dons et restaurations.
- Entretien et restauration des décors et marionnettes du Bethléem
- Restauration du violon d'enfant d'Henri Vieuxtemps pour la conférence concert (par une luthière professionnelle – documents administratifs et suivi
- Fabrication d'un caisson « verre » (par la Vitrerie Fernandez) pour protéger le violon restauré et l'exposer par la suite dans le musée d'archéologie et de folklore ; (demandes de devis, suivi administratif et installation du caisson avec le violon dans l'exposition Vieuxtemps (15/2 au 01/03/2020)

3.3 Restauration

Par l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Visuels de la Cambre :

- Tableau de Barthélemy Vieillevoye « Tête de vieillard »

Par des restaurateurs indépendants :

- Complément de traitement pour la restauration du tableau de maître inconnu « portrait d'un bourgeois de sa femme (fini)
- Restauration du tableau « un nid, des fleurs et des oiseaux » d'Abraham Mignon
- Restauration du tableau « dégel à Stavelot » de William Degouve de Nuncques
- Restauration du tableau « le matin » de Jean Bauduin
- Restauration du tableau « portrait d'une jeune dame » d'un inconnu hollandais)
- Restauration du tableau « portrait de femme » de Spielberg – restauration de la couche picturale
- Restauration du tableau « portrait d'homme » de Spielberg – restauration de la couche picturale
- Restauration du tableau « le jugement de Salomon » de Hubert Daniel Follet
- Restauration du Magot chinois en porcelaine dure de Meissen

4. Etude-Recherche

4.1 Etude

- Recherches suite à différentes demandes écrites, téléphoniques ou courriel (étudiants, chercheurs etc.) ;
- Poursuite de l'étude systématique des collections avec réattributions (voir 5.1.1.) ;
- Réunions du Comité Scientifique pour l'Histoire de Verviers.
- Accueil du cours de dendrochronologie de l'Université de Liège
- Prise de photos par l'IRPA en vue de compléter leur base de données

4.2 Publications

- Préparation et rédaction de certains catalogues d'expositions ;(dossier pédagogique pour les enseignants et catalogue de l'exposition consacrée à Jean Lequeu)
- Aide à la préparation de certains catalogues d'expositions (expositions ACAM).

4.3 Bibliothèque

- Achats d'ouvrages de référence nécessaires à l'étude des collections.
- Réception de dons de livres

4.4 Fonds photographique et iconographique

- Réalisation de photos et scans pour le fond photographique et l'inventaire ;
- Réalisation des photos des différentes expositions pour le fond photos « archives » du labo de photographie

5. Valorisation-Diffusion

5.1 Valorisation des collections

5.1.1 Exposition permanente

- Nouveaux cartels pour les œuvres du rez de chaussée
- Accrochage de tableaux après restauration ;
- Exposition par tournante des œuvres modernes et contemporaines au premier étage ;
-

5.1.2 Expositions temporaires

- Jusqu'au 06/01/2019, exposition 14-18 à Verviers
- du 11/5/2019 au 16/06/2019 :exposition ACAM « A fleur de pierre »
- 7/9 et 8/9 : Journées du Patrimoine (visites guidées sur les deux implantations)
- Exposition photos du tournage du film Australia du 07/09 au 29/09/2019
- Exposition consacrée à Jean Lequeu du 25/10 au 05/01/2020
- Bethléem verviétois du 9 au 20 décembre 2018 pour les écoles et du 21 au 29 décembre 2019 pour le tout public.

5.1.3 Prêts d'œuvres

- Prêt pour le Petit Palais à Paris d'une œuvre de F. KHNOPFF : A Bruges, une église pour l'exposition Fernand Khnopff le maître de l'énigme (du 11/12/2018 jusqu'au 17/03/2019)
- Prêt de 6 paires de cartes et 3 cartes individuelles à DREAM ROKH SPRL pour le tournage au Solvent du film intitulé « Miss MARX » réalisé par Susanna Nicchiarelli
- Prêt du Violon d'enfant de Vieuxtemps à Louis-Bernard Koch pour l'envoi en restauration chez une luthière professionnelle
- Prêt à Bob Van der Auwera de la sculpture « gardien du vide » qui appartient à l'Acam et dont il est l'auteur pour son expo qui se tient à la galerie ABC&Design de Verviers d'octobre à décembre 2019
- Prêt à l'ASBL AQUALAINE de diverses pièces de vaisselle et de faïence pour son exposition « Terre en vue, aventuriers et conquérants des mers qui aura lieu du 01/10/2019 au 31/05/2021

5.1.4 Animations

- Conférences de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire (S.V.A.H.) ;
- Inauguration de l'exposition A fleur de pierre: préparation salle et aide pour la réception
- Groupe du Luxembourg (50 personnes) accueil, visites guidées des collections et concert de piano
- Séances de travail pour les bénévoles du Solvent (29/3-4/4-9/4-12/4-23/4-26/4-3/5-7/5-16/5-17/5-27/5-31/5-5/6-14/6-19/6-27/6-8/6 – 6 séances en septembre et 8 en octobre).
- Depuis le mois de janvier, lancement du jeu « meurtre au musée » pour les scolaires (à partir de 8 ans et depuis mars, tous les mercredis après-midis pour des anniversaires »
- Concours de dessin « à la manière de ... » du 2 au 9 mars pour les enfants de 8 à 14 ans

- Stage de Pâques « la couleur des émotions » pour les enfants de 5 à 7 ans (théâtre, danse, arts plastiques, musique en partenariat avec le conservatoire de Verviers
- Le 26 mai, concert à l'occasion de l'exposition « A fleur de Pierre, avec le groupe Luz Da Lua
- Conférence de la Dante Alighieri le 1^{er} juin
- Animation « Nuit au Musée » pour les 8-12 ans – visite des collections à la lampe de poche plus atelier créatif le 22 juin et le 30 août 2019
- Le 30 juin, concert « Muziek Jong voor de Oud » avec Sandrine Mairesse au piano et Lilian Phan au chant (organisé par Margareth Todd)
- Participation à l'activité lancée par Marmaille & Co « SelfieOmusée » du 1^{er} juillet au 30 août 2019
- Inauguration de l'exposition Jean Lequeu le 14 octobre
- Vernissage enfants autour de l'exposition Lequeu le 27 octobre : spectacle « Pipo » et goûter plus visite libre de l'exposition
- Stage papier mâché pour adultes à l'Atelier du Prince : les musées proposeront une visite guidée de l'exposition le 28/10
- Le 3 novembre, atelier d'écriture pour adultes autour de l'exposition Lequeu
- 10 novembre : compagnie de danse F Henrot dans le cadre de l'exposition Lequeu
- 20 novembre à 20 h : Conférence sur l'apocalypse Csilla Kemenczei dans le cadre de l'exposition Lequeu
- 16 et 23 novembre et 14 décembre de 14h à 16h : atelier écoline dans le cadre de l'exposition Lequeu
- 1^{er} décembre concert de Rebetiko par le groupe, Kompania Randevou (à confirmer)
- Le samedi 7 décembre, lecture de textes pour adultes autour de l'exposition Lequeu
- Cycle de conférences ULg « les collections des musées de Verviers » du 30 septembre 2019 au 18 novembre 2019
- Visites de groupes scolaires, de classes d'alphabétisation et de groupes d'adultes, pour des séances éducatives, des visites guidées ou des ateliers
- Collaboration avec, le Conservatoire, la Bibliothèque, l'Académie des Beaux-Arts, la Maison du Tourisme, l'AGAV, le CTLM, Action Langues Verviers, la Page, l'ACAM, l'ULg, le Centre Culturel de Theux, le PAC régional, l'atelier du Prince
- Représentations du Bethléem verviétois, en décembre ;

5.1.5 Accueil des nouveaux publics

- Diffusion du carnet « Marmaille&Co » avec le réseau
- Art&Mus (MSW) ;
- Plusieurs visites de ALPHA pour « Verviers ma Ville ».
- Plusieurs visites dans le cadre de cours de citoyenneté donné au primo-arrivants
- Deux visites guidées pour le Mouvement Personnes d'Abord

5.2 Promotion et diffusion

5.2.1 Promotion du musée

- Envoi régulier de mailings annonçant les activités ;
- Encart dans le supplément du Soir et de la Libre
- Nouveaux flyers annonçant les nouveaux horaires et tarifs en vigueur dès septembre 2019. Flyers en français, anglais, néerlandais et allemand
- Articles dans le bulletin communal annonçant les nouveaux flyers et tarifs en vigueur dès septembre 2019
- Affichage Decaux dans la Ville reprenant des œuvres du musée (22/5/2019 à fin juin 2019)
- Diffusion du nouveau flyers grâce à la diffusion culturelle (Culture et Promotion). Distribué en Province de Liège, région d'Aix-La-Chapelle et région de Maastricht.

5.2.2 Promotion des expositions temporaires

- Affiche et folders pour le Bethléem verviétois ;
- Affiches et folders pour les expositions temporaires ;
- Reportages radio sur Vivacité Liège et Bel RTL pour le Bethléem verviétois ;
- Reportages à Télévesdre pour les expositions ;
- Dans le cadre des expositions, placement de fléchage à divers endroits de la Ville ;
- Mise à jour du site des Musées
- Présence sur le site web de la Ville ; sur la page facebook de la Ville et sur le site MSW

- Envoi régulier de mailings annonçant les activités pour des publics cibles ;
- Différents articles dans la presse locale ou nationale ;
- Articles dans l'agenda de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège ;
- Articles dans « Vervi&Toi » ;
- Placement d'une enseigne et d'un panneau de renseignement sur la façade du Musée des Beaux-Arts
- Distribution d'affiches et folders via la MTPV et la Ville.
- Article dans le Vif l'Express pour l'expo « 14 – 18 à Verviers » et pour l'expo consacrée à Jean Lequeu.

SECTION 6 - PATRIMOINE

1.- Restauration de l'Hôtel de Biolley

Le dossier de restauration de l'Hôtel de Biolley et de sa transformation en pôle muséal n'a pas connu d'avancement important en 2019. Plusieurs réunions avec les auteurs de projet et la société à qui a été commandée en 2018 une mission complémentaire d'actualisation de l'avant-projet ont eu lieu. Cette mission, outre l'actualisation du projet muséal, a permis d'apporter des réponses sur les coûts de fonctionnement futur des bâtiments ainsi que sur les coûts d'une politique muséale dynamique (programmation des expositions temporaires, renouvellement des collections permanentes...) qui complètent les estimations faites par le service des ressources humaines en terme de personnel.

La prochaine étape, après approbation par le Collège du rapport d'actualisation du projet muséal consistera en la commande à l'auteur de projet d'une mission complémentaire, un avant-projet 2, intégrant les suggestions et remarques validées. Les coûts de ces modifications à apporter au projet muséal et architectural ont été estimés.

2.- Dossier du Grand Théâtre

Le 12 octobre 2018, le Collège avait pris acte du dépôt de l'avant-projet de restauration du Grand-Théâtre déposé par le bureau l'Escaut et marqué son accord sur celui-ci sous réserve de son approbation par les différentes instances (AWAP, CRMSF, FWB)

L'avant-projet de restauration du Grand-Théâtre et son extension ayant été validés par les différentes instances (réunion de patrimoine le 22 mars 2019), le Collège en sa séance du 8 mai 2019 a approuvé l'avant-projet. Les auteurs de projet ont pu s'atteler à la réalisation de la phase projet qui devrait aboutir au dépôt du permis d'urbanisme d'ici la fin 2019. L'avant-projet a été présenté à la presse et aux membres du Conseil communal le 1^{er} juillet 2019.

Sur le plan de la restauration de la partie classée du bâtiment, l'étude stratigraphique réalisée par le bureau d'études Fenickx de janvier à juillet a permis d'identifier les différentes phases de mise en peinture du bâtiment depuis sa construction ainsi que les couleurs et matériaux utilisés, tant dans le hall d'entrée, dans le foyer, dans la salle que pour les murs extérieurs. L'option privilégiée consistera à restituer le bâtiment classé tel que les Verviétois ont pu le découvrir lors de son inauguration en 1892.

Six réunions « patrimoine » ont été organisées en 2019 (4 février, 22 mars, 13 mai, 1^{er} juillet, 23 août et 21 octobre). Parallèlement à celles-ci, les différentes équipes en charge du projet (bureau spécialisé en restauration, scénographe, acousticien...) se sont attelés à finaliser les propositions qui doivent permettre de répondre à tous les enjeux patrimoniaux soulevés lors de ces réunions : la restauration ou le remplacement des menuiseries intérieures et extérieures, le revêtement de sol dans les différents espaces, le nouveau parterre mobile et les nouveaux fauteuils, la restauration des décors peints, la raccordement entre le Grand-Théâtre et son extension... autant de problématiques qui, une fois résolues et approuvées lors de réunions rassemblant la Ville, l'auteur de projet et les services du patrimoine, permettront de passer à l'étape suivante, celle du dépôt de permis.

Dans un courrier en date du 6 juin 2019, la Ministre de la Culture, Alda Gréoli, en marquant son accord sur l'avant-projet, a également précisé que son département interviendrait financièrement à concurrence d'un montant de 12.120.635 €.

Parallèlement, la réflexion sur le projet culturel de « Carrefour » des musiques qui fera vivre le Grand-Théâtre une fois restauré et sur la structure à mettre en place pour l'animer, s'est poursuivie en lien avec les acteurs culturels verviétois et les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Complémentaire, durant l'année 2019, le Service s'est efforcé à continuer à faire vivre le Grand-Théâtre et à informer sur l'avancement du dossier. Outre la conférence de presse du 1^{er} juillet, une nouvelle bâche relative à l'avancement du projet a été placée sur une des portes de la rue Xhavée. Le Grand-Théâtre a été ouvert à l'occasion des journées du Patrimoine les 7 et 8 septembre. La scène qui a été aménagée pour pouvoir y tenir des activités a été mise à disposition de plusieurs services communaux qui en ont fait la demande (Hub créatif et PCS) ainsi qu'à des asbl (Comptoir des Ressources créatives et CRVI). Enfin le Centre culturel y a organisé six concerts.

3.- Dossier du Solvent

Depuis l'achat commun des bâtiments du Solvent avec la Région wallonne en décembre 2017, le dossier n'a plus beaucoup évolué, d'une part en raison de la disparition de l'IPW (Institut du Patrimoine wallon) et de la création d'une nouvelle structure moins souple, l'AWAP (Agence wallonne du Patrimoine) et d'autre part en raison de la découverte par l'AWAP de problèmes potentiels de stabilité du bâtiment. Le résultat des études commandées par l'administration wallonne sont connus, mais l'AWAP n'a pas en 2019 pu commencer les travaux.

3.- Inventaire du Petit Patrimoine populaire wallon

Le 27 février 2019, le Collège communal a autorisé le service du Patrimoine à répondre à un appel à projet lancé par le Ministre du Patrimoine, René Collin, relatif à l'établissement d'un recensement communal du *Petit Patrimoine populaire wallon*. En date du 7 août, la Ville a été informée que sa candidature avait été retenue et qu'un subside de 10.000 € lui était attribué. Pour mener à bien ce projet, depuis septembre 2019, le service du Patrimoine s'appuie sur le concours du Comité scientifique d'Histoire de Verviers et d'autres bénévoles. Le recensement doit être terminé pour la fin de l'année 2020.

SECTION 7 - TOURISME

1.- Visites de l'Hôtel de Ville

Dans un but évident d'éveil à la citoyenneté, de nombreuses visites ont été assurées en 2019 pour les classes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année primaires des écoles libres, communales et de la Communauté française.

Des visites ont également été organisées pour différents groupes et ASBL.

Le guidage de toutes ces visites a été assuré par des guides de l'AGAV.

Le Collège communal a également marqué son accord quant à l'organisation de visites guidées pour la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (groupes de touristes), le guidage de ces visites étant assuré par des guides engagés par les demandeurs.

2.- Aqualaine A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts en 2019.

b.- Mise à disposition de locaux

Conformément à la convention intervenue le 6 octobre 2008 entre la Ville et l'A.S.B.L. Aqualaine, le Collège communal peut accorder 30 gratuités quant à la mise à disposition de locaux du C.T.L.M.

En 2019 ont été accordés les gratuités pour :

- le concours de la résistance
- les affaires économiques
- une exposition de dessins et la remise des prix dudit concours organisés par le Service Jeunesse

c.- Subside de fonctionnement

Le Collège communal, en sa séance du 30 janvier 2019, a autorisé des versements successifs de tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Aqualaine, pour un montant total de 193.571.58 € (189.702€ au BI 2019 et 3.869.58€ en MB1)

En séance du 25 février 2019, le Conseil communal a décidé, d'octroyer à l'A.S.B.L. Aqualaine pour l'exercice 2018

- une subvention de 189.702 € sous forme d'argent
- une aide sous la forme de prise en charge des frais d'énergie estimés à 45.923 €
- une aide sous forme de mise à disposition de personnel, estimée à 70.947,24 €
- de confirmer son aide sous forme de prêts de matériel et la mise à disposition de personnel ouvrier pour le montage-démontage d'expositions, estimés à 5.823,30€

d.- Comptes 2018

En séance du 16 décembre 2019, le Conseil communal a décidé d'approuver le compte de résultat de l'A.S.B.L. Aqualaine, présentant un boni de 10.862,31 €.

e.- Désignation des représentants Ville

En séance du 29 avril 2019, suite aux élections communales et à l'installation d'un nouveau conseil communal, le Conseil communal a désigné :

- M CHEFNEUX Jean-François
- M PIRON Bernard
- M NAJI Said
- Mme MARECHAL Laurie
- M LUKOKI Antoine
- M THOMAS Bertrand
- M GRIGNARD Michel
- M ELSEN Marc (remplacé le 24/6 par OZER Cecile)
- M SMEETS Daniel
- M SCHOONBROODT Laszlo

en qualité de représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Aqualaine

a désigné

- M CHEFNEUX Jean-François
- M PIRON Bernard
- M NAJI Said
- Mme MARECHAL Laurie
- M THOMAS Bertrand
- M ELSEN Marc (remplacé au CC du 24/6 par OZER Cecile)

en qualité de candidat administrateur au sein de ladite A.S.B.L

a désigné

- M SMEETS Daniel
- M SCHOONBROODT Laszlo
- M BERRENDORF Bruno

en qualité de candidats observateurs avec voix consultative

3.- Maison du Tourisme du Pays de Vesdre A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Pas de modification en 2019.

b.- Subside de fonctionnement

En séance du 30 janvier 2019, le Collège communal

- a fixé le montant du subside de la Ville de Verviers au profit de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, à 29.160,67€ pour 2019, ce montant incluant la mise à disposition de locaux de l'immeuble

communal sis rue Jules Cerexhe 86 (évaluée à 3.000 €/an). De plus une convention datant du 25 avril 2016 entre l'Intercommunale Aqualis et l'ASBL MTPV, a prévu le versement à l'ASBL d'un montant de 6.474,30 € venant en déduction du subside en espèces dû par la Ville à la MTPV.

- a autorisé des versements successifs par tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour un montant total de 19.686,37€.

En séance du 25 février 9 le Conseil communal a décidé d'octroyer à l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour l'exercice 2019

- une subvention de 19.686,37€ sous forme d'argent
- une aide sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis rue Jules Cerexhe 86 pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat, cette aide étant estimée à 3.000 €/an.

c.- Comptes 2018 et budget 2019

En séance du 16 décembre 2019, le Conseil communal a approuvé les comptes de 2018 (résultat : mali de 16.305,239 €) et le budget pour 2018 (résultat : mali : 718,72 €) de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

d.- Désignation des représentants Ville

En séance du 27 mai 2019, suite aux élections communales et à l'installation d'un nouveau conseil communal, le Conseil communal a désigné :

- M CHEFNEUX Jean-François
- M NYSSSEN Didier
- M ISTASSE Jean-François
- Mme MARECHAL Laurie
- M PIRON Bernard
- M THOMAS Bertrand
- M DEGEY Maxime
- Mme OZER Cecile
- M SMEETS Daniel
- Le membre représentant le PTB n'ayant pu être désigné faute de candidat.

en qualité de représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. MTPV

a désigné

- M PIRON Bernard
- Mme MARECHAL Laurie
- M THOMAS Bertrand
- Mme OZER Cecile

en qualité de candidat administrateur au sein de ladite A.S.B.L

4.- 30 ans Australia

Dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du film Australia porté par la Maison du Tourisme, le service Tourisme s'est associé et a soutenu financièrement la MTPV pour un montant de 1000€ à charge de l'allocation 562/124-48.

5.- Hébergement touristique

En concertation avec la Zone de Secours et le Service PASCAE, le Service du Tourisme tient à jour un relevé des hébergements touristiques (hôtels, chambres d'hôtes) en règle quant à la détention de l'attestation de sécurité-incendie.

6.- Acquisition et développement d'une application numérique

En date du 14 septembre 2018, le Collège Communal a attribué le marché de développement d'une application numérique à la société N-Zone. La dépense relative à l'acquisition de cette application s'élève à 31.175€ TVAC. Au budget extraordinaire de 22.000€ s'est ajouté un budget complémentaire de 10.000€ dans le cadre du projet « Smart city ». En collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, l'Echevin du Tourisme a souhaité acquérir une application pour développer un parcours interactif numérique.

L'objectif poursuivi consiste à permettre au public de télécharger une application mobile via un smartphone ou une tablette, depuis la Maison du Tourisme, afin qu'il devienne acteur de la visite.

Cette application numérique qui a vu le jour en avril 2019 permet aux visiteurs de découvrir la ville de Verviers de manière ludique et instructive.

SECTION 8 – BUDGET PARTICIPATIF

Initié en 2017, le budget participatif devait permettre aux habitants et associations de proposer l'affectation d'une partie du budget annuel extraordinaire de la Ville, qui avait elle-même bénéficié d'un subside de la Région Wallonne d'un montant de 200.000€, à des projets citoyens.

Le 27 mars 2018, le Comité de sélection s'est prononcé et a retenu quatorze projets dont trois à titre subsidiaire, impliquant huit auteurs de projets distincts, portant sur : l'aménagement d'une aire de barbecue dans le bois du Faweux (19.964,68€), de 3 projets de sécurisation à Ensival (33.800€), à Petit-Rechain (27.182,20€) et à Lambermont (25.424,03€) ; d'un projet de verdurisation à Heusy et la création de 2 terrains de pétanque et d'une aire de barbecue (40.053,87€), d'un projet de réhabilitation de l'ancienne ruelle de Thiniheid à Stembert et du parc du château des moines (53.574,87€).

La nouvelle majorité issue des urnes a souhaité faire de la « Participation citoyenne » une compétence propre d'un échevinat. Différentes réunions de travail ont vu le jour au mois de mars 2019, entre services communaux ainsi qu'avec tous les porteurs de projets. Deux projets concrets ont pu voir le jour à l'été 2019, grâce à la collaboration avec le service LEPA au bois du Faweux et au château des moines. Des dépenses d'un montant de 1.212,92€ ont été imputées à charge de l'allocation N° 761/72566-60.

SECTION 9 – SMART CITIES

1. Partenariat entre HELMO GRAMME et le Ville de Verviers concernant une étude énergétique

La Ville de Verviers a été contactée par le bureau BEOS qui souhaitait que deux étudiants puissent travailler, dans le cadre de leur mémoire, sur certains bâtiments publics appartenant à la Ville afin d'identifier des solutions à implémenter pour réduire leur empreinte énergétique.

En date du 27/02/2019, le Collège a marqué son accord sur la convention de stage proposée par HELMO GRAMME, et désigné le Département technique – Service Projets en tant que référent technique au sein de l'Administration pour fournir les données de consommation énergétique.

2. Demande de participation de la SPA dans le cadre du projet MIND Your Territory

En date du 20/03/2019, le Collège a répondu favorablement à la demande de la SPI et marqué son accord sur la participation au projet.

Ce projet vise à la mise en place d'une plateforme de partage de données et à la réalisation d'un outil de pilotage du territoire, d'aide à la décision et de suivi d'indicateurs à destination des élus et des services communaux.

3. Réponse à l'appel à projet Smart Region - Territoire Intelligent - Dossier de candidature de la Ville de Verviers

En date du 27/03/2019, le Collège a validé le concept général du « Climate Challenge », et mandaté Thomas Charlier pour présenter le dossier de candidature complet. Notre projet a été retenu par la Région Wallonne. En septembre 2019, la Ville de Verviers a reçu 60% du subside de 29.625,00€.

Climate Challenge est une appli de sensibilisation avec gamification via un concours d'effort de réduction de CO2, pour inciter le citoyen à réduire l'impact carbone. Le citoyen est invité à encoder ses données de consommation énergétique et de production des déchets, avec un algorithme de calcul de gain annuel de CO2 et en euros pour chacun. Et mise en place d'un compteur physique dans la ville.

4. Application Ville de Verviers : architecture, budget et développement

En date du 03/09/2019, le Collège a validé le concept et l'architecture de l'application. Ce projet vise à développer et acquérir une application smart.

L'application vise donc à proposer un service numérique accessible sur plateforme mobile au citoyen.

5. Divers : Formations suivies par le service :

- Du 9 mai au 21 juin 2019 : formation en Management des Smart Cities (10 modules)
- 24/09/2019 : salon Smart City Wallonia au WEX à Marche-en-Famenne
- 16/10/2019 : Séminaire imiodays à Namur
- 23/10/2019 : Séminaire Smart Governance : Gouverner ses données pour mieux gouverner son territoire organisé par la FuturoCité à Charleroi
- 28/11/2019 : séance d'information sur l'application FixMyStreet à la cité administrative de Herstal

TITRE V

ATTRIBUTION DE MME LA TROISIEME ECHEVINE, SOPHIE LAMBERT

SECTION 1 – VIE ASSOCIATIVE

1.- Ensemble, découvrons la Belgique

Ce module citoyen, organisé en partenariat avec l'ASBL La Belle Diversité, propose de faire découvrir la Belgique au public des ASBL verviétoises.

Au cours de l'exercice 2019, 12 séances de (in)formation ont été données au siège de l'ASBL La Belle Diversité, rue Spintay. Elles ont été prolongées par 4 « sorties » :

- la visite de l'Hôtel de Ville de Verviers (09/10/2019) pour illustrer le thème « Ma Commune »
- la visite du Palais de justice de Liège (14/10/2019) pour illustrer le thème de la Justice
- la visite du Parlement fédéral (21/10/2019) pour illustrer le thème du Gouvernement fédéral
- la visite du site de Blegny mine (04 /11/2019) pour illustrer le thème de l'immigration

La contribution financière de la Ville dans ce dossier se chiffre à 653,30 euros couvrant les transports en cars et en train SNCB pour les sorties organisées, les entrées à Blegny et l'intervention des A.S.B.L. Revert et Impactes

La Ville a également octroyé 15 tickets articles 27 à l'ASBL pour l'entrée au site de Blegny Mines.

2.- Charte associative verviétoise

Adoptée définitivement par le Conseil communal en mai 2014 qui a pour objectif d'organiser les rapports entre les autorités publiques et le monde associatif et de reconnaître à ce dernier un véritable rôle d'intérêt public.

Faute de désignation claire d'un service en charge de la Charte, celle-ci est restée en suspens durant l'année 2019 et il n'y a donc pas eu de réunion du Comité de Suivi ni de l'Assemblée générale.

3.- Salon du volontariat

Organisé avec le soutien du Département des Affaires sociales de la Province de Liège, ce salon a pour but de faire se rencontrer les ASBL et les particuliers voulant s'investir bénévolement.

Il s'est déroulé pour sa 6^{ème} édition le 12 octobre 2019 dans les installations de l'Hôtel Verviers.

Ce salon est l'opportunité d'une rencontre et d'un échange entre les associations actives sur le territoire de la Ville de Verviers et les habitants désirant s'investir dans le monde associatif. Cet événement permettra également aux futurs volontaires de se renseigner sur leurs droits et leurs devoirs. Il a regroupé 23 associations.

4.- Tickets « Article 27 »

Le Service distribue gratuitement des tickets « Article 27 » aux ASBL de Verviers (travaillant dans le domaine social et de l'éducation permanente) qui en font la demande. Ces tickets permettent au public de ces associations un accès à la culture à moindre prix.

En 2019, 600 tickets ont été achetés les services de l'Égalité des Chances et du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Verviers et 16 associations verviétoises ont demandé des tickets articles 27 pour un total de 415 tickets.

5.- Conférence « Bonne gestion des ASBL »

En partenariat avec le consortium réunissant le CRVI et l'asbl IDEES, une conférence donnée par le professeur Davagle a été organisée à destination des gestionnaires d'asbl afin de leur permettre appréhender les nouvelles législations s'appliquant aux asbl.

Cette conférence s'est tenue le 12 décembre 2019 au CRVI et a rassemblé 45 personnes.

6. Subsides jubilaires

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil communal n'a pas octroyé de subsides jubilaires.

SECTION 2 – COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1.- 11.11.11

Coordination de l'opération 11.11.11 sur le territoire de la commune, avec l'appui du Centre National de Coopération au Développement (CNCD). Le Service s'occupe du stockage et de la distribution du matériel pour les différents groupes de bénévoles participants à l'opération. L'édition 2019 de cette opération s'est déroulée du 1 au 11 novembre 2018. Elle a permis de récolter plus de 3.000 Euros qui ont été versé sur le compte du CNCD.

2. Aide à des projets de développement

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a adopté la convention liant la Ville à l'association de fait « Groupe MOKAMO – Eau dans les villages ». Cette convention porte sur l'octroi d'un subside de 15.000 Euros sur trois exercices 2017-2018 et 2019 pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau et de sanitaires dans plusieurs villages autour de MOKAMO (République Démocratique du Congo - Province de Bandundu). Le Conseil du 29 avril 2019 a libéré la dernière tranche du soutien financier de la Ville de Verviers.

3.- Subside(s) octroyé(s)

Néant en 2019

SECTION 3 – EGALITÉ DES CHANCES

1. Conseil Consultatif Communal des Femmes (CCCCF)

En séance du 15 février 2019, le Collège Communal a marqué son accord pour le renouvellement du CCC des Femmes.

Un nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019. Il précise les modalités de fonctionnement et les procédures de désignation des membres.

Le Conseil Consultatif Communal des Femmes a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux femmes, de promouvoir l'insertion et l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la vie politique, professionnelle, familiale, sociale, en formulant toutes propositions visant cet objectif. Il est aussi le lien direct entre les décideurs et les femmes, il est informé de tous les projets communaux susceptibles de concerner l'Egalité des Chances Hommes / Femmes.

Ce conseil se compose:

- De trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale ; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des Femmes ; l'Echevin en charge de la participation citoyenne);
- De 5 associations (membres effectifs et suppléants) (Lire et Ecrire, FGTB, Centre de planning Familial des FPS, Maison Arc-en-Ciel - Ensemble Autrement, la MJ des Récollets) et de 4 membres à titre individuel.

Ces membres sont désignés par le conseil Communal sur base de lettres de candidature.

En 2019, le Conseil s'est réuni 5 fois et a abordé différents points :

- La journée internationale des droits des femmes (point sur l'organisation) ;
- Le prix Marie Mineur ;
- Présentation et motivation des membres ;
- Désignation de la présidente et vice-présidente ;
- Idées de projets/actions à court et à long terme ;
- La féminisation des dénominations des voies publiques ;
- Présentation de deux projets de la Ligue des Familles (Ensemble sur le même toit et fais pas ton genre) ;

- Information sur l'organisation de la campagne Ruban Blanc ;
- Divers.

Le Conseil poursuivra ses actions en 2020.

2. Journée de la Femme et Marie Mineur

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le service de l'Egalité des Chances, en collaboration avec différents partenaires : le CCV, Vie Féminine, la Bibliothèque, le Centre Femmes/Hommes, le CIEP, le PAC, l'Espace 28, le CRVI, les FPS, les MJ des Récollets et d'Hodimont, la FGTB, le Centre de Planning Familial des FPS et la Ligue des Droits Humains a organisé pour la cinquième année consécutive, une après-midi de rencontre et d'échanges. Celle-ci a eu lieu le samedi 09 mars de 13h à 17h à l'Ecole Communale de Hodimont.

Le thème de l'édition de 2019 était « la place des femmes dans l'espace public », à cette occasion, nous avons pu sensibiliser le public aux droits des femmes dans l'espace public.

Au programme de cette journée qui avait comme titre « Osons la Rue », il y avait :

Initiation au skateboard, l'exposition « les Crocodiles » de Thomas Mathieu ; des Stands d'information, des ateliers de porteurs de paroles, l'exposition du magazine « Femm'Zine » ; démonstration de danse.

Nous avons également proposé un change sur le partage de l'espace public animé par Rébecca CARDELLI Sociologue, Attachée de recherche à l'IWEPS.

Au tour de la table, on pouvait y trouver : Muriel SACCO, chercheuse en sciences politiques et sociales au GERME (ULB) et co-auteur de « Partager la ville », l'équipe du centre de planning familial des FPS, la MJ de Hodimont et l'Espace 28 asbl.

Un moment de divertissement était également assuré avec le spectacle « Presque célèbre » de Cécile Djunga.

D'autres actions ont été menées durant plusieurs jours autour de cette journée :

- Du 01er février au 23 février et le 9 mars : exposition « les crocodiles » ;
- Le 20 février et le 26 février : une marche exploratoire en ville ;
- Le 25 février : A vous la rue : sensibilisation dans les rues du centre – ville ;
- Le 1er mars: spectacle/concert : « Nina, New Dawn » ;
- Le 8 mars: atelier théâtre, **Remise du prix « Marie Mineur »** et concert: « only girls on the stage »;
- Le 11 mars : marches exploratoires et histoire de Hodimont ;
- Le 14 mars : atelier - les femmes actrices de leur sécurité ;
- Le 13 mars : apéro citoyen - la place de la femme dans l'espace public ;
- Le 16 mars : table-ronde: Féminismes, avec un « s » à la fin, une cause commune ?

3. Opération « Ruban Blanc »

Cette campagne se déroule chaque année du 25 novembre au 06 décembre et met en évidence la nécessité d'agir contre les violences faites aux femmes.

En 2019, le jeudi 28 novembre, l'Echevinat de l'Egalité des Chances en partenariat avec différentes associations a organisé le 1er « Salon du Ruban Blanc » sur le thème des violences intrafamiliales : toutes formes de violences physiques, sexuelles, psychiques ou économiques entre membres d'une même famille, quel que soit leur âge. Ce salon s'est déroulé de 9h à 16h à l'Espace Wallonie et était accessible gratuitement.

Plus ou moins 110 personnes ont pu prendre part à diverses animations sur trois des formes de violences rencontrées ; par groupe de 8 à 10 personnes.

Un atelier créatif dédié au thème et pensé tout spécialement par l'Atelier du Prince y était également proposé. Les personnes présentes pouvaient, si elles le désiraient, se rendre sur les différents stands tenus par les divers acteurs de terrain afin d'échanger et d'obtenir des informations utiles.

De plus, tous les participants ont eu l'opportunité de découvrir l'Expo « Violences » de Meliha Henderickx sous forme de visite guidée. L'artiste, devenue handicapée suite à des coups portés par son ex-compagnon, utilise ses œuvres comme un véritable exutoire.

Cette exposition est restée accessible au public à l'espace Wallonie jusqu'au 6 décembre.

Ce programme était proposé par :

Inforcouple, l'Accueil A.S.B.L., le Service d'Assistance Policière aux Victimes de la zone Vesdre, le Centre Culturel de Verviers, le Centre de Planning Familial F.P.S, Les Femmes Prévoyantes Socialistes, le Service d'Aide Sociale aux Justiciables, Le Service Egalité des Chances de la Ville de Verviers et l'Atelier du Prince.

4. Salon du volontariat :

Le 12 octobre 2019 s'est tenu le Salon du Volontariat à l'Hotel Verviers de 10h00 à 16h00.

21 associations ont été présentes pour tenir un stand durant la journée.

250 visiteurs ont parcourus les différents stands tout au long la journée.

Deux moments d'ateliers-conférence ont été mis en place durant la journée sur les thématiques suivantes : « Tout savoir pour bien gérer votre asbl » et « Promouvoir un volontariat de qualité ».

5. Repair Café

En 2019, il y a eu 4 Repair Café : le 19 janvier, 30 mars, 25 mai et le 12 octobre.

Le 25 mai, le Repair Café s'est organisé dans le cadre de la brocante de quartier de Prés-Javais. Cela a permis un véritable ancrage dans la vie du quartier et de répondre à des besoins concrets, notamment par rapport à des réparations vélos.

Des animations de présentation ont été réalisées dans deux associations qui dispensent des cours de FLE et ont touché 21 personnes.

En moyenne, les réparations de 2019 restent sur les moyennes de fréquentation et réparations des années précédentes.

6. Journée Internationale de Lutte contre l'homo-trans-phobie

Le 17 mai 2019, de 13h30 à 20h, l'Echevinat de l'Egalité des Chances a collaboré avec la Maison Arc en ciel de Verviers – asbl Ensemble Autrement, à la mise en place d'une journée de sensibilisation sur la Place Verte.

Cette année, notre souhait était de mettre les « discriminations croisées » au cœur de la thématique de cette journée parce que lutter contre une discrimination sans combattre la discrimination sous toutes ses formes n'était pas envisageable.

Nous voulions mettre en avant toutes ces personnes trop souvent oubliées ou niées. A l'heure actuelle si être un homo blanc cisgenre est devenu presque "une banalité" qu'en est-il d'une personne homo racisée ? D'une personne trans subissant également de la pauvrophobie ? D'une personne lesbienne et porteuse d'un handicap ou victime d'exclusion par rapport à son âge ?

Pour cette journée, nous nous sommes associés à différents partenaires : **UNIA, le Centre du Planning Familial FPS de Verviers, Ex Aequo, le CRVI et la MJ des Récollets** et nous avons proposé une après-midi d'animations, d'informations, d'échanges, et de débats autour de la transversalité des luttes ainsi qu'une série de concerts et spectacles. Une camionnette de l'asbl Ex Aequo a permis à 50 personnes de faire le test de séropositivité mais aussi de faire de la prévention SIDA.

Afin de mettre en place cette journée, 6 réunions ont été nécessaires
Cette journée a rassemblé près de 200 personnes de tous horizons confondus.

SECTION 4 – FAMILLE – AINÉS – PENSIONS (SECTEUR PRIVÉ)

1. Pensions

- Introduction des demandes de pension de retraite avant l'âge légal, de pension de survie et de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) ;
- Convocation du conjoint survivant en cas de décès ;

- Accueil des personnes ayant des questions sur leur dossier pension et le cas échéant, relais avec les différents services de l'ONP (Office National des Pensions) et de l'INASTI (Institut National d'Assurance Social pour Travailleurs Indépendants) tant à Liège qu'à Bruxelles.

Evolution des demandes de pensions introduites :

En 2019, nous avons introduit une soixantaine de demandes de Pension de Retraite, Survie, GRAPA, I.N.A.S.T.I. Ce chiffre diminue légèrement par rapport à l'année 2018 ; cela s'explique notamment par le fait que le point pension qui assure la permanence de l'ONP et se tient tous les mercredis à Ensival commence à être de plus en plus connu par les citoyens.

2. Verts et Vifs

Ce service propose, aux plus de 50 ans, un panel d'activités physiques, informatiques et intellectuelles adaptées à leur situation.

Pour la saison 2019-2020, les montants du droit d'inscription et des cotisations à payer sont restés identiques à la saison 2018/2019 à savoir:

- Le droit d'inscription pour les Verviétois est de **25 €**. Le droit d'inscription pour les non-Verviétois est de **42 €**
- Une cotisation de **15 €** pour les cours de type (A) - Cours avec participation financière supplémentaire des membres (entrée de la piscine, bus pour les promenades...). Une cotisation de **30 €** pour les cours de type (B) - Cours sans participation financière supplémentaire des membres

Activités physiques :

Planning annuel :

- 33 semaines de cours.
- 3 jours d'inscriptions en septembre.
- 6 semaines d'activités " extra" au Carnaval, à Pâques et fin juin - début juillet.

En 2019, les activités physiques suivantes sont au programme jusque fin juin 2019 : abdos-fessiers-périnée, accord'âge musculaire, aquagym, badminton, danses, du souffle et du cœur, équilibre corporel, gymnastique, indiana, marches, mise en forme, natation, pilates, promenades, santé du dos, stretching, stretching rythmique et postural, volley, yoga et relaxation, zumba gold. Elles ont été suivies avec le même succès que les années précédentes.

- En décembre 2019, on comptait 545 membres Verts et Vifs contre 591 en 2018 ;
- 214 présences pour les activités d'été de 2019, 206 en 2018 ;
- La pétanque est proposée au carnaval et à Pâques. En 2019, 72 personnes ont participé à la pétanque ;
- Une randonnée vélo est proposée à Pâques. En 2019, 24 personnes ont participé à la balade vélo ;
- Les activités d'été débutent fin juin pour se terminer mi-juillet parmi les propositions citons par exemple : des sorties « exceptionnelles », conférences, visites, randonnées à vélo, barbecue...

Activités intellectuelles :

Les cours « intellectuels » se donnent principalement dans les locaux de l'Ecole Maurice Heuse, rue de Séroule n°8.

En 2019, les cours suivants ont été proposés: anglais niveau débutant (13 inscriptions); anglais niveau moyen (20 inscriptions) anglais niveau avancé (20 inscriptions).

Espace universitaire ULG-Verviers

L'espace universitaire est une collaboration entre l'Université de Liège et la Ville de Verviers. Il propose des cycles thématiques de conférences à Verviers comme cela se fait depuis longtemps à Liège avec l'Espace universitaire liégeois.

En 2019, les modules ont eu lieu de janvier 2019 à décembre 2019, les cours se donnent les lundis de 14h à 16h au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier 17 à 4800 VERVIERS. Plusieurs grands sujets ont été abordés par des spécialistes (professeurs de l'ULg ou membres du personnel académique, techniciens de la Ville...). Chaque thématique compte environ 8 séances, à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine. Chaque module comporte une conférence introductive.

Le premier module qui s'est déroulé de janvier 2019 à avril 2019 était « **L'industrie à Verviers** ». Ce module a regroupé +/- 150 personnes.

Les membres Verts et Vifs ont un tarif préférentiel lorsqu'ils participent à ces conférences. Ils payent 2,50€ au lieu de 5,00€.

En plus de ces modules, une grande conférence est organisée une fois par mois.

Des thématiques diverses en prise directe avec des évolutions contemporaines, porteuses à la fois d'enjeux et d'opportunités pour nos sociétés sont présentées. Ce faisant, le programme concocté par l'ULg et la Ville de

Verviers joue plus que jamais son rôle initial : donner accès aux informations les plus récentes dans des domaines novateurs ou en mutation afin de mieux comprendre notre quotidien et préparer l'avenir.

Les newsletters

Les newsletters sont envoyées à tous les membres Verts et Vifs disposant d'une adresse mail. Elles sont imprimées et affichées à Séroule pour les autres membres.

La newsletter est envoyée en fonction des informations à communiquer aux membres Verts et vifs.

En 2019, quatre newsletters ont été envoyées avec des renseignements divers en plus des informations journalières.

Activités informatiques :

En 2019, notre Service Verts et Vifs a proposé 9 modules informatiques différents.

Ces modules se sont donnés dans le local du CPI, place du Marché 11.

Les modules suivants ont été proposés : cours de base (7 inscriptions), surf sur internet (16 inscriptions), initiation à l'informatique (8 inscriptions), le mail (21 inscriptions), les réseaux sociaux (14 inscriptions), les tablettes (12 inscriptions) les smartphones (32 inscriptions), Apple (19 inscriptions), Google photos (35 inscriptions).

3. Les Aînés au Ciné

Le partenariat noué entre la ville et le Cinépointcom (devenu Pathé) depuis octobre 2014 se poursuit avec une fréquentation variable entre 60 et 200 participants à chaque séance avec un total de 1100 sur l'année 2019. La séance est programmée chaque 2ème mardi du mois (hors congé scolaire et jours férié) au tarif de 6,00 €.

Les personnes de plus de 60 ans y ont accès ainsi que les membres des « Verts et Vifs » (sur présentation de la carte de membre).

Pour débiter ou à la fin de chaque séance, trois bandes-annonces sont projetées et les seniors ont l'occasion de voter, à l'aide d'un bulletin à replacer dans une urne à la sortie, pour le film qu'ils souhaitent voir le mois suivant. Les films proposés sont principalement des comédies et des films sur le thème de la famille.

4. Centre récréatif communal

En 2019, le centre de la rue Hombiet 8 était ouvert les lundis, mercredis et jeudis.

Une cinquantaine de personnes y sont présentes.

Le suivi des comptes et des problèmes d'infrastructure éventuels est réalisé par le service.

5. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

En séance du 15 février 2019, le Collège Communal a marqué son accord pour le renouvellement du CCC des Aînés.

Un nouveau règlement de ce Conseil a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019. Il précise les modalités de fonctionnement et les procédures de désignation des membres.

Ce conseil se compose:

- De trois membres de droit siégeant de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale ; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des aînés ; l'Echevin en charge de la participation citoyenne);
- De 12 membres à titre individuel (une dérogation a dû être demandée afin de dépasser le nombre de membres prévu dans le règlement) et de membres (effectifs et suppléants) représentant 6 associations (ENEO, CEPAG, ASBL 3° Age, MOC CSC et SENOAH).

Ces membres sont désignés par le Conseil Communal sur base de lettres de candidature.

Ce CCCA a pour missions:

- D'étudier les questions spécifiques des aînés ;
- D'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social économique et culturel des aînés ;
- De faire mieux connaître les désirs, les aspirations, les droits des aînés et de leur laisser exprimer leurs opinions et préoccupations ;
- De tendre à une intégration/inclusion effective dans la vie communautaire ;
- De faire prendre conscience que les aînés ont un rôle à jouer dans la société en suscitant leur participation, et ce, aussi dans les différentes structures communales et para communales ;
- De guider le Conseil Communal pour les questions relatives aux politiques, pratiques et programmes de la Commune qui ont une incidence sur la vie des aînés, tant au plan moral que matériel.

En 2019, le CCCA s'est réuni 8 fois et a abordé différents points:

- Le Projet Focus Seniors (boîtes jaunes) ;
- Difficultés de circuler rue de Heusy et rue du Brou ;
- Présentation de l'asbl SENOAH (pour seniors, observatoire, accompagnement, habitats), anciennement Inforhome, par Madame Bradfer ;
- Possibilités d'informer les aînés de l'existence des boîtes jaunes lors des élections ;
- De l'organisation pour la distribution des boîtes jaunes dans les 3 coins choisis de la ville ;
- Présentation de la Centrale des Moins Mobiles par Madame Maïte Wolfs du service des Affaires économiques de la Ville de Verviers.
- Chantiers et travaux dans la Ville
- Isolement des personnes âgées,
- Les poubelles à puce
- Mise en place des groupes de travail : Environnement/ climat, Mobilité/Travaux, Culture/Loisirs (Vervi-Seniors), Santé/Bien-être, Maison des aînés
- Présentation de Madame Schuler (coordinatrice des maisons de repos du CPAS de Verviers) sur le fonctionnement des MR, listes d'attentes, coût etc.
- Divers.

En plus de ces divers points examinés, les membres organisent des groupes de travail et font un retour à l'ensemble lors de réunions plénières.

De même, lorsqu'un membre du Conseil participe à un événement extérieur, le rapport est assuré par la personne qui y assiste et qui représente le CCCA. Ex. Colloques « La citoyenneté des séniors » (Bruxelles) et « Bien vieillir en Wallonie » (Charleroi).

6. Conseil Consultatif Communal de la Famille (CCCF)

La Conseil Consultatif Communal de la Famille a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques de la famille, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien-être moral, social économique et culturel de la famille.

En 2019, la Conseil s'est réuni 6 fois.

Divers points abordés et transmis, le cas échéant, aux services compétents :

- Installation du nouveau Conseil Consultatif de la Famille ;
- Election du Président ou de la Présidente du Conseil Consultatif de la Famille ;
- Règlement ;
- Organisation et préparation de la Fête des parents du 18 mai 2019 ;
- Informations événements du service de l'Egalité des Chances ;
- Information sur l'application Help-Ados ;
- Explication de la réforme des allocations familiales qui sera d'application au 1^{er} janvier 2019 ;
- Consultations ONE ;
- Problème des familles monoparentales ;

Organisation de la cinquième édition de la « Fête des parents » le samedi 18 mai 2019 :

Comme chaque année le Service de l'Egalité des Chances, en partenariat avec le Conseil Consultatif de la Famille, a souhaité mettre à l'honneur les parents ayant eu un enfant en 2018. Il a été proposé aux parents qui le souhaitaient de participer à un goûter à l'école Maurice Heuse site de Séroule afin de partager un moment convivial. Cette rencontre a été l'occasion de créer des liens entre les participants.

Cette rencontre a eu lieu le samedi 18 mai 2019 de 14h00 à 18h00.

Trois ateliers contes et comptines ont été organisés : deux pour les tout petits (de 3 mois à 3 ans) et un pour les petits de 3 à 6 ans et un atelier jeux de l'UNICEF pour les plus de 6 ans. Des ateliers jeux et grimages encadrés par des bénévoles et grimeuses professionnelles.

Pour toutes les familles, un souvenir photo a été proposé via un atelier « Photos » avec un Photomaton qui a été loué pour cette occasion avec possibilité de faire une ou plusieurs photos familiales avec ou sans déguisement mis à disposition.

Une animation avec des sculpteurs de ballons déguisés a été proposée pour la seconde fois.

Cette rencontre a été un véritable succès, présence d'une véritable mixité sociale, ethnique et culturelle.

274 personnes étaient présentes (64 familles), issues des différents quartiers de la Ville.

Une répartition par quartier a pu établir que chaque quartier de la ville a été représenté par les familles et nous avons assisté à une belle rencontre avec une mixité culturelle et sociale.

Le subside de 750 € a été utilisé pour l'achat de livres qui ont été distribués comme lors de la fête des parents, les frais des conteuses, des bénévoles, de l'achat de matériel de décoration. Le Collège a autorisé la prise en charge par la Ville des invitations pour cette rencontre.

7. Guide des Aînés

En mars 2019, le nouveau guide des Aînés a été édité, il reprend, par ordre alphabétique, les services et thèmes répondant aux questions et besoins des Aînés.

Il regroupe des informations utiles sur les pensions, les maisons de repos, les activités culturelles, la mobilité, la santé... tous les renseignements susceptibles d'améliorer leur quotidien et leur bien-être !

Il est disponible gratuitement dans tous les guichets d'accueil de l'Administration Communale, dans les Mutuelles, les services et soins à domicile, les maisons de repos...

8. Projet Senior Focus – Boîtes jaunes

A l'instar d'autres communes, la Ville de Verviers par le biais de son échevinat de l'Egalité des Chances, en collaboration avec la Zone de Police Vesdre, a décidé de mettre en place le projet « SENIOR FOCUS » et procédé à la distribution gratuite de kits d'assistance à destination des aîné-e-s dès 65 ans.

En effet, lors de la disparition ou en cas de malaise d'une personne, la recherche rapide et active d'informations à son sujet est primordiale et dans, certains cas, vitale. L'expérience sur le terrain a démontré la nécessité d'agir immédiatement dans ces cas de figure.

Le kit a été conçu et imaginé dans le but d'obtenir toutes ces informations rapidement. Il est constitué d'une fiche explicative, d'une boîte hermétique jaune fluo, de deux autocollants et d'une fiche identitaire de 6 pages. Cette fiche identitaire devra être clairement complétée et placée dans la boîte jaune qui sera rangée dans la porte du frigo.

Afin de faciliter le travail des premiers intervenants, ceux-ci sont avertis de la présence de cette boîte par la présence d'un autocollant coloré apposé au dos de la porte d'entrée du logement.

Tous les seniors âgés de 65 ans et plus ont été invités à se procurer gratuitement le kit « SENIOR FOCUS », une boîte par ménage. Des distributions ont été organisées dans 3 coins de la ville : Mercredi 5 juin à Heusy ; Vendredi 14 juin à Ensival et Mercredi 19 juin à la Maison de l'Egalité des chances.

Après ces dates, les aînés ont été et sont toujours invités à s'en procurer au Service de l'Egalité des chances durant les heures d'ouverture du bureau.

Les proches (famille et amis) des personnes susceptibles de s'égarer ont été invités à compléter consciencieusement cette fiche qui devra être actualisée régulièrement si besoin.

Les personnes le souhaitant ont également la possibilité de se faire aider par leur service d'aide et soins à domicile ou par le plan de cohésion social.

9. Conférence : LES MEMOIRES, MIEUX LES COMPRENDRE POUR MIEUX LES UTILISER - COMMUNES AMIES DES SENIORS

Le service a proposé cette conférence à deux reprises, les 12 février et 05 mai 2019. Elle était organisée dans le cadre du projet Interreg « Communes Amies des seniors » lancé par la fondation euPrevent.

Pour rappel, ce projet subsidié, centré sur la santé mentale, a pour but de favoriser l'adaptation des aînés souffrant de troubles de la mémoire et/ou de dépression dans notre commune en nous rendant capables d'offrir des possibilités de soins adéquats mais aussi des structures favorables à leur inclusion sociale.

Les plaintes de mémoire sont fréquentes chez nos aînés. Qu'il s'agisse d'un trouble de mémoire « bénin », physiologique ou d'une pathologie de la mémoire, il est important de comprendre le fonctionnement de la mémoire pour mieux s'adapter à ses changements.

Cette conférence gratuite, présentée par Madame Sophie KURTH, Docteur en psychologie au CHU de Liège, était suivie d'un échange et elle permettait entre autres, de comprendre les différents types de mémoire, le vieillissement normal de ses fonctions, la mémoire pathologique mais aussi d'apprendre les stratégies pour optimiser l'utilisation de la mémoire et promouvoir les capacités. Plus ou moins 100 personnes ont pu y participer.

SECTION 5 – PETIT ENFANCE

1. Accueil de la Petite Enfance

Les crèches et le Centre Régional de la Petite Enfance

En application des conventions adoptées par le Conseil communal en séance du 30 mars 2015, qui prévoient que la Ville de Verviers accorde une aide sous forme d'un subside de fonctionnement numéraire annuel fixe de 1.200 € non indexé multiplié par le nombre de lits de la crèche (agréés par l'ONE au 1er janvier de l'année en cours) et un subside variable fixé pour l'année 2019 à 400 € multiplié par le nombre de lits agréés et multiplié par le pourcentage de jours de présence d'enfants verviétois inscrits dans la crèche durant l'année précédant l'année de l'octroi du subside.

Ces conventions prévoient la possibilité pour chacune des crèches d'obtenir un subside complémentaire de 250 € (non indexé) par jour pour les jours d'ouverture supplémentaires aux 220 jours imposés par l'ONE (réglementation ONE).

Ces conventions de subsides ont été conclues avec les crèches « Les Enfants de la Tourelle », « Kangourou », « Baby Stop », « Baby Club », « Les Tchafêtes » et l'A.S.B.L. RAIDS pour sa maison d'enfants « Bout'Chiques ».

Par application de ces conventions pour l'année 2019 le subside total octroyé aux milieux d'accueil de la petite enfance a été de 385.132 € réparti comme suit :

- Crèche « Les Enfants de la Tourelle » 71.754 € ;
- Crèche « Baby Stop » : 60 480 € ;
- Crèche « Kangourou » : 126 070 € ;
- Crèches « Tchafêtes » : 41 528 € ;
- Crèches (MCAE) Baby Club : 26.700 €
- Maison d'enfants « Bout'Chiques » : 25 800 € ;
- Atelier d'éveil « Ecoline » : 6.300 € ;
- C.R.P.E. : 26 500 € *

* Selon les données transmises par le CRPE (sur base des données enfants gardés et jours de garde de l'année précédente) le montant de la subvention pour 2019 est de 25.000 €. En outre, selon les termes la convention de subside conclue entre la Ville et le CRPE, un subside annuel supplémentaire d'un montant de 1.500 € est octroyé au CRPE en vue de l'achat de sacs poubelles pour les gardiennes encadrées. La Ville de Verviers a donc versé au CRPE un subside total de 26.500 € en 2019.

Pour les crèches et le CRPE, le travail administratif principal consiste au conseil et à l'accompagnement des crèches pour les demandes qu'elles souhaitent faire porter à la Ville de Verviers. Il consiste également en la réception des comptes et budget annuels, ainsi qu'au suivi des démarches relatives à l'octroi des subsides.

Les crèches « Les Enfants de la Tourelle » et « Baby Stop », occupant des bâtiments communaux, le travail consiste également en un suivi des demandes ponctuelles concernant ces bâtiments.

Informations sur les crèches :

- Kangourou [(capacité de 84 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00)) ;
- Baby Stop [(capacité de 40 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)) ;
- Les Enfants de la Tourelle [(capacité de 42 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00)) ;
- Les Tchafêtes [(capacité de 25 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)) ;
- Baby Club [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30)) ;
- Bout'Chiques [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 17h30 (10h00)).

2. Insertion socio-professionnelle :

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, il est important que ceux-ci puissent avoir la possibilité de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. A cette fin, un subside de 25.540 € a été octroyé à l'asbl RAIDS pour sa Maison d'enfants « Bout'Chiques », qui reçoit depuis le 1er janvier 2015 un subside équivalent à celui octroyé aux crèches (même mode de calcul).

3. Accueilantes du Centre Régional pour la Petite Enfance (C.R.P.E.) :

En 2019, 31 gardiennes à Verviers (contre 31 en 2018) et 304 enfants verviétois accueillis pour la Ville de Verviers et 1.672 pour l'arrondissement de Verviers (contre 1.580 en 2018). Le nombre d'accueilantes n'a pas changé mais le nombre d'enfants gardés a augmenté.

Suivi des dossiers relatifs à l'agrégation de nouvelles gardiennes et à la cessation d'activité (avis du Collège Communal sur base des rapports demandés au SRI) : 3 agrégations en 2019 (pour 2 en 2018) ont reçu un avis favorable du Collège Communal sur demandes faites par l'Office National de la Petite Enfance. Le service a acté 3 cessations d'activités en 2019 (pour 3 en 2018).

4. Vaccinations :

279 rappels de la vaccination antipoliomyélitique obligatoire furent adressés aux parents ayant un enfant âgé de seize mois en 2019 contre 352 en 2018. Ce qui représente une diminution de 73 rappels.

Cette diminution s'explique par une meilleure communication pour informer les parents de l'intérêt de cette vaccination.

140 avis relatifs aux enfants âgés de dix-huit mois et non vaccinés furent remis à M. l'Inspecteur d'Hygiène en 2018 contre 135 en 2018. Ce qui représente une légère augmentation de 5 avis.

Vérification périodique des listes envoyées par l'Inspection d'Hygiène ainsi que celles envoyées par l'Hygiène au Parquet.

SECTION 6 – HANDICAPÉS

1. Permanences pour les demandes d'allocations pour personnes handicapées

Toutes les demandes d'allocations, de cartes de stationnement, de reconnaissances médicales pour l'obtention d'avantages sociaux et fiscaux, de révisions administratives et/ou médicales sont introduites depuis 2016 de manière électronique via nouveau programme appelé Myhandicap.

La démarche d'introduction a été revue par la DG Personnes handicapées et celle-ci se fait désormais sur rendez-vous de minimum 30 minutes afin de répondre à un questionnaire en ligne par rapport aux difficultés d'autonomie que connaît la personne dans son quotidien. Cinq après-midis par semaine sont consacrés à l'introduction de ces demandes à raison de deux à trois rendez-vous par après-midi.

Il faut noter que désormais les mutualités peuvent également introduire ces différentes demandes ainsi que le citoyen qui peut le faire directement en se connectant sur le site internet www.handicap.belgium.be.

En plus des introductions des demandes de reconnaissances handicap pour l'obtention des avantages précités, lors des permanences nous répondons aux demandes diverses d'aide des personnes handicapées (commande d'attestation diverse, aide dans les démarches administratives, informations...).

2. Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap (CCCPH)

Pour rappel, le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap s'est réuni pour la première fois le 3 octobre 2001.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques à la personne handicapée et de formuler toutes les propositions en vue de promouvoir son intégration à l'échelle communale.

Il est informé de tous les projets que la Commune envisage de réaliser en faveur des personnes handicapées.

En 2019, un appel à candidature a eu lieu. De nouveaux membres ont postulé. Une dérogation a permis d'accepter 16 membres à titre individuel. C'est ainsi que le Conseil se compose de 16 membres à titre individuel, 6 associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées mentales ou physiques et d'un représentant du CPAS.

En 2019, le Conseil s'est réuni 5 fois et a abordé différents points dont principalement :

- Présentation du projet de rénovation du Grand Théâtre par l'auteur de projet, du bureau d'architecture L'Escaut ;
- La problématique du vieillissement des personnes porteuses de déficience intellectuelle. Présentation du sujet par le directeur général des services de l'apem-t21 ;
- Sport inclusif/adapté : Un sous-groupe de travail s'est formé pour travailler sur cette thématique. Celui-ci s'est fixé de sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, un questionnaire a été réalisé afin de recenser les expériences, les craintes, les pratiques, de ces clubs verviétois par rapport à l'accueil des personnes en situation de handicap dans leur structure. A la suite de ce questionnaire, il a été décidé de réaliser une séance de sensibilisation. Celle-ci a été fixée au 20/02/2020 en soirée dans la cafétaria du stade de Bielmont. Différents intervenants sont prévus : La Ligue Handisport, la Féma, Unia, l'asbl Plain Pied ;
- Projet de collaboration avec le Service Communication de la Ville pour élaborer un livret reprenant les informations des principaux services communaux en langage simplifié accompagnés des photos ou pictogrammes. Ceci aidera les personnes avec une déficience intellectuelle à localiser les bâtiments en y associant les démarches administratives qui y correspondent ;

- Présentation du Service « Relais Signe » par le Service d'interprétation des Sourds de Wallonie (SISW) ;
 - Présentation des conteneurs à puces par Intradel
 - Suivi de différents dossiers : Rénovation Maison du Tourisme, Salle de spectacle provisoire du Grand Théâtre, piscine, Place de la Vervi Riz,..
 - Divers.
- Le Conseil poursuivra ses actions en 2020.

3. **VERVI.BUS – Service communal de transport pour personnes à mobilité réduite**

Pour rappel, le VERVI.Bus est un service de transport adapté de porte à porte, destiné aux Verviétois pour se déplacer dans le grand Verviers, les lundi et mardi de 8h à 16h, les mercredi, jeudi et vendredi de 8h à minuit, le samedi de 13h30 à minuit, le dimanche et jours fériés de 11h30 à 20h.

L'utilité du Service VERVI.Bus se fait toujours ressentir auprès du public concerné.

En 2019, 5 chauffeurs ont été mis à disposition par le CPAS de Verviers dans le cadre de l'article 60.

La convention avec la Commune de Dison, élargissant le service aux Disonais et au territoire de Dison, est toujours active. Les coûts d'utilisation du service par les Disonais sont pris en charge par la Commune de Dison.

Le service dispose toujours de 2 véhicules supplémentaires. Le véhicule FORMA.Bus renforce le VERVI.Bus pendant les plages horaires non utilisées, à savoir de 9h00 à 15h30 et le véhicule « VISIOCOM », grâce au partenariat avec la Société Visiocom.

En 2019, le Service VERVI.Bus a effectué **** courses, il y a eu *** clients verviétois, ** clients disonnais et ** clients des maisons de repos du CPAS.

| CLIENTS V / NV | |
|--------------------------|------------|
| Valide | 279 |
| Non-Valide | 46 |
| Total des clients | 325 |

| COURSES V / NV | |
|--------------------------|-------------|
| Valide | 6054 |
| Non-Valide | 673 |
| Total des courses | 6727 |

Il y a eu 1659 courses pour des clients devant aller au C.R.F.

4. **Stages adaptés pour enfants présentant une déficience intellectuelle**

L'accueil des enfants présentant une déficience mentale, pendant les vacances scolaires, constitue une sérieuse préoccupation pour les parents. Pour répondre à cette problématique, le service de l'Egalité des Chances organise chaque année pendant les vacances scolaires, au vu de l'intérêt suscité par plusieurs expériences bénéfiques depuis 2002, 4 semaines de stage pour les enfants présentant une déficience intellectuelle (deux semaines en juillet et deux semaines en août).

Douze enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent être accueillis à chaque stage, et la priorité est donnée aux familles résidant à Verviers. L'encadrement se compose d'une coordinatrice et de cinq animateurs, tous sensibilisés à l'approche des enfants à besoins spécifiques.

Toutes sortes d'activités y sont organisées : art et plastique, bricolages, balades, excursions, piscine, jeux intérieurs et extérieurs et autres animations sur des thèmes définis.

5. **Handicontact**

L'agent Handicontact de la Ville de Verviers a pour objectif une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein des communes via la création d'un réseau local d'information, d'aide, de soutien aux personnes concernées et à leur entourage. Cette fonction existe depuis février 2008. La personne désignée comme handicontact travaille en collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité). L'agent handicontact représente la Ville de Verviers à la Commission subrégionale de Coordination AVIQ.

Journée du Handicap 3/12

Lors de la journée du Handicap du 3/12, le service de l'Égalité des Chances a organisé une séance de sensibilisation/démystification du handicap à destination du Personnel Communal.

C'est ainsi qu'une conférence théâtralisée « Du handicap à la personne handicapée » de Serge Van Brackel a été proposée aux agents communaux les après-midis des 3 et 5 décembre dans une salle communale aménagée pour l'occasion. Cette conférence de deux heures remplie d'humour avec une dose de provocation, avait pour but d'interpeller mais aussi d'entraîner le public présent vers une démystification de la personne handicapée. Serge Van Brackel y met en scène sa propre expérience puisque vivant avec une déficience physique. Il est en outre président de l'association Horizon 2000.

En complément à cette journée, la bibliothèque de Verviers en partenariat avec le service Égalité des Chances a proposé des contes « à deux voix ». Pour la première fois à l'heure des contes, les lectures ont été couplées par une traduction en langue des signes. De nombreux enfants entendants et malentendants accompagnés de leurs parents ont apprécié ce moment magique sans barrière ni préjugé, nourri du plaisir universel de l'imaginaire.

"Jaccede Challenge" de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège :

Lors de cette journée du 17/9 organisée par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège en partenariat avec la Ville de Verviers, plusieurs équipes de bénévoles issues de divers réseaux (écoles, mutuelles, tourisme, Administration,..) ont recensé les commerces et bâtiments de la Ville de Verviers accessibles au public et ce via une plateforme "jaccede".

Celle-ci permet de recenser les lieux afin qu'une personne en situation de handicap puisse préparer sa visite dans un établissement sur base de ses propres besoins spécifiques.

En effet, divers critères peuvent être répertoriés : largeur de la porte, marche à l'entrée, toilettes adaptées, signalétique visible, fléchage,.. Cette plateforme peut être alimentée par tous et à tout moment.

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège en a profité pour proposer aux commerçants leur « kit accessibilité » (rampe amovible, carillon d'appel, plots rehausseurs) et interventions dans l'achat de matériel améliorant l'accessibilité des PMR..

Cette journée a également permis de sensibiliser les commerçants à l'accès des chiens d'assistance dans leur commerce.

6. Permanences de services extérieurs

En 2019, les permanences du Service Public Fédéral – Sécurité sociale – ont été maintenues au Service de l'Égalité des Chances afin de faciliter les tâches administratives des personnes présentant un handicap, quel qu'il soit.

Celles-ci sont tenues par une assistante sociale tous les lundis de chaque mois, de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous ;

En ce qui concerne les permanences de l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) un agent EPOC (Ecoute Première Orientation et Conseil) reçoit tous les 1ers et 3èmes mardis du mois dans les locaux de l'Espace Wallonie de Verviers, rue Coronmeuse 46 et ce, pour un meilleur confort au niveau des sanitaires et de la salle d'attente pour les personnes en situation de handicap. Ces permanences ont lieu sur rendez-vous. Celui-ci doit être pris préalablement auprès du SPW.

Depuis 2009, la collaboration avec ces deux services poursuit les objectifs suivants :

Avoir une collaboration entre le Service Public Fédéral et le service communal d'introduction d'allocations aux personnes handicapées ce qui est nécessaire au bon suivi des dossiers ;

Maintenir à Verviers, pour les personnes en situation de handicap, un interlocuteur de l'AVIQ (le bureau est situé à Liège) ce qui permet à un grand nombre de personnes d'accéder aux informations (emploi, formation, aides techniques, ...)

Diminuer les déplacements en proposant, dans un lieu centralisé et adapté, les différents services destinés aux personnes en situation de handicap.

7. Charte Communale de l'Intégration des Personnes Handicapées

Pour rappel, le Conseil Communal en sa séance du 05 mars 2001, adoptait pour la première fois la Charte Communale de l'intégration de la Personne Handicapée, une initiative de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H). Cette charte étant l'aboutissement de réflexions de personnes en situation de handicap, reprenant quinze principes forts sur lesquels il est demandé aux communes de s'engager.

La Ville de Verviers a signé cet engagement à plusieurs reprises (2001-2007-2013) bien décidée à s'impliquer et à promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap par des actions concrètes. Le label "Handycity" a été attribué à trois reprises à la Ville de Verviers, en récompense des efforts fournis.

En septembre 2019, la Ville de Verviers a renouvelé son adhésion à la nouvelle charte de l'ASPH basée sur 5 grands items démontrant ainsi leur volonté de poursuivre leur investissement quant à l'inclusion des personnes en situation

de handicap au sein de la commune. La commune est en effet le lieu de vie quotidien de tout un chacun, le premier lieu d'intégration de la personne handicapée, veillant à considérer celle-ci comme citoyen à part entière. Suite à cette adhésion, depuis des années, diverses actions sont menées par le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap et par l'Echevinat de l'Egalité des Chances.

SECTION 7 – MAISON DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS (MECA)

En 2019 nous comptabilisons :

- 5 nouvelles adhésions :
 - Arpège-Prélude A.S.B.L.
 - FPS A.S.B.L.
 - Osons en Parler A.S.B.L.
 - I.B.M. Salman A.S.B.L.
 - Safpa A.S.B.L.
 - Un autre regard A.S.B.L.
- 3 demandes de siège social :
 - Futurofoot A.S.B.L.
 - Comité Verviers Palestine A.S.B.L.
 - Verts et Jeunes A.S.B.L.
- 2 fins d'adhésion :
 - L'Apem 21 A.S.B.L.
 - Les Outils du Théâtre A.S.B.L.

Ce qui porte le nombre d'associations adhérentes et actives à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations à **51 associations.**

En 2019, les salles de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations ont été réservées par des associations :

| Salles | Nombre de locations |
|---------------------------------|---------------------|
| Aquatium | 75 |
| Hodimont 44 | 474 |
| Salle de Formation | 656 |
| Espace Michèle Dupuis | 513 |
| Bibliothèque | 416 |
| Bureau | 329 |
| Cuisine | 144 |
| Salle du 2 ^{ème} étage | 280 |

Environ 19.000 personnes ont fréquenté nos locaux durant l'année écoulée.

Plusieurs associations utilisent les locaux de la MECA régulièrement. C'est le cas de :

- **L'a s b l AMI**, pour ses cours de FLE,
- **CIEP MOC**, pour l'apprentissage du français,
- **L'a s b, l L'Epée**, qui tient sa permanence sociale pour les personnes sourdes et malentendantes.
- **L'a s b l Paroles**, dont le but est de promouvoir la langue, la littérature et la culture russe et ouïghour au travers de la danse, la cuisine, l'artisanat.
- **La Communauté Hellénique**, pour l'apprentissage du grec et de la culture grecque, ainsi que des réunions tous les samedis.
- **Télé-Entraide**, service d'écoute à toute personne en difficultés où en détresse. Apport d'une aide psychologique et morale par tél où autres moyens.
- **La Teignouse**, qui donne des formations pour les professionnels de l'éducation et de l'accueil temps libre
- **Le Monde solidaire**, qui donne des formations en français.

Les autres viennent plus ponctuellement pour des réunions, l'organisation de débats, de rencontres, de sensibilisations... :

- * **L'a s b l belgo-marocaine**, et celle des ressortissants guinéens pour leurs rencontres et aides diverses envers leurs ressortissants
- * **Le Service de prévention**, pour l'accueil des mamans autour d'un échange culinaire

* **A.T.D. Quart-Monde**, pour la lutte contre la pauvreté et la prise en charge des personnes en difficultés.

Pour le local accessible aux personnes à mobilité réduite « Hodimont 44 » les plus réguliers sont :

- **Le CCEV**, pour ses cours de FLE et de rattrapage scolaire,
- **Le Service de Prévention**, pour aider les gens à remettre de l'ordre dans leurs papiers administratifs et leur journée de rencontre.
- **Le Centre femme**, pour ses cours de FLE
- **Le Serac**, organisation de réunions afin de promouvoir le sport en pleine nature.

Activités organisées durant l'année par les associations membres.

Maison de l'Égalité des Chances et des associations.

- **A.T.D.Q.M.** :
organisation de plusieurs journées favorisant la rencontre et la découverte de L'A.S.B.L.
Les 22/01, 01/02, 08/03, 15/03, 22/03, et 29/03.
- **Ligue des Droits de L'Homme** : Apéro citoyen « La place des femmes dans « l'Espace Public » Le 13/03/2019
- **Grappa** : Les 28 et 29 mai, ateliers parents-enfants.
- **Ensemble Autrement** : Le 21/06/2019, journée de formation pour les professionnels.
Durant les mois de juillet et août, organisation de tables de conversation. Celles-ci sont organisées grâce au Partenariat entre les a s b l suivantes : Action Langues, Lire et Ecrire, et le Plan de Cohésion Sociale.
- **Pac** : Du 17/09/2019 au 19/12/2019, modules de formation pour les écrivains Publics.
- **La belle Diversité** : Le 21/09/2019, journée internationale de la paix et de la biodiversité.
- **La Teignouse** : du 21/10 au 15/12, formation à destination des accueillantes extra-scolaires, d'assistantes aux enseignants, (animation, déontologie, création, jeux.)
- **Égalité des Chances** : le 14/12, Fabrique des liens citoyens Rencontre entre les citoyens des différents quartiers de la ville afin de faire le point, d'évaluer, d'échanger, sur les projets annuels et futurs.
- « **Cuisine Arts** » : en collaboration avec les A.S.B.L Ami, Monde Solidaire et l'association citoyenne belgo-marocaine.
- Plusieurs ateliers cuisine ont été réalisés sur des thèmes du monde entier, les 14/03, 18/04, 07/05, 13/06, 19/09, 10/10, 14/11, 05/12.
Les thèmes abordés cette année sont : la Saint-Valentin avec l'Italie, l'île de Cuba, la fête de pâques orthodoxe avec la Russie, le Mexique, halloween, et pour clôturer l'année, la France et sa gastronomie.
Dans le cadre de ce même projet, des ateliers enfants ont été réalisés, ceux-ci ont lieu durant les périodes de congés scolaires, soit : le 07/03, les 10 et 16 avril, 30/10, 27/12.
Les thèmes abordés cette année sont :
- La fête du printemps : chasse aux œufs, coloration de ceux-ci, création d'un lapin de pâques. Pour le goûter, confection d'un oiseau garni aux graines de sésame.
- Mexique : présentation du pays par « Mouk » Création d'une « piñata », le but ensuite est de la faire éclater afin de récolter les bonbons contenus à l'intérieur. Préparation de tacos sucrés.
- Fête d'Halloween : création de fantômes à l'aide tampons d'ouate, de squelettes avec des cotons tige. Pour le goûter, préparation de petites araignées avec du chocolat et des Smarties.
- Fête de Noël : création d'un Père Noël avec différents matériaux (assiettes cartonnées, papiers de couleur...) Pour le goûter, préparation d'une pâte sablée, ensuite à l'aide de différentes formes, découpe de petits biscuits. Après cuisson, ajout d'un glaçage royal et décoration de ceux-ci avec différentes sortes de décorations comestibles.

A Hodimont 44.

- **Le C.C.E.V**, Les 19,20,21/08/2019 : Organisation de sa grande journées « donnerie », à l'attention des plus démunis (vêtements, matériel scolaire...).

L'équipe du service MECA est composée d'une employée administrative ½ ETP (de 8h à 12h) et d'une technicienne de surface.

L'employée administrative prend en charge : la gestion de la MECA dans son infrastructure, les appels téléphoniques, la gestion des rendez-vous, la réalisation de différents travaux administratifs (tableaux, recherches, mails...), l'accueil du public et la gestion de la demande des personnes se présentant au service.

SECTION 8 – SUBSIDES

1. Subsidés de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'Egalité des Chances, gère les demandes de subsidés dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsidés à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- CEPAG A.S.B.L
- Plate-forme de soins palliatifs de l'Est francophone A.S.B.L.
- Serac A.S.B.L.
- Les Copains" de Mangombroux
- A.S.B.L. AMONSOLI
- Centre Femmes/Hommes Verviers
- Comité d'Entraide Dialyse
- La Belle Diversité
- PAC - Collaboration FPS
- MAC
- FPS - CPF

2. Octroi d'un subside numéraire à l'ASBL « Amicale Silencieuse » :

Il a été octroyé un subside de 1000€ à l'asbl « L'Amicale silencieuse de Verviers ». Ce subside leur permettra de financer la location de la salle Deru dans le cadre de leurs rencontres mensuelles.

SECTION 9 – SANTE

1. Journée de lutte contre le Sida : en collaboration avec la plateforme COVRAS.

Cette année deux actions ont été menées le vendredi 29 décembre :

- Distribution de ruban rouge et de préservatifs à la Gare de Verviers de 6h00 à 10h00.
- Animation de sensibilisation pour les élèves de 5 et 6ème année de Ste Claire, sur base d'ateliers d'échange et de témoignage. Une cinquantaine d'élèves ont pris part à cette matinée.

2. Conférence Thérapie Assistée par l'Animal, en collaboration avec le CVPS

Le 28 novembre, à la salle de l'ARC, une conférence sur la TAA a été mise en place. Elle a accueilli 48 personnes, professionnels et particuliers.

3. Greendeal :

La ville de Verviers a adhéré à la charte Greendeal portée par le gouvernement wallon au mois de mai 2019.

Une première rencontre de différents partenaires a été organisée le 14 novembre 2019 afin d'envisager les différentes pistes à poursuivre pour la mise en place d'une démarche cohérente pour la qualité des repas fournis dans les cantines de collectivité sur le territoire verviétois.

À poursuivre en 2020.

4. Menu Santé :

Différents premiers contacts ont été pris avec le secteur horéca pour promouvoir la démarche Menu Santé. La création d'un label et de ce qui doit l'accompagner sera réfléchi et mise place en 2020.

SECTION 10 – DIVERS

1. Chômage

Contrôle trimestriel pour les travailleurs à temps partiel. En 2019, on peut compter 335 travailleurs à temps partiels qui sont venus faire estampiller leurs documents entre 1 à 4 fois sur l'année. Ce qui représente une diminution de 115 personnes.

2. Demandes de renseignements

Le Service de l'Egalité des Chances et de l'Intégration reçoit et répond régulièrement aux demandes d'informations d'ordre social (exclusion ou contrôle de chômeurs, garde d'enfants, aide à domicile, loisirs aînés, logement, avantages sociaux, problèmes juridiques d'ordre social, ...).

SECTION 11 – LOGEMENT

1.- Conseiller « logement »

- transmis du rapport d'exécution 2018 (période du 01.01.18 au 31.12.18) au SPW, en date du 12.08.19 ;
- transmis de la demande officielle de la 12^{ème} subvention au SPW, en date du 12.08.19 ;
- transmis du 11^{ème} rapport d'activités (période du 01.01.18 au 31.12.18) à l'UVCW, en date du 30.09.19 ;

2.- Contentieux - arrêté d'inhabitabilité - immeuble sis rue Aux Laines, 22

- réception, en date du 18.02.18, des premières conclusions rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT », pour la défense des intérêts de la Ville ;
- réception, en date du 28.05.19, des conclusions adverses, transmises par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » ;
- réception, en date du 18.06.19, des conclusions additionnelles, rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » ;
- réception, en date du 09.08.19, des conclusions additionnelles et de synthèse adverses, transmises par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » ;
- réception, en date du 13.09.19, des conclusions additionnelles et de synthèse, rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »
- réception, en date du 13.11.19, de la copie du jugement prononcé en date du 12.11.19 ; lequel est :
 - transmis par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » ;
 - favorable à la Ville (la partie adverse étant déboutée avec charge des dépens) ;
 - susceptible d'appel ;

3.- Modalités de facturation des prestations

- 3.1. du Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » :
sur présentation de facture, le Collège communal, décidait - en sa séance du 27.03.19 - de mandater le paiement de l'état de frais et honoraires de l'ordre de 224,76 € au Cabinet « de BEER de LAER et PETIT » ;
- 3.2. de la « Zone de Secours Vesdre, Hoëgne & Plateau » des dossiers de "commission salubrité / sécurité / santé » nécessitant la présence d'un Agent Préventionniste :
total de 34.129 €, mandatés - à hauteur de 26.509 € - en date des 05.03.19, 02.05.19, 17.05.19, 04.09.19, 17.09.19, 01.10.19, 09.12.19 ; sachant que le solde de 7.620 € sera payé en 2020 ;

4.- Ancrage communal

- 4.1. 2009-2010 / fiche 12 (rue de la Chapelle, 35-45) - 6 logements sociaux :
 - le chantier est staté du fait de la faillite de l'entreprise SOGEPAR ;
 - le litige l'opposant à la Ville s'est clôturé par la fin de la relation contractuelle ;

- le SPW fixait à la Ville (en date du 10/01/19), au 15/02/19, la date butoir pour l'informer de sa position (continuer en relançant la procédure de marché public ou vendre), sous peine de désengagement du solde du subside ;
- en sa séance du 30/01/19, le Collège décidait de vendre ; cela :
- selon dépenses (travaux + remboursement des subsides) estimées à 1.299.109 € (montant duquel serait déduit la vente des 6 immeubles) ;
- plutôt que de poursuivre le projet (dont coût estimé à 1.488.109 €) ;
- sachant que la mise à la vente est en cours auprès de l'Etude du Notaire A-C WATHELET ;

4.2. 2012-2013 / fiche 7 (rénovation de 4 logements d'insertion, rue des Raines, 86) :

- le montage financier de type « partenariat public/privé » - soumis à l'instruction de l'Inspecteur des Finances et de la Directrice de l'AWAP - est resté sans réponse ;
- parallèlement, des contacts informels ont été entrepris avec un privé ; cela :
- selon formule de :
 - démolition/assainissement, aux frais de la Ville, de l'immeuble sis en vis-à-vis rue des Alliés, 67/69/71 ;
 - vente, à vil prix, de l'ensemble (arrière compris) ;
 - rénovation / aménagement des lieux ;
- sachant que :
 - l'intéressé a renoncé ;
 - d'autres candidats potentiels existent ;

4.3. 2014-2016 :

- a. construction de 9 logements sociaux assimilés, par le FLW, sur le terrain communal sis rue des Weines, 28 :
 - la phase 1 du « master-plan » a été approuvée par le Collège, en sa séance du 15.02.19 ;
 - l'approbation de la phase 2 est conditionnée à un accord mutuel - à trouver entre le F.L.W. et l'occupant des lieux - quant à une version alternative à la 1^{ère} étude ; laquelle prévoit d'augmenter le nombre d'emplacements de parking de 26 à 31 unités (auquel s'ajouterait une cinquantaine, à aménager, à terme, sur l'ancien terrain de basket de l'école communale) ;
 - le F.L.W. :
 - par courrier daté du 02/08/19 est disposé - selon nouvelle convention d'occupation à titre précaire (à conclure, dès signature du bail emphytéotique) - à permettre audit occupant de disposer de leur terrain, à titre gracieux, durant la période précédant les travaux ;
 - est occupé à établir le coût exact des travaux ; la Ville étant appelée à combler la différence entre celui-ci et le subside régional (soit, 1.220.000 € lui promis), dans un contexte où la mission d'Architecture est neutre (puisque réalisée en interne par le F.L.W.) ;
- b. reconstruction de 6 logements sociaux, par la slsp « LOGIVESDRE », rue des Alliés, 67/69/71 :
 - sur demande du C.A. de LOGIVESDRE du 11.03.19 de délocaliser le projet sur le site de son futur Siège social (rue Lejeune), le Conseil communal marquait, en sa séance du 25/03/19, son accord quant à la délocalisation du projet sur le site de son futur siège social (rue Lejeune) ;
 - par courrier, daté du 27.08.19, le SPW validait cette disposition ;

5.- Commissions salubrité/sécurité/santé

- 307 dossiers « commissions sanitaires » ont été traités ;
- 46 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris ;
- 9 arrêtés de surpeuplement ont été pris ;
- 62 arrêtés d'inhabitabilité ont été levés ;
- 1 arrêté d'inhabitabilité a été retiré ;
- 10 arrêtés de surpeuplement ont été levés ;

6.- Taxe sur l'inoctupation des immeubles

- 218 nouveaux dossiers ont été ouverts ;
- 333 dossiers « inoccupation » ont été traités ;
- un total de 107 dossiers sont tombés dans le champ d'application de la taxe (pour un enrôlement de 456.480 € net des dégrèvements et des irrécouvrables) ;

7.- Amendes administratives

Aucun nouveau dossier a été ouvert ;

8.- Prime à la levée d'un arrêté d'inhabitabilité

8.1. règlement-prime / modification

en sa séance du 02/09/19, le Conseil communal adoptait une version modifiée du règlement ad hoc en y insérant un mécanisme compensatoire ; lequel prévoit que la prime vient en déduction de la taxe sur les immeubles inoccupés si le demandeur a honoré toutes ses dettes (hors dernière taxe due) ;

8.2. demandes

le Collège communal réservait une suite favorable à l'octroi d'une prime :

- net de 5.400 € au propriétaire de l'immeuble sis Coronmeuse, 42, en sa séance du 13.09.19 ;
- de 1.890 €, en déduction de la taxe de 2.520 € due, au propriétaire de l'immeuble sis Avenue de Spa, 26, en sa séance du 10.12.19 ;
- de 3.780 €, en déduction de la taxe de 5.040 € due, au propriétaire de l'immeuble sis rue de Limbourg, 84, en sa séance du 10.12.19 (cela, comme suite à son refus décidé en sa séance du 16.07.19) ;
- de 4.860 €, en déduction de la taxe de 5.930 € due, au propriétaire de l'immeuble sis rue la Banque, 18, en sa séance du 17.12.19 ;

9.- Prime à la mise en gestion de logements de 3 chambres ou plus à l'A.I.S.

le Collège communal :

- en sa séance du 29.05.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis Pont de Sommeleville, 1 ;
- en sa séance du 29.05.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement de l'immeuble unifamilial sis Avenue Hanlet, 8B ;
- en sa séance du 22.10.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé au 1^{er} étage (loft 9B) de l'immeuble sis rue de la Filature, 43-45 ;
- en sa séance du 12.11.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé en duplex aux « 2^{ème}/3^{ème} étages » de l'immeuble sis rue du Palais, 20 ;
- en sa séance du 10.12.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé au 2^{ème} étage droit de l'immeuble sis rue de Liège, 37 ;
- en sa séance du 17.12.19, décidait d'engager un montant de 15.000 € au propriétaire de 5 logements en construction sur le site « ancienne caserne COGNIAUX » (rue de Stembert, 262/264), à titre conservatoire (sa liquidation étant différée à la réception des travaux de fin de chantier) ;
- en sa séance du 17.12.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement situé en duplex aux « 1^{er}/2^{ème} » de l'immeuble sis rue Francomont, 12 ;
- en sa séance du 17.12.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement de l'immeuble unifamilial sis rue Léopold Mallar, 57 ;
- en sa séance du 17.12.19, décidait d'octroyer une prime de 3.000 € au propriétaire du logement de l'immeuble unifamilial sis rue de Stembert, 221 ;

10.- Permis de location

le Collège communal :

- en sa séance du 06.02.19, refusait d'octroyer des permis de location au propriétaire des 2 logements situés aux (1) 4^{ème} étage avant et (2) 4^{ème} étage arrière de l'immeuble sis rue des Raines, 36 ;
- en sa séance du 13.03.19, octroyait des permis de location au propriétaire des 2 logements situés aux (1) rez-de-chaussée et (2) 1^{er} étage avant de l'immeuble sis rue de Hodimont, 6 ;

- en sa séance du 20.03.19, octroyait un permis de location au propriétaire d'1 logement collectif (composé de 2 unités individuelles situées au 3^{ème} étage avant et 3^{ème} étage arrière) de l'immeuble sis rue du Centre, 101 ;
- en sa séance du 03.04.19, octroyait un permis de location au propriétaire du studio sis à l'entresol de l'immeuble sis rue Henri Davignon, 6 ;
- en sa séance du 27.08.19, octroyait des permis de location au propriétaire des logements situés (1) au rez arrière (annexe) et (2) à l'entresol « rez/1^{er} » de l'immeuble sis rue Peltzer de Clermont, 11 ;
- en sa séance du 27.08.19, octroyait (pour renouvellement) des permis de location au propriétaire des 2 logements situés aux (1) 1^{er} étage et (2) 2^{ème} étage de l'immeuble sis Pont Saint Laurent, 21-23 ;
- en sa séance du 03.09.19, octroyait (pour renouvellement) un permis de location au propriétaire du logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis Chaussée de Hesuy, 58 ;
- en sa séance du 10.09.19, octroyait un permis de location au propriétaire des logements situés aux (1) 2^{ème} étage et (2) 3^{ème} étage de l'immeuble sis rue Coronmeuse, 41/43 ;
- en sa séance du 08.10.19, retirait les permis de location (délivrés en date du 08.09.17) au propriétaire des logements situés aux (1) rez, (2) 1^{er}, (3) 2^{ème} et (4) « 3^{ème}/4^{ème} » de l'immeuble sis rue Coronmeuse, 16/18 (pour cause de non-respect du permis d'urbanisme délivré en date du 28.02.14) ;
- en sa séance du 08.10.19, retirait les permis de location (délivrés en date du 07.04.17) au propriétaire des logements situés aux (1) rez, (2) 1^{er} et (3) 2^{ème} de l'immeuble sis rue de la Montagne, 115/117 (pour cause de déclaration des logements inhabitables, par arrêté pris en date du 10.04.19) ;
- en sa séance du 08.10.19, octroyait un permis de location au propriétaire du logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue des Alliés, 49 ;

11.- scrifs « HABITAT In Vesdre »

en sa séance du 22.05.19, le Collège communal mandatait le paiement de 100 € (50 % du subside requis) sur le compte de la scrifs « Habitat In Vesdre » ; le solde de 100 € (50 %) étant à payer à la réception de la pièce justificative (ce qui sera fait, en date du 02.07.19) ;

12.- Prime à la valorisation des façades d'immeubles d'habitation remis en conformité

12.1. périmètres éligibles 2019

en sa séance du 30.01.19, le Collège communal arrêtaient les trois périmètres éligibles à la prime pour 2017 (« Vieille Ville » et « Hypercentre » et « Ville Haute ») ;

12.2. primes :

12.2.1. immeuble sis rue de Bruxelles, 31/33

le Collège communal, en ses séances des :

- 27.04.18, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime ; sachant que le crédit de 5.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné était d'ores et déjà réservé ;
- 22.10.19, fixait - à la demande dudit propriétaire (et compte tenu que le carnet de commande de l'entreprise chargée du chantier était complet d'ici la mauvaise saison) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 31.05.19 ;

12.2.2. immeuble sis Mont du Moulin, 12

le Collège communal, en ses séances des :

- 08.05.19, fixait - à la demande du propriétaire du bien concerné (et compte tenu que l'entreprise chargée du chantier ne pourra pas le démarrer avant mi-août 2019, pour des questions de planning) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 30.09.19 ;
- 03.12.19, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice dudit propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 12.11.19) ;

12.2.3. immeuble sis rue du Pont, 8/10

le Collège communal, en sa séance du 08.05.19, mandatait le paiement de 7.500 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.04.19) ;

12.2.4. immeuble sis rue des Alliés, 75/77

le Collège communal, en sa séance du 29.05.19, mandatait le paiement de 5.998 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 24.05.19) ;

12.2.5. immeuble sis rue des Raines, 65/67

le Collège communal, en sa séance du 02.07.19, mandatait le paiement de 10.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 25.06.19) ;

- 12.2.6. immeuble sis rue des Raines, 70 - rue Renier, 2A
le Collège communal, en ses séances des :
- 02.07.19, fixait - à la demande du propriétaire du bien concerné (et compte tenu qu'un imprévu, intervenu au niveau de la rénovation du pignon, a retardé le chantier) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 31.08.19 ;
 - 08.10.19, mandatait le paiement de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice dudit propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 26.09.19) ;
- 12.2.7. immeuble sis rue des Martyrs, 5
le Collège communal, en sa séance du 09.07.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 7.500 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.8. immeuble sis rue Ortmans, 56/58
le Collège communal, en ses séances des :
- 03.09.19, fixait - à la demande de la propriétaire du bien concerné (et compte tenu d'un engorgement de la charge administrative, technique et financière inhérentes aux dossiers ré-ouverts, dans le cadre de l'acquisition – courant second semestre 2018 – de 5 immeubles) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 30.11.19 ;
 - 12.11.19, refixait - à la demande de la propriétaire du bien concerné (et compte que les mauvaises conditions climatiques présentes et à venir pourraient nuire gravement à la qualité du travail de l'entreprise chargée du chantier) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 30.04.20 ;
- 12.2.9. immeuble sis rue du Palais, 89/91
le Collège communal, en sa séance du 17.09.19, mandatait le paiement de 4.681 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 10.09.19) ;
- 12.2.10. immeuble sis rue Coronmeuse, 12/14
le Collège communal, en sa séance du 24.09.19, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice des propriétaires du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 20.09.19) ;
- 12.2.11. immeuble sis rue de Dinant, 2
le Collège communal, en sa séance du 15.10.19, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 10.10.19) ;
- 12.2.12. immeuble sis rue Renkin, 36/38
le Collège communal, en sa séance du 22.10.19, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 17.10.19) ;
- 12.2.13. immeuble sis rue Renkin, 45 - rue de Namur, 28
le Collège communal, en sa séance du 22.10.19, mandatait le paiement de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice du mandataire légal de la propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 17.10.19) ;
- 12.2.14. immeuble sis rue de la Colline, 24
le Collège communal, en sa séance du 12.11.19 fixait - à la demande du propriétaire du bien concerné (et compte tenu que le carnet de commande de l'entreprise chargée du chantier était complet d'ici la mauvaise saison) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 31.05.20 ;
- 12.2.15. immeuble sis rue des Raines, 19
le Collège communal, en sa séance du 12.11.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 5.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.16. immeuble sis rue de Namur, 15
le Collège communal, en sa séance du 12.11.19, mandatait le paiement de 4.232 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 07.11.19) ;
- 12.2.17. immeuble sis rue du Collège, 72/74
le Collège communal, en sa séance du 12.11.19 fixait - à la demande du propriétaire du bien concerné (et compte tenu que le carnet de commande de l'entreprise chargée du chantier était complet d'ici la mauvaise saison) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 31.05.20 ;

- 12.2.18. immeuble sis rue des Minières, 57/59
le Collège communal, en sa séance du 10.12.19, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 22.11.19) ;
- 12.2.19. immeuble sis rue Grandjean, 28
le Collège communal, en sa séance du 10.12.19, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 5.000 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.20. immeuble sis rue du Centre, 8 - rue de la Colline

le Collège communal, en sa séance du 10.12.19, statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.21. immeuble sis Crapaurue, 139
le Collège communal, en sa séance du 10.12.19 fixait - à la demande du propriétaire du bien concerné (et compte tenu que le carnet de commande de l'entreprise chargée du chantier était complet d'ici la mauvaise saison) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 30.04.20 ;
- 12.2.22. immeuble sis rue Sécheval, 24
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 fixait - à la demande du propriétaire du bien concerné (et compte tenu que le carnet de commande de l'entreprise chargée du chantier était complet d'ici la mauvaise saison) - la date butoir (de rigueur) de fin des travaux au 31.05.20 ;
- 12.2.23. immeuble sis rue de la Tuilerie, 3/5 - rue du Vieil Hôpital, 23
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.24. immeuble sis rue des Raines, 45/47 (avant/arrière)
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice de la propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.25. immeuble sis rue de la Banque, 18 - rue des Martyrs
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.26. immeuble sis rue Henri Hurard, 75
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 7.500 € au bénéfice de la propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.27. immeuble sis rue des Raines, 113/115
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19, mandatait le paiement de 7.500 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 12.12.19) ;
- 12.2.28. immeuble sis rue de la Paroisse, 14 - rue des Alliés
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statuait positivement (de façon provisoire et conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 10.000 € (2 x 5.000 €) au bénéfice du propriétaire du bien concerné ;
- 12.2.29. immeuble sis rue des Raines, 90
le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 5.000 € au bénéfice de la propriétaire du bien concerné ;

13.- Prime à la création de logements au-dessus des commerces

- prime-immeuble sis rue de l'Harmonie, 32/34

le crédit de 5.000 € est désengagé puisque le propriétaire du bien concerné a renoncé à déposer une demande en bonne et due forme ;

- aucune demande n'a été déposée en 2019 ;

14.- Réforme de la lutte contre l'inoccupation des immeubles d'habitation

en sa séance du 03.04.19, le Collège communal décidait de reproduire ultérieurement ce point, tel que lui présenté sous la mandature précédente (soit, en séance du 04.05.18) ;

15.- Déclaration de politique du logement – mandature « 2019-2024 »

en sa séance du 27.05.19, le Conseil communal approuvait ladite déclaration ;

16.- « Cellule Observatoire et Cartographie »

en sa séance du 05.06.19, le Collège communal marquait son accord sur la mise en place de ladite cellule bicéphale et transversale ;

17.- Règlement relatif à la numérotation et sous-numérotation des immeubles sur le territoire communal

en sa séance du 24.06.19, le Conseil communal adoptait ledit règlement ;

18.- Charte de l'approche multidimensionnelle de l'habitat (en termes de mixité sociale, typologique et fonctionnelle)

en sa séance du 16.12.19, le Conseil communal adoptait ladite charte ;

19.- Modification du règlement communal en matière de sécurité incendie

en sa séance du 24.09.19 attribuait le marché de consultation juridique à la srl « EXPLANE », pour un montant forfaitaire de 2.000 € htva ;

20.- Réunions annuelles du comité de gestion « logement »

conformément à l'article 187 § 3 du Code Wallon du Logement (qui prescrit qu'une réunion de concertation réunissant les acteurs de la politique du logement doit être organisée par le Bourgmestre ou son délégué au moins une fois par an) ; celles-ci ont eu lieu :

- le 18.03.19 (pour 2018) ;
- le 09.12.19 (pour 2019) ;

21.- Délégation de compétence :

- en date du 02.09.19, Mme Muriel TARGNION, Bourgmestre, révoque la délégation de compétence consentie le 04.12.18 à M. l'Echevin du Logement, Freddy BREUWER et portant sur la compétence d'adopter toute mesure destinée à assurer le maintien de la sécurité publique sur le plan de prévention des incendies et l'amélioration structurelle des conditions des logements, en ce compris dans le cadre de l'adoption d'arrêtés d'inhabitabilité ; cela selon affichage aux valves du 03.09.19 au 10.09.19 ;
- en date du 04.09.19, Mme Muriel TARGNION, Bourgmestre, délègue à Mme l'Echevine du Logement, Sophie LAMBERT, la compétence d'adopter toute mesure destinée à assurer le maintien de la sécurité publique sur le plan de prévention des incendies et l'amélioration structurelle des conditions des logements, en ce compris dans le cadre de l'adoption d'arrêtés d'inhabitabilité ; cela selon affichage aux valves du 05.09.19 au 12.09.19.

SECTION 12 – AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

1.- Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs :

en ses séances des 24.06.19 et 02.09.19, le Conseil communal désignait Mesdames BASAULA NANGI, LAMBERT et DARRAJI ainsi que Messieurs BREUWER et ELSEN comme représentants de la Ville à l'Assemblée Générale et en tant que candidats administrateurs au sein de l'ASBL « LOGEO » ;

2.- Mesures de contrôle financier : comptes 2019 et budget 2020

en sa séance du 16.12.19, le Conseil communal approuvait les comptes 2019 et le budget 2020 de l'A.I.S. :

- comptes 2019 : boni de 33.400,58 € ;
- budget 2020 présenté avec un boni de 35.202 € ;

3.- Octroi de subventions sous forme d'argent et autres

- en sa séance du 16.12.19., le Conseil communal approuvait l'octroi, pour l'exercice 2019, de subventions directes et indirectes à l'A.I.S ; soit :
- 30.364 € sous forme d'argent ;
- 10.580 € sous forme de mise à disposition de trois bureaux dans les bâtiments communaux sis rue du Collège, 62 et prise en charge des énergies desdits locaux.

TITRE VI

ATTRIBUTION DE M. LE QUATRIEME ECHEVIN, ALEXANDRE LOFFET

SECTION 1 - RESSOURCES HUMAINES

1.- Décisions du Conseil communal

Le 28 janvier 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S) », avec effet au 7 janvier 2019, convention prenant fin à la date d'installation du Conseil de l'Action Sociale renouvelé après les élections communales de 2024, et au plus tard le 15 janvier 2025;
- adopté la convention de détachement d'une chef de bureau administratif auprès de la Centrale Générale des Services Publics (CGSP), avec effet à la date du 18 février 2019, et pour une durée indéterminée.

Le 25 février 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Aqualaine », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Service de Santé mentale de Verviers (A.V.A.T.) », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.) », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein du « Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.) », à la date du 1er avril 2019, convention prenant fin le 31 décembre 2019, date de fin de la subvention régionale que la Ville reçoit pour la mise en œuvre de son Plan de Cohésion Sociale;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Lire et Ecrire », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Prévention et Aide à la Jeunesse (P.A.J.) », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Régie Communale Autonome « Synergis », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'association Chapitre XII, le « Relais Social Urbain de Verviers », en abrégé, le « Relais Social », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Sima », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Terrain d'Aventures de Hodimont », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Verviers Ambitions », à la date du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Verviers Music Festivals », à la date du 1er mars 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Association des Parents, des Elèves et des Professeurs (A.P.E.P.) », à la date du 1er mars 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- décidé d'adopter la convention à intervenir entre la Ville de Verviers et le Centre Public d'Action Sociale de Verviers dans le cadre de l'exécution du marché de services, convention portant sur la réalisation d'un marché conjoint occasionnel de services dans le cadre de l'étude requise lors de l'introduction d'un dossier de demande de prime régionale à la constitution et au développement d'un second pilier de pension pour les agents contractuels, dans laquelle les deux parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville de Verviers.

Le 25 mars 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.) », à la date du 1er avril 2019, convention prenant fin à la date du 30 septembre 2019;
- retiré le point relatif à la désignation d'un coordinateur pédagogique par détachement (prolongation) de l'ordre du jour.

Le 29 avril 2019, le Conseil communal a :

- décidé d'octroyer une subvention de 2.100 euros sous forme d'argent à l'A.S.B.L. « Association du Personnel de la Ville de Verviers (A.P.V.) »;
- pris acte de la fin anticipée, à la date du 22 avril 2019, du détachement du coordinateur pédagogique dans le cadre de l'enseignement fondamental des écoles communales;
- décidé de suspendre la période d'essai d'un Chef de bureau administratif, pour une nouvelle période de six mois, prenant cours le 1er juin 2019.

Le 27 mai 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de détachement de personnel (un gradué spécifique à mi-temps) auprès de la ZONE DE SECOURS VESDRE-HOEGNE & PLATEAU, pour une durée de six mois prenant cours le 1^{er} juillet 2019;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.) », aux dates des 1er juin 2019 et 1er septembre 2019, convention prenant fin à la date du 31 mars 2025;
- nommé à la date du 1er juin 2019, les membres effectifs et les membres suppléants représentant le personnel à la Commission consultative du Service social du Personnel communal, pour un terme expirant le 31 mai 2022.

Le 02 septembre 2019, le Conseil communal a :

- déclaré qu'il y avait urgence sur le point relatif à l'importance de renforcer le plus rapidement possible le Service Projet vu le départ inopiné d'une attachée spécifique (architecte) et a porté ledit point à l'ordre du jour;
- déclaré qu'il y avait urgence sur le point relatif à l'autorisation de rompre de commun accord le contrat de travail d'une agente pour la libérer de ses fonctions le plus rapidement possible et a porté ledit point à l'ordre du jour;
- adopté la convention d'Assurance Pensions 1er pilier (pensions légales) Pensions statutaires résiduelles et pensions de mandataires locaux à la date du 01 septembre 2018;
- décidé de rompre de commun accord, le contrat de travail d'un Chef de bureau administratif, à la date du 31 août 2019.

Le 30 septembre 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de détachement de personnel (un gradué spécifique à mi-temps) auprès de la ZONE DE SECOURS 5 « WARCHE, AMBLEVE, LIENNE », pour une durée d'un an prenant cours le 04 octobre 2019.

Le 21 octobre 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. " Le Denier de l'Ecole Communale d'Ensival (D.E.C.E.) ", à la date du 04 septembre 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2025;
- décidé de suspendre la période d'essai d'un Chef de bureau administratif, pour une nouvelle période de six mois, prenant cours le 1er décembre 2019;
- licencié un agent de niveau 1 à temps plein, gestionnaire en charge du projet Interreg EMR STARTUP, pour le motif suivant : fin des subsides liés au projet Interreg EMR STARTUP.

Le 25 novembre 2019, le Conseil communal a :

- décidé de mettre fin, à la date du 31 décembre 2019, à la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.);
- décidé de mettre fin, à la date du 31 décembre 2019, à la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.);
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.) », à la date du 1er janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2025.

Le 16 décembre 2019, le Conseil communal a :

- adopté la convention de détachement de personnel (un gradué spécifique à mi-temps) auprès de la ZONE DE SECOURS VESDRE-HOEGNE & PLATEAU, pour une durée de six mois prenant cours le 1^{er} janvier 2020;
- adopté la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Ville de Verviers par la Zone de Police Vesdre (Verviers/Dison/Pepinster), à la date du 1er janvier 2020, convention limitée à la mandature de M. l'Echevin BREUWER;
- retiré l'examen du point relatif à la convention de mise à disposition de deux agents contractuels au Service de la Bibliothèque par l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.) » de l'ordre du jour de la présente séance.

2.- Recrutements et réserves de recrutement

Le 20 mars 2019, le Collège communal a :

- arrêté une réserve de recrutement d'agents techniques en Chef (H/F/X) D.9.

Le 18 juin 2019, le Collège communal a :

- arrêté une réserve de recrutement d'employés d'administration (H/F/X) D.4.
- Par ailleurs, en 2019, le Service des Ressources humaines a organisé les recrutements d'agents contractuels suivants :
 - ingénieur industriel ou architecte
 - agent de niveau 1 pour le projet Eurégio Meuse-Rhin - Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n°EMR 67
 - agent de niveau 2 animateur socio-éducatif CPE Rosetta pour l'A.S.B.L. Régie de Quartiers de Verviers
 - agent de niveau 2 animateur social de quartier CPE Rosetta pour le Plan de Cohésion Sociale
 - manœuvre/animateur CPE Rosetta pour l'A.S.B.L. Régie de Quartiers de Verviers
 - ouvrier qualifié maçon/paveur pour le Service Voirie
 - ouvrière (entretien) P.T.P.
 - manœuvre P.T.P.
 - ouvrier concierge
 - ART60 (manœuvres et administratifs)

3.- Désignations - Nominations - Promotions

Au cours de l'année 2019, le Conseil communal et le Collège communal, par délégation, ont désigné ou nommé les agent(e)s :

A. Administration centrale

- 1 Directrice générale faisant fonction pour la durée de la disponibilité pour convenance personnelle du Directeur général.
- 1 chef de bureau administratif à temps plein (38 heures/semaine), à titre définitif, à la date du 1^{er} juillet 2019.
- 1 attaché spécifique à temps plein (38 heures/semaine) pour le Service Projet, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période déterminée de deux ans prenant cours le 05 septembre 2019.
- 1 attachée spécifique à temps plein (38 heures/semaine) pour la Cellule Stratégique, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée prenant cours le 22 octobre 2019. Désignation effectuée dans le cadre de l'exécution de la Politique des Grandes Villes et de la Perspective de Développement Urbain.
- 1 coordinateur administratif par détachement à temps plein (38 heures/semaine) (prolongation) dans le cadre de l'enseignement fondamental des écoles communales, à la date du 1^{er} mai 2019, pour une période de deux ans.
- 1 bibliothécaire gradué à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour assurer à titre intérimaire, les fonctions supérieures de chef de bureau-bibliothécaire, à partir du 26 mars 2019, pour la durée de l'absence pour cause de maladie de l'agent titulaire, mais au plus tard jusqu'au 25 mars 2020.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 agent de niveau 1 à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet FEDER pour le projet Euregio Meuse-Rhin – Eyes of the Euregio (EMR-EYES) – Projet n°EMR 67, pour la période du 26 février 2019 au 31 décembre 2021.
- 1 agent de niveau 1 à mi-temps (19 heures/semaine), dans le cadre du projet INTERREG V A Grande Région – Projet NOE/NOAH, sous le régime du contrat de travail, à durée indéterminée, à partir du 26 mars 2019. Cette désignation est liée à la durée de subsidiation du projet INTERREG V A Grande Région – Projet NOE/NOAH (condition résolutoire liée au contrat).
- 1 agent de niveau 1 à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 02 décembre 2019 au 31 décembre 2019, puis à temps plein (38 heures/semaine) pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet FEDER pour le projet Eurégio Meuse-Rhin - Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n°EMR 67. Désignation effectuée dans le cadre du projet susmentionné et est liée aux subsides.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 agent de niveau 1 à temps plein (38 heures/semaine), à partir du 30 avril 2019, pour une durée indéterminée.
- 1 graduée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période de six mois, prenant cours le 1^{er} avril 2019.

- 1 graduée spécifique, Coordinatrice de projet Hub Créatif, à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une durée indéterminée prenant cours le 16 avril 2019. Cette désignation est effectuée dans le cadre du projet Hub Créatif et liée aux subsides.
- 1 graduée spécifique, animatrice Musée/Culture, à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 5 mai 2019.
- 1 graduée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), pour la Cellule Communication, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 29 août 2019 au 30 novembre 2019.
- 1 graduée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, prenant cours le 1er octobre 2019.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 graduée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 06 janvier 2020, désignation effectuée dans le cadre du subside Grandes Villes – Perspectives de Développement Urbain 2019-2024 (Smarcities).
- 1 gradué spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour assurer, à titre intérimaire, les fonctions supérieures de gradué spécifique en chef (informaticien), à partir du 18 décembre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie, mais au plus tard jusqu'au 17 juin 2020.
- 1 agent de niveau A en qualité de Chef de Cabinet de Mme la Bourgmestre, 2 agents de niveau D en qualité de Secrétaire au Cabinet de Mme la Bourgmestre et 7 agents de niveau D mis à disposition des Cabinets de M. et Mmes les Echevins.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 17 juillet 2019.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} juin 2019.
- 1 auxiliaire d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 13 juin 2019.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 27 mai 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son incapacité de travail.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 29 juin 2019.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 03 juillet 2019 au 30 août 2019.
- 1 employé d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 31 août 2019 au 29 février 2020.
- 1 employée d'administration à temps partiel (17 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} septembre 2019.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 02 septembre 2019 au 1^{er} mars 2020.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 7 octobre 2019.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 16 octobre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 16 décembre 2019 au 15 juin 2020.
- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4., pour les garderies scolaires des écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 17 janvier 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son absence.
- 5 éducateurs à mi-temps (19 heures/semaine), échelle B.1, et 3 éducatrices à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les garderies scolaires des écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} juillet 2019.
- Plusieurs animatrices de garderies pour des périodes bien déterminées, en remplacement d'agents titulaires, pour la durée de leur congé de maladie.

B. Convention de Premier Emploi

- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaines), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. –

A.S.B.L. Régie de Quartiers de Verviers, pour la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019. L'intéressé est affecté à la Régie de quartier SAC 2 « Ensival ».

- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – A.S.B.L. Régie de Quartiers de Verviers, à partir du 16 octobre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie, et pour les éventuelles rechutes pour cause de maladie (dès le moment où l'agent titulaire émarge à la mutualité). L'intéressée est affectée à la Régie de quartier SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'intéressé est affecté à la Régie de quartier SAC 2 « Ensival ».
- 1 agent de niveau 2 « animateur socio-éducatif » à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'intéressée est affectée à la Régie de quartier SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 manoeuvre-animateur à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – A.S.B.L. Régie de Quartiers de Verviers, pour la période du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019. L'intéressée est affectée à la Régie de quartier SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 manoeuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020. L'intéressé est affecté à la Régie de quartier SAC 2 « Ensival ».
- 1 manoeuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de Convention de Premier Emploi "Plan Rosetta" et dans le cadre du projet Grandes Villes/Rénovation Urbaine Z.I.P. Q.I. – Régie de Quartiers de Verviers A.S.B.L., pour la période du 06 janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'intéressée est affectée à la Régie de quartier SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 4 animateurs sociaux de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre des obligations du Gouvernement wallon en matière de conventions de premier emploi « Plan Rosetta », pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les intéressés sont affectés au Plan de Cohésion Sociale et seront mis à disposition au sein d'une A.S.B.L.

C. Maribel social

- 1 employé d'administration à temps partiel (07h36/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 10 janvier 2020, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé parental. L'intéressé est mis à disposition de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers », pour le SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».

D. Personnel ouvrier

- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Signalisation », à titre intérimaire, à partir du 02 février 2019, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 1^{er} février 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Espaces verts/Plantations », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 29 février 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Electricité », à titre intérimaire, à partir du 1er mai 2019, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 avril 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Personnel d'entretien », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} juillet 2019, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Plomberie-Chauffage- Mécanique », à titre intérimaire, à partir du 15 avril 2019, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 14 avril 2020.

- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Techniques générales », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, en remplacement du brigadier titulaire, pendant la durée de l'intérim que celui-ci effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 31 mai 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Espaces verts », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, en remplacement du brigadier titulaire, pendant la durée de l'intérim que celui-ci effectue en qualité de contremaître, et jusqu'au 31 mai 2019, date à laquelle l'agent concerné a présenté la démission de ses fonctions.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Signalisation », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, en remplacement du brigadier titulaire, pendant la durée de l'intérim que celui-ci effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 29 février 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Voirie-Egouts », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, en remplacement du brigadier titulaire, pendant la durée de l'intérim que celui-ci effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 29 février 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Nettoyement », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 29 février 2020.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Sports et Fêtes », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2019, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 29 février 2020.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine) pour le département « Techniques générales », sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 23 avril 2019.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine) pour le département « Espaces verts/Plantations », sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 17 juin 2019.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période de six mois, à partir du 25 juin 2019.
- 2 ouvriers qualifiés maçon/paveur à temps plein (38 heures/semaine), pour le Service Voirie, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 19 novembre 2019.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), pour le Service Signalisation, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 02 octobre 2019 au 1er avril 2020.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2020.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 09 octobre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 06 janvier 2020 au 05 juillet 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 20 janvier 2020 au 19 juillet 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 07 février 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 17 février 2020 au 16 août 2020.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 15 janvier 2020 au 14 juillet 2020.
- 1 ouvrier (concierge), à titre temporaire, à la conciergerie du bâtiment situé rue Spintay 130 à 4800 Verviers, à la date du 1^{er} mai 2019.
- 1 ouvrier (concierge), à titre temporaire, à la conciergerie du bâtiment Electrabel situé Pont Sommeleville 2 à 4800 Verviers, à la date du 19 mai 2019.
- 1 ouvrière (concierge), à titre temporaire, à la conciergerie de l'Ecole communale des Hougnes située rue des Hougnes 128 à 4800 Verviers, à la date du 20 mai 2019.
- 2 ouvrières (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 11 février 2019, en remplacement des deux agents titulaires, pour la durée de leur congé de maladie.

- 1 ouvrière (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 18 septembre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maternité.
- 1 ouvrière (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 21 novembre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 2 ouvrières (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 28 novembre 2019, en remplacement des agents titulaires, pour la durée de leur congé de maladie.

E.- Personnel technique

- 1 attaché spécifique (architecte) à temps plein (38 heures/semaine), à titre définitif, à la date du 1^{er} juillet 2019.
- Via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 attaché spécifique (architecte), à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'aide à la promotion de l'Emploi, pour la période du 29 janvier 2019 au 30 juin 2019, puis pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019.
- 1 agent technique en chef, par promotion, à la date du 13 mai 2019.
- 1 agent technique en chef, à l'essai pour un an, à la date du 13 mai 2019.
- 1 agent technique en chef (Conseillère Logement) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 28 mai 2019.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 agent technique en chef (Conseiller en Environnement) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 13 mai 2019.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 agent technique en chef (Conseiller Logement) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 13 mai 2019.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 agent technique en chef à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 13 mai 2019.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 gradué spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion pour l'Emploi, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

F. Programme de Transition Professionnelle (P.T.P.)

- 5 ouvrières (entretien) à quatre cinquièmes temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°852 « Entretien ».
- 10 ouvriers (entretien) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°852 « Entretien ».
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°3754 « Environnement – Actions propreté publique ».
- 3 manœuvres à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°2230 «Wallo'net ».
- 4 manœuvres à quatre cinquièmes temps, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Projet n°745 « Travaux ».

G. Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L. :

- 1 puéricultrice à temps partiel (30 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte Garderie, à partir du 1^{er} mars 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son écartement de service, suivi de son congé de maternité et de son congé d'allaitement. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival » pour la Halte Garderie.
- 1 puéricultrice à temps partiel (30 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte Garderie, à partir du 6 novembre 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de vacances. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival pour la Halte Garderie. L'A.S.B.L. prendra en charge le coût salarial imputable à la Ville.
- 1 puéricultrice à temps partiel (7 heures 36'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva for Life » pour la Halte Garderie, à partir du 6 janvier 2020, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de sa réduction d'un cinquième de carrière professionnelle, dans le cadre du congé parental. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L « Régie de quartiers de Verviers » - SAC 2 « Ensival pour la Halte Garderie.

- 1 ouvrier compagnon (filière horeca) à temps partiel (25 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 25 janvier 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie. L'intéressé est mis à disposition du SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 ouvrier (compagnon) à temps partiel (5 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 25 janvier 2019, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie. L'intéressé est mis à disposition du SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».

H. Plan de Prévention

- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, une Fonctionnaire de Prévention et Evaluatrice interne du Plan de Prévention, à temps plein (38 heures/semaine), à la date du 30 avril 2019.
- 1 graduée spécifique intervenante sociale à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée déterminée, prenant cours le 1er avril 2019 et se terminant le 30 septembre 2019.
- 1 graduée spécifique intervenante sociale à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à la date du 1er octobre 2019.
- 1 intervenant social à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour une durée indéterminée, prenant cours le 1er juillet 2019.
- 1 graduée spécifique à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 1er novembre 2019, désignation liée aux subsides du Plan de Prévention (condition résolutoire au contrat).
- 1 gardien de la paix à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 1er juillet 2019.

4.- Démissions

Administration communale

- 1 attaché spécifique à temps plein en charge de la coordination de la Politique des Grandes Villes, à la date du 13 septembre 2019.
- 1 agent de niveau 1 à temps plein en charge du projet FEDER Eurégio Meuse-Rhin - Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n° EMR 67, à la date du 13 novembre 2019.

5.- Disponibilité pour cause de maladie

A. Personnel administratif

- 1 employé d'administration

B. Personnel ouvrier

- 1 contremaître
- 4 manœuvres

6.- Disponibilité pour convenance personnelle

A. Personnel administratif

- Le Directeur général
- 1 Chef de bureau administratif
- 2 attachées spécifiques (architectes)
- 1 attaché spécifique (mode de gestion externe)
- 1 graduée spécifique (Conseillère en Logement)
- 2 employés d'administration
- 1 employée d'administration (pour la période du 02 septembre 2019 au 19 septembre 2019)
- 1 employée d'administration (pour diverses périodes de quelques jours en 2019)

B. Personnel ouvrier

- 1 brigadier

7.- Interruptions de la carrière professionnelle

Interruption complète

- 1 psychologue

Interruption de moitié

- 1 ouvrier qualifié

Un cinquième temps

- 1 graduée spécifique
- 4 employées d'administration
- 1 manoeuvre

Un cinquième temps dans le cadre d'un congé parental

- 2 attachés spécifiques (architectes)
- 1 agent technique en chef
- 1 évaluatrice interne et collaboratrice financière
- 1 collaboratrice administrative et financière ½ temps et intervenante sociale ½ temps
- 1 intervenante sociale
- 1 puéricultrice
- 7 employés d'administration
- 1 ouvrier qualifié

Un dixième temps

- 1 gradué spécifique
- 2 employés d'administration

8.- Prestations réduites pour convenance personnelle

- 1 agent technique (à 4/5 temps)

9.- Semaine de quatre jours

- 1 agent technique
- 1 intervenante sociale
- 5 employées d'administration

10.- Suspensions de contrat

- 1 agent technique – suspension complète du 11/03/2019 01/07/2020.

11.- Licenciements

Le Collège communal, en séance du 03 avril 2019 a décidé :

- de licencier un ouvrier qualifié, à la date du 08 avril 2019, moyennant paiement d'une indemnité de rupture correspondant à un préavis de 11 semaines - motif : manque de qualité du travail accompli, de compétences et d'efficacité, mais aussi manque de déontologie, d'initiative et d'investissement professionnel;
- de licencier un employé d'administration, à la date du 08 avril 2019, moyennant paiement d'une indemnité de rupture correspondant à un préavis de 11 semaines - motif : difficultés d'intégration au sein de différentes équipes et impossibilité pour l'administration communale de proposer un travail correspondant au mode de fonctionnement de l'intéressé de travailler seul.

12.- Commission consultative du Service social du Personnel communal

Au cours de l'année 2019, la Commission consultative du Service social du Personnel communal ne s'est pas réunie.

Au vu desdits dossiers, le Collège communal a attribué soit des dons, soit des avances remboursables.

13.- Pensions fixées par le Conseil communal :

A. Personnel administratif

- 1 employée d'administration, à la date du 31 mai 2019

- 1 employée d'administration, à la date du 1^{er} janvier 2020

B. Personnel technique

- 1 agent technique en Chef, à la date du 1^{er} décembre 2018 (pension prématurée définitive)
- 1 agent technique en Chef, à la date du 29 février 2020
- 1 agent technique, à la date du 1^{er} juillet 2019

C. Personnel ouvrier

- 1 contremaître en Chef, à la date du 29 février 2020
- 1 ouvrier E (fontainier), à la date du 1^{er} novembre 2018 (pension prématurée définitive)
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 30 avril 2020
- 1 manœuvre, à la date du 1^{er} novembre 2019 (pension prématurée définitive)
- 1 manœuvre, à la date du 31 octobre 2019.
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 1^{er} janvier 2020
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 31 mai 2020

Le Conseil communal a également fixé le montant de la pension de retraite pour inaptitude physique à octroyer, à titre définitif, par la Société Wallonne des Distributions d'Eau (S.W.D.E.), à partir du 1^{er} novembre 2018, à un ouvrier E (fontainier) de l'ex-Distribution d'Eau.

Pensions fixées par le Collège communal :

Le Collège communal a décidé d'octroyer une pension de retraite d'Echevin à un ancien mandataire de la Ville, à partir du 1^{er} janvier 2019.

Le Collège communal, en sa séance du 24 avril 2019, a décidé d'attribuer le marché « Etude requise lors de l'introduction d'un dossier de demande de prime régionale à la Constitution et au Développement d'un second pilier de pension pour les agents contractuels » au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit BELFIUS, Place Charles Rogier, 11 à 1000 BRUXELLES.

14.- Sanctions disciplinaires

- Le Collège communal, en séance du 06 février 2019, a décidé d'infliger à un manœuvre, la sanction disciplinaire majeure de la retenue de traitement de 20% du traitement brut pour une période d'un mois.
- Le Collège communal, en séance du 20 août 2019, a décidé d'infliger à un agent technique en chef, la sanction disciplinaire majeure de la retenue de traitement de 20% du traitement brut pour une période d'un mois.
- Le Collège communal, en séance du 20 août 2019, a décidé d'infliger à un employé d'administration, la sanction disciplinaire majeure de la retenue de traitement de 20% du traitement brut pour une période d'un mois

15.- Accidents de travail

En cours de l'année 2019, le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers d'accidents de travail du personnel administratif et du personnel ouvrier. Certains accidents de travail ont été classés sans suite, d'autres n'ont abouti sur aucune invalidité permanente, et d'autres ont été reconnus.

16.- Maladies professionnelles

En cours de l'année 2019, le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers de maladies professionnelles du personnel administratif et du personnel ouvrier.

SECTION 2 – CELLULE G.R.H

Responsable de la cellule depuis le 14 mai 2018 : Madame Colette Moxhet.

Effectif : Madame Christine Cabay (temps plein).

1. **Evaluations**

Dans le cadre de l'adhésion au Pacte pour une fonction publique locale, provinciale, solide et solidaire, la Ville s'est engagée à adopter une nouvelle procédure (obligatoire) en matière d'évaluation.

L'évaluation se base sur des descriptions de fonction et sur une grille d'évaluation préétablie.

Le but de l'entretien d'évaluation est d'accompagner l'agent, de lui permettre d'évoluer. Lorsque des lacunes sont identifiées, l'évaluateur et l'agent élaborent un plan d'action afin d'y remédier.

Chaque évaluateur a suivi une formation agréée qui lui permet de mener efficacement l'entretien d'évaluation.

Afin d'éviter toute contestation relative à la désignation des évaluateurs, nos services ont rédigé un règlement relatif à la désignation des évaluateurs.

Pour rappel, cette nouvelle procédure a démarré en mars 2012 par le Directeur général qui a évalué tous les membres du Comité de direction. Eux même, ont alors évalué leurs Chefs de Bureau qui ont continué eux aussi ce processus.

Les évaluations d'agent (effectif de +/- 600 agents) ont débuté début du mois de mars 2014 et suivent le cycle des évaluations à savoir tous les deux ans. Si le résultat de l'évaluation est AA (à améliorer) ou I (insuffisante) un rapport intermédiaire doit avoir lieu tous les 3 mois.

Les évaluations pour nomination ou évolution de carrière, doivent, quant à elles, être réalisées après 1 an. Au-delà de ce cycle, les évaluations sont demandées en vue d'évolutions de carrière ou en vue de nomination.

Le Directrice générale a relancé un rappel sur le cycle des évaluations le 27 mars 2019.

2. **Formation**

La cellule a repris dans le courant du mois de juin 2011 toute la partie formation (précédemment gérée par le service du personnel) et la gestion de l'allocation spécifique à savoir le 104/123-17.

Les catalogues Province, uniquement disponibles en ligne ont été diffusés, via une newsletter, dans les services (tout service confondu) en janvier 2019.

La cellule GRH diffuse, régulièrement, les différentes propositions de formations émanant de sociétés privées, de l'IFAPME, de l'Union des Villes,...), aux services concernés.

La cellule GRH a permis à 4 agents de suivre les cours de sciences administratives (2 pour le module 1, 1 pour le module 2 et 1 pour le module 3) et deux agents au Ledarel.

La cellule GRH a organisé, en interne, des formations spécifiques, demandées par les différents services de l'administration. Ces formations se sont déroulées tout au long de l'année 2019 :

- Formation « Conduite d'un entretien d'évaluation (Province de Liège)
- Formation « Engin de chantier de base » (Cohesio)
- Formation « Nacelle de base » (Cohesio)
- Formation « Initiation aux premiers gestes pour non secouristes » (Cohésio)
- Formation « DEA » (Cohesio)
- Formation « RGPD » (Pierre-Paul Boulanger)
- Formation « Management » (Ife)

De janvier à décembre 2019, la Cellule GRH a procédé aux formalités d'inscriptions pour les agents. On peut citer, notamment :

- Formation de base population (Editions Vandebroele)
- Formation de base droit des étrangers (Editions Vandebroele)
- Terrassements, Fondations, traitements de sols, Routes en béton durable et en revêtements bitumeux – Exécution et contrôle (Centre de recherche routière)
- Microsoft outlook (Province)
- Devenez assertif, apprenez à vous affirmer tout en respectant l'autre (Province de Liège)

- Notions de marchés publics (Province de Liège)
- Marchés publics, approfondissement (Province de Liège)
- Marchés publics : exercices pratiques (Province de Liège)
- Prise de parole en public (Province de Liège)
- Sensibilisation à la sécurité (Province de Liège)
- Comment travailler avec tout le monde dans la diversité (Province de Liège)
- Du neuf dans les neufs : les fabriques d'églises en 2019 (Editions Vandembroele)
- Procédure d'instruction des demandes de permis et de certificats (UVCW)
- La photographie (Agence wallonne du Patrimoine)
- Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (Centre des métiers du patrimoine Paix Dieu)
- Exhumation (Centre des métiers du patrimoine Paix Dieu)
- Entretien, consolidation et restauration des monuments (Centre des métiers du patrimoine Paix Dieu)
- Réforme de l'expropriation (IFE Benelux)
- Engagement contractuel (Académie de droit)
- Engagement statutaire (Académie de droit)
- Evaluation des agents (Académie de droit)
- Durée du travail (Académie de droit)
- Incapacité de travail (Académie de droit)
- Accidents de travail : notion (Académie de droit)
- Accidents de travail : évaluation (Académie de droit)
- Cour de kata (Sparring)
- Renforcement orthographe (Province de Liège)
- Power point : initiation (Province de Liège)
- Power point : perfectionnement (Province de Liège)
- Modernisation de l'état civil (Editions Vandembroele)
- BAEC (Gapec)
- Module 3 – gestion relationnelle (IFAPME)
- Routes durables 2019 – Production, exécution et contrôle (Centre de recherches routières)
- Roadshow Smart Cities (HEC)
- Psychothérapie sensorimotrice (Parole d'enfants)
- Construire et finaliser mon PST (UVCW)
- Certificateur PEB et bâtiments publics (IFAPME)
- Mise en pratique de votre prise de parole (UVCW)
- La filiation et le nom (Editions Vandembroele)
- Journée wallonne de la route (SPW)
- Visite d'étude d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage (Centre de médiation des gens du voyage)
- Le mitoyen dans tous ses états (Collège des architectes)
- Initiation et perfectionnement au logiciel photoshop (Enaip)
- Comment garantir la protection des données sensibles de votre personnel (UVCW)
- ID Mind – Facilitation d'intelligence collective (ID Campus)
- Nos églises ont un avenir ... à construire ensemble (ARDIC)
- Niko Home Control – Niveau 2 (Lightelec)
- Introduction à la protection des données (Data Protection Institute)
- Excel initiation (Province de Liège)
- Intercommunales : règles de gouvernance, nouveau code des sociétés contrôle (IFE Benelux)
- Gestion des caisses (Civadis)
- Grande journée d'étude des marchés publics (Escala)
- Plan de pilotage des établissements scolaires et dispositifs de contractualisation (Conseil de l'enseignement communal)
- Restructuration RGIE (Vinçotte Academy)
- Formation de base Urbaweb (Civadis)
- Les actualités de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (UVCW)
- En tant que DPO, comment mener le projet de protection des données à caractère personnel de mon organisation ? (UVCW)
- Formation spécifique à la plateforme Powelco (Centre de recherches routières)
- La voirie communale dans tous ses états (Politea)
- Clés pour comprendre le contrat travail (UVCW)
- La voirie communale en pratique (UVCW)
- Conseiller en mobilité (SPW)

3. Descriptions de fonction

Les descriptions de fonction rédigées ont été approuvées en Comité de Direction, par les syndicats et par le Collège.

Les descriptions de fonction sont créées au fur et à mesure des besoins.

Un référentiel de compétences, remis à jour, est toujours disponible à la cellule GRH.

Des profils de poste individuel et plus spécifiques sont rédigés à chaque demande de nouvelle évaluation.

4. Dossiers personnels des agents

La Cellule GRH collecte, crée et complète les dossiers de chaque agent reprenant leurs diplômes, formations (anciens et nouveaux arrivants).

Chaque agent se voit créer un dossier papier reprenant toutes les informations le concernant.

5. Encodage dans 180° et dans Access

Tous les diplômes des agents ainsi que les différentes formations suivies par chacun sont encodés dans ce programme.

Idem pour les résultats des évaluations.

Une nouvelle version de 180° améliorée sera bientôt disponible

6. Relations avec les Organisations syndicales

La GRH participe à toute une série de réunions avec les syndicats, dont les CPPT. Ces réunions visent, notamment, à mettre en place une politique de bien-être au sein de l'administration. Afin de permettre au CPPT de fonctionner au mieux, la GRH a suggéré de faire des réunions intermédiaires permettant de travailler sur le fond entre les réunions.

Au-delà, doivent également être invoquées les participations aux négociations et concertations syndicales.

7. Participation à tous les recrutements

La responsable RH participe à tous les examens de recrutements et de promotion, par délégation de la compétence du Directeur général en la matière.

Depuis la mi-mai plus de responsable GRH vu la fusion avec le service des Ressources humaines, seule Madame Moxhet y participe.

8. Mutations et arrivées

La RH a réalisé une procédure de mutation et en assure le suivi.

Il en est de même pour l'arrivée des nouveaux agents.

9. Analyse de la charge de travail

Le processus d'analyse de la charge de travail a été lancé, fin 2016. La première phase s'est appliquée au personnel ouvrier, la seconde vient de se terminer.

Dans ce cadre, la GRH a préparé le cahier des charges, sa mise en œuvre et aide la Société choisie dans la mise en place du processus.

10. Organigramme

Un organigramme dynamique a été réalisé et tenu à jour en fonction des mises à jour apportées par le collège ou le Comité de direction. Cet organigramme reprend chaque agent, son statut, temps de travail, affectation.

11. Assurances

Madame Colette Fournier a repris cette matière.

12. Formation à l'accueil des citoyens

Elaboration et mise en place de la formation en interne, avec la collaboration de la Cellule communication. Cette formation est régulièrement organisée depuis fin 2016 avec distribution de la nouvelle brochure d'accueil (réalisée en 2017 et mise à jour régulièrement) des nouveaux agents.

13. Création de la brochure à l'accueil

Afin de faciliter l'arrivée de tout nouvel agent et de lui donner une vision de l'administration, la Cellule a créé une brochure d'accueil reprenant toute une série d'informations utiles pour tout nouvel arrivant.

Mise à jour de la brochure d'accueil.

14. Carte de membre du personnel

La cellule GRH s'occupe de la délivrance des cartes de membre du personnel lors de l'entrée en service de nouveaux agents, ou pour le renouvellement des cartes venues à expiration.

En 2017 elles ont toutes dû être renouvelées. Gérées depuis mi-mai par le service RH.

15. Evolutions de carrières

La Cellule GRH reçoit les agents et réponds à toutes leurs questions concernant leur évolution de carrière (besoins de formation, etc).

C'est également elle qui veille, avec le Service traitement, à ce que les évolutions barémiques se fassent en temps et en heures.

16. Candidatures spontanées

La Cellule GRH s'occupe de la gestion de toutes les candidatures spontanées et reçoit les candidats afin de leur expliquer la procédure et les démarches à effectuer.

Elle gère également les encodages et les fichiers qui s'y rapportent.

17. Juridique

La GRH s'occupe ponctuellement de dossiers juridiques et de certains marchés publics.

Elle s'occupe du suivi de toute une série de dossiers juridiques et sert de relai aux différents services et agents.

18. Mise en place d'un plan de formation

Afin d'insuffler une véritable dynamique de gestion des RH, il est à présent nécessaire de définir les objectifs stratégiques et opérationnels GRH en accord avec la vision politique et hiérarchique souhaitée pour le département.

Le développement des différents axes qui seront décrits ci-après nécessite une maîtrise de la connaissance du modèle organisationnel. Cette analyse peut s'appuyer sur le Plan Stratégique Transversal, dont le dispositif permet d'identifier les ressources, besoins et le fonctionnement de l'ensemble de l'administration par rapport aux objectifs politiques définis par l'Autorité.

La fonction RH a longtemps été considérée en tant que support logistique de l'organisation, aujourd'hui, l'administration est amenée à relever de nombreux défis et il est nécessaire de lui donner une fonction d'accompagnement stratégique de l'organisation qui permette d'atteindre un meilleur degré de performance. L'analyse des priorités, la visualisation des enjeux humains et la gestion prévisionnelle des effectifs permettra de faire coïncider les besoins en matière de personnel avec les attentes et le potentiel des collaborateurs.

En conclusion, il importe de développer une politique de RH en phase avec la stratégie globale de l'organisation. Afin de développer une politique des RH, le Centre Régional de la Formation de la RW met à la disposition des pouvoirs locaux des outils comme Ma stratégie RH qui permet :

- d'identifier les forces et faiblesses en matière de RH
- définir, éditer une vision stratégique et arrêter les priorités
- mise en œuvre d'une stratégie et du pilotage RH avec un programme d'accompagnement

Plus concrètement, le CRF organise le coaching gratuit pour l'appropriation des outils.

Le CRF apparaît, dès lors comme un partenaire incontournable pour le développement de la stratégie RH.

La planification

Une approche proactive permet de prévoir les compétences dont l'administration aura besoin dans l'avenir. Régulièrement, le service est confronté aux demandes à court terme des cadres de remplacer « poste pour poste » sans qu'une analyse des besoins ou une actualisation des compétences attendues soit réalisée. La gestion prévisionnelle anticipe les nombreux enjeux, détermine les métiers présents et futurs afin d'identifier les compétences clés qui seront requises. Cette planification est à mettre en lien avec l'identification et le développement des compétences individuelles des agents afin de mettre celles-ci en adéquation avec les besoins.

La formation et le plan de formation

La cellule GRH dispose d'un budget de formation de 25 000 € par an. Ce budget suffit à répondre aux demandes et nécessités ponctuelles des agents et des responsables mais ne permet pas d'instaurer une dynamique de formation plus globalement liée aux besoins de l'organisation.

Un plan de formation doit être construit dans la continuité de l'analyse des besoins prévisionnels et stratégiques de l'organisation. Il permettra également de répondre à la nécessité de moderniser le mode de management.

Un budget complémentaire a été inscrit (16 000 €), dans ce cadre, afin de mettre en place une première phase du plan de formation en 2019 par la formation ciblée au management des cadres. Cette formation pourra être étendue sur plusieurs années à chaque échelon de la hiérarchie (personnel ouvrier jusqu'au brigadier).

L'établissement du plan de formation en tant que tel pourra se faire à travers la récolte des informations auprès des chefs de service en lien avec les profils de fonction.

Une circulaire de la RW a été éditée, dans le cadre du Pacte 2009, des budgets en fonction du nombre d'agents seront attribués sur base de projets de formation.

L'appui formation de la Province de Liège a décidé de nous accompagner dans cette démarche et de désigner la Ville de Verviers en tant que Ville pilote.

Pour commencer, la Ville de Verviers a désigné deux services pilotes (Finances/comptabilité et secrétariat) et définira, en collaboration avec le service appui formation de la Province de Liège, une méthodologie pour mener à bien ce projet.

Préalablement, il est nécessaire de définir les objectifs, ceux-ci se déclinent comme suit :

- OS : Assurer la cohérence dans la gestion des formations, anticiper les demandes et les besoins, planifier, prioriser
- OO : Octroyer les formations aux agents sur base d'éléments objectifs et notamment l'analyse des besoins, définir une grille de priorités
- OS : Faire coïncider l'organisation de l'administration avec la vision stratégique de la Ville (PST), assurer une qualité des services optimale, résoudre et/ou prévenir les dysfonctionnements, s'adapter aux changements

(législation, organisationnels, nouveaux outils numériques,...) et plus particulièrement préparer le management à la polyvalence de la Cité administrative

OO : détecter les besoins, combler les lacunes, réduire les écarts de compétence, faire coïncider les compétences des agents en place (éventuellement les agents nouvellement recrutés) aux besoins ou aux évolutions attendues, accompagner la mobilité, augmenter la performance, mobiliser les ressources internes/externes

- OS : créer et développer un environnement de travail agréable, maintenir la motivation des agents, participer au développement personnel et professionnel

OO : plan de communication, évolution de carrière des agents

- OS : Anticiper l'obligation légale

OO : mettre en place le plan de formation

Conclusion

La stratégie RH s'intègre à la stratégie de l'organisation et mobilise tous ses acteurs c'est pourquoi les politiques menées en matière de RH ne pourront apporter une valeur ajoutée que si elles s'intègrent et s'appuient sur la vision stratégique de l'administration.

Des agents compétents et motivés, capables de s'adapter à un environnement en évolution permanente sont une des principales ressources de l'administration.

19. Gestion administrative

- Engagement des étudiants, répartition par service et par période (Service RH depuis la mi-mai)
- Rédaction de rapports Collège (via le programme Plone)
- Gestion des bons de commande de l'allocation précitée.
- Accueil des agents sur les différentes questions concernant leur carrière, leur évolution
- Rédaction du rapport administratif
- Gestion des appels téléphoniques
- Préparation de réunions
- Organisation et mise en place de formations en interne
- Inscription et suivi des formations externes
- Demande des évaluations liées aux évolutions de carrière
- Encodage des résultats des différentes évaluations le logiciel du service RH
- Gestion des candidatures spontanées et accusés de réception
- Encodage dans 180° de tout le personnel communal
- Encodage dans Access de tout le personnel communal
- Mise en place de divers projets bien-être

SECTION 3 - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

Le compte budgétaire

Celui-ci dégage les résultats suivants :

| | Ordinaire | Extraordinaire | Total Général |
|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|
| Droits constatés | 84 622 605,24 | 12 438 978,64 | 97 061 583,88 |
| - Non-Valeurs | 250 430,09 | 0,00 | 250 430,09 |
| = Droits constatés net | 84 372 175,15 | 12 438 978,64 | 96 811 153,79 |
| - Engagements | 84 161 484,52 | 37 345 554,56 | 121 507 039,08 |
| = Résultat budgétaire de l'exercice | 210 690,63 | -24 906 575,92 | -24 695 885,29 |
| Droits constatés | 84 622 605,24 | 12 438 978,64 | 97 061 583,88 |
| - Non-Valeurs | 250 430,09 | 0,00 | 250 430,09 |
| = Droits constatés net | 84 372 175,15 | 12 438 978,64 | 96 811 153,79 |

| | | | |
|--|---------------|---------------|----------------|
| - Imputations | 81 814 158,63 | 9 569 332,72 | 91 383 491,35 |
| = Résultat comptable de l'exercice | 2 558 016,52 | 2 869 645,92 | 5 427 662,44 |
| Engagements | 84 161 484,52 | 37 345 554,56 | 121 507 039,08 |
| - Imputations | 81 814 158,63 | 9 569 332,72 | 91 383 491,35 |
| = Engagements à reporter de l'exercice | 2 347 325,89 | 27 776 221,84 | 30 123 547,73 |

2.- Le bilan

| Ville de VERVIERS (Organisme 01) Numéro I.N.S. : 63079 | | | | | |
|--|---|----------------|-----------------|--|----------------|
| BILAN à la date du 31/12/2018 | | | | | |
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 254 536 190,97 | FONDS PROPRES | | 193 418 347,45 |
| I. | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 313 367,72 | I' | CAPITAL | 26 402 717,07 |
| II. | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 183 271 211,71 | II' | RESULTATS CAPITALISES | 64 743 260,38 |
| | Patrimoine immobilier | 171 464 250,76 | | | |
| A. | Terres et terrains non bâtis | 20 867 113,79 | | | |
| B. | Constructions et leurs terrains | 70 936 628,74 | | | |
| C. | Voiries | 78 403 420,64 | | | |
| D. | Ouvrages d'art | 850 484,23 | | | |
| E. | Cours et plans d'eau | 406 603,36 | | | |
| | Patrimoine mobilier | 3 856 203,66 | | | |
| F. | Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière | 2 741 249,98 | | | |
| G. | Patrimoine artistique et mobilier divers | 1 114 953,68 | | | |
| | Autres immobilisations corporelles | 7 950 757,29 | | | |
| H. | Immobilisations en cours d'exécution | 7 903 215,43 | | | |
| I. | Droits réels d'emphytéoses et superficies | 47 541,86 | | | |
| J. | Immobilisations en location - financement | ,00 | | | |
| III. | SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES | 374 169,43 | III' | RESULTATS REPORTEES | 32 283 105,28 |
| A. | Aux entreprises privées | 20 354,50 | A' | Des résultats antérieurs | 18 442 278,61 |
| B. | Aux ménages, ASBL et autres organismes | 174 543,87 | B' | De l'exercice précédent | 10 501 087,58 |
| C. | A l'Autorité supérieure | ,00 | C' | De l'exercice | 3 339 739,09 |
| D. | Aux autres pouvoirs publics | 179 271,06 | | | |
| IV. | PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES | 3 122 694,62 | IV' | RESERVES | 9 587 298,61 |
| A. | Promesses de subsides à recevoir | 3 122 694,62 | A' | Fonds de réserve ordinaire | 1 906 312,84 |
| B. | Prêts accordés | ,00 | B' | Fonds de réserve extraordinaire | 7 680 985,77 |
| V. | IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 65 454 747,49 | V' | SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONES ET LEGS OBTENUS | 55 272 565,70 |
| A. | Participations et titres à revenus fixes | 65 454 747,49 | A' | Des entreprises privées | 1 333,33 |
| B. | Cautionnements versés à plus d'un an | ,00 | B' | Des ménages, des ASBL et autres organismes | 3 032 681,26 |
| | | | C' | De l'autorité supérieure | 33 350 558,17 |
| | | | D' | Des autres pouvoirs publics | 18 887 992,94 |
| | | | VI' | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 5 129 400,41 |
| ACTIFS CIRCULANTS | | 25 470 753,81 | DETTES | | 86 588 597,33 |
| VI. | STOCKS | ,00 | | | |
| VII. | CREANCES A UN AN AU PLUS | 15 982 596,77 | VII' | DETTES A PLUS D'UN AN | 70 797 357,26 |
| A. | Débiteurs | 7 054 586,30 | A' | Emprunts à charge de la Commune | 69 277 867,05 |
| B. | Autres créances | 8 792 026,06 | B' | Emprunts à charge de l'autorité supérieure | 1 519 490,21 |
| 1 | Tva & taxes additionnelles | 2 367 407,67 | C' | Emprunts à charge des tiers | ,00 |
| 2 | Subsides ,dons, legs, et emprunts | 5 937 108,46 | D' | Dettes de location-financement | ,00 |
| 3 | Intérêts, dividendes et ristournes | 407 014,11 | E' | Emprunts publics | ,00 |
| 4 | Créances diverses | 80 495,82 | F' | Dettes diverses à plus d'un an | ,00 |
| C. | Récupération des remboursements d'emprunts | 135 984,41 | G' | Garanties reçues à plus d'un an | ,00 |
| D. | Récupération des prêts | ,00 | | | |
| VIII. | OPERATION POUR COMPTE DE TIERS | ,00 | VIII' | DETTES A UN AN AU PLUS | 14 531 462,75 |
| | | | A' | Dettes financières | 9 968 484,21 |
| | | | 1 | Remboursements des emprunts | 9 534 397,39 |
| | | | 2 | Charges financières des emprunts | 434 083,10 |
| | | | 3 | Dettes sur comptes courants | 3,72 |
| | | | B' | Dettes commerciales | 3 550 505,79 |
| | | | C' | Dettes fiscales, salariales et sociales | -277 685,92 |
| | | | D' | Dettes diverses | 1 290 158,67 |
| IX. | COMPTES FINANCIERS | 9 135 652,57 | IX' | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 29 520,65 |
| A. | Placements de trésorerie à un an au plus | ,00 | | | |
| B. | Valeurs disponibles | 9 263 557,94 | | | |
| C. | Paiements en cours | -127 905,37 | | | |
| X. | COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE | 352 504,47 | X' | COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE | 1 230 256,67 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 280 006 944,78 | TOTAL DU PASSIF | | 280 006 944,78 |

3.- Le compte de résultats

Ville de VERVIERS (Organisme 01)
Numéro I.N.S. : 63079

COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2018

| CHARGES | | | PRODUITS | | |
|---------|--|----------------------|----------|--|----------------------|
| I. | CHARGES COURANTES | | I'. | PRODUITS COURANTS | |
| A. | Achat de matières | 1 242 486,05 | A'. | Produits de la fiscalité | 35 007 251,00 |
| B. | Services et biens d'exploitation | 7 503 917,20 | B'. | Produits d'exploitation | 3 564 772,46 |
| C. | Frais de personnel | 28 339 480,32 | C'. | Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel | 36 977 883,87 |
| D. | Subsides d'exploitation accordés | 31 176 466,14 | | | |
| E. | Remboursement des emprunts | 7 269 479,72 | D'. | Récupération des remboursements d'emprunts | 107 504,53 |
| F. | Charges financières | 1 655 511,99 | E'. | Produits financiers | 3 248 794,49 |
| a | Charges financières des emprunts | 1 627 671,31 | a' | Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés | 1 902 255,75 |
| b | Charges financières diverses | 10 442,04 | b' | Produits financiers divers | 1 346 538,74 |
| c | Frais de gestion financière | 17 398,64 | | | |
| II. | SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES) | 77 187 341,42 | II'. | SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS) | 78 906 206,35 |
| III. | BONI COURANT (II' - II) | 1 718 864,93 | III'. | MALI COURANT (II - II') | |
| IV. | CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION | | IV'. | PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES | |
| A. | Dotation aux amortissements | 9 721 293,69 | A'. | Plus-values annuelles | 2 316 853,89 |
| B. | Réductions annuelles de valeur | ,00 | B'. | Variation des stocks | ,00 |
| C. | Réduction et variation des stocks | ,00 | C'. | Redressements des comptes de remboursements d'emprunts | 7 191 386,65 |
| D. | Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts | 107 504,53 | D'. | Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus | 5 744 048,45 |
| E. | Provisions pour risques et charges | 1 305 900,41 | E'. | Travaux internes passés à l'immobilisé | ,00 |
| F. | Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés | 70 006,80 | | | |
| V. | SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSEES) | 11 204 705,43 | V'. | SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSES) | 15 252 288,99 |
| VI. | TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V) | 88 392 046,85 | VI'. | TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V') | 94 158 495,34 |
| VII. | BONI D'EXPLOITATION(VI' - VI) | 5 766 448,49 | VII'. | MALI D'EXPLOITATION(VI - VI') | |
| VIII. | CHARGES EXCEPTIONNELLES | | VIII'. | PRODUITS EXCEPTIONNELS | |
| A. | Service ordinaire | 1 800 879,25 | A'. | Service ordinaire | 35 887,66 |
| B. | Service extraordinaire | 11,65 | B'. | Service extraordinaire | 127 931,13 |
| C. | Charges exceptionnelles non budgétées | ,00 | C'. | Produits exceptionnels non budgétés | ,00 |
| | Sous total (charges exceptionnelles) | 1 800 890,90 | | Sous total (Produits exceptionnels) | 163 818,79 |
| IX. | DOTATIONS AUX RESERVES | | IX'. | PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES | |
| A. | Du service ordinaire | 1 520 037,55 | A'. | Du service ordinaire | ,74 |
| B. | Du service extraordinaire | 652 617,19 | B'. | Du service extraordinaire | 1 383 016,71 |
| | Sous - total des dotations aux réserves | 2 172 654,74 | | Sous - total des prélèvements sur les réserves | 1 383 017,45 |
| X. | TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX) | 3 973 545,64 | X'. | TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX') | 1 546 836,24 |
| XI. | BONI EXCEPTIONNEL (X' - X) | | XI'. | MALI EXCEPTIONNEL (X - X') | 2 426 709,40 |
| XII. | TOTAL DES CHARGES (VI + X) | 92 365 592,49 | XII'. | TOTAL DES PRODUITS (VI' + X') | 95 705 331,58 |
| XIII. | BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII) | 3 339 739,09 | XIII'. | MALI DE L'EXERCICE (XII - XII') | |
| XIV. | AFFECTATION DES BONIS (XIII) | | XIV'. | AFFECTATION DES MALIS (XIII') | |
| A. | Boni d'exploitation à reporter | 5 766 448,49 | A'. | Mali d'exploitation à reporter | ,00 |
| B. | Boni exceptionnel à reporter | ,00 | B'. | Mali exceptionnel à reporter | 2 426 709,40 |
| | Sous total (affectation des résultats) | 5 766 448,49 | | Sous total (affectation des résultats) | 2 426 709,40 |
| XV. | CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV') | 98 132 040,98 | XV'. | CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV) | 98 132 040,98 |

SECTION 4 - BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2019

1.- Le budget initial 2019 a été voté par le Conseil communal en séance du 29 janvier 2019 et approuvé après réformation par arrêté de la Ministre V. DE BUE du 12 mars 2019

RESULTATS :

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|--|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes totales exercice proprement dit | 80.110.409,53 | 27.256.447,83 |
| Dépenses totales exercice proprement dit | 78.356.204,00 | 28.210.053,05 |
| Boni / Mali exercice proprement dit | 1.754.205,53 | -953.605,22 |
| Recettes exercices antérieurs | 952.311,78 | 0,00 |
| Dépenses exercices antérieurs | 1.560.131,58 | 448.436,83 |
| Prélèvements en recettes | 0 | 1.402.042,05 |
| Prélèvements en dépenses | 845.209,09 | 0,00 |
| Recettes globales | 81.062.721,31 | 28.658.489,88 |
| Dépenses globales | 80.761.544,67 | 28.658.489,88 |
| Boni / Mali global | 301.176,64 | 0,00 |

- 2.- **Le Budget final se chiffre, après les modifications budgétaires n° 2 (ordinaires et extraordinaires), arrêtées par le Conseil communal du 21 octobre 2019 et approuvées après réformation par arrêté du Ministre P.Y. DERMAGNE en date du 27 novembre 2019.**

RESULTATS

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|--|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes totales exercice proprement dit | 81.646.300,04 | 56.173.798,37 |
| Dépenses totales exercice proprement dit | 78.717.195,08 | 30.899.342,25 |
| Boni / Mali exercice proprement dit | 2.929.104,96 | 25.274.256,12 |
| Recettes exercices antérieurs | 296.690,71 | 21.324,50 |
| Dépenses exercices antérieurs | 2.130.586,58 | 27.538.299,91 |
| Prélèvements en recettes | 0,00 | 7.635.832,82 |
| Prélèvements en dépenses | 1.095.209,09 | 5.393.313,53 |
| Recettes globales | 81.942.990,75 | 63.830.955,69 |
| Dépenses globales | 81.942.990,75 | 63.830.955,69 |
| Boni / Mali global | 0,00 | 0,00 |

SECTION 5 - EMPRUNTS

Charge de la dette en 2019

La charge des emprunts remboursée à la S.A. BELFIUS BANQUE, la S.A. BNP PARIBAS FORTIS et la S.A. ING pour l'exercice 2019 se ventile comme suit :

1.- VILLE

*EMPRUNTS D'ASSAINISSEMENT

| | |
|--|--------------|
| a) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1995 (CRAC - Tonus axe II – Déficit Hôpitaux) | 270.384,86 € |
| b) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1996 (CRAC - Tonus axe II Fonds des Pensions) | 237.616,76 € |
| c) Annuité des emprunts d'assainissement n° 2168+2193 (de 2008) | 707.578,48 € |
| d) Annuité de l'emprunt Holding communal BELFIUS n°2235 | 265.590,09 € |
| e) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2309 | 47.590,99 € |
| f) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2590 | 61.232,92 € |

SOUS-TOTAL : ----- **1.589.994,10€**

*EMPRUNTS COMMUNAUX-PART PROPRE

| | |
|---|----------------|
| h) Investissements : | |
| - Amortissements | 6.001.483,64 € |
| - Intérêts (y compris sur ouvertures de | |

| | |
|---|-----------------------|
| crédits et commissions de réservations) | 1.133.193,76 € |
| | ----- |
| SOUS-TOTAL : | 7.134.677,40 € |

2.- ETAT

Travaux subsidiés :

| | |
|------------------|---------------------|
| - Amortissements | 116.124,31 € |
| - Intérêts | 36.988,43 € |
| SOUS-TOTAL : | 153.112,74 € |

| | |
|------------------------|-----------------------|
| TOTAL GENERAL : | 8.877.784,24 € |
| | ===== |

Les charges reprises à la rubrique 2 ont été remboursées à la caisse communale, soit par l'Etat ou la Région wallonne.

Remboursements anticipés d'emprunts

En 2019, les emprunts de préfinancement BELFIUS n°2514,2522, (en partie), 2573 et 2579 ont été remboursés anticipativement pour un total global de 1.302.968,28 €.

Emprunts d'aide extraordinaire et d'assainissement

Nous avons perçu les sommes suivantes de la Région wallonne représentant l'intervention régionale pour l'allègement de la dette du passé dans les emprunts d'assainissement (c'est-à-dire l'aide aux communes à finances structurellement obérées).

1. Concernant les anciens emprunts CRAC contractés avant le 01/01/2008, la Région wallonne reprend à sa charge, depuis le 01/01/2009, l'annuité complète, ce qui représente :

- a) Emprunt d'assainissement n° 1995
 - le montant de l'intervention pour l'exercice 2019 s'établit à 270.384,86 €
 - b) Emprunt d'assainissement n° 1996
 - le montant de l'intervention pour l'exercice 2018 s'établit à 237.616,76 €
- SOUS-TOTAL : 508.001,62 €**

2. Concernant les emprunts contractés après le 01/01/2008 :

- d) Emprunts d'assainissement n° 2168 + 2193 + 2235 + 2309+ 2590 :
 - le montant des interventions pour l'exercice 2019 s'établit à 438.875,52 €
- SOUS-TOTAL : 438.875,52 €**

TOTAL (pts 1 + 2) : 946.877,14 €

SECTION 6 - DOTATION COMMUNALE

Fonds des Communes

Le décret du 15 juillet 2008 a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Chaque commune reçoit :

- une dotation minimale garantie.
- une dotation complémentaire calculée à partir de nouveaux critères :
 - péréquation IPP
 - péréquation PRI
 - logements publics
 - externalités
 - densité de population

➤ Chef-lieu d'arrondissement et de Province.

La dotation de Verviers pour l'exercice 2019 s'élève à 21.738.246,31 €.

SECTION 7 - IMPOSITIONS COMMUNALES

- Pour l'exercice 2019
- Pour ce qui est des règlements à adopter chaque année, le Conseil communal a renouvelé les règlements sur les centimes additionnels au précompte immobilier, à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- Pour les exercices jusque 2024

Dans la mesure où le Conseil communal avait renouvelé en 2018 les règlements-taxes et les règlement-redevances uniquement pour l'année 2019, le nouveau Conseil communal, issu des élections communales d'octobre 2018 a dû adopter, lors de ses séances des 21 octobre 2019 et 25 novembre 2019, des règlements valables pour les exercices 2020 à 2024.

En outre, des règlements ont été adoptés plus tôt dans l'année, concernant les exercices 2019 à 2024. Il en est ainsi des décisions prises en séance du 25 février 2019 relatives au règlement-taxe sur les inhumations, et au règlement-redevance sur la fourniture et le placement de la plaque de fermeture du columbarium, ainsi qu'en séance du 29 avril 2019 relativement à l'instauration de la nouvelle taxe sur les emplacements de parking mis gratuitement à disposition desservant des immeubles affectés à une activité commerciale et à la modification du règlement-taxe sur les marchés et les étalages sur la voie publique.

SECTION 8 - STATISTIQUES DES IMPOSITIONS COMMUNALES

La ventilation des droits constatés, sous la fonction 040 pour l'exercice 2019, est établie d'après le code économique :

| | | |
|---------|---|-----------------|
| 040/361 | Prestations administratives | 352.537,42 € |
| 362 | Taxes de remboursement | 30.801,58 € |
| 363 | Taxes sur les prestations d'hygiène | 4.615.084,00 € |
| 364 | Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles | 1.115.687,72 € |
| 365 | Taxe sur les spectacles et divertissements | 121.216,99 € |
| 366 | Taxes et redevances pour occupation du domaine public | 1.716.575,54 € |
| 367 | Taxes sur le patrimoine | 559.505,00 € |
| 371 | Centimes additionnels au précompte immobilier | 15.357.009,52 € |
| 372 | Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques | 12.442.384,49 € |
| 373 | Décime additionnel à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles | 532.619,97 € |

SECTION 9 - MARCHES ET KERMESSSES

Les recettes perçues des marchés et étalages sur la voie publique s'élèvent, pour 2019, à 96.830,50 €.

Du fait de la modification du mode de perception de la taxe (fin des perceptions en espèces), la comptabilité informatique ne permet pas de détailler les droits perçus pour les emplacements des kermesses (22.389,40 € au total).

SECTION 10 – ETAT CIVIL

1.- Service des Naissances

Chiffres tirés des registres d'Etat civil

| | | |
|----------------|-------------|------------------------------------|
| Verviétois | 716 | (359 garçons - 357 filles) |
| Non verviétois | <u>1137</u> | <u>(572 garçons - 565 filles)</u> |
| Total | 1853 | (1103 garçons - 814 filles) |

| | | |
|---------------------------------|----|--------------------------|
| Verviétois nés à l'extérieur | 50 | (23 garçons - 27 filles) |
|---------------------------------|----|--------------------------|

Proportion par 1.000 habitants : 10.14 pour mille

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| Accouchements multiples | 8 (1 garçon -15 filles) |
|-------------------------|-------------------------|

| | |
|--|----|
| Actes de changement prénom | 13 |
| Adoptions | 2 |
| Adoption plénière | 0 |
| Arrêtés ministériels de changement de prénom | 5 |
| Arrêtés royaux de changement de nom | 3 |
| Changements de sexe | 6 |
| Contestations de paternité | 7 |
| Contestations de paternité avec établissement de filiation | 3 |
| Etablissements d'une filiation paternelle | 8 |
| Jugements rectificatifs | 11 |
| Rectifications | 16 |
| Transcriptions d'acte de naissance à l'étranger | 5 |

2.- Service des Mariages

| | |
|---|-----|
| Total des mariages | 187 |
| Annulation de mariage | 1 |
| Rectification | 0 |
| Transcriptions de mariages à l'étranger | 1 |

3.- Divorces 133

| | |
|---|----|
| Divorce pour cause de désunion irrémédiable | 21 |
| Divorce (BAEC) | 94 |
| Divorce par consentement mutuel | 16 |
| Rectification | 2 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Cohabitations légales | 166 |
|-----------------------|-----|

4.- Service des Nationalités

| | |
|---|-----|
| Attributions de nationalité belge (art.8) | 7 |
| Perte de la nationalité belge (art. 23) | 1 |
| Déclaration de la nationalité belge (art. 11§2) | 3 |
| Déclarations de nationalité belge | 265 |
| Recouvrement de la nationalité belge (art. 24) | 1 |
| Déclaration de la nationalité belge (art. 11 bis) | 6 |

5.- Service des Inhumations

| | | | |
|---------------------|--------------------|------------|----------------------------------|
| Décès de verviétois | à Verviers | 452 | (217 hommes - 235 femmes) |
| | dont mort-nés | 2 | (2 garçons - 0 fille) |
| | hors-commune | 87 | (42 hommes - 45 femmes) |
| | dont moins d'un an | 2 | (1 garçon - 1 fille) |
| Total | | 539 | (259 hommes – 280 femmes) |

Proportion par 1.000 habitants : 10.14, pour mille

| | | | |
|-------------------------|--------------------|-----|----------------------------------|
| Décès de non verviétois | à Verviers | 367 | (205 hommes - 162 femmes) |
| | Dont moins d'un an | 1 | (1 garçon – 0 fille) |
| | dont mort-nés | 1 | (1 garçon - 0 fille) |

SECTION 11- L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVE

1.- Du Personnel :

Une licenciée en science de la communication à 4/5 ETP.

Une assistante sociale à 4/5 ETP.

Trois éducateurs A1 à TP.

Un ouvrier contrat « article 60 » TP.

Deux ouvriers à TP (engagé par la ville).

Une secrétaire contrat « article 60 » TP sur deux services (le Plan de cohésion sociale et LEPA)

2.- Du financier :

En 2019, au niveau des frais de personnel, nous devons recevoir du SPF Justice un subside de 202.830,15 €. Le SPF Justice nous octroie des frais de fonctionnement pour un montant forfaitaire de 25.000 €. Le coût total frais de personnel est de 325.659,15 €. La somme de 13.168,14 €, provenant des frais de fonctionnement qui n'ont pas été utilisés est reversée dans les frais de personnel. Donc, le subside global s'élève à 215.998,29 €. Nous avons ainsi une différence de 109.660,86 € qui est prise en charge par la ville de Verviers.

3.- Des rapports :

Depuis 2018, nous encodons nos dossiers « codés » sur le site « ETNIC » de la région Wallonie-Bruxelles. Cela a pour effet de supprimer les rapports trimestriels. Pour l'exercice 2019, le rapport d'évaluation annuel a été transmis à la Maison de Justice et à la Direction du Partenariat de l'Administration Générale des Maisons de Justice après l'approbation du collège.

A ce rapport d'évaluation annuel a été joint le rapport financier.

4.- Des missions :

A.- Formations dans le cadre des Mesures Judiciaires Alternatives-96 dossiers en 2019

Les objectifs.

Permettre au prestataire de prendre conscience de l'acte qu'il a commis et d'en assumer les responsabilités.

Le faire réfléchir par rapport à cet acte.

L'aider à trouver des réponses adaptées ainsi que des alternatives à ses comportements préjudiciables.

Eviter la récidive.

La méthodologie.

Les formations individuelles en fonction du délit sont organisées suivant :

Les problématiques.

Les demandes du magistrat.

Les aptitudes personnelles des prestataires.

Leur situation psycho-sociale.

Le tronc commun à toutes les formations.

Anamnèse approfondie.

Analyse des faits, délit, contexte, conséquences, remise en question.

Questionnement sur les valeurs.

Confrontation au cadre légal.

Mise en perspective de la personnalité du prestataire et de son cadre de vie.

Evaluation de la formation.

Dans un souci d'amélioration de nos formations et d'adaptation à l'évolution de la société et de la délinquance, nous sommes en recherche permanente de nouveaux outils.

Ces ajustements sont toujours réalisés en fonction des demandes inhérentes à la politique du Parquet de Verviers.

Enfin, nous possédons une série d'ouvrages de référence dont nous nous inspirons ponctuellement ainsi qu'un panel de reportages et de films pouvant être utilisés comme point de départ d'une analyse ou comme illustration de comportements.

C'est face à ce souci d'adéquation que les intervenants suivent aussi régulièrement des formations complémentaires.

Formations complémentaires des intervenants.

Introduction à l'approche systémique et à la thérapie brève.

Gestion de la contrainte et espace de liberté avec un public non demandeur.

Formation à la gestion des violences conjugales organisée par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.

Formation à l'impact de la violence conjugale et familiale sur les enfants et les intervenants.

Toxicomanie et Programmation Neuro-Linguistique.

Différents Modules :

- Module gestion de la violence s'articule autour de plusieurs thématiques:
 1. La gestion des émotions pour une communication non-violente.
 2. La gestion des conflits.
 3. Les différentes formes de violences, leurs dynamiques et leurs conséquences.
 4. Les violences intrafamiliales.

En fonction de la situation du prestataire, la formation se centre sur un ou plusieurs de ces axes.

- Module roulage :

Objectifs spécifiques :

Permettre au prestataire de prendre conscience de son propre comportement en matière de roulage, de façon à pouvoir mener une réflexion sur ce sujet.

S'approprier la législation en matière de roulage (+ politique pénale).

Connaître les lois de la physique liée à la vitesse (tels que allongement de la distance d'arrêt, augmentation de la force de collision et rétrécissement du champ de vision).
 Connaître le mécanisme d'assimilation et d'élimination de l'alcool/drogue.
 Connaître les effets de l'alcool/drogue sur les capacités de conduite.
 Connaître la procédure en matière de dépistage/contrôle de consommation de substances illicites.
 Acquérir les connaissances théoriques en vue d'être un conducteur responsable.
 Connaître les sources de distraction (GSM, fatigue,...) et leurs impacts sur les capacités de conduite.
 Gérer l'agressivité ou savoir comment réagir de manière alternative de façon à éviter tout comportement agressif.
 Prendre en considération les risques d'accident.

- Module assuétudes :

Objectifs spécifiques :

Définir la dépendance, comment le prestataire comprend ce terme, ainsi que ceux qui y sont généralement associés (tolérance, toxicomanie, drogue,...).
 Evaluer sa propre dépendance et/ou son stade de consommation (expérimentation, consommation occasionnelle, régulière ou problématique), observer son évolution.
 Comprendre sa dépendance en terme d'analyse fonctionnelle. Les informations récoltées jusque là permettront d'analyser comment le problème se maintient et de quelle manière il s'est développé depuis son origine.
 Envisager les possibilités de modification du comportement addictif. Que peut-on changer et comment ?
 Mettre concrètement en place des changements de comportement ou entamer des démarches pour aller vers le changement (hospitalisation, suivi ambulatoire, ou autre).

- Module violence conjugale :

Ce module de formation s'articule autour de plusieurs thématiques.

- 1) La définition de la violence : au sens large, en dressant un panel des diverses formes quelle peut prendre. De cette définition générale, nous nous dirigeons alors vers des précisions liées à la situation problématique en essayant d'identifier avec le prestataire les violences rencontrées dans sa propre histoire, celles commises, ou celles subies également. Nous analysons aussi le contexte des actes de violences et les causes pointées par le prestataire.
- 2) La dynamique de couple : son fonctionnement habituel, les rôles de chacun, le mode de communication. Mais aussi ce que revêt le terme « amour », les représentations du couple « idéal », les attentes envers son partenaire et vice versa.
- 3) Les émotions et les besoins : définir et identifier ses propres émotions, nous nous intéressons alors spécifiquement à leurs modes d'expression. Ces derniers sont souvent remis en question car inappropriés ou excessifs => des conséquences néfastes. Les besoins personnels sont ensuite abordés sur base de la pyramide de Maslow, s'ensuit une réflexion sur la recherche de la satisfaction des besoins, ainsi que sur la gestion de la frustration.
- 4) La capacité de changement ou les ressources personnelles qui peuvent être développées pour mettre fin au comportement violent. Sur base d'une estimation des points faibles ou forts du prestataire, différentes thématiques pourront alors être développées sous un aspect « technique » et concret, telles que la gestion des conflits, la gestion des émotions, la communication non-violente,...

Parfois aussi, il faudra consacrer un temps supplémentaire à la responsabilisation et la prise de conscience de son comportement violent.

Objectifs spécifiques.

Définir un comportement violent et les différentes formes qu'il peut prendre.
 Identifier les actes violents commis et leur contexte.
 Reconnaître sa responsabilité dans la violence présente au sein du couple.
 Analyser la dynamique de couple (voir de la famille) et les rôles de chacun.
 Réfléchir aux attentes envers son partenaire et vice versa.
 Remettre en question son mode de communication.
 Aborder les émotions dans un contexte général pour ensuite approcher celles ressenties par la personne et surtout modifier leurs expressions si cela pose problème.
 Identifier ses propres besoins et les analyser de façon critique.
 Etablir le lien entre les besoins-les émotions-les comportements.
 S'ouvrir à des perspectives de changement.

- Module citoyenneté :

Le module citoyenneté permet au prestataire de réfléchir sur les lois et les coutumes qui régissent la société dans laquelle il vit et cible plus particulièrement les droits et les devoirs de chacun.
L'objectif est de confronter la personne aux représentations de la citoyenneté et favoriser ainsi le processus de pensée par soi-même.

Le module citoyenneté comporte trois volets :
Justice, lois et citoyenneté.
Racisme.
Vol.

Suivant la nature des faits commis et les capacités du prestataire, nous travaillons plus spécifiquement une, deux, voire trois parties.

1. Justice, lois et citoyenneté

Objectifs spécifiques.

Positionnement de la personne par rapport à la justice, la règle, le devoir, la sanction.

Affiner les représentations du prestataire.

Réfléchir sur ces thématiques afin de favoriser la prise de conscience et l'intégration éventuelle de nouvelles normes.

Faire émerger un processus intellectuel permettant la réflexion.

2. Racisme et préjugés

Objectifs spécifiques.

Connaître les représentations, les préjugés que la personne a vis-à-vis des allochtones.

Découvrir les motivations qui animent le prestataire.

Préciser la notion de racisme et effectuer un rappel à la loi.

Modifier le système de perception de l'autre.

Définir les émotions de base.

3. Le vol

Objectifs spécifiques.

Préciser la notion de vol et ses diverses manifestations (définition du prestataire et du droit belge).

Réfléchir à l'acte commis, voir quelles en sont les conséquences pour la victime, la société, pour l'auteur, pour la famille.

Déterminer les valeurs intégrées par le prestataire.

Etablir l'aspect positif des modifications du comportement délictueux.

B- L'encadrement des Peines de Travail (PTA) et des Travaux d'Intérêt Général (TIG)-796 dossiers en 2019

Le projet, en partant d'un cadre judiciaire, vise à accompagner dans différents services publics ou asbl la personne condamnée à une Peine de Travail ou un Travail d'Intérêt général. Dans le cadre de la PTA, la personne dispose d'un délai d'un an à partir de la date à laquelle la décision judiciaire est définitive (un mois et un jour après le jugement). Dans le cadre du TIG, la personne dispose d'un délai de six mois. L'objectif est que le justiciable accomplisse l'entièreté de sa peine tout en lui offrant un contexte professionnel qui favorise la réinsertion. Si cette mesure n'est pas conduite à terme, la PTA est assortie d'un emprisonnement et/ou d'une amende que l'individu est tenu d'exécuter.

Le rôle de LEPA est d'assurer le suivi et l'encadrement du justiciable et de veiller à différents critères :

- mise à profit des aptitudes professionnelles du justiciable pour une réparation valorisante ;
- la disponibilité et la mobilité du justiciable ;
- la proposition de chantiers ou de services émanant du lieu où la personne peut prêter sa peine.

L'Encadrement des Peines Alternatives dispose d'un panel très étendu de lieux (environ 270) répartis sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire Liège, section de Verviers. Ces structures d'accueil proposent un cadre où la personne condamnée à réaliser une PTA/ un TIG peut travailler et ainsi prêter sa mesure. Citons quelques exemples tels que préparer les repas dans les maisons de retraite, effectuer des travaux d'entretiens dans une asbl de quartier, aider une maison de jeunes à organiser un concert, participer aux plantations avec les ouvriers communaux, aider au tri des déchets dans un parc à conteneurs, maintenir et rénover les bâtiments, entretenir les plaines de jeux communales, participer aux écoles de devoir, œuvrer au sein de Bibliothèques, aide au service des ressources naturelles et de l'environnement, élaboration de site « web » pour des ASBL ...

Le « projet chantier » :

Les prestataires de PTA ou de TIG ne sont pas tous en mesure de réaliser leur prestation. En effet, depuis plusieurs années, nous observons l'accroissement du nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure de prestation qui s'avèrent être particulièrement marginalisées. Ces personnes fragilisées n'ont pas les compétences structurelles pour entrer dans un cadre de travail traditionnel ou alternatif, sollicitant un encadrement particulier que ne peut objectivement offrir un lieu de travail classique, même s'il est d'obédience sociale (atelier protégé, centre de jour ou encore maison de jeunes).

Certains prestataires connaissent de grandes confusions dans le rythme jour et nuit, ce qui altère la bonne marche de la prestation. En décrochage, ces personnes sont tout simplement incapables d'organiser un plan de travail, ainsi qu'un planning journalier où le moindre obstacle rend tout projet inaccessible. L'objectif de l'encadrement n'est pas de nier ces concepts fondamentaux qui régissent l'univers du travail et qui traduisent un réel savoir vivre, mais plutôt d'en stigmatiser les carences et ainsi d'en donner l'accès à l'apprentissage. L'idée est de faire de cette mesure de rétorsion un outil pédagogique et éducatif.

Par le truchement de ce projet, l'équipe de LEPA, offre à ce public quelque peu désocialisé un cadre de travail où règne, bien sûr la philosophie des mesures judiciaires, mais où l'on adopte une certaine tolérance dans l'apprentissage des conventions, en donnant des délais plus adaptés aux potentiels du prestataire. La finalité première, c'est que chaque individu qui est soumis à une PTA ou un TIG, ait la même opportunité de conduire cette mesure à terme en rencontrant les objectifs des mesures judiciaires alternatives.

Afin de proposer un modèle de travail adapté, nous accueillons également, au sein de ce type d'encadrement, des prestataires qui par leurs compétences offrent une vitrine sur le monde professionnel. Cette mixité est porteuse d'enseignement et permet aux prestataires d'évoluer ensemble et de s'organiser autour de projets en mettant en exergue leurs spécificités.

Profil des personnes encadrées.

Cette année nous avons encadré 91 personnes.

Nous avons accueilli 91 hommes de 18 à 66 ans. Il s'agit essentiellement de personnes fortement fragilisées, résidant à Verviers, sans emploi, sans revenus ou intérimaires, parfois sans domicile fixe, qui peuvent connaître des problèmes d'addiction. L'équipe vise toujours à une certaine mixité en incorporant des personnes ayant de réelles compétences de travail manuel et pouvant apporter une véritable dynamique au groupe.

Nombre et descriptif des chantiers encadrés en 2019.

La coordination du travail est assurée par un éducateur spécialisé, polyvalent, sachant allier travail social et compétences manuelles dans diverses disciplines. Il est notamment formé pour assurer le travail de bucheronnage. Dans ce projet, il est accompagné de deux ouvriers engagés par la ville qui sont affectés à l'entretien des cimetières et d'un ouvrier engagé dans le cadre d'un « article 60 ».

Depuis 2017, à la demande du service des Travaux et de son Echevin, l'équipe de LEPA a mis en place un projet qui vise à participer à l'entretien des cimetières de la Ville de VERVIERS. Depuis juin 2018, toujours à la demande du service des travaux et de son échevin, un deuxième ouvrier a été engagé pour augmenter le nombre de cimetières à entretenir.

Evolution du projet chantier en 2019

La collaboration avec les différentes cellules du service des travaux de la ville de Verviers reste soutenue et dynamique. L'appui apporté aux équipes communales continue d'être reconnu, apprécié et fidèle à son objectif de les renforcer sans se substituer à elles.

Les deux équipes cimetières ont très bien fonctionné et ont atteint les objectifs de propreté, tout en intégrant progressivement les nouvelles techniques de maintenance et de verdurisation de nos cimetières

La nouvelle équipe a assuré l'entretien des cimetières de Heusy, Heusy église, Stembert et Petit Rechain, elle poursuivra sa mission en 2020.

Afin de toujours maintenir une activité optimale de nos équipes et ce, même en période creuse d'hiver, nous avons développé notre collaboration avec les a.s.b.l. verviétoises. Ceci nous permet d'occuper toute l'année la main d'œuvre disponible sans faire d'ombre aux équipes ville.

Nous pensons qu'aujourd'hui le Projet chantier a atteint sa pleine capacité. Nous comptons 4 temps plein : 1 temps plein subsidié par le SPF Justice, 2 temps plein ville et un temps plein article 60.

Chaque temps plein, représente et apporte le rendement d'une équipe à part entière, et le tout est organisé comme suit :

- Une équipe pour le grand cimetière de Verviers (un encadrant sous contrat ville et un véhicule 6 places mis à disposition par la ville). La capacité d'encadrement est de 5 prestataires par jour. En saison, c'est-à-dire durant la période où la végétation est la plus exubérante, l'équipe est affectée 5 jours par semaine au débroussaillage et au nettoyage des allées et des champs communs. En automne, nous ramassons et évacuons les feuilles et nettoyons les rigoles. Hors saison, en hiver, cette équipe est regroupée avec l'équipe polyvalente.
- Une seconde « équipe cimetière » pour gérer, sur le territoire de Verviers, trois autres petits cimetières (un encadrant sous contrat ville à durée déterminée et un véhicule 3 places). Capacité d'encadrement : 2 prestataires par jour. Elle fonctionne de la même manière que l'équipe s'occupant du grand cimetière et assure les mêmes tâches en saison et hors saison.
- Une équipe de nettoyage à pied, encadrée par une personne à temps plein engagée sous un contrat « article 60 ». Son point de départ est notre atelier (mis à disposition par la ville de Verviers). Capacité d'encadrement : 1 à 3 prestataires par jour. Cette équipe assure quotidiennement le nettoyage de deux tournées : Sommeleville et les Récollets. Elle nettoie les rues de ces deux circuits, les sentiers mais également les talus, les berges de la Vesdre et les sites difficilement accessibles.
- Une équipe polyvalente, encadrée par une personne à temps plein, qui assure aussi la gestion du travail et la coordination des équipes avec un véhicule 6 places mis à disposition par la ville. Capacité d'encadrement : 5 prestataires.
 Les tâches assurées par cette équipe sont aussi nombreuses que variées : peinture intérieure, peinture extérieure du mobilier urbain et des barrières des cimetières ; vide-maisons; nettoyage de sites réputés très sales et demandant un passage régulier comme les berges du quai de la Vesdre ou du quai Jacques Brel ; démolition, notamment pour le service des bâtiments ; débroussaillage dans les écoles et interventions sur les terrains ville ; entretien des vergers en saison et élagage des fruitiers, plantation de haies ou de buissons pour le service jardinage quand celui-ci est débordé en pleine saison, plantation d'arbres fruitiers pour le PCDN ; création d'espaces didactiques pour les écoles ; transport pour l'économat ; installation de panneaux d'affichages et leur réparation lorsqu'ils sont vandalisés ; nettoyage et débroussaillage sur le terrain des gens du voyage ; abattage d'arbres dangereux, débitage et évacuation d'arbres tombés au travers des chemins ; participation annuelle aux tailles de haies et au débroussaillage du parcours du grand jogging de Verviers ; travaux d'hommes à tout faire pour locaux occupés par les diverses cellules du PP, du PCS, de LEPA, des musées ou du CTLM ; aide au montage et démontage de tonnelles et chapiteaux. Dans notre atelier, nous assurons l'entretien des vélos du PP qu'ils mettent à disposition des maisons de jeunes et des écoles. Nous assurons également au sein de l'atelier l'entretien et les réparations de toutes les machines que nous utilisons (35 machines à moteur thermique dont une grande partie récupérée, réparée et remise aux normes pour les intégrer dans notre équipement.). Nous réalisons aussi diverses tâches dans les domaines de l'électricité, de la plomberie, de la menuiserie, du montage de cloisons légères et de faux plafonds. Nous pouvons également intervenir ponctuellement pour des ASBL partenaires de la ville, ces interventions permettent d'occuper de façon utile un grand nombre de prestataires en hiver, lorsque les travaux habituels se font plus rares.

Nous disposons à l'heure actuelle **d'une capacité d'encadrement de 15 prestataires par jour**. Avec nos quatre encadrants nous pouvons aussi garantir une qualité et un rendement très intéressant malgré le profil parfois fragile que peuvent présenter certains de nos prestataires.

Les perspectives pour 2020 :

Nos objectifs pour 2020 restent inchangés. Pérenniser les quatre équipes en place, en continuant à satisfaire pleinement les diverses demandes de la ville et de la maison de justice.
 Amener progressivement chaque encadrant via les formations, vers plus de polyvalence.

Apport du projet.

- a) Aux prestataires : possibilité d'accomplir leurs heures et d'être en ordre vis-à-vis de la justice ; valorisation du travail qu'ils fournissent, notamment par le retour des commanditaires ou des personnes qui les questionnent lorsqu'ils effectuent un chantier public. Le projet offre aussi une émulation entre les différents participants.
- b) A l'équipe de LEPA : il désengorge les structures d'accueil classiques et permet aux prestataires plus délicats à placer d'effectuer leur mesure.
- c) A la ville : le projet apporte un soutien aux différentes équipes et favorise l'avancement voire la réalisation de certains chantiers qui auraient plus de difficultés à se faire sans cet apport.
- d) Aux riverains : en ce qui concerne le nettoyage, le débroussaillage, l'élagage des différents sites et l'entretien des promenades du PCDN.

SECTION 12 - PLAN DE PREVENTION

1.- Du Personnel :

1 Fonctionnaire de Prévention et évaluatrice interne
1 collaboratrice administrative et financière 0,8 ETP
1 secrétaire 0,8 ETP
9 intervenants sociaux (7,1 ETP)
1 Coordinateur des Gardiens de la Paix
6 Gardiens de la Paix

2.- Du financier :

Pour l'année 2019, des subsides d'un montant total de 659.928,13 EUR sont promis par le SPF Intérieur : 541.892,02 EUR (PSSP) + 32.035,93 EUR (GP contingent complémentaire) + 86.000 EUR (ex APS-ACTIVA)

3.- Des rapports :

Conformément aux directives de l'arrêté royal du 25 décembre 2017 et de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2017 relatifs à la prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017 et aux modalités d'introduction, de suivi et d'évaluation pour les années 2018-2019, le rapport d'évaluation a été présenté au Collège communal et transmis au Ministère de l'Intérieur en septembre 2019. Celui-ci portait sur les 8 premiers mois de l'année 2019. En ce qui concerne l'évaluation financière, elle est à envoyer pour le 30 septembre 2020.

4.- Des directives :

A.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

En 2019, le plan prenait en charge sept phénomènes sur le territoire communal :

1. Nuisances publiques liées à l'usage de drogues;
2. Nuisances sociales ;
3. Violence juvénile ;
4. Racisme, discrimination et extrémisme ;
5. Vol à la tire ;
6. Vol de et dans véhicules;
7. Sécurité routière ;

Le travail autour des phénomènes précités fait l'objet d'une série d'actions mises en place et coordonnées par l'Equipe de coordination du Plan de Prévention qui a pour missions :

1. Assurer le bon fonctionnement du Plan et le suivi avec les autorités;
2. Assurer une synergie entre les actions communales de prévention et la prévention policière zonale;
3. Assurer un processus d'évaluation;
4. Assurer une information à la population.

Coordination :

Différentes actions ont été menées : participation aux réunions de coordination des actions du Plan de Prévention de la Ville, rédaction d'un rapport d'évaluation des différents chapitres du Plan, rapports d'actualisation du diagnostic local de sécurité, participation au Forum Belge pour la Prévention et la sécurité Urbaine, participation aux différentes plateformes de coordination en matière de prévention des toxicomanies, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : réseau d'aide et de soins en assuétudes (Rassaef), réseau Rezea du CVPS, Commission d'accompagnement du PCS, Plateforme Hodimontoise, ...

B.- Actions pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Service Public Fédéral de l'Intérieur

a.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Ces actions se subdivisent

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux problématiques visées
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

Equipe Quartiers / Jeunesse

Equipe PACT : Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes.

Equipe Médiation.

b.- Equipe Quartiers / Jeunesse

Cette équipe travaille principalement sur Hodimont et Prés-Javais ainsi que sur les différents ESR.

Activités menées :

Quartiers :

- Soutien aux actions de liens dans les quartiers : 2 fêtes de quartier organisées : plus 1000 participants + un festival d'art urbain « entracte »
- Travail social de rue pour entrer en contact avec les plus démunis et les personnes en rupture ou simplement utilisatrices de l'espace public afin que cet espace soit respecté et occupé par tous de façon conviviale :
250 heures de travail de rue sur l'année sur les zones définies comme prioritaires
- Réunion Q+ de coordination avec la Police, Logivesdre, différents services communaux et des associations extérieures : 7 réunions de concertation (aucune réunion du comité de pilotage n'a été organisée en 2019).

Jeunesse :

En plus du travail social de rue décrit ci-dessus, différents projets à destination du public « jeune » sont mis en place tout au long de l'année.

Job Jeunes

En période de vacances scolaires, des jeunes issus de quartiers ciblés sont encadrés par les IS pour effectuer des travaux divers (peintures, jardinage,...) en partenariat avec le service des travaux de la Ville. 14 jeunes ont été engagés pour 10 jours et ont été répartis sur trois chantiers.

Local Jeunes

Lieu convivial et structuré afin que les jeunes se conscientisent pour la tranquillité du quartier.

Des suivis de jeunes et de leurs familles, ainsi que des actions sur le terrain avec des jeunes problématiques et des activités structurées et structurantes sont proposées tout au long de l'année ainsi que durant les vacances scolaires. Ce local est ouvert les jeudis de 16 h à 18 h.

Présence et animation sur les espaces sport de rue

Présence des intervenants sociaux sur les espaces sport de rue (Bauwens, Quartier Nord, Linaigrettes, Lentz).

Panna

4 tournois ont été organisés à Verviers dans différents quartiers : 115 jeunes inscrits ; Prés-Javais : 25 ; Hodimont : 21 ; Abattoir : 38 ; Linaigrettes : 31

Été jeunes :

4 activités proposées pour les jeunes durant le mois d'août : une quinzaine de jeunes ont participé au programme proposé par les intervenants sociaux : une initiation aux trottinettes électriques, la visite du château de Reinhardstein, une journée au lac de Buttenbach, et une balade aventure semi-nocturne dans les Fagnes.

Suivis individuels :

Aide et/ou soutien socio-administratif aux jeunes en difficulté.

c.- Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes - PACT

Resocialisation des usagers de drogues :

Prise en charge des usagers de drogues et soutien aux familles des usagers.

Remise en ordre socio administrative.

Relais vers les services adéquats.

197 heures de travail social de rue spécifique public PACT – 1112 personnes rencontrées.

1429 entretiens individuels socio-administratifs.

Poursuite du projet « Le Ressort » : un lieu d'accueil spécifique ouvert tous les jours ouvrables et fréquenté par 30 personnes en moyenne quotidiennement soit 9024 personnes sur l'année 2019.

Soutien et accueil des personnes durant le plan grand froid : en partenariat avec le Relais social Verviétois : Ouverture du Ressort tous les jours durant cette période.

d.- Médiation

Outil de gestion de conflits.

La médiation est un espace de réflexion et de dialogue qui permet d'établir une communication constructive entre des personnes qui vivent mal une situation. Le rôle du médiateur est d'écouter les personnes en conflit, faciliter la communication, favoriser l'expression et la compréhension des points de vue dans un climat de confiance, accompagner dans la création de solutions, garantir le bon déroulement de la médiation.

89 dossiers ont été traités en médiation en 2019 dont 84 nouveaux.

Parmi les nouveaux dossiers, 56 concernent un conflit de voisinage, 11 un conflit familial, 13 des problèmes de nuisances, 1 un problème relationnel, 1 conflit propriétaire – locataire, 2 ont été directement réorientés.

Durée du suivi : de 1 jour à 6 mois

Ces médiations concernent 194 adultes et 12 jeunes.

Les intervenants ont également mené 5 médiations collectives pour 5 quartiers différents. Ces médiations concernent des groupes d'habitants, le plus souvent groupes de jeunes et de familles. Dans ce cadre, on retrouve alors tout un travail global de quartier pour un mieux vivre ensemble.

Trois médiations préventives sont actuellement en cours.

e.- Travail de prévention à destination du public, des jeunes et des professionnels de l'éducation, de la santé, de l'enseignement, ...

Construction d'outils de prévention transmis aux professionnels de l'éducation et de la santé notamment en matière d'assuétudes. Diverses animations et formations sont également dispensées sur cette thématique (public associatif, professionnels, public scolaire en dehors des écoles, ...).

D'autre part, diverses actions de sensibilisation ciblées sur la réduction secondaire et tertiaire des risques dans les domaines précités ainsi qu'en prévention de la violence, du racisme et de la toxicomanie sont mises en place.

- Animations "assuétudes"
- Roulez Jeunesse
- Encadrement et action de prévention lors de la Saint Nicolas des étudiants (1020 bracelets distribués aux élèves de rhéto avec des messages de prévention)

f.- Actions partenariales :

- Plan Grands Froids - Café d'hiver : du 1er novembre au 31 mars en partenariat avec le RSUV : voir point c.
- Rassaef : Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone : élaboration du projet « Espace Convergences »
- Projet fresque : en collaboration avec l'échevinat de l'égalité des chances.
- Projet de végétaliser : en collaboration avec la belle Diversité, la MJ de Hodimont, le CCRV.

g.- Gardiens de la Paix

Actions spécifiques de ce service :

- Prévention du vol de et dans les véhicules.
- Présence dissuasive sur les événements.
- Présence dissuasive et vigilance particulière à la prévention du vol à la tire.
- Sécurisation des abords des écoles.
- Relais des situations problématiques vers les services compétents.
- Information aux usagers par l'octroi de conseils préventifs.
- Constat en matière de sanctions administratives communales.
- Prévention spécifique lors des grands événements Ville.

C.- Mise à disposition

Le Plan de prévention soutient le Service de Santé mentale de Verviers en mettant à disposition un ¼ ETP pour le service d'aide verviétois des toxicomanes.

D.- Communication

Poursuite et maintenance du site internet ;

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune : Vervi&toi, site de la Ville, affiches et folders des actions.

SECTION 13 - REGIE COMMUNALE AUTONOME

En sa séance du 28 janvier 2019, le Conseil communal a adopté le budget 2019 et le plan quinquennal de gestion (plan d'entreprise) de la régie communale autonome « Synergis ».

En sa séance du 25 mars 2019, le Conseil communal a approuvé les comptes et bilan 2018 de la régie communale autonome « Synergis ».

En sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil communal a désigné a approuvé le cahier spécial des charges relativement à la procédure de marché de service permettant de désigner le réviseur d'entreprise, chargé de contrôler les comptes 2019 à 2021.

SECTION 14 - GESTION D'EVENEMENTS

1.- La Chasse aux œufs (le 20 avril 2019, à l'Harmonie)

La Cellule Animation, en collaboration avec le Carrefour Market et le groupe O'Quai, a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs dans le parc de l'Harmonie au profit de plus de 700 enfants. Œufs durs et en chocolat ont été distribués pour le plus grand plaisir des amateurs de chocolat. Un dossier a été présenté au collège communal du 30 janvier 2019, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'organisation de l'événement et à la prise en charge des différentes dépenses d'un montant de 900 € à charge de notre allocation N° 763/124-04/48.

2.- La Grande Brocante de Pâques (le 22 avril 2019, en centre-ville à Verviers)

La 36^{ème} édition de la grande brocante du lundi de Pâques a eu lieu le 22 avril 2019.

Comme les années précédentes, elle a été accessible aux particuliers et aux professionnels. Près de 1.000 emplacements ont été réservés, s'étalant sur plus 5 Km de long. Le prix de l'emplacement de 8m² a été fixé à 12.00 €.

Un dossier collège a été rédigé en date du 23 novembre 2018 pour le lancement du nouveau site dédié à la brocante et 27 février 2019, afin de solliciter les autorisations nécessaires pour organiser l'événement et pouvoir disposer de la collaboration de différents services communaux,. Un crédit d'un montant de 2.500€ a été inscrit au **budget ordinaire 2019, il est intéressant de noter que la manifestation a rapporté 11.000 € en recettes.**

3.- Verviers Plage (du 21 juin au 7 juillet 2019, Cour Fischer)

Pour la 2eme. Edition, l'Echevinat des Animations, en collaboration avec l'ASBL Verviers Ambitions, a organisé le Verviers Plage, du 21 juin au 7 juillet 2019, Cour Fisher. L'événement s'est matérialisé par une plage recouverte de 150 tonnes de sable, de deux terrains de beach volley, de deux terrain de pétanque, un village composé de dix exposants de produits de bouche, d'un espace de jeu dédié aux enfants, d'une scène pour accueillir des DJs. Le collège a marqué son accord sur l'organisation de l'événement en date du 23 janvier 2019, celui-ci a été financé via l'allocation spécifique de l'ASBL Verviers Ambitions à hauteur de 34.715€ en dépenses entièrement compensées par le même montant en recettes, sur base de l'apport de sponsors.

4.- Fête du personnel (le 21 juin 2019, cour Fisher)

Le service des Animations a repris la coordination de la fête du personnel qui s'est tenue le 21 juin 2019, sur le site du Verviers Plage. Des activités sportives de type beach volley, pétanque, jogging, balades pédestres ont été proposées au personnel communal l'après-midi et ont été suivies d'une soirée où 628 personnes y ont pris part.

Le Collège a marqué son accord sur l'organisation en date du 27 février 2019. Les dépenses d'un montant de 30.804€ en dépenses ont été partiellement couvertes par un montant de 9.114€ en recettes (paiement du CPAS, des pompiers et de la Police).

5.- Au fil de l'épée (les 13 et 14 juillet 2019, dans le Parc de l'Harmonie)

Pour la 6^{ème} édition, notre Echevinat en collaboration avec l'asbl « les deux boucliers » a organisé sa foire médiévale, dans le parc de l'Harmonie les 13 et 14 juillet 2019. Visite de campements de chevaliers, animations diverses (combats, concerts, contes) ont été proposées par plus de 160 figurants pour le plus grand plaisir du public qui s'est déplacé en nombre. L'accord de principe du collège a été obtenu en date du 30 janvier 2019, un budget de 10.000€ a été alloué en dépense via l'allocation « Subside à Verviers ambition » et nous avons comptabilisé 4.460 € en recette.

6.- Fête nationale

Un 1^{er} dossier collège a été présenté en date du 4 mars 2019, afin d'obtenir les autorisations d'organiser le feu d'artifice du 21 juillet au départ du Pont Parotte et de lancer le marché de sélection de l'artificier par procédure négociée ; un deuxième rapport a attribué le 3 avril 2019, le marché à la société LPL Fireworks pour un montant de 2900 €.

7.- Foire aux livres (le 8 septembre, Quai rue Jules Cerexhe)

A la demande des commerçants de la rue Jules Cerexhe, le service Animation en collaboration avec l'Asbl Verviers Ambitions a organisé une foire du livre et vieux papiers en date du 8 septembre 2019. Cette foire a été exclusivement réservée à la vente ou l'exposition de livres et de vieux papiers et était accessible aux professionnels et au grand public. Un dossier collège a été présenté en date du 8 mai 2019, cet événement n'a rien coûté et a ramené des recettes liées au droit d'inscription.

8.- La Balade provençale (du 11 au 15 septembre 2019, Rue du Brou)

Pour la 8^{ème} édition, l'asbl La Balade Provençale a pris ses quartiers du 11 au 15 septembre 2019 dans le piétonnier de la rue du Brou. Elle a ainsi pu mettre à l'honneur les produits du terroir et de l'artisanat de la Provence à travers une quarantaine d'échoppes. Notre Echevinat a été associé dans la mise en place de l'événement (schéma d'implantation, réunions intra services...). Un dossier d'information a été proposé au collège communal du 20 août 2019, une prise en charge financière de la part de la Ville s'est élevée à 992 € pour la location de coffrets électriques et de passes câbles et la réception de ceux-ci, à charge de notre allocation N° 521/12402-48.

9.- Balade Contée (le 8 novembre 2019, au départ de l'ancien Hôtel de Ville de Petit-Rechain)

Le 24 septembre 2019, le collège communal nous a autorisé à organiser à nouveau une balade contée au départ de l'ancien Hôtel de ville de Petit-Rechain. Quatre conteurs se sont produits et près de 200 personnes nous ont rejoints. Les dépenses d'un montant de 1.700 € ont été supportées par notre allocation N°511/33204-02.

10.- La Maison du Père Noël (du 18 au 22 décembre 2019, Rue de l'Harmonie)

Du 18 au 22 décembre 2019, une maison du Père Noël a pris ses quartiers dans les locaux de l'ASBL Verviers Ambitions afin de récompenser les enfants sages. Une fanfare itinérante a relié la maison du Père Noël au Marché de Noël. Le collège a marqué son accord sur l'événement en date du 19 novembre 2019, les dépenses d'un montant de 6.733,81€ ont été supportées par notre allocation spécifique à l'ASBL Verviers Ambitions.

SECTION 15 - LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les sapins

En date du 12 novembre 2019, le collège communal a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture de sapins de Noël à la société M&S Atout Bois de Bertrix et a marqué son accord sur la commande de sapins pour un montant total de 968.84 à charge de l'allocation Evénement 763/123-48 « fêtes et jumelage – frais divers »

SECTION 16 - SUBSIDES NUMERAIRES

Le Collège communal a décidé d'octroyer un soutien à :

- Le Seigneurie de la Vervi-Riz (500 €)
- Verviers Music festivals - FiestaCity (40.000 €)
- Verviers Ambitions ASBL (19.000 €)
- Comité de jumelage Verviers-Arles (500 €)
- Kermesse de stembert (250 €)
- Kermesse de Petit-Rechain (250 €)

SECTION 17 - GESTION DES PRETS DE MATERIEL

Pour l'année 2019 nous avons comptabilisé 306 demandes toutes exonérées, soit :

- 46 en provenance des services communaux
- 86 écoles communales et autres
- 40 associations diverses
- 36 clubs sportifs
- 6 associations de jeunesse
- 8 SPRL
- 67 ASBL diverses
- 15 comités de quartiers
- 2 communes voisines

SECTION 18 - LES REGIES DES QUARTIERS

a. Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts et à la convention en 2019.

b. Mise à disposition de locaux.

Conformément à la convention adoptée par le Conseil communal du 28 février 2005 entre la Ville et l'ASBL Régie des Quartiers de Verviers, cette dernière bénéficie d'un subside annuel pour la mise à disposition de locaux et de personnel. Le Conseil communal du 16 décembre 2019 a approuvé la mise à disposition d'un local pour le SAC1 sis rue Courte dupont N°20-22, estimé forfaitairement à un montant de 6.000€ annuel et pour le SAC2 sis rue Henri Davignon N°5 estimé également au même montant.

c. Mise à disposition de personnel.

Le Conseil communal du 16 décembre 2019 a approuvé la mise à disposition de 2 médiateurs sociaux à temps plein, 2 ouvriers compagnons à temps plein et de 2 puéricultrices (1 à temps plein et 1 à raison de 30 heures/semaine), pour un montant total estimé à 60.783,03€.

d. Approbation des comptes 2018 et du budget 2019.

En séance du 16 décembre 2019, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité les comptes 2018 et le budget 2019.

e. Désignation des représentants de la Ville

En séance du 30 septembre 2019, le Conseil communal a procédé au remplacement du Conseil communal Annass Gallass au sein des instances de l'ASBL Régie des Quartiers de Verviers, par Mme. Chimaine Nangi Basoula.

SECTION 19 - MOBILITE

PCM – Révision

En date du 25 juin 2018, le Conseil communal approuvait l'actualisation partielle du Plan Communal de Mobilité (PCM). Le bureau d'études ayant modifié la forme de ce dernier pour plus de compréhension, le service a soumis, pour approbation, ces nouvelles versions au Collège. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Ajout d'un chapitre introductif (1.1) expliquant les enjeux multimodaux à Verviers;
- Modification dans la hiérarchie des chapitres (Séparation : mobilité active - mobilité alternative);
- Remplacement d'une série de cartes par de nouvelles plus lisibles (aucune modification de contenu) ;
- Le Quick Scan et la carte de hiérarchie n'ont pas été modifiés ;

La Région Wallonne a confirmé que ces modifications de pure forme ne nécessitaient pas un second passage au Conseil Communal.

Conseiller en Mobilité

Lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil communal a approuvé le rapport d'évaluation relatif à l'année 2018 rédigé par le Conseiller en Mobilité de la Ville. La rédaction et la transmission de ce rapport au SPW-DGO2-Mobilité ont permis le versement de la subvention ministérielle annuelle de 24.000 € pour le maintien d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, le SPW-DGO2-Mobilité a transmis à la Ville l'arrêté du Ministre accordant une subvention d'un montant de 24.000 € permettant le maintien d'un conseiller en mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le versement de ce subside est – notamment - conditionné à la transmission pour fin février 2020 au plus tard du rapport d'évaluation du Conseiller en Mobilité relatif à l'année 2019.

Attribution d'une concession de service public portant gestion du stationnement réglementé en voirie et dans les zones de parking

Conformément à l'article 13 de la convention liant la Ville au concessionnaire privé, le comité d'accompagnement s'est réuni à 3 reprises durant l'année. Ces réunions ont pour but, d'une part, de vérifier la bonne exécution des prestations du concessionnaire et, d'autre part, de soulever les problèmes liés à la concession.

Par ailleurs, le Collège communal a, lors de sa séance du 15 février 2019, marqué son accord sur l'application de l'Happy Hour durant la braderie de fin juin. Pour rappel, l'Happy Hour consiste à doubler le temps de stationnement payé.

Les statistiques ont, été transmises trimestriellement par le concessionnaire tandis que le compte d'exploitation a, quant à lui, été transmis mensuellement. Le compte d'exploitation annuel pour la période 2018 a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 29 avril 2019. Ce dernier présentait :

- Un résultat d'exploitation « Voirie » de 830.799,65 € TVAC
- Un résultat d'exploitation « Parking » de -173.663,23 € HTVA
- Un résultat d'exploitation global de 657.136,42 €
- Une redevance d'exploitation à verser pour la Ville de 570.591,55 €. Cette recette est perçue comme suit : 538.925,27 € provenant de Streeeto et 31.666,28 € provenant de la T.V.A. Puisque le concessionnaire a versé douze avances forfaitaires pour un montant total de 549.999,96 €, la Ville doit reverser à ce dernier la différence, à savoir 11.074,69 €.

Suite au comptage de la société Indigo dans le parking non réglementé dans la rue de Heusy (à l'entrée de la rue, côté Lainière), il est ressorti que les 3/4 des voitures stationnant dans ce parking étaient des voitures "tampons". Afin de favoriser une rotation dans le quartier et ce, notamment, à la demande des commerçants, le Collège a décidé de mettre ce parking en zone bleue 2h et ce à partir du 15 octobre. Une période de tolérance (15 jours) ainsi qu'une communication spécifique ont été mises en place afin d'informer les automobilistes de ce changement.

En outre, le Collège communal a, lors de sa séance du 5 novembre 2019, marqué son accord sur l'application de l'Happy Hour durant les fêtes de fin d'année (soit du lundi 2 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020 inclus).

Enfin, le Service a traité 153 demandes de cartes annuelles de stationnement (services ou soins à domicile).

Semaine de la mobilité

Chaque année, du 16 au 22 septembre, se déroule la semaine de la mobilité. A l'occasion de cet événement, le SPW-DGO2-Mobilité encourage les communes à mettre en évidence les actions menées en faveur d'une meilleure mobilité et à sensibiliser les citoyens par la mise en place d'actions spécifiques et originales.

La Ville a décidé, cette année, de relever le défi en organisant diverses animations gratuites suivantes :

- Organiser, en partenariat avec la police, une conférence sur le code de la route pour les 3x 20 ;
- Offrir le petit-déjeuner au personnel :
 - Qui s'engage à se déplacer la semaine à vélo en domicile travail + possibilité de réserver un des vélos électriques de la Ville ;
 - Qui s'engage à venir la semaine en bus en domicile-travail + carte de 10 trajets offerte à rendre en fin de semaine ;
 - Qui s'engage à venir la semaine en train en domicile-travail + carte de 10 trajets offerte à rendre en fin de semaine ;
 - Qui s'engage à venir à pied en domicile-travail ;
 - Qui s'engage à venir en covoiturage en domicile-travail.
- Offrir, à l'issue de cette semaine, par tirage au sort parmi les agents qui auront pris part à l'événement, 20 chèques-commerces (un chèque par agent).

Visiocom

Pour rappel, la Ville de Verviers met à disposition des associations un véhicule pouvant transporter 9 personnes.

En 2019, le véhicule a été loué à 80 reprises, pour un total de 121 jours, par 26 associations, services, écoles différents.

Une demande de dérogation de l'asbl « Rugby club des Hautes Fagnes » a été introduite auprès du service afin de pouvoir utiliser le Visiocom. Si l'association dispose bien d'un siège social à Verviers, ses activités se déroulent principalement à Malmedy. Or le règlement précise en son article 1 que : « *Le véhicule peut être utilisé par les bénéficiaires suivants :*

- *les services communaux et le CPAS*;- **les associations ayant leur siège social et actives sur le territoire communal de Verviers**; - *les services publics*». Compte-tenu de ces informations, le Collège n'a pas souhaité accorder la dérogation.

Convention d'adhésion à de la Centrale des moins Mobiles entre la Ville et l'asbl Taxistop

Pour rappel, en décembre 2017, la Ville a adhéré, via la signature d'une convention avec l'asbl Taxistop, au système dénommé « Centrale des Moins Mobiles » (devenue entre-temps Mobitwin) qui permet aux personnes dites « moins mobiles » d'avoir accès à un transport grâce à des chauffeurs bénévoles.

Depuis la mise en place de ce système, 4 chauffeurs bénévoles ont rejoint la centrale et 8 bénéficiaires (dont un couple) ont pu en profiter.

Durant l'année écoulée, notre chauffeur le plus actif a effectué 107 trajets tandis que le second en a seulement effectué 4

Appel à projets en mobilité active

En date du 1er mars 2019, un appel à projets émanant du Cabinet du Ministre en charge de la mobilité est arrivé au Service Administratif de la Mobilité (Annexe 1). Ce dernier nous informait de la mise en place d'une subvention destinée à soutenir la concrétisation d'aménagements en faveur des modes actifs dont les cyclistes et les piétons. Ce programme de subvention s'inscrivait dans la prolongation des appels à projets 2017 et 2018 auxquels nous avons

répondu. Au vu des délais pour rendre le dossier avec plans, estimatifs et motivations (2 avril), des délais pour réaliser les travaux (cahier des charges Travaux au Conseil Communal de décembre 2019), au vu du nombre de dossiers déjà inscrits au budget 2019 et les autres dossiers en cours (chantiers à suivre) et à étudier par le service Projet, le Collège a souhaité ne pas répondre à cet appel à projets.

Appel à projets en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière

- *Brevet du cycliste 2018/2019*

Pour rappel, le Service public de Wallonie a lancé, pour l'année 2018/2019, un appel à projets portant sur la mise en place de projets en éducation à la mobilité et à la sécurité routière au sein des écoles wallonnes, appel auquel la Ville a décidé de participer.

Les projets présentés devaient :

- s'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire;
- se dérouler durant les périodes scolaires;
- s'adresser à tous les réseaux d'enseignement.

Sur base du dossier de candidature rentré par le Service en 2018, un subside de 9.000,00 € a été accordé à la Ville par la Région wallonne aux fins d'organiser l'action « brevet du cycliste » durant l'année scolaire 2018/2019.

En séance du 27 février 2009, le Collège communal prenait acte des écoles ayant répondu à l'appel. Il s'agissait des écoles suivantes :

- L'école communale de Hodimont, rue de la Chapelle 34 à 4800 Verviers ;
- L'école communale de Petit-Rechain, rue Nicolas Arnold 25 à 4800 Petit-Rechain ;
- L'école libre Sainte-Marie, avenue du Chêne 105 à 4802 Heusy ;
- L'école de l'Est, rue des Hospices 57 à 4800 Verviers.

Lors de sa séance du 27 août 2019, le Collège communal décidait d'attribuer le marché à l'asbl Pro Vélo qui est l'asbl chargée par la Région wallonne d'organiser cet apprentissage.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école de Petit-Rechain sise rue Nicolas Arnold 27 à 4800 Verviers ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème et 6ème primaires, les 5, 10 et 17 septembre 2019.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école de Hodimont sise rue de la Chapelle 34 à 4800 Verviers ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème primaire, les 30 septembre, 7 et 14 octobre 2019 ;
- Pour les élèves de 6ème primaire, les 3, 10 et 17 octobre 2019.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école Sainte Marie sise avenue du Chêne 105 à 4802 Verviers ont eu lieu :

- Pour les élèves de 5ème et 6ème primaires, les 7,14,21 et 28 novembre 2019.

Les formations pour le Brevet du Cycliste à l'école de l'Est sise rue des Hospices 57 à 4800 Verviers auront lieu :

- Pour les élèves de 5ème et 6ème primaire, les 20 et 27 janvier, les 3, 17 et 18 février 2020. En effet, la formation a dû être postposée à début 2020 car nos vélos ne pouvaient être prêtés à deux écoles simultanément mais également en raison d'une météo peu clémente en fin d'année.

Les élèves des écoles de Petit-Rechain et Sainte-Marie ont réussi globalement le brevet du cycliste. Il y a eu néanmoins deux échecs à déplorer. Quant aux élèves de l'école de Hodimont, comme l'an passé, vu leur faible niveau, il n'a pas été possible de sortir en rue et d'être en conditions réelles de circulation. L'examen permettant l'obtention du brevet n'a dès lors pas pu avoir lieu.

La formation pratique à la conduite du vélo, organisée en collaboration avec l'asbl Pro Vélo (accréditée par la R.W.) et partiellement subsidiée par la Région wallonne, permet d'accroître la sécurité des enfants dans la circulation et d'acquérir les bons comportements sur la route. Depuis plusieurs années, 5 classes de 5ème et 6ème année dans 4 écoles primaires de Verviers organisait cette formation. Il s'agit des écoles suivantes:

- L'école communale "Pierre Rapsat" de Stembert;
- L'école Saint-Nicolas de Stembert;

- L'école Sainte-Marie de Heusy;
- L'école communale de Petit-Rechain.

Afin de pérenniser le brevet dans ces 4 écoles, 4 journées de formation sont nécessaires. Malheureusement, ces écoles ne disposent pas du budget nécessaire. Dès lors, le Collège a souhaité prendre en charge le coût relatif à ces 4 journées de formation soit 1.896 €. La prise en charge de cette formation s'inscrit tout à fait dans les objectifs de la DPC, notamment dans son point "Verviers, ville à la mobilité efficiente" p.29 qui recommande de promouvoir les modes de déplacement doux.

Toujours dans le cadre de la mobilité douce, la Ville de Verviers a été sollicitée pour développer le projet pilote "Vélobus". A l'image d'un bus scolaire, le Vélobus consiste en un ramassage d'élèves parcourant le même itinéraire pour se rendre à l'école à vélo. Des accompagnateurs formés conduisent les enfants en suivant un trajet et un horaire prédéfinis par l'ensemble des acteurs du Vélobus. C'est une convention entre les élèves, leurs parents et l'organisation (école) qui définit les conditions et le bon déroulement de l'opération. La formation des accompagnateurs et des élèves est effectuée par un organisme agréé par la Région Wallonne, en l'occurrence l'asbl Pro Vélo.

Le service Mobilité a souhaité développer un projet pilote avec l'école communale "Pierre Rapsat" de Stembert qui participait déjà au brevet du cycliste. Introduire le Vélobus dans cette école renforcerait en effet le concept de mobilité douce. Le Collège a marqué son accord sur le développement de ce projet pilote et sur la prise en charge du coût (400 €) de la formation des accompagnateurs, des élèves ainsi que sur la mise en place du parcours.

Divers

Dans une démarche d'accessibilité du centre-ville, le service de la Mobilité a souhaité étudier la révision des horaires du piétonnier Brou/Harmonie/Pont Saint Laurent/Jardon. Cette démarche s'inscrivait dans le but de faire davantage converger les périodes de la semaine/journée qui nécessitaient réellement une mise en piétonnier des rues concernées. Le service pensait que cette révision était nécessaire afin de faire coïncider la mise en piétonnier avec la fréquentation effective des piétons du centre-ville et de rendre les rues accessibles aux véhicules aux moments où cette fréquentation n'était plus suffisante. Après une enquête auprès des commerçants, le Collège a décidé que le piétonnier serait accessible aux véhicules le dimanche toute la journée, de 11h30 à 18h du lundi au jeudi et de 11h30 à 22h00 les vendredi et samedi (jour férié considéré comme un dimanche).

Enfin, le Service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens (stationnement, plan communal de mobilité, Visiocom, ...).

SECTION 20 - RENOVATION URBAINE - QUARTIERS D'INITIATIVES (Q.I.)

A. QI 1 Mangombroux – Abattoir Volet physique et environnemental

1.- Convention-exécution 2000 :

Acquisition **Chaussée de Heusy 16/18**, acquisition **rue Courte du Pont 8**, acquisition du **site Bauwens + immeubles**, aménagement **espace vert « fresque »** à hauteur de la rue de Mangombroux 113-121 : projets terminés.

2.- Convention-exécution 2001 :

Aménagement de l'immeuble sis rue Courte du Pont, en logement unifamilial : rénové et loué depuis le 01/10/2008.

3.- Convention-exécution 2002

Aménagement du site « Bauwens » en espace vert : pour rappel, le site est complètement aménagé et ouvert au public depuis septembre 2008.

4.- Convention-exécution 2003

Acquisition des immeubles sis 12/14 et 16/18, rue de Mangombroux : rénovés et loués depuis le mois de mars 2011.

5.- Convention-exécution 2004

Espace vert rue de Mangombroux, 20/22-46 : l'aménagement prévu est terminé, en ce compris l'éclairage public.

Acquisitions rue des Hougnes, 2-4 et chaussée de Heusy, 7-9 : rénovés et loués.

Espace vert, chaussée de Heusy, 11 : pour rappel, l'ensemble du projet est terminé, soit les phases « Démolition », « Aménagement » et « Éclairage public ».

Espace vert, rue de Heusy, 97-99/101 : acquis, démoli et aménagement du site terminé.

6.- Convention-exécution 2005

Reconditionnement des voiries **rues du Chat Volant et Courte du Pont** : projet terminé.

7.- Convention-exécution 2007

Pour mémoire, les C-Ex 2007 (acquisitions), 2008 (acquisitions), 2008bis (démolition) et suivantes sont liées au sein d'un même projet global dont la finalité est un aménagement non encore déterminé de l'espace ainsi libéré.

Acquisition Place du Palais, 1/3/5 : terminé, immeuble acquis depuis le 15/01/2013.

Acquisition rue de Heusy, 96 : terminé, immeuble acquis.

8.- Convention-exécution 2008

Acquisition d'un terrain en dent creuse rue de Heusy : terminé, terrain acquis.

Acquisitions des dépendances de la chaussée de Heusy 2-4 : terminé, dépendances acquises.

9.- Convention-exécution 2008 bis

Le 10/01/2019, l'auteur de projet envoie à la Ville l'ensemble des documents techniques utiles à la mise en adjudication du projet de démolition. Il signale qu'il est indispensable que le dossier technique passe au Conseil communal du 29/01/2019 pour publication de l'avis dès le 13/02/2019. Les documents papiers sont déposés le 11/01/2019 lors de la présentation de l'avant-projet.

Le 11/01/2019, &SENS ARCHITECTE SPRL envoie à la Ville de Verviers le tableau pour l'estimation détaillée. Par courriel, sont également envoyées les clauses administratives précisant les dates d'exécution et de clôture du marché de démolition. L'auteur de projet demande enfin des précisions sur ces clauses et sur l'obligation de respecter la date ultime de fin de marché.

Le 18/01/2019, l'auteur de projet envoie le dossier adapté.

Le Conseil communal du 28/01/2019 décide (1) d'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché de démolition, soit 230.940,35 € t vac, établis par l'auteur de projet ; (2) de passer le marché par la procédure ouverte ; (3) de transmettre le projet au SPW-DGO4 ; et (4) de financer la dépense par le crédit inscrit aux propositions budgétaires 2019 qui sera financé par emprunt et subsides.

Le 29/01/2019, le dossier de démolition est envoyé au SPW.

Le Collège communal du 30/01/2019 (1) approuve l'avant-projet (aménagement de l'espace public) déposé par le bureau de l'auteur de projet, en ce compris les remarques avancées dans le rapport du Service technique ; (2) transmet à l'auteur de projet les propositions pour la poursuite du dossier, et (3) autorise le paiement des honoraires à l'auteur de projet, soit 26.590,34 € t vac.

Le 04/02/2019, sur demande du SPW qui estime ne pas avoir un dossier complet quant au futur projet après la démolition, la Ville de Verviers va donc envoyer en 6 exemplaires papier les éléments suivants : le dossier « projet de démolition » (délibération Conseil communal, cahier spécial des charges, plans, ...), l'accusé de réception de l'introduction du permis de démolir, et l'avant-projet d'aménagement (délibération Collège communal, plans et annexes).

Pour rappel, l'avenant n°1 à la CEx, notifié à la Ville le 13/06/2017, permet d'inclure la démolition des immeubles dans le programme des travaux.

Le 05/02/2019, la Ville de Verviers transmet les courriels échangés avec le SPW validant le principe d'une démolition sans reconstruction et l'aménagement d'une zone d'espace vert convivial.

A cette même date, M. Dachouffe (DAOV) confirme à la Directrice générale f.f. de la Ville qu'un courrier est parti à la signature de la Ministre De Bue avec un accord sur le cahier spécial des charges sous réserve du permis de démolition.

Le 06/02/2019, le SPW (DAOV) confirme par courriel qu'elle sollicite dès à présent l'accord de la Ministre sur le projet de démolition.

Le 06/02/2019, &SENS ARCHITECTE SPRL envoie à la Ville sa facture d'honoraires d'un montant de 26.590,34 € tva. Il est demandé au Service des Finances de mandater cette somme au profit de l'auteur de projet (phase avant-projet).

Le 28/02/2019, le SPW confirme à la Ville de Verviers son accord sur le projet de travaux, sous réserve de l'obtention du permis de démolir. Le SPW précise également que, sur base du coût de l'estimation, l'intervention à charge de la Région serait de 90%, soit 207.846,32 €. Mais le montant définitif de son intervention sera déterminé sur base du dossier complet d'attribution. La Ville est autorisée à lancer la procédure d'attribution dans les deux mois de ce courrier.

Le 12/03/2019, la Ville de Verviers informe TECTEO RESA, ORES et la SWDE que la démolition des immeubles sera exécutée courant mai-juin 2019. Elle leur demande d'enlever les différents compteurs d'ici là et attire leur attention sur le fait que le bâtiment sis chaussée de Heusy 2-4 est occupé jusque fin avril.

Par courriel du 20/03/2019, &SENS ARCHITECTE SPRL informe la Ville que les sommes concernant l'évacuation des fientes de pigeons et l'évacuation des divers mobiliers sont à justifier dans les postes prévus à cet effet.

Le 21/03/2019, RESA envoie par courriel à la Ville de Verviers la demande de confirmation de suppression des branchements de gaz, demande de compléter le formulaire d'offre de prix et d'y joindre les annexes souhaitées.

Le 24/04/2019, le Collège communal décide (1) d'attribuer le marché de démolition à l'entreprise ELOY pour un montant de 142.934,40 € tva, sous réserve de l'accord des pouvoirs subsidiaires ; (2) d'engager le montant de 164.374,56 € pour couvrir, le cas échéant, le coût des travaux supplémentaires approuvés par le pouvoir adjudicateur, et (3) de transmettre le dossier d'attribution au pouvoir subsidiaire pour approbation.

Le dossier est envoyé au SPW le 25/04/2019, qui en accuse réception en date du 29/04/2019.

Le 29/05/2019, le Collège communal décide (1) d'approuver les offres d'ORES et les conditions techniques et financières y détaillées relatives au marché de services ; (2) d'attribuer le marché à ORES, au montant de 3.566,28 € tva ; et (3) de transmettre la délibération à la tutelle sachant que cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Le 28/06/2019, le SPW (DGO4) marque son accord sur l'attribution du marché à ELOY. Il signale que l'intervention de la Région se calculera sur le coût effectif des travaux tva, et qu'elle s'établit provisoirement sur base de la soumission retenue, à 90% de 142.934,46 €, soit 128.641,01 €. Cette somme est à imputer sur le montant global de 120.000 € de la subvention accordée (engagement définitif : 08/49036).

Le SPW rappelle que le projet doit avoir été mis en œuvre et les documents permettant la libération du subside doivent avoir été introduits avant le 31/08/2019.

Le 09/07/2019, le Collège communal prend connaissance du fait qu'en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/02/2013, le projet doit être mis en œuvre et les documents permettant la libération du subside doivent être introduits avant le 31/08/2019. A défaut, les subsides seront perdus. Compte tenu du délai de réalisation des travaux (50 jours ouvrables) et l'ordre de commencer les travaux fixé au 29/07/2019, il sera impossible de tenir ces délais. En conséquence, le Collège communal décide (1) de solliciter une prolongation du délai d'exécution des travaux et de remise des documents permettant la libération du subside auprès du SPW (DGO4) ; et (2) de communiquer la promesse sur attribution au Conseil communal du 02/09/2019.

Le 12/07/2019, la Ville de Verviers sollicite du SPW un délai supplémentaire de 2 mois pour pouvoir introduire les documents nécessaires à la liquidation du subside. Le SPW accuse réception de cette demande en date du 18/07/2019.

Le 26/08/2019, l'entreprise ELOY envoie à la Ville de Verviers l'état d'avancement 1 signé ainsi que la déclaration de créance et la facture d'un montant de 78.835,24 € hors tva.

Le Collège communal du 27/08/2019 approuve l'état d'avancement 1 et décide de mandater la somme de 95.274,27 € tvac au profit de ELOY, dès réception de la facture.

Le 27/08/2019, la Ville de Verviers envoie au SPW (DGO4) et en trois exemplaires les documents relatifs à l'état d'avancement 1, en vue de la liquidation du subside.

Le SPW en accuse réception en date du 02/09/2019.

Le 03/10/2019, ELOY informe la Ville de Verviers que le chantier de démolition sera achevé le 08/10/2019.

Le 28/10/2019, le SPW informe la Ville de Verviers de la liquidation de la somme de 85.446,81 € sur base de l'état d'avancement 1. Il reprecise que, conformément à l'article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/02/2013 relatif à l'octroi par la Région wallonne de subventions pour l'exécution d'opérations de rénovation urbaine, l'opération de la Ville de Verviers a été automatiquement abrogée le 01/09/2019.

Le SPW sollicite une déclaration de créance du montant de la subvention.

Le 19/11/2019, la Ville de Verviers envoie au SPW la déclaration de créance d'un montant de 85.446,81 €.

Le 14/01/2020, le Collège communal décide (1) d'approuver l'état d'avancement 2 au montant de 157.503,34 € ; (2) de mandater la somme de 62.112,69 € tvac à ELOY, dès réception de la facture ; (3) d'accorder la réception provisoire des travaux à ELOY ; et (4) de marquer son accord sur la libération de la moitié du cautionnement.

Pour le surplus, l'opération de rénovation urbaine du quartier d'initiatives Mangombroux-Abattoir a officiellement été abrogée le 01/09/2019.

10.- Convention-exécution 2009

Pour rappel, le programme physique 2009 pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir consiste (1) en un complément de subside de 139.074,33 € suite au décompte final du site Bauwens (avenant n°6 à la C-Ex 2002) ; et (2) en un complément de subside de 49.020,94 € suite au décompte final des lots 1 et 2 de l'aménagement de l'espace vert rue de Mangombroux et de l'éclairage de l'espace vert chaussée de Heusy, 11 (avenant n°4 à la C-Ex 2004).

11.- Convention-exécution 2010

Pour rappel, le programme physique 2010 pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir a porté sur un avenant budgétaire octroyant un montant complémentaire de 74.082,32 € (à 90%, soit 66.674,09 €) destiné aux surcoûts constatés suite aux jugements provisoires d'expropriation des biens sis rue des Hougnés 2-4 et chaussée de Heusy 7-9 (avenant n°5 à la C-Ex 2004).

12.- Convention-exécution 2011

Le projet retenu en 2011 est un avenant budgétaire octroyant un montant complémentaire de 6.326,84 € (à 90%) destiné à pallier aux surcoûts constatés dans la procédure d'expropriation de l'immeuble sis rue de Heusy 97 (avenant n°6 à la C-Ex 2004). Cet avenant permet également d'étendre l'aménagement prévu de l'espace vert à la parcelle du 99/101 en plus de celle du 97.

13.- Propositions de Convention-exécution 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

Les propositions de programme physique pour les années 2012 et 2013 portaient sur la reconstruction d'un immeuble de logements sis Place du Palais 1/3/5 (pour un montant total estimé à 1.565.412,70 €), ainsi que sur l'engagement d'un auteur de projet pour l'étude de base d'un futur périmètre de rénovation urbaine dans le quartier de Hodimont (pour un montant estimé à 65.000,00 €). Aucun projet ni montant n'a finalement été retenu pour le programme de 2012, 2013, 2014 et 2015. En l'absence de subside pour le dernier projet sollicité (auteur de projet pour la réalisation de l'étude de base d'un nouveau périmètre de rénovation urbaine pour le quartier de Prés-Javais), et étant donné qu'aucun nouveau projet n'est à l'ordre du jour, rien n'a finalement été demandé pour l'année 2016.

Rien n'a été retenu pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir pour l'année 2017.

Les projets étant en phase de finalisation, rien n'a été demandé pour le programme physique de 2018.

14.- Proposition de Convention-exécution 2019

Les projets étant en phase de finalisation, rien n'a été demandé pour le programme physique de 2019.

Pour le surplus, l'opération de rénovation urbaine du quartier d'initiatives Mangombroux-Abattoir a officiellement été abrogée le 01/09/2019.

B. QI 2 Ensival

Volet physique et environnemental

1.- Convention-exécution 2000

Projet Snoeck : projet terminé.

2.- Convention-exécution 2001

Parc Godin : aménagement terminé.

Acquisition :

Le 21/02/2019, la Justice de Paix envoie à la Ville la décision du juge de paix rendue le 15/02/2019.

Le 26/02/2019, Maître Petit envoie à la Ville copie du jugement du 15/02/2019. La Ville est condamnée à payer à la S.A. CONRADT, la somme de 1.018,75 €, à majorer des intérêts légaux. Il envoie également les nouvelles conclusions prises par le conseil des conjoints Misonne. Il indique qu'il y répliquera à son tour pour l'échéance du 24/04/2019.

Le 25/03/2019, Maître Petit informe la Ville par courriel que, sur base du jugement du 15/2/2019, la Ville est condamnée à payer des frais de procédure. Il l'invite à verser 1.928,16 € sur le compte de Maître Troxquet. La Ville est condamnée à payer 341,38 € de PI.

Le Collège communal du 27/03/2019 prend connaissance du jugement, du courriel de Maître Petit et marque son accord sur le paiement des indemnités.

Le 04/04/2019, Maître Petit envoie à la Ville par courriel les conclusions transmises par Maître Drion. Celles-ci n'apportent aucune nouveauté par rapport aux conclusions précédentes. Il est probable qu'il s'accorde entre conseils pour rédiger des conclusions, dans l'action en révision, qui tiendront cette fois compte de la fin de la procédure devant le juge de paix.

Le 07/05/2019, le SPW sollicite de la Ville une déclaration de créance de 81.000 €, montant qui se divise comme suit : 12.924,86 € se rapportant au décompte final de la maison communale ; le solde de 68.075,14 € concernant les frais relatifs au jugement du 08/09/2017.

Le SPW précise que, le périmètre étant abrogé au 01/09/2019, il ne sera plus possible d'introduire une demande d'avenant complémentaire pour couvrir les frais judiciaires.

La Ville regrette cette situation car elle n'est pas tributaire des délais de justice dans ce dossier qui dure maintenant depuis de longues années.

Le 07/05/2019, Maître Petit envoie par courriel à la Ville ses dernières conclusions qui n'apportent pas de grandes modifications. Mais elles intègrent essentiellement l'enseignement du jugement du 15/02/2019 du juge de paix. La cause devrait vraisemblablement être plaidée à l'audience du 04/06/2019.

Le 13/05/2019, la Ville envoie au SPW la déclaration de créance d'un montant de 81.000 €. Le SPW en accuse réception en date du 17/05/2019.

Le 20/05/2019, le SPW informe la Ville que les 81.000 € seront versés prochainement sur son compte.

Le 11/09/2019, Maître Petit envoie à la Ville une copie du jugement prononcé le 10/09/2019, relativement à l'action en révision. Le tribunal rejette la totalité des actions en révision diligentées et a estimé devoir délaisser à chaque partie ses frais de procédure, en ce compris les dépens.

Selon Maître Petit, cette décision semble favorable aux intérêts de la Ville. A son sens, reste seule en débat la question des frais d'expertise, qui avait été réservée par le juge et qui peut encore être débattue devant lui.

Le présent jugement sur l'action en révision peut effectivement faire l'objet d'un éventuel recours devant la cour d'appel, mais il est loin d'être certain que les adversaires se lanceront dans cette voie. Maître Petit interpellera les parties adverses et tiendra la Ville informée.

Le 07/10/2019, Maître Petit signale à la Ville que le conseil des consorts Misonne l'informe que ses clients souhaitent interjeter appel contre la décision en révision.

Le 08/10/2019, le Collège communal décide de prendre connaissance du jugement et de l'avis de Maître Petit, et de ne pas interjeter appel du jugement.

Pour le surplus, l'opération de rénovation urbaine du quartier d'initiatives Ensival a officiellement été abrogée le 01/09/2019.

3.- **Convention-exécution 2003**

Immeuble n°5 rue H. Davignon : le chantier d'aménagement de la maison de quartier et de l'appartement est terminé depuis début 2012. La réception définitive des travaux a été accordée à l'entreprise le 01/03/2014.

4.- **Convention-exécution 2004**

Rue des Weines : ce projet de rénovation du bâtiment existant et de reconstruction de nouveaux logements via un Partenariat Public-Privé (PPP) ne sera pas développé dans le cadre de la rénovation urbaine. La Ville souhaite en effet privilégier et faire avancer d'autres projets en rénovation urbaine, davantage prioritaires que celui-ci.

Acquisitions d'immeubles selon opportunités : le bien rue Jean-Martin Maréchal 21-23 a été vendu et la Ville a procédé au remboursement de la subvention au SPW (DGO4).

Rue Neuve, côté pair : opération abandonnée.

5.- **Convention-exécution 2005**

Plan d'eau des Clarisses : l'aménagement du site en espaces ludico-sportifs et une zone de plan d'eau est terminé.

6.- **Convention-exécution 2007**

Rue Neuve, côté pair - subside complémentaire de 78.300 € destiné à la démolition : en date du 21/09/2012, le Collège communal décide de ne pas poursuivre dans la voie de l'acquisition de l'atelier-garage sis Grand'Place 68/70 à Ensival. Le volet « démolition » n'est donc plus à l'ordre du jour et la subvention y afférente peut être abandonnée ou réaffectée.

7.- **Convention-exécution 2008**

Le programme physique 2008 pour le QI 2 Ensival consiste en un avenant n°3 à la convention-exécution 2000 (complément de subside de 180.099,62 € afin de réaliser le programme des travaux d'aménagement du site Snoeck à Ensival).

8.- **Convention-exécution 2009**

Pour rappel, le programme physique 2009 pour le QI 2 Ensival consiste en :

- un complément de subside de 274.000€ destiné à la transformation de l'immeuble n°5 rue H. Davignon en maison de quartier, école de devoirs et appartement (avenant n°3 à la C-Ex 2003) ;
- un complément de subside de 117.235,52 € destiné au projet Snoeck, et notamment à la démolition des anciens magasins de meubles (avenant n°4 à la C-Ex 2000).

9.- **Convention-exécution 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019**

Pour rappel, pour l'année 2010, la proposition de programme de rénovation urbaine 2010 ne demande rien pour le QI 2 Ensival. En effet, la Ville souhaite rester dans l'optique de terminer les projets déjà en cours sur les quartiers et de ne demander que les surcoûts éventuels aux projets existants quand ils surviendront (par exemple les aménagements du Plan d'eau des Clarisses et du Parc Godin).

Les propositions de programmes physiques pour les années 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 ne concernaient pas non plus de projet inscrit au sein du QI 2 Ensival (pour ces propositions, voir QI 1).

Pour le surplus, l'opération de rénovation urbaine du quartier d'initiatives Ensival a officiellement été abrogée le 01/09/2019.

C. Périmètre escompté de rénovation urbaine : quartier de Prés-Javais

Par courrier du 10/01/2019, la Ville de Verviers demande à la Directrice générale du CPAS de Verviers de lui transmettre le nom des deux représentants du CPAS à la CCRU de Prés-Javais. Cette demande fait suite au renouvellement des instances du CPAS suite aux élections communales d'octobre 2018.

Le 14/01/2019, le bureau AUPA demande par courrier à la Ville de lui confirmer que le délai contractuel d'exécution de la seconde phase débute officiellement le 19/12/2018 (date de réception du courrier de la Ville approuvant le 1ère phase).

Le 21/01/2019, Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives marque son accord par courrier sur la composition et règlement d'ordre intérieur de la CCRU du quartier de Prés-Javais, telle que prise par le Conseil communal du 24/09/2018.

Le 23/01/2019, la Ville de Verviers envoie par courriel au SPW (DAOV) les documents finaux qui composent l'étape 1 de l'étude de base (soit le document étape 1, les annexes de ce document, les justificatifs des données manquantes, et un document de présentation de l'étape 1).

Le 25/01/2019, la Ville de Verviers confirme au bureau AUPA que le 18/12/2018 constitue bien la date de départ du délai d'exécution de la seconde phase de l'établissement du projet de quartier.

Complémentairement aux courriels des 19/12/2018 et 23/01/2019, et tel que demandé par la SPW, la Ville envoie le 25/01/2019 par courrier à la DAOV, et en 6 exemplaires, les documents finaux qui composent l'étape 1 de l'étude de base (soit le document étape 1, les annexes de ce document, les justificatifs des données manquantes, et un document de présentation de l'étape 1).

Cet envoi permettra au SPW de prendre connaissance du contenu de ces documents et de les transmettre pour avis aux Directions générales compétentes. La Ville confirme également que la date de départ du délai d'exécution de la seconde phase du dossier pour l'auteur de projet est le 18/12/2018.

Le 28/01/2019, le Conseil communal adopte la modification de la composition des représentants de la Ville à la CCRU suite au changement des membres du Conseil communal consécutif aux élections communales du 14/10/2018 (délibération en annexe).

Le même Conseil communal, en huis clos, adopte la modification d'un habitant locataire effectif suite à la nouvelle composition du Conseil communal consécutive aux élections du 14/10/2018. En effet, la précédente représentante des locataires du quartier est désormais élue et fait partie, à ce titre, de la CCRU mais en tant que représentante de la Ville. Il était donc nécessaire de la remplacer par un autre candidat représentant les locataires (délibération en annexe).

Le 04/02/2019, les autorités du CPAS de Verviers transmettent par courrier à la Ville de Verviers les noms des deux représentants de leur institution qui ont été désignés par le Conseil de l'Action sociale du 30/01/2019 pour le représenter au sein de la CCRU du quartier de Prés-Javais.

Le 06/02/2019, et suite au à la mise en place du nouveau Conseil communal du 03/12/2018, la Ville de Verviers informe les représentants Ville, ainsi que le candidat représentant les locataires du quartier, de leur désignation à la CCRU du quartier de Prés-Javais par le Conseil communal du 28/01/2019. Elle leur joint la délibération du Conseil afférente à leur désignation.

A cette même date, la Ville transmet à l'auteur de projet ainsi qu'au SPW (DAOV) les délibérations désignant les nouveaux représentants de la Ville et le nouveau représentant des locataires à la CCRU de Prés-Javais. Elle les

informe également de la désignation par le Conseil de l'Action sociale du CPAS des deux représentants de cette institution à la CCRU.

Le 04/03/2019, Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives marque son accord par courrier sur la nouvelle composition de la CCRU du quartier de Prés-Javais, telle que prise en décision par le Conseil communal du 28/01/2019.

Le 06/03/2019, l'auteur de projet (bureau AUPA) et la Ville de Verviers informent l'ensemble des membres de la CCRU du calendrier de réunions de cette dernière relatives à la seconde phase de l'opération de rénovation urbaine, soit l'établissement du projet de quartier. Le calendrier établi est le suivant :

- Mardi 19/03/2019 : co-construction (1/2) du projet de rénovation urbaine sur base des propositions de l'auteur de projet.
- Lundi 01/04/2019 : co-construction (2/2) du projet de rénovation urbaine sur base des propositions de l'auteur de projet.
- Mardi 30/04/2019 : présentation de la version provisoire du projet à amender.
- Mardi 14/05/2019 : présentation de la version finale du projet et intégration des dernières remarques.

Pour l'ensemble de ces réunions, le compte-rendu est le document final qui sera proposé au Conseil communal afin d'être envoyé au SPW afin de solliciter la reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine de Prés-Javais. C'est ce document que nous mettrons en annexe afin de faciliter la compréhension du dossier.

Une réunion de la CCRU se tient le 19/03/2019 avec pour thème la co-construction (1/2) du projet de rénovation urbaine sur base des propositions de l'auteur de projet, et ce dans le cadre de la seconde phase du dossier de l'opération de rénovation urbaine. L'ordre du jour en était le suivant :

1. Introduction : rappel des étapes de la rénovation urbaine
2. Présentation des membres de la CCRU
3. Synthèse de l'étape 1 : enjeux du quartier – souhaits des habitants
4. Grands objectifs pour le quartier : propositions à discuter
5. Plan masse et fiches projets : propositions à discuter
6. Questions – Réponses

Le document de travail faisant office de compte-rendu est repris en annexe, ainsi que la liste des personnes y présentes.

Une réunion de la CCRU se tient le 01/04/2019 avec pour thème la co-construction (2/2) du projet de rénovation urbaine sur base des propositions de l'auteur de projet, et ce dans le cadre de la seconde phase du dossier de l'opération de rénovation urbaine. L'ordre du jour étant le même que pour la première soirée de co-construction.

Une réunion de la CCRU se tient le 30/04/2019 avec pour thème la présentation de la version provisoire du projet à amender.

Le mardi 14/05/2019 se tient une réunion de la CCRU destinée à présenter la dernière version du projet de rénovation urbaine en y intégrant les dernières remarques des membres.

Le jeudi 13/06/2019, la CCRU se réunit à nouveau pour une dernière présentation du projet de quartier de Prés-Javais avant de le proposer au Conseil communal. L'auteur de projet insiste sur les modifications, ajouts et suppressions intervenus depuis la présentation précédente. Les remarques et commentaires des membres présents sont repris dans le compte-rendu en annexe.

Le quorum étant fixé à la moitié des membres ayant voix délibératives, il est donc atteint avec 13 membres présents sur 25. Les votes peuvent donc se tenir valablement.

La CCRU réunie ce 13/06/2019 approuve à l'unanimité l'ensemble du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais tel que confectionné et présenté par l'auteur de projet (bureau AUPA), dans toutes ses composantes (partie 1 et partie 2).

La même CCRU décide à l'unanimité de proposer le dossier complet de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais à l'approbation du Collège et du Conseil communal du 24/06/2019, et ce afin qu'il soit envoyé à l'administration du SPW pour l'obtention de la reconnaissance officielle du périmètre et du dossier.

En date du 19/06/2019, le conseiller en rénovation urbaine ainsi que l'auteur de projet se rendent à la DAOV (SPW – DGO4) pour y rencontrer l'attachée en charge du dossier de Verviers. En effet, cette dernière a suggéré que l'on se rencontre préalablement à la rentrée du dossier au SPW par la Ville. L'objectif est que la DAOV puisse

rendre un avis préalable sur le dossier final de la Ville afin de nous orienter sur les bonnes indications à faire apparaître dans les fiches-projets et le budget prévisionnel y afférent.

L'auteur de projet intègre directement les remarques de la DAOV dans le dossier de base et les fiches-projets concernées, tant d'un point de vue contenu des projets que d'un point de vue budgétaire.

Le Conseil communal du 24/06/2019 décide (1) d'approuver l'ensemble du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais tel que présenté par l'auteur de projet (bureau AUPA), et (2) d'envoyer les documents du dossier au Service public de Wallonie (SPW) – DGO4 – Direction de l'Aménagement Opérationnel et de la Ville (DAOV) pour demander la reconnaissance officielle du périmètre et du dossier.

En date du 05/07/2019, la Ville de Verviers transmet au SPW (DGO4 – DAOV) l'ensemble du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais et sollicite la reconnaissance officielle du périmètre (courrier en annexe).

Conformément à l'arrêté ministériel du 24/06/2013 portant exécution de l'article 1er alinéa 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/02/2013, le dossier est composé des éléments suivants :

1. Les documents généraux
2. Le recueil des données objectives
3. Le recueil des données subjectives
4. L'analyse des données
5. Le projet de rénovation urbaine
6. Les documents relatifs au financement de l'opération de rénovation urbaine

Par courrier du 09/07/2019, le SPW accuse réception du courrier de la Ville accompagné de ses annexes.

En l'absence de réaction du SPW, et compte tenu du changement de législature régionale entre-temps, la Ville de Verviers envoie le 19/11/2019 à l'attention de Monsieur le Ministre en charge de la matière un courrier de rappel de sa demande de reconnaissance officielle du périmètre de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais.

D. Commission de Rénovation de Quartier (CRQ)

La Commission de Rénovation de Quartier (CRQ commune aux deux QI existants) ne s'est pas tenue dans la période concernée par ce rapport d'activités.

De plus, suite à l'abrogation officielle au 01/09/2019 des anciens périmètres de rénovation urbaine, mais aussi ceux de Mangombroux-Abattoir et Ensival, la CRQ est de ce fait également devenue obsolète.

E. Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU)

La Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) spécifique à l'opération souhaitée sur le quartier de Prés-Javais a été constituée par le Conseil communal du 24/09/2018 et modifiée par le Conseil communal du 28/01/2019 (suite aux élections communales du 14/10/2018) ainsi que par le Conseil communal du 16/12/2019 (suite à la démission de l'Échevin ayant en charge la rénovation urbaine).

Le 02/09/2019, le Conseil communal acte la démission du 3ème Échevin, Monsieur Malik BEN ACHOUR. Ayant la compétence de la rénovation urbaine dans ses attributions, M. BEN ACHOUR perd de facto à cette date la qualité de président de la CCRU de Prés-Javais.

Le 16/12/2019, le Conseil communal (1) prend acte de la perte de qualité de représentant de la Ville et président à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais de Monsieur Malik BEN ACHOUR, Conseiller communal, eu égard à sa démission en tant que 3ème Échevin à la date du 02/09/2019 ; et (2) approuve la désignation de Monsieur Alexandre LOFFET, Échevin, en tant que représentant de la Ville à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais, ainsi qu'en tant que président de cette CCRU car ayant la rénovation urbaine dans ses attributions.

Les dates et le contenu des réunions de la CCRU ont déjà été mentionnés au point C. ci-dessus.

F. Fonds de réserve « rénovation urbaine » (RURB)

Dans l'optique de la réaffectation des produits obtenus au départ des projets subsidiés en rénovation urbaine, un fonds de réserve « RURB » a été constitué et alimenté depuis 2010. Une allocation de dépense a également été créée.

Pour le QI 1 Mangombroux-Abattoir, le fonds est alimenté par la location de l'immeuble sis rue Courte du Pont 8 (C-Ex 2001).

Pour le QI 2 Ensival, le fonds est alimenté par les locations des salles de l'ancien Hôtel de Ville rénové (C-Ex 2001) ainsi que les loyers de l'appartement loué rue H. Davignon 5 (C-Ex 2003).

Lors du comité d'accompagnement précédent, le SPW a communiqué à la Ville que les montants mis en réserve provenant des locations d'immeubles et des salles ne devaient pas être réaffectés ni remboursés. La Ville peut donc les utiliser comme elle le souhaite.

La Ville a interrogé le SPW par courriel en date du 20/11/2019 afin de connaître sa position sur ses éventuelles obligations de remboursement ou de réaffectation des montants provenant d'opérations de ventes immobilières datant de plus de 15 ans. Il est important que la Ville puisse savoir officiellement les marges de manœuvre qu'elle peut avoir avec ces montants qui constituent en partie le fonds de réserve. La Ville est toujours en attente de clarifications à ce sujet de la part du SPW.

SECTION 21 - ECONOMAT

Néant

TITRE VII

ATTRIBUTION DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN, FRREDDY BREUWER

SECTION 1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.- Schéma de développement du Territoire (S.D.T.) anciennement Schéma de développement de l'Espace régional (S.D.E.R.)

Le Gouvernement wallon par arrêté du 12 juillet 2018 a adopté le projet de schéma de développement du territoire révisant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

Le schéma de développement du territoire (SDT) est destiné à remplacer le schéma de développement de l'espace régional (SDER) adopté en 1999.

Le schéma de développement du territoire est un document à valeur indicative. Il définit la stratégie territoriale pour la Wallonie sur la base d'une analyse contextuelle à l'échelle régionale reprenant les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire.

Par courrier du 28 septembre 2018, le Service public de Wallonie - Cellule du développement territorial a invité la Ville de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018. Cette dernière a donné lieu à 4 lettres de réclamations ou d'observations.

Par courrier du 07 décembre 2018, le Service public de Wallonie - Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté. Ce dossier a été soumis au Conseil communal du 28 janvier 2019.

En parallèle avec le projet de révision du SDER, le Gouvernement wallon a adopté en date du 05 juillet 2018 les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2§2, alinéa 4 du code du développement territorial. Les liaisons écologiques font partie de la structure territoriale définie dans le schéma de développement du territoire (SDT).

Par courrier du 11 octobre 2018, le Service Public de Wallonie -Cellule du développement territorial a invité la Ville de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018. Cette dernière n'a soulevé aucune lettre de réclamations ou d'observations.

Par courrier du 10 décembre 2018, le Service Public de Wallonie Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté.

En sa séance du 28 janvier 2019, le Conseil communal a émis son avis et énoncé ses observations. Ceux-ci ont été transmis au Service public de Wallonie ainsi que les résultats de l'enquête publique (3 lettres de réclamation ou observations ont été déposées).

Le SDT a été Adopté par le Gouvernement wallon le 16 mai 2019 et publié au Moniteur belge du 12 décembre 2019, le schéma de développement du territoire entrera en vigueur à une date à déterminer par le Gouvernement.

2.- Plan de Secteur

Rien à signaler.

3.- Outils d'aménagement du territoire au niveau local

A.- Schéma de développement communal (anciennement schéma de structure communal)

Pour rappel, le schéma de développement communal, anciennement schéma de structure communal est entré en vigueur en date du 26 février 2011. Il semblait opportun de réviser cet outil.

Le Conseil communal en sa séance du 25 juin 2018 décidait à l'unanimité :

- d'initier la réalisation d'un Schéma de développement Communal;
- de déterminer que les informations qui devront être contenues dans le rapport des incidences sur l'environnement seront celles reprises à l'article D.VIII.33 du CoDT.
- d'approuver le cahier des charges N° MP2018-095 et le montant estimé du marché "SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL", établis par le Service technique de l'Urbanisme. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 90.909,09 € hors TVA ou 110.000,00 €, 21% TVA comprise.
- de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 930/747-51 (n° de projet 20180062) par emprunt.

Lors de sa séance du 7 décembre 2018, le Collège communal attribuait le marché passé par procédure négociée sans publication préalable à l'entreprise ayant remis la seule offre, soit AM XMU Sprl - Alphaville, Avenue de la Pairelle 8 à 5000 NAMUR, pour le montant négocié de 99.120,67 € hors TVA ou 119.936,01 €, 21% TVA comprise.

La durée du marché est fixée à 324 jours ouvrables.

Le CSC prévoit que l'élaboration du Schéma suivra les phases suivantes :

Phase 1 : Analyse contextuelle et première proposition de stratégie territoriale.

Phase 2 : Elaboration du projet de Schéma et réalisation du rapport sur les incidences environnementales (RIE).

Phase 3 : Adoption du Schéma par le Conseil Communal et le Gouvernement wallon.

La réunion du lancement de l'élaboration du Schéma de développement Communal -phase 1- s'est déroulée le 29 mars 2019.

Le bureau d'étude en charge du marché propose d'organiser une participation citoyenne dès le démarrage de l'étude. Cette démarche est une proposition faite par la société forte de son expérience qui selon eux, est un plus aux impositions du cahier des charges et n'est pas obligatoire au sens du CoDT mais permet d'inclure davantage les citoyens verviétois.

Aussi, le Collège communal en sa séance du 08 mai 2019 a notamment décidé de marquer son accord pour organiser une consultation citoyenne afin de recueillir les avis, attentes et perceptions des verviétois quant au territoire communal.

Des balades urbaines ont été organisées le 21 septembre 2019 avec un échantillon de la population désigné par tirage au sort. Celles-ci ont été animées par le bureau d'études mandaté pour l'élaboration du schéma de développement communal qui a recueilli et écouté les paroles des verviétois.

Pour les autres habitants qui souhaitaient participer à la démarche, un questionnaire a été mis en ligne via le site de la Ville, chacun a ainsi eu la possibilité de s'exprimer durant 1 mois.

Les paroles des habitants, les résultats du questionnaire et les entrevues avec les élus ont été remis aux auteurs de projets afin d'alimenter l'étude.

Le bilan de cette concertation ainsi que l'avancée du SDC de Verviers a fait l'objet d'une séance plénière, le 27 novembre 2019 à l'Espace Duesberg.

La phase 1 du Schéma de développement communal est en cours de finalisation et fera l'objet d'une approbation courant de l'année 2020.

B.- RCU de la Vieille Ville :

Pour rappel, celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon par arrêté ministériel du 31 mars 2017 est entré en vigueur le 20 mai 2017. Il fait partie du Guide communal d'Urbanisme.

Il a valeur indicative et est mis en application au travers des demandes de permis sollicités dans le périmètre arrêté pour la « Vieille Ville ».

C.- Réalisation d'une étude urbanistique sur la préservation des villas remarquables :

Pour rappel, le schéma de développement communal (anciennement Schéma de Structure) de la Ville de Verviers préconise la protection et la mise en valeur du patrimoine historique.

De même, dans le chapitre qui précise les affectations du Plan de Secteur, le SSC (SDC) énonce P46, pour la zone d'habitat de seconde couronne : « *Concernant les grandes villas remarquables : une étude devrait être menée pour éviter leur démolition et la perte de la surface dédiée à l'espace vert qui en résulterait. Lorsque l'affectation en maisons unifamiliales n'est plus souhaitée, il s'agira d'étudier les reconversions possibles en appartements duplex ou triplex, bureau, etc.* ».

Ces villas, manoirs ou châteaux sont les témoins du prestige de la ville. Ce patrimoine est aujourd'hui l'objet d'un enjeu urbain de densification. Le devenir de ces villas devait dès lors être balisé.

Le périmètre de l'étude s'étend sur les anciennes communes de Verviers et Heusy, du quartier des Boulevards aux quartiers entourant l'ancien noyau villageois heusytois.

Initiée en 2013, la procédure de réalisation de l'étude s'est clôturée par son adoption par le Conseil communal en sa séance du 24 juin 2019.

Cet outil réalisé par le CREAT (Centre de Recherche et d'Etudes pour l'Action Territoriale) établit une classification des biens remarquables dans ce périmètre. Sur base de cette classification, l'étude formule une série de recommandations qui permettent d'encadrer la transformation des biens en fonction des besoins d'aujourd'hui. Parmi ces recommandations, l'étude propose notamment d'interdire la démolition des biens les plus emblématiques, c'est-à-dire ceux repris dans les catégories supérieures.

L'ensemble des propriétaires d'un bien concerné par ladite étude ont été informés personnellement de la disponibilité des recommandations.

Ensuite, ces indications seront reprises dans le futur Guide Communal d'Urbanisme – en cours d'élaboration – et elles s'appliqueront par conséquent aux nombreuses autres villas et bâtisses de caractère que l'on retrouve à Verviers.

D.- Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel – Enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales :

Pour rappel, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges n°2014Z0001 relatif à l'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel "enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales" et choisissait la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation du marché.

Le 16 décembre 2014, le Collège communal attribuait le marché au B.R.A.T. (Bureau de recherche en Aménagement du Territoire) Rue Dautzenberg, 43 à 1050 Bruxelles pour un montant de 34.799,60 euros.

Ce règlement devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité et à toute devanture commerciale de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

Les clauses techniques du cahier des charges prévoyaient les phases suivantes :

Phase 1 : analyse de l'existant, diagnostic

Phase 2 : avant-projet, rapport des objectifs

Phase 3 : projet

Rédaction du règlement communal d'urbanisme partiel en vue de l'approbation provisoire par le Conseil communal. Cette phase comprend également la consultation de la Région Wallonne.

Phase 4 : enquête publique, consultations

En ce compris CCCATM et organisation d'une séance d'information

Phase 5 : Adaptation du document, en respect des résultats d'enquête et des avis reçus des instances en vue de l'adoption par le collège communal.

Phase 6 : Phase test

Phase 7 : Adoption définitive du règlement communal d'urbanisme partiel par le Conseil communal.

Phase 8 : Approbation du règlement communal d'urbanisme partiel par le Gouvernement wallon.

Le 18 septembre 2015, la phase 1 démarrait.

Après avoir étudié les spécificités des enseignes et devantures situées sur le territoire communal (diagnostic), le bureau d'étude a élaboré les objectifs du futur règlement.

Tel que prévu au cahier spécial des charges, dans le cadre d'une consultation préalable, le BRAT a présenté les diagnostics et objectifs aux commerçants de Verviers et à la CCCATM.

Lors de ces séances, le bureau d'étude a exposé sa méthodologie, les résultats de son analyse et les propositions de réglementation portant sur les enseignes, publicités et devantures commerciales. Ces présentations ont été suivies d'échanges et ont permis de recueillir avis et observations.

Le travail s'est poursuivi entre la commune et le BRAT et le 15 septembre 2017, le Collège communal a adopté le rapport relatif aux phases 1 et 2.

La procédure de réalisation de l'étude est toujours en cours. La phase 3 sera prochaine terminée et le conseil communal pourra adopter le projet de Guide communal d'urbanisme « enseignes » avant de le soumettre à enquête publique et à la consultation des instances.

E.- Elaboration d'un Guide communal d'urbanisme partiel :

Le CoDT, Code du Développement Territorial est entré en vigueur le 1er juin 2017; l'article D.III.12. du CoDT, prévoit qu'un règlement communal d'urbanisme en vigueur à la date d'entrée en vigueur du Code devient un Guide Communal d'Urbanisme et est soumis aux dispositions y relatives.

Le Guide Communal d'Urbanisme actuellement en vigueur est donc constitué par le Règlement Communal d'Urbanisme Partiel portant sur l'ensemble architectural de la Cité Mallar, le Règlement Communal d'Urbanisme Partiel portant sur la Vieille Ville et le Règlement communal sur la publicité visuelle. Les dispositions y contenues sont devenues des indications au sens de l'article D.III.5. du CoDT.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, la Ville de Verviers est devenue une commune en décentralisation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Cette décentralisation offre à la Ville de Verviers une nouvelle autonomie décisionnelle. Autonomie qui pour être conservée, impose à la Commune plusieurs conditions dont celle d'élaborer un Guide Communal d'Urbanisme dans les 4 ans de l'entrée en vigueur dudit Code.

En regard de cette opportunité pour la Ville de se doter d'un nouvel outil local permettant d'assurer un développement durable et attractif pour l'ensemble de son territoire, le Collège communal en sa séance du 27 octobre 2017 a fixé les conditions de passation du marché, choisi la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché et désigné les bureaux à consulter dans le cadre de cette procédure.

Lors de sa séance du 15 décembre 2017, le Collège communal a décidé, tel que proposé au rapport d'attribution, d'attribuer le marché au C.R.E.A.T. Centre d'Etude en Aménagement du Territoire de l'Université Catholique de Louvain, 1 – b, Place du Levant à Louvain-la-Neuve pour un montant d'offre de 65.340 euros TVAC (soit 54.000 € htva).

Le dossier d'attribution a été transmis à la tutelle.

Le marché comprend l'élaboration d'un Guide Communal d'Urbanisme conformément au prescrit des articles D.I.11, D.I.18, D.III.4., D.III.5. et D.III.6. du Code du Développement Territorial (CoDT).

La mission comprend également l'intégration au futur guide des anciens règlements communaux d'urbanisme toujours en vigueur (et constituant le guide actuel): le Règlement Communal sur les Bâtisses, le Règlement Communal d'Urbanisme de la Cité Mallar, le Règlement Communal d'Urbanisme de la Vieille Ville ainsi que le Guide communal relatif aux enseignes, publicités et devantures commerciales (en cours d'élaboration).

Ce futur Guide Communal d'Urbanisme formulera un ensemble d'indications ayant pour objectifs :
D'encadrer les futures autorisations urbanistiques à Verviers en vue de garantir un cadre de vie de qualité, autant dans l'espace public que dans les logements privés.
De prendre en compte la diversité du territoire verviétois, rassemblant autant des quartiers urbains que des zones résidentielles au caractère rural.

De respecter et valoriser le patrimoine construit et naturel à Verviers, constitutifs l'un et l'autre d'un environnement habité de qualité.

D'accompagner les futures interventions architecturales et urbaines en respect de cette diversité et de ce patrimoine.

La procédure de réalisation de l'étude est toujours en cours et le rapport de la phase 1 devrait être adopté prochainement par le Collège communal.

F.- Elaboration d'un Schéma d'orientation local pour Verviers-Est :

Adopté en 2010, le Schéma de Développement communal (schéma de structure communal) a amorcé la création de nouveaux quartiers dans sa proche périphérie afin de valoriser le potentiel foncier du territoire.

Début 2016, le Ministre Carlo DI ANTONIO, en charge notamment de l'Aménagement du Territoire avait lancé un appel à manifestation d'intérêt relativement au développement de Quartiers Nouveaux en Wallonie à l'attention de toutes les communes wallonnes.

Lors de sa séance du 5 février 2016, le Collège communal avait décidé de retenir le site " Zone Est " comprenant notamment la ZACC 7, le site du Solvent, des friches rue de Limbourg, et des friches en bord de Vesdre côté Dison pour établir le projet.

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Collège communal validait le dossier de candidature établi par le service technique de l'Aménagement du Territoire et décidait de le présenter au Gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à candidatures pour le projet "Quartiers Nouveaux".

Le dossier de candidature de Verviers n'a cependant pas été retenu.

Toutefois, en vue de poursuivre cette démarche de création d'un nouveau quartier, un budget a été inscrit à l'extraordinaire 2017, en vue de la réalisation d'un schéma d'orientation locale (SOL). En effet, l'élaboration d'un SOL et l'établissement d'un rapport sur les incidences environnementales est un préalable nécessaire à l'urbanisation de la zone.

L'objectif d'un schéma d'orientation local est de déterminer, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Conformément à l'article DII.12 du Codt, le SOL est établi à l'initiative du Conseil communal. Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal a dès lors décidé d'initier la procédure relativement à l'élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est".

Lors de sa séance du 30 novembre 2017, le Collège communal décidait, sous réserve de la décision du Conseil communal :

- d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Développement Territorial - Élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est", établis par le Service technique Urbanisme;
- de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché; et choisissait les bureaux à consulter.

Le marché comprend l'élaboration d'un Schéma d'orientation local conformément au prescrit des articles D.II.11 et DII.12 du Code du Développement Territorial (CoDT) entré en vigueur le 1er juin 2017.

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Collège communal décidait, tel que proposé au rapport d'attribution, d'attribuer le marché à XMU SPRL, 8, Avenue de la Pairelle, 5000 Namur, pour un montant d'offre de 42.289,50 € 21% tvac (34.950€ htva).

Le rapport relatif à la phase 1 qui comprend l'analyse contextuelle, les consultations préalables, la définition du périmètre et les objectifs d'aménagement du Schéma a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 25 février 2019 tout comme le contenu du rapport sur les incidences environnementales et le périmètre de l'étude.

C'est maintenant la phase 2 qui comprend l'élaboration du projet de schéma qui doit être menée.

Toutefois, depuis le lancement de l'étude du SOL pour l'urbanisation de la ZACC 7 et les quartiers en zone d'habitat contigus, la Ville a entamé la révision de son schéma de développement communal.

Aussi, considérant que le SDC a la vocation de préciser les affectations du plan de secteur et donc celles des zaccs et zones d'habitat, ce dernier redéfinira les objectifs communaux en terme de développement résidentiel, notamment dans les ZACCS de périphérie.

Dès lors, il sera prochainement proposé au Collège communal de stater la mission d'élaboration d'un SOL pour la ZACC 7 et zone d'habitat contiguë, le temps de l'adoption ou du moins de préciser les objectifs du schéma de développement communal.

G.- Elaboration d'un schéma d'aménagement d'un terrain sis rue des Weines

Lors de sa séance du 23 février 2018, le Collège communal approuvait les conditions du marché portant sur l'élaboration d'un schéma d'aménagement (master plan) d'un terrain communal sis au coin de l'îlot contenant le parc Godin et bordé par les rues Neuve et des Weines. et le montant estimé du marché.

Le marché comprend :

Une tranche ferme segmentée en deux phases :

Phase n°1 : Analyse des situations de droit et de fait, définition des objectifs d'aménagement et des besoins en termes de logement – rédaction d'un rapport.

Phase n°2 : Élaboration du programme détaillé et du schéma d'aménagement.

Une tranche conditionnelle qui comprend : La réalisation du plan de pré-cadastration lié au projet.

Lors de sa séance du 22 juin 2018, le Collège communal attribuait le marché relatif à l'élaboration d'un schéma d'aménagement sur le terrain sis rue des Weines, 28 passé par simple facture acceptée à Daniel Delgoffe Architecte, rue du Nouveau Sart, 8, 4050 Chaudfontaine pour un montant d'offre de 16.020,40€ t vac.

Le 15 février 2019, le Collège communal validait le rapport relatif à la phase 1 moyennant pour la suite l'intégration de remarques et observations.

Le travail d'élaboration, de concertation avec le fond du logement et les propriétaires se poursuit et l'approbation de la phase 2 ainsi que du plan de pré-cadastration devrait avoir lieu prochainement.

4.- **Mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté**

A.- ZACCI Petit-Rechain - Zone d'aménagement communal concertée à caractère industriel.

Initié en 2013 par décision du Conseil communal, le rapport urbanistique et environnemental est toujours en cours de réalisation la prochaine étape étant l'adoption provisoire par le Conseil communal du rapport urbanistique et environnemental qui deviendra un schéma d'orientation local. Pour rappel, c'est la SPI qui est chargée de la réalisation des études préalables et de la mise en œuvre du projet.

B.- ZACC3 – Elaboration d'un rapport urbanistique et environnemental

Pour rappel, lors de sa séance du 24 juin 2013, le Conseil communal avait décidé d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif aux Z.A.C.C. n°1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité, conformément au périmètre arrêté.

L'auteur de projet chargé du RUE est le bureau PISSART Architecture et Environnement s.a..

Le Collège communal lors de sa séance du 8 avril 2016, après avoir pris connaissance du projet de schéma stratégique proposé par le bureau PISSART, a confirmé sa volonté de poursuivre le R.U.E. dans sa globalité avec comme objectif de disposer d'une vision globale du projet tout en optant pour le rattachement morphologique entre Petit-Rechain et Dison et décidant de ne pas maintenir le principe de phasage.

Que toutefois, considérant que le principe du phasage ne peut être garanti juridiquement, qu' il serait prématuré de mettre en œuvre de manière concomitante l'ensemble des 3 Z.A.C.C., que le Collège communal accorde la priorité à l'urbanisation de la Z.A.C.C. 3 en s'inscrivant dans une logique urbaine

radioconcentrique en lien avec Dison, un nouveau périmètre de R.U.E a donc dû être établi pour ne concerner que la Z.A.C.C. 3 ;

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a donc décidé :

- d'arrêter la réalisation du rapport urbanistique et environnemental relatif aux Z.A.C.C. n° 1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité ;
- d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental relatif à la Z.A.C.C. n° 3 en ce compris les voiries conformément à un nouveau périmètre arrêté.

La procédure de réalisation de l'étude relative à la Z.A.C.C. n°3 qui est menée pour le compte d'un acteur privé serait en cours. La présence des lignes à haute tension sises sur le terrain complexifie le dossier.

Des contacts sont intervenus et sont toujours en cours avec l'opérateur ELIA pour organiser le déplacement d'une ligne à haute tension.

5.- Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.)

A.- Renouvellement, composition et organisation de la C.C.C.A.T.M. :

Pour rappel, suite aux élections communales, le Conseil communal du 17 décembre 2018 a décidé de renouveler intégralement la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et de charger le Collège communal de lancer l'appel public aux candidats dans le mois de la décision de renouvellement de la commission conformément à l'article R.I.10-2 du CoDT.

Un appel public à candidatures a été organisé du 18 janvier au 18 février 2019 via une insertion dans un journal distribué gratuitement (Quinzaine – édition du 16 janvier), un affichage aux valves de la commune, un communiqué de presse et une publication sur le site internet de la Ville, sur les réseaux sociaux.

Nous avons réceptionnés 37 candidatures parmi lesquelles 4 d'entre-elles sont considérées comme irrecevables pour les motifs suivants :

une lettre de candidature est arrivé hors délais ;

une lettre de candidature a été déposée par un candidat ne résidant pas dans la commune ;

une lettre de candidature est incomplète. En effet, il n'y est pas mentionné le ou les intérêts que le candidat souhaite représenter parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;

une lettre de candidature a été déposée par un fonctionnaire communal, en congés, mais susceptible de reprendre ses fonctions ;

Dès lors, 33 candidatures sont recevables.

Modalité de composition (article R.I.10-1 du CoDT)

Outre le président, la Commission communale est composée de 16 membres effectifs, en ce compris les représentants du conseil communal, pour une population de plus de 20.000 habitants. Pour chaque membre effectif choisi dans la liste des candidatures, le Conseil communal peut désigner un ou plusieurs suppléants représentant les mêmes intérêts que le membre effectif.

Modalité de désignation (article R.I.10-3 du CoDT)

Présidence

Le conseil communal désigne un président dont l'expérience ou les compétences font autorité en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le Président n'est ni membre effectif ni membre suppléant et ne peut en conséquence être repris parmi ceux-ci. Il n'a pas de suppléant. Le président ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs

Quart communal (4)

Les conseillers de la majorité et de l'opposition doivent désigner leurs représentants. En fonction du calcul du quart communal, il revient de désigner 4 délégués répartis de la manière suivante :

- pour la majorité : $23/37 \times 4 = 2,49$ --> arrondi à l'unité inférieure --> 2 membres effectifs (2 membres suppléants)
- pour l'opposition : $14/37 \times 4 = 1,51$ --> arrondi à l'unité supérieure --> 2 membres effectifs (2 membres suppléants)

Membres (12)

Les membres effectifs et leurs suppléants sont choisis parmi les personnes ayant déposé leur candidature dans les délais prévus par l'appel public et donc la candidature est recevable. Les membres effectifs ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs.

Règlement d'ordre intérieur

Lors de la séance au cours de laquelle la Commission communale est établie ou renouvelée et le président et les membres sont désignés, le Conseil communal adopte le règlement d'ordre intérieur de la Commission communale.

Voix consultative

Le ou les membres du Collège communal ayant l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la mobilité dans leurs attributions ainsi que le conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, y compris s'il assure le secrétariat, siègent d'office auprès de la Commission communale avec voix consultative.

Modalités de fonctionnement en cours de mandature (article R.I.10-4 du CoDT)

Si le mandat de président devient vacant, le conseil communal choisit un nouveau président parmi les membres de la Commission communale.

Si le mandat d'un membre effectif devient vacant, le membre suppléant l'occupe.

Si le mandat d'un membre suppléant devient vacant, le conseil communal désigne un nouveau membre suppléant parmi les candidats présentant un intérêt similaire et repris dans la réserve.

Modalités de Fonctionnement (article R.I.10-5 du CoDT)

Le collège communal désigne, parmi le personnel de l'administration communale, la personne qui assure le secrétariat de la Commission. Cette qualité est incompatible avec celle de président ou de membre de la Commission. C'est le conseiller en aménagement du territoire et urbanisme qui assure actuellement cette mission.

La Commission communale se réunit au moins huit fois par an pour une Commission de seize membres.

Le président fixe l'ordre du jour de la réunion et le mentionne dans la convocation envoyée par courrier ou par mail aux membres de la Commission huit jours ouvrables au moins avant la date fixée pour la réunion.

Le membre suppléant participe à la Commission communale uniquement en l'absence du membre effectif. Dans cette hypothèse, le membre effectif prévient le membre suppléant de son absence.

La Commission communale ne délibère valablement qu'en présence de la majorité des membres ayant droit de vote. Le vote est acquis à la majorité simple. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante.

Le Conseil communal en séance du 25 mars 2019 a désigné le Président et les membres de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.) et a versé les candidatures recevables dans la réserve.

Le Conseil communal du 25 mars 2019 a adopté le Règlement d'Ordre d'Intérieur (R.O.I.) de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.).

La composition arrêtée par le Conseil communal a été transmise au Ministre en vue de sa validation.

Après analyse du dossier, le SPW Département du territoire et de l'urbanisme nous a informé qu'une candidature était irrecevable (pas de due motivation des intérêts représentés) et que la répartition hommes-femmes n'est pas suffisamment prise en compte.

Il y avait donc lieu de revoir la composition de la commission communale.

En date du 03 mai 2019, nous avons adressé un courrier en réponse aux remarques soulevées par le SPW Département du territoire et de l'urbanisme.

Par courrier du 15 mai 2019, le SPW Département du territoire et de l'urbanisme nous a confirmé sa position et qu'une nouvelle proposition de composition devait être validée par le Conseil communal.

Concernant la répartition hommes-femmes, celle-ci s'est faite suivant la proportion des candidatures reçues et n'est pas une obligation légale. Dès lors, le SPW n'est plus revenu sur ce point.

Le Conseil communal en séance du 27 mai 2019 a

- revu sa décision du 25 mars 2019 désignant le Président et les membres de la Commission consultative communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.
- désigné une membre suppléante issue de la réserve (en remplacement de la candidature jugée irrecevable).
- maintenu les autres désignations reprises dans sa décision du 25 mars 2019 et jugées recevables par le SPW - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Cette nouvelle composition a été transmise au Ministre en vue de son approbation.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings a approuvé le renouvellement de la Commission Consultative communale de l'aménagement du Territoire et de la mobilité.

B.- Réunions de la C.C.C.A.T.M. :

Au cours de l'année 2019, la CCCATM s'est réunie à 7 reprises.

La CCCATM a remis un avis sur 17 permis d'urbanisme, 1 permis d'urbanisation, 2 permis unique, 1 avant-projet et 1 rapport annuel du conseiller en mobilité.

6. Site de la Gare Verviers-Central – Etude d'orientation urbanistique – Convention de partenariat d'études

En date du 10 avril 2019, un courrier de rappel a été adressé à la SNCB, faisant suite à notre courrier du 29 août 2018 resté sans réponse, pour les inviter à reprendre l'étude d'orientation urbanistique.

SECTION 2 - PERMIS D'URBANISME, D'URBANISATION, LOTISSEMENTS,...

1.- Permis d'urbanisme et d'urbanisation, demandes de certificats d'urbanisme, demandes de renseignements urbanistiques, ...

Dossiers instruits

Le Service de l'Urbanisme a également été appelé à traiter les dossiers créés antérieurement concernant des infractions, des recours ou des contentieux.

En 2019 ont été introduits :

- 232 demandes de permis d'urbanisme nécessitant le concours d'un architecte ;
- 95 demandes de permis d'urbanisme sans le concours d'un architecte;
- 48 demandes d'avis sur permis d'urbanisme / d'urbanisation dont l'autorité compétente est le Fonctionnaire délégué ;
- 4 demandes de permis d'urbanisation ;
- 3 réunions d'information préalable à l'étude d'incidences ;
- 0 réunion de projet ;
- 14 demandes de permis unique ;
- 1.459 demandes de renseignements urbanistiques incluant les demandes d'observations dans le chef de la Ville en cas de division d'un bien ne faisant pas l'objet d'un permis d'urbanisation introduites par les Notaires
- 604 demandes d'avis préalables (hors procédure) ;
- 1 demande de certificat d'urbanisme n° 2 ;
- 233 dossiers d'infraction d'urbanisme ont été ouverts ;
- 9 dossiers relatifs à une demande de certificat de Patrimoine;
- dossier de demande de subventions pour des travaux en lien avec un bien classé ;
- 0 dossier de demande de classement « Patrimoine ».

2.- Agent constatateur

L'article D.VII.3, 2° du CoDT (Code du développement territorial) prévoit que les fonctionnaires et agents techniques des communes peuvent être chargés de rechercher et constater les infractions urbanistiques. Pour cela, ils doivent être désignés par le Conseil communal.

Aussi, en 2017, lors du passage au CoDT, le Conseil communal a désigné plusieurs agents techniques en place et déjà affectés précédemment à cette mission, comme agents constatateur pour rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme.

En janvier 2019, le Conseil communal a désigné, dans le cadre de ses fonctions, un nouvel agent agent constatateur, suite à son entrée en fonction au service technique de l'Urbanisme.

En 2019, dans le cadre de leurs missions, 9 agents sont désignés comme agent constatateur pour rechercher et constater les infractions urbanistiques.

SECTION 3 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

1.- Règlement communal sur les bâtisses

Ce dernier avec le passage au CoDT est d'abord devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il avait acquis valeur indicative.

Toutefois, l'article D.III.15 du CoDT prévoit que le Conseil communal décide le maintien des règlements des bâtisses approuvés avant le 22 avril 1962, qu'ils soient révisés ou non, dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du Code. A défaut, ils sont abrogés ;

Considérant que le Conseil communal n'a pas décidé du maintien dudit règlement, il est dès lors abrogé depuis le 1er juin 2018.

2.- Règlement communal sur la Publicité visuelle

Ce dernier avec le passage au CoDT est devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il a acquis valeur indicative.

Voir ci-avant, un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

3.- Classements sanctionnés par arrêtés du Gouvernement wallon.

A.- Centres anciens protégés

Rien à signaler.

B.- Liste de Sauvegarde

Rien à signaler.

C.- Classements

Rien à signaler.

D.- Certificat de patrimoine

9 dossiers de demande de certificat de patrimoine ont été introduits en 2019 :

- Rue Saint-Bernard 63 : remplacement des châssis d'un bâtiment classé
- Rue des Raines 50-52 : restauration des châssis et des corniches de la façade avant en vue de créer 2 logements sociaux
- Rue Coronmeuse 46 : placement de 2 enseignes
- Rue Saint-Bernard 32 : changement de 15 châssis, de 2 portes et restauration de la corniche
- Rue Francomont 6 : mesures conservatoires pour la toiture et les corniches (remplacement de tuiles et enduisage de la corniche), rénovation des corniches, remise en état du pignon, cimentage de la cheminée, création d'un car-port, remplacement des vitrages, augmentation du nombre de logements
- Rue Francomont 4 : clôture de séparation de deux jardins, abris de jardin, rénovation de 3 façades, remplacement des fenêtres et réfection de la toiture
- Rue Francomont 3 B: isolation du toit et remplacement des portes fenêtres (simple vitrage) par d'identique en double vitrage
- Rue Jules Cerexhe 84 : réfection des façades, remplacement des châssis, isolation de la toiture et renouvellement de la couverture
- Rue de la Chapelle 55 : renouvellement des menuiseries extérieures

4.- Prime au ravalement de façades d'immeubles d'habitation à haute valeur patrimoniale

A.- Prime à la valorisation de la façade du Théâtre du Peigné (Place du Marché, 18)

En sa séance du 17.12.19, le Collège communal décidait de réserver une prime de 7.500 €, au bénéfice du propriétaire ; cela, dans le respect des prescrits du permis d'urbanisme délivré en date du 20.02.19.

B.- Prime au ravalement de façades d'immeubles d'habitation à haute valeur patrimoniale

1. **Règlement-prime :**

En sa séance du 02.09.19, le Conseil communal adoptait le règlement ad hoc.

2. **Périmètres éligibles 2019 :**

En sa séance du 27.08.19, le Collège communal arrêta les trois périmètres éligibles à la prime pour 2019 (« Vieille Ville » et « Hypercentre » et « Ville Haute »).

3. **Primes :**

3.1. Immeuble sis rue de la Colline, 23

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € au bénéfice de la propriétaire du bien concerné.

3.2. Immeuble sis rue Laoureux, 23

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € au bénéfice du propriétaire du bien concerné.

3.3. Immeuble sis rue de Dinant, 3/5

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € au bénéfice de la propriétaire du bien concerné.

3.4. Immeuble sis rue des Raines, 75

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € au bénéfice de la propriétaire du bien concerné.

3.5. Immeuble sis rue des Alliés, 24

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice du propriétaire du bien concerné.

3.6. Immeuble sis rue du Palais, 22

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice du propriétaire du bien concerné.

3.7. Immeuble sis rue du Palais, 60

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice du propriétaire du bien concerné.

3.8. Immeuble sis rue de la Colline, 21

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € au bénéfice de l'usufruitière du bien concerné.

3.9. Immeuble sis rue du Palais, 131

Le Collège communal, en sa séance du 17.12.19 statua positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait le crédit de 2.500 € (par utilisation du dispo-code) au bénéfice des propriétaires du bien concerné.

SECTION 4 - DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Aménagement du Territoire - Avant-projet d'arrêté du Gouvernement Wallon adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2 § 2, alinéa 4 du Code du Développement territorial – Avis – Séance du 28 janvier 2019 – Séance publique

Par courrier du 11 octobre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a invité la commune de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018.

L'enquête publique n'a donné lieu à aucune réclamation et aucune consultation.

Par courrier du 10 décembre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté.

"Considérant que la Commune de Verviers possède une étude et une cartographie du réseau écologique et des paysages verviétois adoptées en date du 11 avril 2014 identifiant notamment des zones centrales à protéger comme par exemple :

- *le site du Fiérain à Lambermont*
- *le site du Haras et le site de Pied Vache à Ensival*
- *le site des Chauvralles et le site du Bois de Jalhay à Polleur*
- *le site du Cossart à Stembert*
- *le site de Séroule à Heusy*
- *le site Natura 2000 à Verviers (limite avec la commune de Dison)*

Que par ailleurs, des zones « tampon » de dimensions raisonnables sont également nécessaires autour de ces zones centrales pour permettre à la flore et à la faune de se développer ;

Considérant que la liaison écologique (massifs forestiers feuillus) proposée dans l'avant-projet d'arrêté réunit ces différentes zones centrales ;

Qu'il est toutefois à noter que cette liaison traverse certaines zones (comme celle de Heusy) fortement urbanisées ;

Que par ailleurs, le réseau routier y est très développé (voirie régionale la Bouquette et autoroute E42) ;

Que le développement urbain et le réseau viaire risquent donc de briser le maillage envisagé de façon inévitable ;

Considérant qu'il serait plus opportun et plus viable à long terme de prévoir une liaison écologique en reliant la forêt d'Oneux au bois de Jalhay en passant par les forêts au Sud-Ouest et à l'Est de Polleur ;"

Le Conseil communal en séance du 28 janvier 2019 a suggéré de déplacer la liaison écologique "massifs forestiers feuillus" au Sud de la Ville en vue de relier la forêt d'Oneux au bois de Jalhay.

Aménagement du Territoire - Arrêté du Gouvernement Wallon adoptant le projet de Schéma de Développement du Territoire révisant le Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement Wallon le 27 mai 1999 – Avis - Séance du 28 janvier 2019 – Séance publique

Par arrêté du 12 juillet 2018, le Gouvernement Wallon a adopté le projet de schéma de développement du territoire révisant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999.

Par courrier du 28 septembre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a invité la commune de Verviers à soumettre l'avant-projet d'arrêté à enquête publique.

Pour rappel, le Schéma du Développement Territorial fait partie des nouveaux outils définis par le CoDT. Il décline les objectifs du développement territorial et d'aménagement du territoire, à savoir :

- La lutte contre l'étalement urbain,
- Le développement socio-économique et l'attractivité territoriale
- La gestion qualitative du cadre de vie
- La maîtrise de la mobilité.

Il aura une valeur indicative et s'appliquera à l'ensemble des schémas communaux et pluri-communaux en Région wallonne.

L'avant-projet d'arrêté a été soumis à enquête publique du 22 octobre au 05 décembre 2018, celle-ci a donné lieu à 4 lettres de réclamation/observations.

Par courrier du 07 décembre 2018, le SPW Cellule du développement territorial a sollicité l'avis du Conseil communal sur l'avant-projet d'arrêté.

Le Conseil communal en séance du 28 janvier 2019 a émis un avis et formulé ses observations sur l'arrêté du Gouvernement Wallon adoptant le projet de Schéma de Développement du Territoire révisant le Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement Wallon le 27 mai 1999.

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (C.C.C.A.T.M.) - Renouvellement – Désignation du Président et des membres – Séance du 25 mars 2019 – Huis clos

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (C.C.C.A.T.M.) - Renouvellement – Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) - Adoption – Séance du 25 mars 2019 – Séance publique

Voir ci-avant.

Rue des Combattants –Chemin de Cockaihay – 2018A0216 – Modification de voiries - Avis de la section « Développement territorial »- Séance du 25 mars 2019 – Séance publique.

En date du 27 décembre 2018, nous sommes saisis d'une demande de permis d'urbanisme ayant pour objet « Construction de 3 maisons jointives et modification de voiries » sur un bien sis à 4800 Verviers, rue des Combattants, cadastré 8ème division, section A n°271E et n°271F.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées et la demande a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « modification de voirie » et « permis d'urbanisme », du 24 janvier au 25 février 2019 en application de :

- l'article R.IV.40-1. § 1er. 7° du CoDT : la demande de permis d'urbanisme visée à l'article D.IV.41 (modification de voirie);
- du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.

8 personnes ont consulté le dossier et une réclamation a été introduite. Celle-ci ne concerne pas le volet « modification de voiries » et sera prise en compte dans le cadre du volet « permis d'urbanisme ».

Relativement au volet « modification de voirie », les instances n'ont formulé aucune remarque particulière.

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mars 2019, a marqué son accord sur les modifications de voiries impliquant :

- la cession d'une emprise d'une superficie de 85m² du domaine privé dans le domaine public -lot 1- au droit de la parcelle côté rue des Combattants et à l'angle des 2 voiries, Rue des Combattants et Chemin de Cockaihay ;
- le déclassement d'une partie du domaine public d'une superficie de 75m² dans le domaine privé -lot 2- côté Chemin de Cockaihay ;

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (C.C.C.A.T.M.) - Renouvellement - Modification - Nouvelle désignation d'un membre suppléant – Séance du 27 mai 2019 – Huis clos.

Voir ci-avant.

Urbanisme – Rue Frantz Poussard – 2016A0191 – Création d'une nouvelle voirie, d'un espace public et de cheminements piétons – Séance du 24 juin 2019 – Séance publique.

En date du 22 décembre 2016, nous avons été saisis d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la construction de 4 immeubles à appartements pour un total de 22 logements et une profession libérale - Création d'une nouvelle voirie, d'un espace public et de cheminements piétons sur un bien sis rue Frantz Poussard (Clos Poussard) à 4800 Petit-Rechain.

Ce dossier a été soumis à l'avis de diverses instances et à enquête publique du 28 avril au 29 mai 2017. Celle-ci a donné lieu à 26 consultations et 59 réclamations dont 1 pétition.

Les thématiques abordées sont les suivantes : Urbanisation des ZACC - Qualité paysagère - Intégration au cadre bâti - Densité – Nouvelles affectations - Egouttage - Mobilité - Chantier et Autre.

Relativement au volet "création de voirie", les remarques sont résumées comme suit :

- Impact sur la mobilité, circulation plus dense, fluidité du trafic ;
- Prévoir un minimum de 2 places de stationnement par logement ;
- Saturation du stationnement au centre du village et dans les rues aux alentours ;
- Quid des infrastructures routières et de la circulation dans le village ;
- Limiter la rue Henri Hans à la circulation locale car elle est peut praticable voire dangereuse ;

Les instances n'ont formulé aucune remarque particulière concernant le volet voirie.

En date du 16 juin 2017, une réunion de concertation a été organisée.

Plusieurs plans modifiés ont ensuite été déposés pour in fine proposer un projet conçu comme suit :

- implantation du bâtiment A uniquement en zone d'habitat en lieu et place d'une implantation partielle en ZACC.
- suppression de la voirie en boucle pour laisser place à une voirie interrompue (partie tarmac en zone d'habitat et partie pavés drainants en ZACC).
- aménagement de stationnements dans la ZACC.

Ces modifications font suite aux résultats de l'enquête publique, à la consultation des instances, à la rencontre avec la Fonctionnaire déléguée et aux échanges avec les services communaux..

Le tracé de la voirie est inchangé vis-à-vis du tracé soumis à enquête publique. La voirie desservant le projet est réalisée en tarmac pour sa partie située en zone d'habitat avec une réserve de stationnement dans la ZACC (parking empierré de 18 places).

En date du 03 juin 2019, le plan de mesurage a été mis à jour afin de préciser les emprises qui seront cédées à la Ville.

Le Conseil communal en séance du 24 juin 2019 a décidé de

- marquer son accord sur la création d'une nouvelle voirie ;
- marquer son accord sur les cessions à intervenir (une emprise d'une superficie d'environ 3.363m² et une emprise d'une superficie d'environ 17m²) ;
- verser un "excédent de voirie" d'une superficie d'environ 21m² dans le domaine public ;
- maintenir certains lots dans la propriété privée du demandeur.

Urbanisme – Rue des Champs – 2019A0070 – Création d'une nouvelle voirie – Séance du 16 décembre 2019 – Séance publique.

En date du 13 décembre 2016, une réunion d'information préalable à étude d'incidences a été organisée. Le projet présenté portait sur la construction de 18 maisons unifamiliales et 29 appartements répartis dans 5 résidences. Elle a donné lieu à 3 lettres d'observations.

En date du 10 avril 2019, une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées avec étude d'incidences sur l'environnement a été déposée portant sur la Construction de 5 résidences globalisant 31 appartements, de 21 maisons d'habitation unifamiliales et création d'une nouvelle voirie sur un bien sis rue des Champs à 4801 Stembert, parcelle cadastrée 4ème division, section B, n°328P, 333D.

La demande de permis a été soumise à l'avis de diverses instances : DNF, AIDE, SPW Direction des infrastructures, Zone de Police, Cellule GISER, CESE Wallonie - Pôle environnement, Zone de secours et CCCATM.

Concernant le volet "création de voirie", le SPW Direction des infrastructures a formulé plusieurs recommandations :

- Concentrer les points de conflits, connexion unique (accès et sortie) au droit de la rue des Champs.
- La voirie d'accès est prévue à proximité d'une courbe. Cela implique une mauvaise visibilité vis-à-vis du trafic prioritaire pour les usagers souhaitant accéder au lotissement en mouvement de tourne à gauche.
- Le trottoir traversant n'est pas conforme. Celui-ci doit être clairement identifiable. La continuité du trottoir est primordiale : type de revêtement, couleur et niveau constant. Dans le cas contraire, la règle de priorité n'est juridiquement pas claire.
- Au sein du lotissement, des cheminements piétons sont prévus mais non-accessibles à l'ensemble des usagers (PMR) étant donné qu'un revêtement en dolomie est prévu. Pour ces cheminements, il est vivement recommandé de prévoir un revêtement non meuble. De plus, ce cheminement présente, par endroits, une largeur inférieure à 1,50m.
- Absence de continuité piétonne entre les habitations et la voirie. En effet, l'accotement en pelouse ne constitue pas un cheminement piéton conforme à l'ensemble des usagers.
- Au sein du lotissement, un escalier est prévu pour accéder à l'étang. Aucune rampe conforme à destination des PMR n'est prévue.

- Un dévoiement est prévu à hauteur du lot n°17. Celui-ci se trouve en fin de courbe et n'est donc pas optimal en termes de visibilité.
- La longueur de certains dévoiements est trop courte par rapport aux dimensions conventionnels. Risque d'intrusion des poids lourds (camions poubelles et livraisons) en accotement.

Une enquête publique conjointe "volet permis d'urbanisme " et "volet création de voirie" a été organisée du 20 septembre au 21 octobre 2019. Elle a donné lieu à 22 consultations du dossier et à 4 lettres de réclamations dont 1 pétition signée par 46 riverains.

Concernant le volet "création de voirie", les remarques suivantes ont été formulées :

- La rue des Champs n'est pas adaptée pour recevoir le flux supplémentaire en raison de son étroitesse. Prévoir par exemple sa mise en sens unique pour sécuriser les usagers.
- Rue des Champs et rue de Hèverement : insécurité pour les piétons (absence de trottoirs) et non-respect de la limitation de vitesse (50km). Souhaite que la vitesse soit ramenée à 30 km/h.
- Un chemin piéton est prévu pour connecter le projet aux maisons rue Heppinchamps. Prévoir un dispositif pour empêcher le passage des vélomoteurs, vélos et autres engins.
- Le carrefour à l'angle des rues des Champs/ Hèvermont est dangereux : manque de visibilité.
- Privilégier un accès direct au chantier pour éviter notamment de démolir les ralentisseurs installés récemment rue des Champs.

En date du 19 novembre 2019, une réunion de concertation a été organisée en application de l'article 25 du décret relatif à la voirie communale. Les riverains présents ont réitéré leurs observations vis-à-vis du projet.

Considérant les réponses apportées aux observations (précisions, aménagements, etc.), le Conseil communal en séance du 16 décembre 2019 a décidé de marquer son accord sur la création d'une nouvelle voirie.

A noter que la décision du Conseil communal fait l'objet actuellement d'un recours auprès du Gouvernement wallon. Ce recours a été introduit par un tiers. Le dossier est en cours de traitement.

TITRE VIII

ATTRIBUTION DE MME LA SIXIEME ECHEVINE, SYLVIA BELLY

SECTION 1 - AFFAIRES GENERALES

Par souci d'unité, c'est l'année scolaire 2018-2019 qui est relatée dans le présent rapport administratif.

- L'Enseignement communal compte 14 implantations dont 12 d'enseignement fondamental ordinaire, 1 d'enseignement maternel ordinaire et 1 d'enseignement primaire spécialisé pour 11 directeurs(trices) d'école.
- 8 de ces implantations bénéficient d'un encadrement différencié.

Un directeur d'école a bénéficié d'un congé pour mission.

Une directrice d'école a bénéficié d'une disponibilité précédant la pension de retraite.

- Deux gardiennats ont été ouverts pendant les « petits » congés scolaires.
- L'inspection médicale des élèves des écoles primaires et maternelles a été confiée au Service de Promotion de la Santé à l'école de la Province de Liège.
- Le service de l'Instruction publique a présenté 265 dossiers de remplacement tous confiés à des enseignants temporaires.

SECTION 2 - ENSEIGNEMENT MATERNEL

1.- Organisation

L'organisation de l'enseignement maternel est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

A.- Ouverture de classes en cours d'année scolaire 2018-2019 :

- a.- Au 19 novembre 2018:
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Hodimont,
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école d'Ensival,
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école Carl-Grün,
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école de l'Est.
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école des Hougnes.
- b.- Au 21 janvier 2019 :
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Hodimont.
- c.- Au 25 mars 2019 :
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école de l'Est,
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Lambermont,
 - ★ ½ classe a été ouverte à l'école au Nord.
- d.- Au 8 mai 2019 :
 - ½ classe a été ouverte à l'école des Boulevards,
 - ½ classe a été ouverte à l'école du Centre.

B.- Nombre d'élèves :

- ★ au 30 septembre 2014 : 965
- ★ au 30 septembre 2015 : 849
- ★ au 30 septembre 2016 : 794
- ★ au 30 septembre 2017 : 768
- ★ au 30 septembre 2018 : 781

2.- Personnel :

A.- Traitements :

Tous les emplois sont subventionnés.

B.- Nominations au 1^{er} avril 2019 :

1 maîtresse de psychomotricité pour 25/26.

1 maîtresse de psychomotricité pour 16/26.

1 maîtresse de psychomotricité pour 15/26.

C.- Congés.

- Interruption partielle de carrière pour 7/36 : 1 agent.

- Congé pour exercer d'autres fonctions : 1 agent.

- Congé pour motif impérieux familial pour 13/26 : 1 agent.

- Disponibilité pour convenance personnelle : 1 agent.

D.- Engagements d'agents pour la promotion de l'emploi :

a.3 puéricultrices à quatre-cinquièmes temps (26,60 heures) : sur les 11 emplois de puéricultrice.

E.- Encadrement différencié :

5/26^{èmes} pour l'école de la place Geron ont été accordés.

Ces périodes ont été confiées à un agent temporaire.

F.- Engagements d'agents dans le cadre du Programme de Transition professionnelle (4/5^e temps).

4 assistantes aux institutrices maternelles se sont vues confier des emplois à 4/5^e obtenus pour les écoles des du Nord, Carl Grun, de l'Est et de Petit-Rechain.

G.- Démissions :

Démission d'une demi-charge (13/26) : 1 agent.

SECTION 3 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.- Organisation :

L'organisation de l'enseignement primaire est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

La population scolaire inscrite au 15 janvier qui précède détermine un capital périodes pour chaque école. Les emplois sont calculés d'après ce capital périodes.

Nombre d'élèves :

★ 30 septembre 2014 : 1647

★ 30 septembre 2015 : 1646

★ 30 septembre 2016 : 1609

★ 30 septembre 2017 : 1645

★ 30 septembre 2018 : 1626

2.- Personnel :

A.- Traitements :

Tous sont subventionnés.

Maîtres spéciaux :

★ 178 périodes d'éducation physique,

★ 147 périodes d'adaptation et d'adaptation à la langue de l'enseignement,

★ 13 périodes de religion protestante,

★ 45 périodes de religion islamique,

- ★ 42 périodes de religion catholique,
 - ★ 38 périodes de morale,
 - ★ 6 périodes de religion orthodoxe,
 - ★ 60 périodes de seconde langue,
 - ★ 119 périodes de philosophie et citoyenneté.
- B.- Nominations au 1^{er} avril 2019 :
Néant.
- C.- Congés.
- Interruption de carrière : 5 agents.
 - Congé pour motif impérieux d'ordre familial : 1 agent.
 - Congé parental : 1 agent.
 - Disponibilité pour convenance personnelle : 2 agents.
 - Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental : 6 agents.
 - Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles : 2 agents.
- D.- Disponibilités.
- Pour maladie :
- 4 agents.
- Partielle précédant la pension de retraite :
- 4 agents à ¼ temps.
- E.- Démissions.
- 5 agents.
- F.- Engagements d'agents dans le cadre du Programme de Transition professionnelle (4/5^e temps).
- 2 assistantes aux institutrices primaires se sont vues confier des emplois à 2 x 2/5^e temps aux écoles de Hodimont et des Hougnés ainsi qu'aux Boulevards et aux Linaigrettes.
 - 1 assistantes à la gestion administrative a été engagée pour l'école communale d'Ensival.
 - l'assistante au personnel auxiliaire d'éducation s'est vue confier un emploi à ½ temps à l'école de Petit-Rechain.
 - 1 assistante au personnel auxiliaire d'éducation s'est vue confier un emploi à 4/5 temps aux écoles du centre et d'Ensival.
- G.- Engagements de personnel administratif grâce aux subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles
11 agents administratifs sont engagés pour les écoles des Linaigrettes, de Lambermont, des Boulevards, des Hougnés, de Carl Grün, de Stembert, de Hodimont, d'Ensival du Centre et de Petit-Rechain.
8 éducateurs sont engagés à mi-temps pour les écoles de Lambermont, Pierre-Rapsat, Carl-Grün, Boulevards, Linaigrettes, Centre, Hodimont, Petit-Rechain/Nord à la date du 4 septembre 2018.

SECTION 4 - ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1.- Organisation

Nombre d'élèves :

- ★ au 30 septembre 2014 : 235
- ★ au 30 septembre 2015 : 268
- ★ au 30 septembre 2016 : 217
- ★ au 30 septembre 2017 : 213
- ★ au 30 septembre 2018 : 226

2. Personnel

A.- Traitements :

Ils sont tous à charge de la Communauté française.

19 titulaires de classe définitifs.

Cours spéciaux :

- * 59 périodes d'enseignement individualisé,

- * 42 périodes d'activités éducatives,
- * 42 périodes d'éducation physique,
- * 11 périodes de religion catholique,
- * 1 période de religion orthodoxe,
- * 22 périodes de morale non confessionnelle,
- * 11 périodes de religion islamique,
- * 2 périodes d'EPA,
- * 30 périodes de kinésithérapie,
- * 32 périodes de puériculture,
- * 156 périodes de logopédie,
- * 18 périodes d'éducateur APE.
- * 21 périodes de philosophie et citoyenneté.
- * 36 périodes Intégration Permanente Totale

B.- Nomination au 1er avril 2019.

- Néant

C.- Disponibilité pour maladie.

- 1 agent du 23 mars au 15 avril 2019
- 1 agent du 30 janvier au 30 juin 2019

D.- Congés.

- Interruption de carrière dans le cadre du congé parental : 2 agents
- Congé pour interruption partielle de la carrière : 2 agents
- congé pour prestations réduites pour des raisons de convenances personnelles : 1 agent

E.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite

- 1 agent à ¼ temps

D.- Démission

- 1 agent (mise à la pension)

SECTION 5 - COMMISSION PARITAIRE LOCALE (COPALOC)

Suite au renouvellement du Conseil communal, il a été procédé à la désignation des nouveaux membres délégués effectifs et suppléants du Pouvoir Organisateur au sein de la COPALOC (Commission Paritaire Locale).

La Commission paritaire locale s'est réunie :

- le 11.10.2018,
- le 23.04.2019,
- le 14.05.2019.

SECTION 6 - CONSEILS DE PARTICIPATION

Suite aux dernières élections communales, les nouveaux représentants « membres de droit » au sein des différents Conseil de participation à savoir le chef d'établissement plus trois élus ont été désignés.

Les Conseils de participation, chacun en ce qui les concerne, sont chargés :

- de débattre du projet d'établissement sur la base des propositions qui lui sont remises par les délégués du Pouvoir organisateur ;
- de l'amender et de le compléter ;
- de le proposer à l'approbation du Ministre dans le mois qui suit son adoption par le Conseil de participation ;

- d'évaluer périodiquement sa mise en oeuvre ;
- de proposer des adaptations au moins tous les trois ans ;
- de remettre un avis sur le rapport d'activités qui devra être rédigé chaque année conformément aux instructions qui seront données en temps utile.

SECTION 7 - PLAN DE PILOTAGE

1.- Candidatures

Les candidatures de l'école des Hougnés et de Lambermont ont été retenues pour entrer dans la première phase du « Plan de pilotage ».

Aussi, comme précisé dans le décret cadre du pilotage du 13 septembre 2018, les dossiers « plan de pilotage » rédigés par les directions concernées ont été approuvés par le Conseil de participation, par la COPALOC et enfin par l'autorité communale. Les candidatures de l'ensemble de nos écoles communales (non retenues en phase 1) ont ensuite été retenues pour entrer dans la deuxième phase du « Plan de pilotage ».

2. Référent "plan de pilotage"

A la demande du CECP, le Coordinateur pédagogique, a été désigné officiellement en qualité de référent « Plan de pilotage » auprès de nos directions.

SECTION 8 - AUTRES

1.- Adoption de conventions

- Dans le cadre de partenariats fructueux et sans aucun coût pour la Ville, deux conventions ont été signées à savoir l'une avec la Ville et l'ASBL CRVI et l'autre entre la Ville et Technofutur.
- Dans le cadre du projet « Ecole numérique », une charte a été signée entre le conseiller pédagogique numérique du CECP et l'école Maurice-Heuse. Cette collaboration n'entraîne aucune intervention financière.
- Afin de régulariser la situation administrative des personnes qui travaillent bénévolement dans nos écoles, 40 conventions de volontariat ont été signées et approuvées.

2.- Don de mobilier

L'accord a été donné pour un don de mobilier scolaire non utilisé par nos écoles et ce au profit de l'ASBL « La Page » pour son école de devoir.

3.- Participation de certaines écoles au projet « défi génération Zerowatt ».

L'accord a été donné pour l'inscription de deux de nos écoles communales, à savoir les Hougnés et les Boulevards, au projet « défi génération Zerowatt ».

4.- Lettre de mission

Le décret du 2 février 2017 fixant le statut des directeurs précise que dès l'entrée en fonction d'un directeur, le PO lui confie une lettre de mission. Ladite lettre de mission, après approbation par la COPALOC, a été approuvée par l'autorité.

5.- Dossier disciplinaire

Un dossier disciplinaire a été mené à l'encontre d'une enseignante. Après avoir suivi la procédure légale, l'autorité a décidé d'appliquer une sanction mineure à l'encontre de l'intéressée.

6.- Démission d'une directrice d'école

L'autorité a accepté la démission de ses fonctions présentée par une directrice d'école et ce à la date du 3 décembre 2018.

7.- Appels dans le cadre d'un remplacement d'une direction d'école

Un appel à candidatures a été lancé au sein de nos écoles communales afin de désigner un candidat dans un emploi devenu vacant. Ledit appel a été approuvé d'une part par la COPALOC et d'autre part par l'autorité communale compétente. A l'issue de cet examen d'accès à la fonction de directeur, un candidat a été désigné dans cette fonction.

8.- Commission Zonale de Gestion des emplois

Il a été procédé à la désignation d'un représentant effectif et deux membres suppléants pour représenter le Ville de Verviers au sein de la Commission Zonale de Gestion des emplois.

9.- Commission de sélection

Une commission de sélection chargée d'auditionner les candidats au poste de directeur dans un établissement donné a été créée et approuvée (décret du 14 mars 2019 modifiant le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs).

10.- RGPD

Afin de permettre la communication entre le service de l'instruction et les professeurs de nos écoles communale, l'accord a été donné sur la diffusion d'un document intitulé « Autorisation de traitement de données personnelles » que chaque professeur a dû compléter et ce pour garantir la réglementation sur le respect de la vie privée et gestion des données personnelles (RGPD).

11.- Attribution de marchés.

- Via la centrale de marché mise en place par la Province de Liège, il a été procédé à l'achat de défibrillateurs externes automatiques (DEA) et d'électrodes pédiatriques qui ont été installés dans les écoles communales.
- Dans le cadre de l'achat de mobilier scolaire, le marché a été attribué à l'entreprise ALVAN.
- Pour ce qui est de l'achat de journaux de classe et de fardes bulletin pour la rentrée scolaire, le marché a été attribué à la société SNEL pour les journaux de classe et la société BIELTOT pour les fardes bulletin.
- Afin de poursuivre l'apprentissage précoce d'une deuxième langue dans nos écoles communales, le marché a été attribué à la firme CLL (Centre de langues à Louvain-La-Neuve).
- Afin d'avoir un avis juridique sur une Convention de partenariat entre la Ville de Verviers et l'asbl APEP, le marché a été attribué au bureau d'avocat FLHM sis rue du Palais 64 à Verviers.

SECTION 9 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1. Académie des Beaux-Arts

A.- Population scolaire

Au 31 janvier 2019 :

| | |
|----------------------|------------|
| cycle préparatoire : | 264 élèves |
| autres filières : | 311 élèves |
| total | 575 élèves |

B.- Personnel

a.- Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant

4 désignations

b.- Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant

1 désignation

C.- Organisation de l'enseignement

171 périodes hebdomadaires sont dispensées par les professeurs.

2.- Conservatoire

- A.- Population scolaire d'après la statistique officielle au 31/01/2019 :
 1867 élèves (soit 658 garçons et 1209 filles), pour un total de 2284 cours.
 Les 1867 élèves englobent les 336 élèves des ateliers d'éveil.
Répartition par domaines :
- Domaine de la Musique : 1385 élèves
 - Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : 607 élèves
 - Domaine de la Danse : 292 élèves
- B.- Personnel
- a.- Affectation des surveillantes-éducatrices et répartition des périodes subventionnables :
 * pour l'année scolaire 2018/2019 : 63 périodes
 La répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire et l'Académie des Beaux-arts : 63 périodes pour le Conservatoire et 18 périodes pour l'Académie
- b.- Nominations à titre définitif
 * Au 1^{er} avril 2019 :
- 2 périodes de professeur d'art dramatique
 - 13 périodes de professeur de piano
 - 2 périodes de professeur de formation musicale
 - 8 périodes de violoncelle
 - 6 périodes de flûte
 - 2 périodes d'écriture musicale
 - 2 périodes de recherche graphique et picturale
- c.- Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants :
 * A partir du 1^{er} septembre 2018, jusqu'au 30 juin 2019 au plus tard :
- Professeur de danse classique (21 périodes) et professeur de danse contemporaine (3 périodes)
 - Professeur de saxophone (2 périodes)
 - Professeur de violoncelle (8 périodes)
 - Professeur de piano (24 périodes)
 - Professeur de flûte (6 périodes)
 - Professeur de formation musicale (13 périodes)
 - Professeur de chant (3 périodes)
 - Professeur de harpe (4 périodes)
 - Professeur de trompette (10 périodes)
 - Professeur d'écriture, (2 périodes)
 - Professeur d'art dramatique (22 périodes)
 - Professeur d'ensemble instrumental (14 périodes)
 - Professeur de diction/déclamation (16 périodes)
- d.- Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants :
 54 désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants ont été effectuées.
- f.- Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :
 * Pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 :
- Professeur chargé de l'accompagnement, pour 24 périodes
 - Professeur d'orgue, pour 6 périodes
 - Professeur de piano, pour 14 périodes
 - Professeur de musique de chambre instrumentale, pour 6 périodes
 - Professeur d'écriture, pour 13 périodes
 - Professeur de formation musicale, pour 8 période
 - Professeur d'art dramatique, pour 10 périodes
 - Professeur d'ensemble instrumental 6 périodes
- g.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle :
 * Pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 :
- Surveillante éducatrice, pour 18 périodes
 - Professeur de guitare, pour 9 périodes
- h.- Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales :
- Professeur de formation vocale, pour 3 périodes
 - Professeur de piano, pour 4 périodes
- i.- Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle :
- Professeur d'accompagnement, pour 24 périodes
- j.- Mise en disponibilité précédant la pension de retraite :
- Directeur, temps plein

- k.- Mise en disponibilité pour maladie :
 - 1 Professeur du 19/06 au 30/06/2019
- l.- Démission d'une fonction à titre temporaire dans un emploi non vacant :
 - Professeur d'ensemble instrumentale
- m.- Démission avant la pension de retraite :
 - 1 professeur de piano
 - 1 professeur de chant
 - 1 sous-directeur

SECTION 10 – ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Le service a été créé en février 2002. L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 04, du décret ATL a conduit à l'élaboration d'un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE). Le programme, agréé jusqu'en 2020, rassemble 21 opérateurs concernés par l'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires : presque tous les établissements d'enseignement fondamental (10 opérateurs), 1 service d'accueil extrascolaire, 8 écoles de devoirs, 1 club sportif et les plaines de vacances communales.

Le programme CLE, lancé en avril 2005, et renouvelé en 2010, a reçu un nouvel agrément de l'ONE à partir du 1^{er} avril 2015, pour une durée de 5 ans. De cet agrément découle le financement des postes de coordinateurs ATL (Accueil Temps Libre), ainsi que la possibilité, pour les 10 opérateurs agréés, de prétendre à un subside de fonctionnement.

Le nouveau décret ATL du 26/03/09 a créé d'autres outils opérationnels : le plan d'action annuel et le rapport d'activité. Il est ainsi prévu que la CCA définisse, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE et que les coordinatrices ATL traduisent ces objectifs prioritaires en actions concrètes à mener au cours de l'année. Le plan d'action annuel pour 2018/2019 a été approuvé en CCA en séance du 25/10/2018.

Les axes de ce programme définis avec la Commission Communale de l'Accueil visent à :

- l'amélioration de l'offre d'accueil
- l'amélioration de la qualité de l'accueil
- l'amélioration de l'information et de la communication entre opérateurs
- l'amélioration de l'information des parents.

1. Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

Un nouvel état des lieux a été réalisé par le service en 2019. 146 services qui accueillent les enfants de 2,5 à 12 ans ont été sollicités. Le résultat de cet Etat des Lieux a été envoyé vers l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la Jeunesse au mois de septembre (171 pages). Suite à cet état des lieux, les associations et services ont été invités à participer au programme de Coordination Locale pour l'Enfance.

2. Commission Communale de l'Accueil

Suite aux élections communales de 2018, la procédure de renouvellement, régie par le décret du 3 juillet 2003, décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (article 6) a été mise en place. De par la présence, sur le territoire de la commune, de trois réseaux d'enseignement et de mouvements d'éducation permanente liés aux problématiques de la famille, chacune des 5 composantes doit comprendre un minimum de 4 représentants. Notre CCA est donc composée de 20 membres effectifs et de leurs suppléants. Les prescrits du décret et des arrêtés d'application ont été suivis pour la désignation des représentants de chacune des composantes. L'assemblée de désignation a eu lieu le 26 février 2019. La nouvelle Commission Communale de l'Accueil s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 30 avril et une seconde fois le 17 septembre pour présenter et amender le rapport d'activités et le plan d'action annuel ainsi que l'état des lieux et le programme CLE de la commune.

3. Soutien et coordination de l'offre d'accueil existante

- **Formation des accueillants**

Les opérateurs agréés dans le cadre du décret ATL doivent assurer l'encadrement des enfants par du personnel qualifié. Le personnel en place, qui ne possède pas les titres requis, peut être assimilé à condition de suivre une formation de base de 100 heures sur 3 ans. D'autre part, tout encadrant est tenu de s'inscrire dans un processus de formation continue (minimum 50 heures tous les 3 ans)

En ce qui concerne l'organisation des formations, le service s'est engagé à faciliter la formation des accueillants.

Le programme de formations pour 2019 a été mis en place dès le mois de septembre 2018 via de nombreux contacts avec les différents opérateurs de formation.

Ainsi, 3 formations continues ont pu être proposées à tous les accueillants en accueil extrascolaire de la commune, aux écoles de devoirs et également aux accueillants des communes avoisinantes.

1. Gestion des comportements difficiles : les alternatives aux punitions par Coala asbl - Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs - 16 et 17 mai 2019 – 15 participants dont 12 accueillantes communales
2. Portons un regard réflexif sur nos pratiques : des douces violences à la bienveillance par l'ISPPC - Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi - 8 mai et 26 juin 2019 – 10 participants dont 8 accueillantes communales
3. Moi animateur face à l'enfant, ses besoins, son développement par la Teignouse - 6 et 13 décembre 2019 – 14 participants dont 8 accueillantes communales.

- **Prêt de matériel aux opérateurs de l'accueil**

Depuis 2003, le service prête aux différents opérateurs du programme CLE du matériel d'animation, acquis avec la première subvention « investissement » de la Région Wallonne.

En 2019, plus de 250 prêts ont été enregistrés auprès de 25 services différents.

- **Soutien aux opérateurs de l'accueil**

L'agrément du programme CLE permet également l'agrément des opérateurs, qui reçoivent directement de l'ONE une subvention de fonctionnement en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Entre octobre 2017 et septembre 2018, 66.825 € (61.988 € en 2016/2017) ont ainsi été octroyés par l'ONE aux opérateurs concernés, dont 13.806 € (23.638 € en 2016/2017) aux garderies des écoles communales. Le service centralise les demandes de subvention des garderies des écoles communales auprès de l'ONE. Le montant des subventions 2018/2019 n'est pas encore connu.

Le service joue également le rôle de relais entre les opérateurs et l'ONE pour toutes questions concernant l'agrément et les subventions.

- **Coordination des opérateurs**

Le service a participé à une journée d'information aux PMS libres de Verviers, le 26 mars, pour présenter le secteur de l'Accueil Temps Libre.

- **Coordination et soutien des Ecoles de devoirs**

- a. **Plate Forme Ecoles de Devoirs**

La Plate Forme des EDD de la Ville de Verviers a vu le jour en novembre 2016, sous l'impulsion de M. l'Echevin Claude ORBAN.

L'ensemble des EDD et services de soutien scolaire de la Commune ont été invitées à y participer soit 16 associations.

En 2019, la présidence a été attribuée à Mme l'Echevine Sylvia BELL. La Plate forme s'est réunie une 1^{ère} fois pour étudier l'avenir et les projets de la Plate-forme ainsi que pour analyser les besoins du secteur en lien avec l'Etat des Lieux.

- b. **Attribution du subside**

Le subside communal (10.000 €) a été réparti entre les 11 EDD agréées par l'ONE, soit 909 € par association, sur base de justificatifs.

4. Information des parents

Le service tient à jour l'inventaire des activités pour les enfants de 3 à 12 ans, établies sur le territoire de Verviers, notamment via le site web. Le site Internet, relié au site officiel de la Commune, répertorie toutes les informations sur les activités et lieux d'accueil, ainsi que celles destinées aux professionnels du secteur (prêt de matériel, formations, liens...). Lancé en 2003 et totalement rénové en 2012, le site répertorie actuellement plus de 200 activités proposées aux enfants à partir de 3 ans et plus par 80 services ou associations. Le site est mis à jour plusieurs fois par semaine, en fonction de l'actualité et des activités des associations et est consulté régulièrement par les associations, les services aux familles et par les parents.

En 2019, le service a effectué 76 mises à jour du site, avec 115 stages et nouvelles activités notamment.

Le service répond également à de nombreuses demandes d'information des parents, et des services d'aide aux familles, au sujet des activités proposées par les associations de Verviers (clubs sportifs, écoles de devoirs, stages,...)

5. Occupation de locaux scolaires,

En 2019, 31 demandes d'occupation de locaux scolaires par des associations sportives, culturelles ou organismes divers ont été examinées par le Collège communal : 14 demandes d'occupation occasionnelle et 13 demandes d'occupation permanente et 4 demandes d'occupation refusées.

6. Formation continue des coordinatrices ATL

Participation à la formation "Des missions aux actes" de 4 journées dispensée par Promemploi

SECTION 11 – PLAINES ET COINS DE JEUX

1. Lieux et périodes d'animation 2019

Plaine des Tourelles : du 8 au 18 avril – maximum 60 enfants

Plaines des Tourelles, Deru et Linaigrettes : du 1er juillet au 23 août – maximum 72 enfants par plaine

Ecole des Hougnes : du 8 juillet au 23 août – maximum 48 enfants

Plaine Deru : du 26 au 30 août – maximum 72 enfants

2. Public accueilli

Au total pour 2019, 748 enfants différents ont été inscrits au Service :

- 88 pendant les vacances de printemps
- 694 pendant les vacances d'été (dont 78 sont aussi venus au printemps)
- 44 se sont inscrits sans venir à la plaine.

Moyenne de présences par jour :

- Printemps : 53 (526 présences)
- Linaigrettes : 56,5 (2201 présences)
- Deru : 55,5 (2441 présences)
- Tourelles : 60,5 (2363 présences)
- Hougnes : 41.5 (1414 présences)

A noter qu'à partir de 2019, la durée de participation a été limitée à un maximum de 20 journées, afin de pouvoir répondre à plus de demandes, ce qui a permis d'accueillir environ 50 enfants supplémentaires et a réduit les listes d'attente.

3. Personnel d'encadrement

Candidatures : 100 candidatures reçues, dont 24 nouveaux animateurs. Le service rencontre chacun des nouveaux candidats.

Engagements : 88 personnes différentes ont travaillé dans les plaines en 2019 :

- 13 coordinateurs (dont 8 pour la première fois)
- 7 moniteurs non-qualifiés (Ens. sup. social ou pédagogique – sans expérience)
- 40 moniteurs qualifiés
- 28 aides-moniteurs (étudiants non qualifiés)

Remplacements : 20 périodes ont dû être réattribuées à la suite de désistements

4. Aspects financiers et administratifs

Le prix de participation des enfants est inchangé depuis 2015 : 3 €/jour pour les non-verviétois, 2 euros par jour pour les verviétois, avec une réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant . Une réduction est toujours accordée pour les familles bénéficiaires d'un revenu octroyé par le CPAS. Depuis 2011, nous demandons en plus 5 € à l'inscription afin de couvrir les frais d'activités spéciales. Depuis 2017, la garderie est payante (1€/jour) après 16h30.

Recettes directes en 2019 : Inscriptions et forfait journalier – 24.945 € (pour 23.050 € en 2018) – Garderie – 815 € (851 € en 2018)

Les normes d'encadrement ONE ont été respectées. Pour 2018, la Ville a reçu un subside de l'O.N.E. de 22.137 €. Le subside accordé pour 2019 n'est pas encore connu.

Attestations délivrées aux parents :

- 190 attestations mutuelles
- 688 attestations pour la déduction fiscale des frais de garde

Participation au projet JUMP (accessibilité aux familles en situation de précarité) : le projet n'a pas été retenu par l'ONE et n'a pas obtenu de soutien financier; il a donc fallu dégager un budget spécifique au niveau de la commune pour sa réalisation

5. Gestion des plaines et coins de jeux

Les visites d'inspections annuelles et mensuelles dans les plaines et coins de jeux (30 lieux – 12 écoles, 14 coins de jeux et 4 plaines) ainsi que le suivi administratif assuré par le bureau ont eu lieu comme il se doit.

En 2019,

- a. La plaine d'Ensival a été rénovée et équipée de plusieurs jeux, dont un module géant. La Plaine des Tourelles a également été équipée de nouveaux jeux
- b. Toutes les clotures ont été remplacées aux Sottais
- c. 2 nouveaux goals de foot ont été placés à Hennen
- d. Des jeux ont été installés à l'Ecole des Boulevards
- e. Bancs et poubelles ont été remplacés sur de nombreuses aires de jeux
- f. Malheureusement, de nombreux jeux ont dû être supprimés pour des raisons de sécurité : la plupart du temps, c'est la pourriture qui en est responsable. Le remplacement de ces jeux continue à être pensé en fonction des budgets octroyés.

Soutien du projet d'une plaine accessible à tous du Conseil Communal des Enfants / Réflexion autour du projet de réaménagement de la Plaine Peltzer

SECTION 12 - JEUNESSE

1.- Roulez Jeunesse

L'A.S.B.L. Forum Permanent des Politiques de la Jeunesse, en collaboration avec l'Echevinat de la Jeunesse a organisé une 10^{ème} édition de « Roulez Jeunesse », à destination prioritairement des élèves de 5^e secondaire. L'objectif était de rassembler un maximum d'intervenants dans le domaine de la sécurité routière en un même endroit, à savoir la cour des bâtiments communaux de la Rue du Collège et la Rue Masson.

Afin d'accueillir plus de jeunes, il a été décidé de proposer cette activité durant 2 jours.

Les jeunes, après avoir préalablement visionné à l'Espace Duesberg, une vidéo et rencontré un témoin venu raconter le grave accident dont il a été victime, se sont rendus, les 3 et 4 octobre 2019, dans la rue Masson, dans les locaux communaux de la rue du Collège 62 et dans les locaux de l'Espace Wallonie (Grand Poste), et ont pu déambuler parmi une dizaine de stands.

Etaient présents :

- le GAR
- la Zone de Secours
- la ZP Vesdre
- la ZP Gueule
- le Service de Prévention.

L'organisation a accueilli plusieurs centaines de jeunes.

Sur le plan financier, la majorité des frais a été assurée par le Forum permanent au moyen d'un sponsoring obtenu du CVAP et de subsides de la Région Wallonne et de la Province. L'intervention financière communale s'est élevée à 706,56 €. En outre, un subside indirect a été accordé à l'A.S.B.L. Forum sous la forme de prêt de matériel (barrières Nadar, tables, chaises, tonnelles), la prestation d'agents (ouvriers, intervenants sociaux du Service de Prévention) et la mise à disposition d'un agent du Service Jeunesse.

2.- Stages de conduite automobile

Prolongement direct de l'activité Roulez Jeunesse (voir § 1), ces stages organisés à l'initiative du Forum ont été proposés à plusieurs communes de l'arrondissement. Le stage, effectué le 9 novembre 2019, au Centre de Maîtrise du Volant d'Hermalle-sous-Argenteau a intéressé 11 jeunes verviétois qui ont pris part à cette initiative d'une demi-journée, à un prix fortement réduit (110 €).

La ville intervenait pour 47 € dans chaque stage, le stagiaire payant 63 €.

La Ville a effectué une dépense de 1.210 € compensée par une recette 693 €, soit une dépense réelle de 517€.

3.- Verviers ma ville solidaire

Comme les années précédentes, le Service Jeunesse s'est associé à l'opération Verviers ma Ville Solidaire.

Toujours dans le même élan de solidarité, l'activité Ecoles Solidaires était reconduite en 2019, le jeudi 28 novembre 2019. 316 enfants de 4^{ème} primaire ont été invités à assister à une animation solidaire encadrée par l'Académie Citoyenne BAOJ en échange du dépôt de vivres.

L'évènement a pris ses quartiers à la salle de l'Harmonie.

Des dépenses ont été prises en charge par l'allocation jeunesse pour un total de 2811€ principalement pour couvrir les dépenses liées à la prise en charge de l'animation de BAOJ, les gaufres réalisées par l'IFAPME et le transport par autobus de 3 classes.

Le Service s'est également associé à l'organisation de l'action Podium Solidaire qui s'est tenue le jeudi 19 décembre au cœur du marché de Noël situé Place du Martyr. Les écoles primaires ont été invitées à venir chanter sur la scène principale et à apporter des vivres. Au total, plus de 350 enfants ont participé à l'évènement et en remerciement il leur a été offert un chocolat chaud dans l'espace catering de la patinoire.

Des dépenses ont été prises en charge par l'allocation jeunesse pour un total de 730€ principalement pour couvrir les dépenses liées à la prise en charge des chocolats chauds qui ont été offerts ainsi que pour le transport d'une classe.

4.- Concours de dessins 2019/2020

Pour la neuvième année consécutive, le Service Jeunesse a organisé un concours de dessins à destination des classes de 5^{ème} et 6^{ème} année de toutes les écoles fondamentales verviétoises.

Le thème de cette année portait sur « Les contes et légendes de Noël »

Comme l'année dernière, l'Asbl Verviers Ambitions et l'Union des Commerçants se sont associés au concours en proposant au Service d'exposer les dessins des enfants dans des cellules vides du centre-ville pour offrir une meilleure visibilité à ces derniers. La population a été invitée à sélectionner le dessin de son choix via un vote en ligne. Cette exposition qui a eu lieu entre le 10 décembre 2019 et le 10 janvier 2020, a rencontré un accueil modeste auprès de la population par rapport à l'édition précédente.

La remise des prix (offerts par les commerçants) du concours a été organisée, dans les locaux du C.T.L.M., le 12 mars 2020.

5.- Action contre le harcèlement en milieu scolaire

Afin de sensibiliser les élèves des écoles communales à la thématique du Harcèlement en milieu scolaire, nous nous sommes associés à « Openado » qui est un service du département des Affaires sociales de la Province de Liège, qui traite de tous les sujets liés à l'enfance jusqu'à l'adolescence, afin d'identifier les actions à mettre en œuvre. En mai 2019, nous avons été à la rencontre de plus de 400 enfants de 4^{me} primaire de toutes les écoles communales, afin de projeter un film réalisé par l'école la courte- échelle sur cette thématique suivi d'un débat encadré par l'Académie citoyenne BAOJ et inviter les enfants à oser parler et à dire non au Harcèlement. Le Collège nous a autorisé à acquérir des bracelets qui ont été distribués aux enfants, avec la mention « Dire non au harcèlement, j'en suis capable », pour un montant de 792€ à charge de l'allocation jeunesse N° 761/12403-48. Les actions se sont poursuivies par la suite pour former les enseignants.

6.- Ouverture d'une salle de blocus

Suite à une interpellation de plusieurs conseillers communaux encore aux études, une demande de « salle de blocus » a été formulée et analysée. Le rez-de-chaussée du bâtiment communal situé rue Thier Mère Dieu 18 a été aménagé et adapté pour le blocus d'août 2019. Le règlement d'ordre intérieur a été présenté au Conseil communal du 25 novembre 2019.

La salle a été ouverte à nouveau en décembre pour le blocus de janvier.

Le bilan quant à l'occupation de ces locaux (20 places disponibles en août, 30 en décembre) a été très satisfaisant.

Les frais d'aménagement du local (installation Wifi, clavier codeur) ont été pris en charge par le service de la maintenance.

7.- Soutien de la Ville à des organisations ou associations « jeunesse »

En séance du 25 mars 2019, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 500 € à l'Athénée Royal Verdi dans le cadre d'un déplacement au Sénégal pour un voyage scolaire.

En séance du 25 mars 2019, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 250 € au Patro de Liege pour le rassemblement provincial des Patros

En séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 500 € à la Maison des Jeunes de Hodimont dans le cadre de son projet 'Chemins de vie'

En séance du 24 juin 2019, le Conseil Communal a approuvé l'octroi d'un subside de 250 € aux Scouts de Heusy pour l'organisation des 100 ans des louveteaux

SECTION 13 - CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Pour rappel, l'objectif est d'amener les enfants de 10 ans à réfléchir sur les problèmes d'élaboration, de prise de décision, de réalisation et de gestion de microprojets publics. Le mandat des jeunes élus s'étend sur deux années scolaires.

Des réunions de travail (par groupes) se déroulent pour les jeunes Conseillers, à raison d'environ une réunion par mois par groupe (sauf vacances scolaires), ainsi qu'une visite ou animation chaque mois regroupant l'ensemble des élus.

1.- Fonctionnement du Conseil communal des enfants 2018 - 2019

Le Conseil communal des enfants a poursuivi ses activités.

Le CCE étant renouvelé chaque année, des élections ont eu lieu en mai 2019 pour élire les remplaçants des enfants terminant leur mandat en juin 2019.

Les nouveaux élus ont prêté serment le 14 septembre 2019

Le CCE s'est réuni à raison d'un mercredi après-midi par mois (sauf vacances d'été).

Le 24 juin 2019, le CCE a été invité, en début de séance du Conseil communal, à présenter son bilan de l'année.

2.- Visites et animations

Outre les réunions de travail, plusieurs visites et animations ont été organisées à l'intention de l'ensemble des jeunes Conseillers communaux :

- 23 janvier 2019 : rencontre avec un représentant de la Commission consultative de la Personne Handicapée
- 17 février 2019 : Festival de Théâtre Paroles d'Hommes 'Sens – Frontières'
- 27 mars 2019 : Participation à Be Wapp, nettoyage à Ensival
- 16 Avril 2019 : visite de l'usine SITEL – tri des PMC
- 27 avril 2019 : Nettoyage de la Vesdre
- 4 mai 2019 : Rassemblement des CCE à Amay
- 9 mai 2019 : Manifestations patriotiques – visites aux Alizés
- 17 mai 2019 : participation à « L'écran est à vous » avec la vidéo « Rêves Riz verviétoise »
- 9 octobre 2019 : Rencontre avec Alphaville pour l'élaboration du Schéma de Développement Communal
- 9 novembre 2019 : visite du Parlement Wallon

Les différentes réunions, visites et activités ont entraîné des dépenses pour un montant total de 1557,37 € (déplacements, guides, collations, assurances, frais liés aux élections...)

3.- Projets menés par les enfants

- Plastic TAC

Ce projet, initié par le Centre culturel Verviétois, consistait en la réalisation d'une œuvre collective sur le thème du recyclage des déchets et de la protection de la planète. Avec d'autres groupes (On décolle, les Alizés), le CCE a participé à la création d'un défilé de mode dont les costumes étaient entièrement composés de déchets. Ils ont également construit un échassier géant. Le tout a été présenté le 21 septembre lors de la fête à Hodimont.

- Vidéo patrimoine « Rêve Riz verviétoises »

Le CCE a répondu à un appel à projet du CRECCIDE qui consistait en la création d'une vidéo originale, mettant en avant le Patrimoine, au sens large. Les enfants ont mis en avant le patrimoine bâti, le patrimoine culinaire et le patrimoine immatériel de Verviers. Cette vidéo a été présentée lors du rassemblement des CCE à Amay et lors de la soirée de projection « L'écran est à vous » au CCV.

- Plaine pour tous

Ce projet occupe les enfants depuis 2017 : l'aménagement d'une plaine de jeux conçue pour tous, enfants valides, moins valides, accompagnants valides ou PMR. La réflexion porte sur les modules mais également sur les aménagements extérieurs, le mobilier urbain, les zones de réception des modules, etc. Ce projet est toujours en cours.

4.- Divers

Le Collège communal, en séance du 26 novembre 2019, a décidé de s'affilier au Creccide (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie). Cette A.S.B.L. est devenue un organe de référence dans le

développement des structures de participation dans les communes wallonnes. Un montant de 650 € a été versé à cette association.

SECTION 14 - CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

En septembre 2017, le Collège communal autorisait le service à constituer un Conseil communal des Jeunes.
En mars 2018, 19 jeunes entre 13 et 17 ans ont prêté serment pour un mandat qui les a menés jusqu'en juin 2019.

1.- Fonctionnement du Conseil communal des jeunes en 2019

Le CCJ a poursuivi ses activités et le travail entamé en 2018.

Ils ont élaboré un questionnaire et ont interrogé des jeunes de leur entourage sur des thématiques diverses. Le résultat de cette enquête leur permettra, lors d'un 2^e mandat, d'apprécier les préoccupations des jeunes et de proposer des projets pour y répondre.

2.- Visites et animations

Outre les réunions de travail, plusieurs visites et animations ont été organisées à l'intention de l'ensemble des jeunes Conseillers communaux :

- 13 février 2019 : Spectacle 'Nina' consacré à Nina Simone au CCV
- 23 février 2019 : Participation au Rassemblement des CCJ à Namur
- 20 mars 2019 : Participation à la Parade contre les discriminations reliant Dison à Verviers.

SECTION 15 - POPULATION

Mouvement de la population de la Ville de Verviers en 2019, établi selon les données des Registres de Population et des Etrangers :

| <u>Entrées</u> | <u>Hommes</u> | <u>Femmes</u> | <u>Totaux</u> |
|--|---------------|---------------|---------------|
| 1.- par naissance à Verviers et hors commune | 355 | 354 | 709 |
| 2.- par établissement de résidence habituelle dans la commune (inscriptions) | 1816 | 1650 | 3466 |
| | ----- | ----- | ----- |
| TOTAL | 2171 | 2004 | 4175 |
| <u>Sorties</u> | | | |
| 1.- par décès à Verviers et hors commune | 257 | 280 | 537 |
| 2.- par translation de résidence habituelle (radiations) | 1893 | 1722 | 3615 |
| | ----- | ----- | ----- |
| TOTAL | 2150 | 2002 | 4152 |
| Excédent des sorties sur les entrées | -77 | -72 | -149 |
| <u>POPULATION CALCULEE AU 31.12.2019</u> | 26.889 | 28.222 | 55.111 |
| dont 6.592 étrangers | | | |
| <u>IMMIGRATIONS</u> | | | |
| Personnes venues d'un pays étranger | 290 | 274 | 564 |
| <u>EMIGRATIONS</u> | | | |
| Personnes parties pour un pays étranger | 71 | 72 | 143 |

MUTATIONS INTERIEURES: 2565 dossiers.

5.488 cartes belges et 2.814 cartes de séjour.

3.382 kid's

SECTION 16 - SERVICE DES ETRANGERS

Le service des Etrangers est un service communal chargé de l'application de de la législation fédérale sur le séjour des étrangers en Belgique. Il dépend, pour une grande partie de son travail, des directives du Ministère de l'Intérieur (Office des Etrangers).

Durant l'année 2019, le Service des Etrangers a délivré (renouvellement de la carte ou première délivrance):

- 849 demandes de carte électronique pour étranger [260 cartes A (CIRE temporaires) ; 190 cartes B (CIRE illimités) ; 177 cartes E (attestations d'enregistrement d'européen) ; 222 cartes F (cartes de membre de la famille d'un Belge ou Européen)];
- 707 cartes d'identité pour enfants de moins de 12 ans;
- 226 attestations d'immatriculation modèle A (carte orange);
- 40 annexes 35 (document spécial de séjour pour les personnes en attente de décision du Conseil du Contentieux des Etrangers suite à leur recours contre un refus de séjour, prorogée mensuellement jusqu'à décision).

Il a également été délivré 268 titres de voyage étrangers : pour 253 réfugiés et 15 pour apatrides.

Le service a procédé à l'introduction de 45 dossiers de régularisation de séjour via l'article 9Bis de la loi du 15 décembre 1980.

Enfin, le Service a géré 262 mutations d'adresse, 241 entrées d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers.

TITRE IX

ATTRIBUTION DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN, A. KONDA LUKOKI

SECTION 1 - AFFAIRES ECONOMIQUES

1.- Affaires économiques

Cartes professionnelles

La sixième réforme de l'Etat a eu pour conséquence de transférer notamment la compétence de la délivrance des cartes professionnelles du Fédéral vers les Régions. Cette nouvelle compétence de l'Exécutif régional est effective depuis le 1er janvier 2015. Ce transfert impacte directement l'administration communale puisque la Région wallonne a décidé de solliciter l'avis des communes pour lesquelles la carte professionnelle est sollicitée. Durant l'année 2019, la Région nous a transmis, pour information (avis non sollicité), les décisions relatives à deux demandes de cartes professionnelles (deux cartes refusées : la première car le demandeur n'a pas transmis les documents sollicités. Pour la seconde, nous ignorons la cause du refus car depuis l'entrée en vigueur du RGPD, le SPW ne nous transmet que les données strictement nécessaires.

Cotisation SPI

Comme chaque année, la SPI a sollicité de la Ville, l'inscription au Budget ordinaire, d'une cotisation des communes aux frais de fonctionnement et de gestion de l'intercommunale. Cette année, cette cotisation s'élevait à 66.789,58 €.

2.- Commerce

Permis d'implantation commerciale – Permis intégré

Dans le cadre de la VIème réforme de l'Etat fédéral, la compétence relative à l'octroi d'autorisations commerciales a été transférée aux Régions avec effet au 1er janvier 2015. En sa séance du 5 février 2015, le Parlement wallon a adopté le projet de Décret relatif aux implantations commerciales organisant le nouveau cadre légal en matière d'octroi de permis d'implantation commerciale. La date d'entrée en vigueur de ce décret a été fixée au 1er juin 2015.

Au cours de l'exercice, une demande de permis intégré a été introduite. Il s'agit du dossier Méga-Fleurs relatif à l'extension des serres, la construction d'une réserve d'eau, l'aménagement de toitures, le remplacement de bardages et de clôtures d'un magasin de distribution en vente libre dans le domaine du jardinage, rue de Battice 86 à 4800 VERVIERS. La décision finale devrait intervenir fin du premier trimestre 2020.

Le Collège communal a également été invité, par les Fonctionnaires des Implantations commerciales, Déléguée et Technique, à remettre un avis sur :

- La demande de permis intégré introduite par LIDL Belgium GmbH & Co. KG auprès de l'Administration communale de Dison, en vue de la démolition de 3 maisons et d'un mur en limite de propriété, la construction d'une filiale LIDL, d'un rond-point et d'une cabine HT et le placement d'enseignes sur des parcelles situées rue Pisseroule, 241-245 et rue de la Grappe à Dison. Le Collège communal a décidé de remettre un avis favorable conditionnel ;
- La demande de permis intégré introduite par la S.A. ALDI auprès de l'administration communale de Herve, en vue de la démolition d'une surface commerciale existante et de deux habitations, la construction d'un supermarché Aldi avec boucherie et aménagement des abords sur des parcelles situées rue de Herve, 113 à 119 à Battice. Au vu des faibles enjeux sur la grande distribution, aucun avis n'a été remis.

En 2018, le Collège communal avait remis un avis favorable conditionnel sur la demande de permis intégré introduite par la S.P.R.L. PAULY-ANDRIANNE auprès de l'Administration communale de Theux, en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de jardinage d'une surface commerciale nette de 6.040 m² avec parking de 166 places sur une parcelle située chaussée de Verviers à Theux. En ce début d'année, le Fonctionnaire des

Implantations commerciales informait le Collège communal que la demande de permis était refusée. Les motifs invoqués pour ce refus étaient les suivants :

- En l'absence d'avis de la Défense nationale relatif aux constructions à proximité de la conduite de l'OTAN, la Fonctionnaire déléguée n'est pas en possession de tous les éléments permettant de remettre un avis totalement circonstancié ;
- L'avis du Fonctionnaire des Implantations commerciales était défavorable car :
 - Le critère relatif à la protection du consommateur était partiellement rencontré par le projet;
 - Le critère relatif à la protection de l'environnement urbain était estimé menacé par le projet ;
 - Le critère relatif à la contribution à une mobilité plus durable est estimé ne pas être pleinement rencontré par le projet.

Suite à ce refus, la S.P.R.L. PAULY ANDRIANNE a introduit un recours auprès de la Cellule de Recours sur Implantations commerciales. Cette dernière, nous a transmis, en date du 15 mai, sa décision dans le cadre de ce recours. Le permis intégré est accordé moyennant le strict respect de certaines conditions.

Compensation de perte liée à un chantier à destination des commerçants

Afin de soutenir les commerçants impactés par les chantiers dont la Ville est le maître d'ouvrage, le service a développé en 2017 une aide numéraire afin de compenser les pertes financières subies par les commerçants en raison desdits chantiers.

Durant l'année écoulée, cinq chantiers dont la Ville était le maître d'ouvrage ont eu lieu. Il s'agissait des chantiers suivants:

- Rue de Heusy : 8 commerçants en impact indirect ont été indemnisés ;
- Rue des Carmes : 2 commerçants en impact direct et 3 en impact indirect ont été indemnisés.
- Rue Simon Lobet : 1 commerçant en impact direct a été indemnisé ;
- Rue du Viaduc : 1 commerçant en impact direct a été indemnisé ;
- Rues de la Concorde et Peltzer de Clermont : 8 commerçants en impact direct ont été indemnisés. Deux commerçants n'ont pas rentré leur dossier.

Octroi de subsides

Le service a également soutenu l'associations des commerçants (Union des commerçants verviétois) en leur octroyant un subside numéraire. Ce subside a permis de financer le volet communication des différentes actions menées par cette association (Fête des Mères, Fête des Pères, le passage de Saint-Nicolas en centre-ville, tombola de la fin d'année).

Chèques-commerces

Afin de favoriser le processus de redynamisation du commerce de centre-ville, le Collège communal avait, en 2015, marqué son accord sur l'édition des chèques-commerces. Les ventes des chèques étant un succès, le service a décidé d'en réimprimer 500.

Vervibox

Vu le succès rencontré l'an dernier avec le lancement de la Vervibox, le service a souhaité relancer cette initiative qui a pour but de favoriser le processus de redynamisation des divers acteurs de la vie économique et culturelle de la Ville. Le contenu différait toutefois quelque peu de celui de l'an passé.

En effet, en raison des travaux, le Collège a souhaité mettre l'accent sur les commerces du centre-ville : les places du C.C.R. et du C.T.L.M. ont dès lors été remplacées par un bon resto d'une valeur de 25 €. Le reste de la box est resté identique (1 chèque-commerce, 2 places de cinéma, 6 jetons de parking, 2 apéros).

Le tout pour un prix de 49 euros, la valeur réelle de la Vervibox étant de 84 €, soit un gain de 35 € pour l'acheteur.

Les Vervibox étaient disponibles à la vente dans sept librairies de la Ville. Elles ont cette année aussi rencontré un beau succès.

Appel à projets Créashop Wallonie

Dans le cadre de son programme Wallonie Commerce, le Gouvernement wallon a développé 36 actions opérationnelles pour soutenir le commerce wallon. L'une de celles-ci est la Prime Créashop Wallonie.

Au travers de cette action, le Gouvernement wallon a pour objectif de lutter contre la vacuité commerciale en privilégiant la création de nouveaux commerces de qualité, novateurs, de créateurs et d'artisans. L'appel à projets lancé par le Gouvernement wallon a pour but de financer la mise en place d'une action Créashop dans 16 communes dont Verviers. L'enveloppe budgétaire régionale globale est limitée, sur une durée de deux ans, à un montant de 1.200.000 €.

La liquidation du subside se fera en plusieurs tranches de 25.000 €, la première étant libérée dès sélection d'un projet.

La Ville de Verviers a répondu à l'appel à projets et a été sélectionnée. La prime Créashop existant déjà à Verviers, il a été décidé, en accord avec la Région, de fusionner les deux règlements afin de n'en fournir qu'un seul aux candidats-commerçants. Ce nouveau règlement a été soumis et approuvé par le Conseil communal.

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Créashop Wallonie Commerce à la Ville de Verviers, la Ville a pour obligation de mettre en place des actions de communications afin de faire la promotion de l'appel à projets Créashop Wallonie.

Afin de respecter cet engagement, divers moyens de communication ont été mis en œuvre :

- campagne de promotion sur Radio Contact ;
- panneaux Decaux ;
- publicité sur Facebook ;
- publicité sur le site de la Ville.

Suite à ces divers moyens de communication, le service a reçu cinq dossiers de candidature.

Suite au dépôt de ces dossiers, le comité de sélection s'est réuni et a convoqué, à diverses dates, les différents porteurs de projets afin que ceux-ci viennent exposer et défendre leur projet.

Sur base de critères de plus-value apportés au commerce du centre-ville verviétois et de viabilité économique, le comité de sélection a remis les avis suivants :

- **Projet n°1 « Fashion 233 »** : projet de boutique de prêt-à-porter dame/homme/enfant, accessoires et décoration.
Dossier retenu: le comité de sélection a particulièrement apprécié l'expérience significative en tant qu'indépendante de la porteuse de projet dans le secteur de la vente de vêtements, la concurrence identifiée faible au centre de Verviers, le concept qui semble faire ses preuves ailleurs, les travaux réalisés sur fonds propres, la clientèle déjà existante, la décoration de type industriel et le côté très actif sur les réseaux sociaux.
- **Projet n°2 « Tea factory »** : projet de commerce de thé en vrac + salon de dégustation.
Dossier retenu : le comité de sélection a particulièrement apprécié l'expérience significative de la porteuse de projet en tant qu'indépendante dans son premier point de vente situé à Pepinster, la concurrence identifiée faible au centre de Verviers, le concept qui fait ses preuves dans le point de vente situé à Pepinster, les travaux réalisés sur fonds propres, la clientèle déjà existante, les produits en grande majorité bio, la présence de ses thés dans les restaurants de la région.
- **Projet n°3 « Classic Bar »** : projet d'un piano bar avec espaces lounge pour dégustation de tapas.
Dossier retenu : le comité de sélection a particulièrement apprécié l'investissement sur fonds propres, la base saine de la société, l'expérience significative dans le secteur de l'HORECA d'un des associés, les charges salariales faibles, la confiance de la Bourgmestre suite à la dérogation accordée pour l'heure de fermeture, le côté sélectif dès l'entrée afin d'avoir une clientèle de qualité, le peu de concurrence identifiée; en effet, les autres établissements de ce type visent une clientèle beaucoup plus jeune.
- **Projet n°4 « Georges 2 (devenu entre-temps Gorgées) »** : projet d'un bar à bières au fût (20 variétés).
Dossier toujours en cours : les dernières pièces du dossier ont été déposées dans le service dans le courant du mois de décembre. Une demande de rendez-vous a été adressée aux différents membres du comité de sélection. Celui-ci aura lieu en 2020.
- **Projet n°5 « The belgian cellar »** : projet de commerce de bouche et petite restauration (produits locaux en circuit court et respectueux de l'environnement).

Dossier retenu : la concurrence identifiée faible au centre de Verviers, le caractère local du projet et l'investissement sur fonds propres en grande partie.

Schéma communal de développement commercial

Afin de permettre d'appuyer les décisions en termes d'implantations commerciales mais également de définir la stratégie générale, les actions concrètes, le positionnement commercial global de Verviers via celui de ses différents pôles commerciaux, le Collège communal a décidé, courant 2016, de se doter d'un nouveau schéma communal de développement commercial et a, pour ce faire, décidé d'attribuer le marché au seul auteur de projet ayant soumissionné, le SEGEFA-ULg.

Pour mémoire, la phase I (Situation existante et évaluation : pose des diagnostics) a été validée par le Collège communal lors de sa séance du 23 juin 2017.

La phase II (Identification des potentialités de développement : définition des objectifs et scénarii d'évolution) a, quant à elle, été validée par le Collège communal lors de sa séance du 18 mai 2018. Au cours de cette même séance, le Collège communal a également décidé de commander la phase III (Définition d'un plan stratégique de développement commercial et élaboration : recommandations, mesures et actions concrètes).

Celle-ci aurait normalement dû être présentée au Collège du 30 novembre 2018 mais ce dernier a décidé de retirer le point en raison des élections du 14 octobre et de l'arrivée, le 3 décembre, d'un nouvel Echevin du Développement économique.

En séance du 20 février 2019, le Collège a arrêté la date du 27 février pour la présentation de la phase III et de la tranche conditionnelle. Suite à cette présentation, le Collège a sollicité du SEGEFA une reformulation du point 2.5 HEUSY intégrant le cadre légal afin d'avoir une position de principe forte pour une primauté du développement commercial en centre-ville et un encadrement dudit développement en périphérie. Suite aux compléments reçus, le schéma communal de développement commercial et le contenu minimal du rapport sur les incidences environnementales a été présenté, pour adoption provisoire, au Conseil communal du 29 avril. La délibération relative à cette adoption a ensuite été transmise au Gouvernement afin que ce dernier détermine le contenu du Rapport sur les incidences environnementales, conformément aux articles D55 et D56 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Le dossier est toujours en cours.

Marché hebdomadaire

Dans le cadre des travaux de la Place du Marché, une partie des ambulants du marché hebdomadaire a dû être déplacée vers la Vieille Ville. Afin de leur marquer notre soutien, le Collège a décidé, en concertation avec les représentants du marché, de mettre en place des animations.

Afin de communiquer au mieux sur ces changements, le service, en concertation avec la Cellule Communication, a mis en place un plan de communication : création d'un logo afin que le marché bénéficie de sa propre identité graphique, création d'une affiche, de bâches pour les cubes du centre-ville, d'un spot radio pour la radio-centre-ville, d'un event sur Facebook et d'un communiqué de presse. Ces animations ont eu lieu tous les 3èmes samedis des mois d'avril à décembre.

Malgré ces animations, beaucoup de marchands n'étaient pas satisfaits de leur nouvel emplacement. Une pétition a d'ailleurs été déposée à la Ville fin octobre afin de demander un nouveau déplacement du marché vers la rue Peltzer de Clermont. Le Collège communal a refusé cette demande eu égard notamment au fait de :

- devoir dévier une ligne de bus ;
- renforcer encore plus l'ouest de l'hyper-centre au détriment de l'est ;
- déplacer des aménagements déjà réalisés dans le cadre de la Politique des Grandes Villes ;
- replacer des bornes d'alimentation électrique ;
- l'absence de parkings à l'ouest où le potentiel de stationnement est faible.

Mais le Collège a entendu les doléances des marchands ambulants et a dès lors décidé de réimplanter le marché dans les rues Ortmans-Hauzeur et Coronmeuse (à la place de la Vieille Ville) à la fin des travaux de la rue Thier Mère Dieu (date de fin estimée : janvier 2021).

Marché circuit-court

Pour rappel, en 2018, le service lançait la première édition du Marché des producteurs locaux à Heusy. Ce marché bimensuel prenait place les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis du mois d'avril à octobre sur le parking de l'ancien Hôtel de Ville de Heusy (rue Maison communale).

Initialement, il était prévu que ce marché soit itinérant ; cependant, à l'issue de la première édition, un questionnaire a été remis aux différents producteurs afin de déterminer le prochain emplacement du marché. Parmi les choix proposés, il y avait Stembert, Lambermont, Petit-Rechain, Place Général Jacques et le Parc Fabiola mais la majorité des commerçants a souhaité pérenniser le marché à Heusy. Nombreux nous ont indiqué ne pas souhaiter revenir si l'on délocalisait le marché.

Dès lors, forts du succès de cette première édition, nous avons suivi le souhait des producteurs et relancé la seconde édition du marché des producteurs locaux à Heusy. Parmi les 19 producteurs (soit deux de plus que lors de l'édition 2018), 12 étaient permanents et 7 occasionnels.

Plusieurs moyens de communication ont à nouveau été mis en œuvre afin de rappeler/faire connaître le plus largement possible l'existence de ce marché :

- Partenariat radio avec Bel Rtl ;
- Flyers et affiches distribués dans les différents commerces de Heusy ;
- Publicité FB
- Publicité sur la page FB de la Ville ;
- Bâches installées à des endroits stratégiques (sorties de grands axes, d'autoroutes, ...).

Lors de la première édition, nous avons fait appel à un food truck (utilisation de produits locaux) et offert un mini hamburger aux 50 premiers arrivés.

Cette seconde édition a également rencontré un beau succès.

Comptoir des ressources créatives

En 2017 et 2018, dans le cadre de ses actions de développement économique, le service avait souhaité mettre en place, afin de soutenir ses créateurs, un parcours d'artistes, en partenariat avec l'asbl La Villa Sauvage.

Cette année, le service a souhaité s'associer à l'asbl le Comptoir des Ressources Créatives, asbl inscrite dans le secteur de l'économie sociale qui a pour objectif de promouvoir la création, la production et la diffusion de tous types d'expression artistiques – afin d'organiser un pitch café et ainsi soutenir la création locale.

Le pitch café, c'est une soirée de rencontres et de présentation de projets créatifs ancrés à Verviers. Ces présentations sont suivies de tables rondes durant lesquelles les initiatives présentées bénéficient de l'expérience, des compétences et des ressources du public nécessaires à leur développement et aboutissement, dans un lieu à (re)découvrir.

Le pitch café a eu lieu le 14 novembre au Grand Théâtre de Verviers.

Girly Day

En 2018, avait lieu la première édition du Girly day. Cet événement était organisé afin de rendre le centre-ville plus attrayant tout en mettant en avant les commerçants de manière originale. Pour rappel, il s'agissait, durant une journée, de mettre à l'honneur la gent féminine en lui offrant des ateliers maquillage, beauté, coiffure, relooking.

La première édition ayant rencontré un très beau succès, le service a souhaité poursuivre cette initiative et en faire un événement biannuel (mai et septembre).

Lors de la première édition, les ateliers relookings étaient animés par deux bloggeuses liégeoises. Les ateliers maquillage, coiffure et colorimétrie étaient quant à eux animés par des coiffeurs, maquilleurs et conseillère de la région.

Lors de la seconde édition, le service a voulu innover et marquer le coup en faisant appel à un célèbre relooker. Sa venue a attiré énormément de monde lors de notre événement. Les autres ateliers étaient, comme lors des précédentes éditions, animés par des coiffeurs, maquilleurs et conseillère de la région.

Lors des deux éditions, des goodies bag – agrémentés par les commerçants participants – ont également été distribués aux dames participant aux ateliers et un tirage au sort a également permis de récompenser une dizaine de participantes.

Plusieurs moyens de communication ont également été mis en œuvre afin de faire la publicité de cet événement :

- Spot publicitaire sur la radio centre-ville ;
- Flyers et affiches distribués dans les commerces participants ;
- Publicité sur la page FB de la Ville ;
- Communication des bloggeuses sur leurs réseaux sociaux.

Plateforme fidélité

Dans le but de renforcer l'économie locale, le Collège communal avait, en 2018, marqué son accord sur l'acquisition d'une plateforme fidélité faite sur mesure pour la Ville, les commerçants et les consommateurs.

Pour rappel, cette plateforme fidélité permet, d'une part, aux clients d'accumuler des points et de bénéficier de nombreux avantages (cadeaux, tombola, ...) et, d'autre part, aux commerçants de disposer de données statistiques sur la fréquentation des clients, leur âge, ...

Le travail de recherche et d'organisation de cette plateforme avait été confié à l'asbl Verviers Ambitions qui est en lien direct avec l'UCV (Union des commerçants verviétois). Un subside exceptionnel de 25.000 € au profit de l'asbl avait également été inscrit au budget de la Ville.

A l'issue de son travail de recherches, l'asbl Verviers Ambitions a opté pour le prestataire de services Joyn. Afin de finaliser cette collaboration, une convention tripartite est intervenue entre Joyn, Verviers Ambitions et la Ville de Verviers ainsi qu'une convention de subside entre la Ville et l'asbl Verviers Ambitions. Ces conventions ont été adoptées par le Conseil communal.

Ciel de lanternes

Afin d'égayer et d'embellir l'image du centre-ville, le service a voulu à nouveau mettre en place un projet comparable à celui du ciel de parapluies qui avait en 2018, l'espace de quelques mois, permis d'attiser la curiosité des chalands et d'attirer les flux piétons en centre-ville.

L'idée cette année était de réaliser un ciel de lanternes. Un marché en 2 lots (lot 1 : installation du ciel de lanternes ; lot 2 : fabrication des lanternes) de services a dès lors été lancé. Le dossier est toujours en cours.

Divers

Le service a assuré les tâches administratives liées aux activités récurrentes relevant de ses compétences :

- Organisation de la braderie;
- Calendrier des dérogations au jour de repos hebdomadaire ;
- Tutelle de l'asbl Verviers Ambitions (gestion centre-ville).

A l'approche des fêtes de fin d'année, le service a souhaité mettre en place une action de communication afin de (re)faire la promotion, entre autres, des chèques-commerces, des Vervibox, du marché hebdomadaire mais également de Créashop (conformément à la convention de partenariat). A cette fin, un marché a été lancé et l'offre a été attribuée au journal La Meuse.

Par ailleurs, le service a été saisi d'une demande de l'asbl Relais pour la Vie. Cette dernière souhaitait pouvoir disposer de la cellule sise Place Verte (ancien M&S Mode) afin d'y installer des affiches, roll-up, ... à l'effigie de l'événement pour pouvoir en faire la promotion. Le Collège a marqué son accord sur cette demande.

Le service a également été sollicité par La Jeune Chambre Internationale de Verviers - Pays de Vesdre et des Sources (JCI Verviers PVS) et sa Présidente Madame Océane Steel pour la mise à disposition gratuite et l'exonération de la caution de la salle de l'Harmonie, le 20 novembre 2019, pour y organiser une conférence sur l'immobilier. Le Collège communal a décidé de répondre favorablement à cette demande.

Enfin, le service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens et investisseurs (recherche d'une cellule, informations relatives à l'ouverture d'un commerce, ...).

3.- Gestion centre-ville

Suite à l'adoption des budgets ordinaire et extraordinaire par le Conseil communal, un subside de 50.000 euros a été octroyé à l'asbl Verviers Ambitions.

Les comptes et bilan 2018 de Verviers Ambitions ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'asbl du 11 juin 2019. Ces comptes annuels 2018 se clôturent par un boni de 1.440 € (contre un mali de -3.123 € en 2017). Au 31/12/2018, le bilan de l'asbl se chiffrait à 144.549 € (contre 130.814 € en 2017).

Le budget 2019 de Verviers Ambitions a, quant à lui, été approuvé avec une abstention par le Conseil d'administration de l'asbl du 29 août 2019. Dans ce budget, les dépenses étaient en forte hausse par rapport à 2018, notamment en raison du déménagement de l'asbl de la rue du Collège vers la rue de l'Harmonie (+ 38.900 € dont 27.500 € rien que pour le déménagement). Ces dépenses étaient notamment compensées par l'inscription de deux subsides de la Ville d'un montant total de 30.000 € : l'un de 25.000 € pour le déménagement et l'autre de 5.000 € pour le déplacement de la radio centre-ville suite au chantier "Verviers, Ville conviviale". Ces compensations permettaient ainsi à l'asbl de présenter un budget à l'équilibre (248.676 € de dépenses pour 248.775 € de recettes). La Ville n'ayant jamais inscrit ces 30.000 € ni à son budget 2019, ni en MB, cette somme n'a donc pas été versée à l'asbl. Dès lors, la Ville a sollicité cette dernière à plusieurs reprises afin qu'elle modifie son budget dans le but de le faire correspondre à la réalité. Celle-ci a, cependant, refusé et a encore confirmé son opposition à ces modifications le 24 novembre 2019. Les comptes 2018 et le budget 2019 n'ont dès lors pas été présentés au Conseil communal.

Par ailleurs, un subside spécifique de 2.000 € a également été versé à l'asbl Verviers Ambitions. Celui-ci a permis de financer en partie l'achat de nouvelles décorations de Noël pour la patinoire.

En outre, la convention liant l'asbl à la Ville venant à échéance le 31 décembre 2019, il a été proposé au Collège de valider le projet de nouvelle convention, avant transmission à l'asbl pour relecture et remarques éventuelles. Le projet de convention devait ensuite être soumis à l'approbation du Conseil communal. L'asbl ayant refusé de valider le projet de nouvelle convention, le dossier est toujours en cours.

Enfin, suite à la modification du Règlement d'ordre intérieur de l'asbl approuvée par l'assemblée générale du 11 juin 2019 stipulant que le nombre de délégués représentant la Ville devait passer de 4 à 6 au Conseil d'administration, le Conseil communal a désigné deux nouveaux représentants. En application de la clé d'Hondt, un membre PS et un membre NV ont été désignés.

SECTION 2 - EMPLOI

Suite aux élections de 2018 et afin que les organes statutaires de l'A.L.E. soient valablement constitués, il y avait lieu de désigner les 6 représentants siégeant à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. En application de la clé d'Hondt, trois membres PS, un membre MR, un membre CDH et un membre NV ont été désignés par le Conseil communal.

Par ailleurs, suite à la désignation d'un nouveau membre du C.N.T. (Conseil National du Travail), il a fallu, afin de respecter les règles de proportionnalité, désigner un nouveau représentant du Conseil communal. En application de la clé d'Hondt, un membre Ecolo a été désigné par celui-ci.

Enfin, dans le cadre de ses formations « Titres-Services », l'A.L.E. a sollicité la mise à disposition de la Salle Haulot à diverses dates. Le Collège communal a marqué son accord sur cette demande.

SECTION 3 – INTEGRATION SOCIALE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

1. Festival Libertad

Le 27 avril 2019, l'Echevinat des Relations Interculturelles et de l'Intégration de la Ville de Verviers a proposé la 4ème édition du « Festival Libertad » en collaboration avec le Centre Culturel de Verviers, la Maison des Jeunes des Récollets et le Centre Régional de Verviers pour l'Intégration.

L'objectif de ce projet est de réaffirmer haut et fort les valeurs d'antiracisme, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté.

Cette année encore, le Festival LIBERTAD verviétois a été un lieu de découvertes et d'échanges.

Pour cette 4^{ème} édition, notre souhait était de poursuivre le développement de ce festival, tant via la qualité des animations que via l'affiche musicale chaque année plus attractive.

Construit sur un ancrage associatif, désireux de réfléchir les réalités du monde d'aujourd'hui pour mieux les faire bouger, ce festival se veut être un espace de rencontres et de découvertes, un vivier de culture, de curiosité, de questionnement, ...

Notre ambition était de continuer à proposer un événement porteur de sens et de valeurs, tout en gardant un aspect festif et convivial permettant la rencontre entre tous les citoyens.

Diverses associations et institutions se sont jointes à nous pour faire de cette journée un vrai moment de partage et de convivialité.

Les concerts :

Dès 15h, plusieurs concerts sont venus rythmer cette journée. Le Festival Libertad a battu son plein record de participants. Plus de 2000 personnes sont venues profiter des différents concerts et des différentes animations. Le concert de Rim'k a attiré plus de 1500 personnes sur la plage horaire 22h-23h15.

Les animations :

Lors de cette journée, les associations et institutions, qui comme nous portent les mêmes valeurs, se sont approprié l'espace public et en ont fait un lieu d'échanges et de paroles via des actions collectives de sensibilisation afin de favoriser la circulation et la diffusion des idées engagées auprès de publics non convaincus.

L'espace culinaire :

Les associations restent au cœur du Festival puisqu'elles constituent un village culinaire permettant de découvrir la cuisine du monde ainsi que les us et coutumes.

Diverses associations de la région ont fait voyager les papilles gustatives du public en proposant des spécialités africaines, philippines, péruviennes, kurdes, orientales...

L'accès au festival et aux animations était entièrement libre et gratuit. Nous avons eu le soutien de la Province de Liège et de la société Fun Radio.

Afin de mettre en place l'évènement, 3 réunions entre les partenaires porteurs du projet ont eu lieu.

4 réunions avec les associations participantes ont permis de mettre en place l'organisation des buffets culinaires et des différents stands d'animations.

Les partenaires du Festival Libertad

Le Centre Régional de Verviers pour l'Intégration, le Centre Culturel de Verviers, le Plan de Cohésion Social de la Ville de Verviers, la Maison des Jeunes des Récollets, FUN Radio, la Province de Liège, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, UNIA, l'asbl Grappa, le CIEP, les Femmes Prévoyantes Socialistes, Présence et Action Culturelles, la Maison Arc-en-ciel de Verviers – Ensemble Autrement, Asbl Espoir, la Maison des Jeunes de Hodimont, le Centre culturel éducatif verviétois, Kenya for Child, l'association Pérou, l'association Belgo-Philippines de Verviers, l'association des femmes sénégalaises, asbl Terra Incognita, APKA asbl, le Clan des Merveilles

2. Festival de l'Interculturalité

Du 18 au 22 mars, plusieurs associations de divers horizons ont mis des actions en place pour organiser le Festival de l'Interculturalité.

L'idée de ce festival est de créer un espace-temps, une bulle où se mobiliser pour lutter contre le racisme, pour travailler à la déconstruction des préjugés et sensibiliser le grand public aux causes et messages portés par les différents organisateurs. L'occasion était à saisir pour occuper les espaces publics et médiatiques et les remplir de valeurs liées à la diversité et à la lutte contre le racisme.

En 2019, le souhait était de mettre en avant la notion de convergence des luttes et d'inscrire le festival dans les luttes contemporaines contre toutes formes de discrimination et d'exclusion pour une société juste, inclusive et égalitaire. Dès lors, les partenaires du projet ont pris la décision d'élargir le champ de réflexion et d'action à l'ensemble des discriminations et des processus d'exclusion.

Les partenaires de ce projet sont : le Centre régional de Verviers pour l'Intégration, le service de la Promotion de l'Égalité et de la lutte contre les discriminations de la Ville de Verviers, le Centre Culturel de Verviers, le Centre Culturel de Dison, la Belle Diversité, l'Espace 28, les J.O.C, le C.I.E.P, les Equipes Populaires et la Bibliothèque de Verviers.

Au programme de cette semaine :

Le 18 mars :

« Journée de l'antiracisme »

Journée de formations autour de divers ateliers et d'échanges de bonnes pratiques – organisé en collaboration avec les universités de l'antiracisme.

Le 19 mars :

« Echange école alpha-flu »

Des groupes d'apprenants FLE se sont rendus dans des classes primaires afin de pratiquer le français en faisant la lecture à des enfants. Cela permettait aussi aux enfants de rencontrer des personnes issues des migrations récentes.

« Conférence : pour une antiracisme politique »

Conférence avec Monsieur Vincent Cornil, ancien directeur du MRAX.

Le 20 mars :

« Grande parade contre les discriminations »

Marche citoyenne et associative avec des parapluies customisés, au préalable, par les participants. Chacun y mettait le message qu'il voulait porter dans l'espace public. Cette marche est partie de Dison pour terminer au centre-ville de Verviers.

Le 21 mars :

« Atelier d'improvisation à destination des écoles primaires »

Cortex formation a proposé au jeune public un atelier d'improvisation sur la thématique des discriminations.

Le 21 mars et le 22 mars :

« BAB Marrakesh »

Deux représentations théâtrales ont été proposées. L'une était destinée au tout public et l'autre au milieu associatif et scolaire.

Bab Marrakech c'est la vie d'un magasin typique de la chaussée d'Ixelles où la diversité se vit sans artifices. Cette représentation offre une analyse sociologique aussi burlesque que pertinente inspirée d'histoires réelles.

Le 22 mars :

« Soirée de clôture : chorale éphémère et interculturelle »

Le temps d'une soirée, nous réunissons des gens et ensemble, après quelques répétitions, ils chantent des chansons qui tournent autour du thème de la diversité.

3. Dire nous

En 2016, la Ville de Verviers et le Centre de Jeunes les Récollets ont décidé de réaliser une série de fresques sur le territoire de la commune afin de mettre en avant des valeurs positives et communes telles que le bien vivre ensemble, l'acceptation de l'autre et la lutte contre les discriminations. L'ouvrage d'Edwy Plenel *Dire Nous*, fait figure d'inspiration. Une première fresque a été réalisée en 2016 avec pour but de montrer que Verviers défend l'égalité entre les citoyens et de mettre en avant une fierté verviétoise, commune et positive. En 2017, 3 fresques ont vu le jour: Rue Spintay, Enclos des Récollets et Rue de Hodimont, en 2018, 1 fresque Rue de Mangombroux. En 2019, aucune fresque n'a été réalisée mais la projet se poursuit en 2020.

4. Fabriques de liens citoyens

En 2019, nous avons poursuivi le soutien aux différents groupes de la Fabrique qui ont vu plusieurs idées se concrétiser :

- Terreau Urbain : projet de compostage Place Général Jacques
- Faire revivre le cœur de Heusy : installation d'un coin de jeux.
- Permacity : poursuite de l'aménagement d'un terrain en friche situé entre la rue du Tir et la rue Jean Hennen
- Rallye pédestre interquartier, intergénérationnel et interculturel : promenade découverte du quartier d'Ensival.

Un Forum 4 a été mis en place en décembre pour permettre aux groupes actifs de se revoir et de présenter les avancées de chacun.

Le travail d'accompagnement se poursuit avec ces groupes pour 2020.

5. Subsidés de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'intégration sociale, gère les demandes de subsidés dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsidés à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- Joc
- Palancas Negras
- A.S.B.L. AMONSOLI
- La Belle Diversité
- Abec

SECTION 4 - PLAN DE COHESION SOCIALE

1.- Du Personnel :

1 Cheffe de service qui est également Cheffe de projet (subsidés Région Wallonne) réparti sur 2 X ½ ETP dont une adjointe ;

Un Secrétariat (coordination administrative et financière) : 6/5 ETP ;

Des Intervenants sociaux (subsidés Région wallonne) au total : 8 intervenants sociaux (6,85 ETP) ;

1 Psychologue (subsidés Région wallonne) (0,8 ETP) ;

Des animateurs (Contrat premier emploi) : 4 animateurs (4 ETP) ;

Le service accueil également la cheffe des projets N-Power et Noe-Noah (projets Interreg) pour 2 X ½ ETP (rapport administratif distinct)

2.- Du financier :

Pour l'année 2019, des subsidés d'un montant total de : 560.827,67 € sont promis de la Région Wallonne (Plan de Cohésion Sociale) + 48.719,79 € pour l'Article 18 du Plan de Cohésion Sociale.

En recette, nous avons reçu l'avance de 420.620,75 € pour le PCS 2019 et le solde de l'année 2018 de 140.206,92 €. Nous avons reçu le solde 2018 de l'article 18 : 12.179,95 € et l'avance 2019 : 36.539,84€

3.- Des rapports :

En mai 2018, l'évaluation globale du plan 2014-19 a été réalisée et envoyée au pouvoir subsidant (SPW) avec les différentes pièces justificatives demandées.

Différentes réunions d'évaluation ont également été organisées en 2019 à la DICS (SPW), la cheffe de projet et son adjointe y ont participé. Un rapport d'évaluation n'est pas demandé pour l'année 2019.

4.- Des directives :

Plan de Cohésion Sociale (Région wallonne)

Le Plan de cohésion sociale est construit autour de quatre axes qui définissent les orientations des actions à mener par celui-ci et ses partenaires. Ces quatre axes ont pour objectif principal l'émancipation des personnes vers un accès pour tous aux droits fondamentaux.

Axe 1 : L'insertion socio-professionnelle des plus démunis

Axe 2 : L'accès à un logement décent

Axe 3 : L'accès aux soins de santé et le traitement des assuétudes

Axe 4 : Les liens sociaux intergénérationnels et interculturels

A. Commission d'accompagnement :

Celle-ci a pour mission d'analyser les actions du Plan, d'en faire l'évaluation et de l'approuver, d'en faire l'évaluation financière et de l'approuver, d'apporter des modifications si besoin est aux actions du Plan et de les proposer au Collège et au Conseil communal.

Cette commission a réuni en 2019, en deux occasions, une vingtaine de partenaires actifs sur 63 membres reconnus (hors présidence).

B. Coordination et cohésion sociale inter-associations :

Participation aux plateformes partenariales et aux projets sur la commune : PLI (au CRVI), Relais santé, plateformes de l'instance bassin emploi formation (mobilité, surendettement, alphabétisation), Resme (réseau santé mentale), réunion de partenariat avec les communes de l'arrondissement en inter-PCS, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : Relais social, plateforme RDR, commission alpha, conseils méthodologiques en matière d'actions de terrain, Plateforme Hodimontoise, Groupe 18-25, GCSV, ...

Rencontres interprofessionnelles entre le secteur de la santé mentale et le secteur de l'insertion socioprofessionnelle : en 2019, 2 rencontres ont été organisées, avec une participation de 80 personnes.

C. Actions pour atteindre les objectifs fixés par la Région Wallonne

Ses actions se subdivisent :

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux 4 axes de travail
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- Equipes de quartier en Prés-Javais et Hodimont principalement et toute zone géographique demandeuse
- Equipes de travail selon les actions mises en place au sein du PCS

a) Equipes de quartier

Ces équipes travaillent principalement sur Hodimont et Prés-Javais, + d'autres quartiers à la demande.

Activités menées :

- Accueil social de quartier : 130 permanences sociales organisées (par semaine : 2 à Hodimont et 1 pour Prés-Javais et autres quartiers, au siège du PCS). 313 dossiers actifs pour des interventions très diversifiées (une vingtaine d'interventions en moyenne, par dossiers) ; 41 nouveaux dossiers en 2019. Ces suivis individuels abordent des questions extrêmement variées, suivant les demandes qui arrivent : logement (25,3%) (gestion électricité/chauffage, aménagement, petits travaux à y effectuer, etc.), lien social et aide psycho-sociale (isolement, problèmes relationnels, violence conjugale ou intrafamiliale), santé physique ou mentale (0,2%), problèmes financiers (16%), gestion de quartier, séjour (0,2%), emploi, recherches et démarches administratives variées (41%), problèmes environnementaux, problèmes scolaires, etc... Les suivis sont effectués tant lors des permanences qu'en visite à domicile, par exemple, il y a eu 335 entretiens en dehors des permanences ou visites à domicile, à Hodimont.

- Opération classeurs, à Hodimont : les intervenantes aident les participants à mieux comprendre et classer les nombreux documents qu'ils reçoivent à domicile : 10 rencontres de ce type ont eu lieu en 2019 (1 à 3 personnes à chacune)
- Espace rencontres de quartier : 1 lieu d'accueil ouvert à Hodimont.
48 ouvertures, 40 personnes inscrites, 13 nouvelles inscriptions, 12 activités spéciales + 2 excursions.
Entre 9 et 27 participants hebdomadaires
- Rencontres culinaires (Hodimont) : 12 ateliers-cuisine organisés avec une vingtaine de participants différents.
- Travail communautaire : accompagnement de groupes d'habitants et groupes de travail :
 - * *Prés-Javais Revit* : une dizaine de membres, 5 réunions, 2 activités ;
 - * *Réhabilitation du quartier de Prés-Javais* : 5 réunions en plus d'un travail de rue mobilisateur,
 - * *Projet N-Power* (à Prés-Javais) : 4 réunions;
 - * *Groupe quartier Nord* : pas de réunion, mais : passages, discussions, échanges de mails ;
 - * *Plateforme hodimontoise* : 3 réunions, en vue - principalement – d'organiser la fête annuelle et la venue de la pièce sous-chapiteau « l'Epopée Gipsy ».
- Actions de liens dans les quartiers : fêtes de quartier organisées, dont :
 - * *Brocante de Prés-Javais ; Repair café* inclus dans cette fête.
 - *Fête des voisins à Hodimont ;*
 - *Fête de quartier de Hodimont* : présence et participation active avec les différents groupes (Espace rencontres, Référents Logivesdre, Rencontres culinaires...)
 - *Etc...*
- Travail communautaire en immeubles sociaux : Convention avec la SLSP Logivesdre : actions de sensibilisation au respect et amélioration de l'environnement, attention particulière à l'espace collectif.
Le travail avec les référents représente aussi un travail de lien de quartier.
 - Quartier de *Hodimont* : avec des locataires-référents dans les 8 immeubles sociaux, 240 ménages touchés, un millier d'habitants. 18 référents réunis dans ce but 10 fois en 2019.
Création d'affiches tri des déchets, chasse aux œufs, animation tri des déchets, fête des voisins, stand à la Fête de Hodimont, ...
Dossiers sociaux actifs dans ces immeubles : 89, avec une moyenne de 6 visites hebdomadaires à domicile.
 - Rue *Pierre-Fluche* : 5 immeubles sociaux, soit 110 habitants, un travail d'éducation au tri des déchets s'est également mis en place, dans le cadre de cette convention : 4 réunions, 6 après-midis d'interventions, 53 personnes vues sur le tri du PMC.
 - Quartier de *Prés-Javais* : 2 X 50 logements pour environ 200 personnes, 2 référents (1 par bâtiment), 2 réunions à Simonis, et présence chaque semaine dans les deux bâtiments.

b) Équipes de travail selon les actions mises en place au sein du PCS :

- Accompagnement des usagers des espaces publics :
Gestion, réunions de concertation et mise en place d'animations pour 3 Espaces Sport de Rue (ESR) existants :
Linaigrettes, 21 inscrits, 2 réunions en 2019: 10 et 7 participants.
Quartier Nord : 0 réunion en 2019 (clôturé).
Ensival : Clôturé en 2018 mais soutien aux actions de quartier via la Régie de quartier se poursuit
A cela s'ajoutent des rencontres sur le terrain, des réunions avec les riverains et les usagers, un suivi qui perdure au-delà de l'obligation régionale.
- Accueil des mamans/parents :

Les parents de 2 écoles communales (toute l'année) se rencontrent 1h30 par semaine. Les participants sont d'origine étrangère, femmes au foyer, à la recherche d'un emploi et en demande de réinsertion sociale.
Parent'Aise (Prés-Javais): 28 rencontres - une sortie. 8 personnes inscrites. Entre 1 et 4 participants hebdomadairement.
Accueil des mamans (Hodimont) : 33 rencontres – 2 sorties. 22 personnes inscrites. Entre 5 et 15 participantes hebdomadairement.

- Santé et réduction des risques (RDR):
Présence du projet sur toutes les festivités avec le stand RDR (ex : Fiesta City) => entretiens d'embauche : 10 jeunes reçus, formation de 4 étudiants à la prévention par les pairs, avec un total de 32 h et engagement de 7 étudiants en tout. 21 jours de prestation répartis sur 7 événements, avec un total de 110 heures de prestations estudiantines.
Réunions de réseau Alterparty : 5, Intervention dans une matinée de présentation du Rézéa : 1
- Action intergénérationnelle « Attire-Lire »:
Ateliers lecture en maternelle dans 7 (puis 8) écoles partenaires, 24 classes, 40 volontaires impliqués et 380 enfants touchés. Soutien important des volontaires pensionnés lors de réunions et journées d'animation/formation. En tout 26 réunions organisées avec eux.
- Action « Volont& vous ? »:
Via le site « viesociale.verviers.be » et son onglet « volontariat » : aide à l'orientation et à la prise de contact avec les associations partenaires (présentes sur le site) de personnes désireuses de faire du volontariat. 30 personnes sont venues au service et ont été suivies par les intervenants sociaux du service. En fin d'année, mise en place d'une plateforme des associations « employeuses de volontaires », dans le but de répondre à leurs besoins spécifiques dans l'encadrement, et parfois l'accompagnement, de leurs volontaires-bénévoles.
- Participation au salon du volontariat : en octobre 2019, le service a participé au salon du volontariat à Verviers : promotion de l'action « Attire-Lire », du site internet « Tamtam social » et de l'action « Volont&vous ? » avec sa plateforme en formation.
- Tables de conversation jeunesse (en été) :
27 inscriptions. 8 journées organisées en juillet avec une moyenne de 21 jeunes (15 filles et 6 garçons) par jour, de 12 à 19 ans, 6 nationalités dont 5 hors Europe, en provenance de Verviers (+ Dison ou communes alentours).
Les tables de conversation et de nombreuses activités, jeux interactifs, sorties culturelles, ateliers étaient organisés et se sont déroulés en les adaptant aux conditions climatiques extrêmes (canicule).
- Médiation propriétaire-locataire :
Outil de gestion de conflits. 36 dossiers ont été traités en médiation propriétaire-locataire en 2019.
- Soutien en insertion sociale et professionnelle :
 1. Groupe d'affirmation de soi : 5 personnes (en moyenne) participent aux réunions bimensuelles. Il y en a eu en tout : 18 réunions en 2019.
 - 2.- AGRIP = Aide, Guidance et Remobilisation vers l'Insertion Professionnelle : aide psychologique principalement, recherche d'emploi, orientation professionnelle, démarches administratives.
130 personnes suivies dont 61% Femmes et 39% Hommes.
Tranches d'âge : 40 – 49 ans : 31% ; 50 – 59 ans : 21,5% ; 30 - 39 ans : 21% ; 25 – 29 ans : 8,5% ; 18 – 24 ans : 17%.
Nationalités : Belge 84% dont 18% Belges naturalisés; Hors UE : 11,5% ; UE : 4,5%.
Revenus : Pension handicap : 3% ; Pension : 1% ; Mutuelle : 10% ; A charge : 12% ; Au chômage : 45% ; Revenu d'Insertion/CPAS : 25% ; Travailleur temps partiel : 3%.
Statut familial : Isolé sans enfants : 43% ; Jeune en famille : 11,5% ; Couple avec enfants : 17% ; Couple sans enfants : 8,5% ; Isolé avec enfants : 20%.
Suivis répartis en : 45% d'entretiens psychologiques et 55% de recherche d'emploi/entretiens d'embauche/orientation pour un total de 672 entretiens en tout (soit en moyenne : 5,2 entretiens par personne).
 - 3.- Entretiens « aide à la recherche d'emplois » menés par 2 animatrices CPE : 56 RV (pour 15 personnes) en 2019 (soit en moyenne : 3,7 entretiens par personne).
- Visites citoyennes dans la ville « Verviers ma commune » : des lieux incontournables et des nouveautés. Quatorze lieux, dont 6 en lien direct avec l'administration, ont été visités et programmés entre 3 et 10 fois selon la demande et la disponibilité des partenaires : 9 associations pour lesquelles 45 visites se sont déroulées entre mars et mai. Parmi celles-ci, 11 visites de l'Hôtel de ville ont été effectuées par le PCS, pour 143 personnes.

- Participation aux Réunions Q+ de coordination avec le Plan de Prévention, la Police, Logivesdre et des associations extérieures : 1 réunion de concertation pour le quartier de Prés-Javais et 1 pour le quartier de Hodimont.
- Action Propreté : Verviers s'étant doté, avec Intradel, d'un tout nouveau système de ramassage et de tri des déchets, nous nous devons au Plan de Cohésion Sociale, de proposer des animations très concrètes pour le public plus fragile. Avec les associations, elles ont pu être organisées dès le 15 novembre et une trentaine s'est déroulée dès avant la fin de l'année 2019. Celles-ci se poursuivront assidûment ensuite, suivant les besoins relevés ainsi que les demandes.
- Soutien aux actions communales et partenariales :
 - Renfort pour les autres services de la ville :
 - Conseil communal des enfants :
1 intervenante aidée par 3 collègues premier emploi a pris en charge les commissions du conseil des enfants-CCE (en partenariat avec le service jeunesse de la Ville) : des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, sont élus par l'ensemble des élèves de 4^{ème} primaire des écoles de Verviers. Cette année, la procédure a été modifiée et la moitié du CCE est désormais renouvelée annuellement.
En 2019, il y a eu 17 enfants élus, qui se sont ajoutés aux 15 de l'année précédente, soit un total de 32 conseillers. Activités mises en place : 19 visites/activités (cela va du ramassage de déchets ou la visite d'Intradel, à l'inauguration d'une boîte à livres, le rassemblement CRECIDE, le défilé « Plastic-tac », la visite du parlement wallon, etc..) et une réunion de travail par mois.
 - Fabrique de liens citoyens :
En partenariat avec l'échevinat de l'égalité des chances : 7 projets ont réuni 579 participants en tout en 2019 (soit entre 4 et 255 personnes par projet).
 - Accompagnement des festivités par l'organisation d'actions en ayant une attention particulière vers les enfants et familles démunies pour qu'elles participent le plus largement possible :
Fête de quartier de Hodimont
Festival Libertad (stand RDR)
Balade d'halloween
Brocante de Prés-Javais
...
 - Autres soutiens :
 - * Soutien en coordination des plaines communales pendant les 2 mois d'été
 - * Soutien à la mobilité (en partenariat avec le service mobilité de la Ville) :
 - * par un soutien financier pour le minibus Visiocom : 23 services pour 80 sorties pour un total de 121 jours.
 - * par la Centrale des Moins Mobiles devenue « Mobitwin » : 4 volontaires, 8 utilisateurs et 111 trajets effectués.
 - Renfort pour les partenaires :
 - Tables de conversation de l'année (Action Langues Verviers) : 39 semaines et 76 tables (jeudi et vendredi); Nombre total de participants : 31 ; Répartition H/F : 15 hommes et 16 femmes ; Nationalités : 5 personnes belges, 1 personne de l'Union Européenne, 25 personnes hors Union Européenne ; Tranche d'âge : entre 18 et 60 ans.
 - Le centre d'autoformation (soutien à ALV et CRVI) : 38 semaines : 38 et 71 séances (mardi et vendredi) ; Nombre de participants : 30 ; Répartition H/F : 18 femmes et 12 hommes ; Nationalités : 4 personnes belges, 3 personnes Union Européenne, 23 personnes hors Union Européenne ; Tranche d'âge : entre 18 et 60 ans.
 - Tables de conversation été : 3 jours par semaine durant juillet et août
 - Commission alphabétisation : réunions, projets, soutien pour ALV en formation, structuration, activation et soutien dans l'apprentissage de la langue

D.- Mises à disposition

Il convient de rappeler que grâce aux subsides obtenus, le PCS participe par des affectations et des mises à disposition au travail dans d'autres services, d'autres structures, dont nous ne développerons pas les chiffres. 9 personnes sont mises à disposition, dont 5 sont entièrement gérées par le PCS :

- DUS (CPAS) : 3, 75 ETP
- En écoles de devoirs (EDD) : 4 ETP – Contrats Premier Emploi
- La Page : 19 heures/semaine

- Lire et Ecrire : 17 heures/semaine
- Terrain d'Aventures de Hodimont : 17 heures/semaine
- Sima : 12 heures/semaine
- + Soutien aux stages pendant les vacances aux SAC Ensival et Abattoir-Mangombroux
- SIS : Action de la Maison de l'insertion du CPAS (0,5 ETP jusqu'au 31/12/2019) cf. les missions et actions de celui-ci. Activités : jardin, assemblée, projet personnel, cuisine, Défil'Eco, remise en forme, récupération, écriture et manuel.

E.- Le PCS a soutenu aussi financièrement de nombreuses actions et associations

- Ateliers cuisine à Hodimont : 340,60€
- Soutien à la plateforme hodimontoise : 1000 €
- Soutien de 2000€ à la Fête de Hodimont (Epopée Gipsy : théâtre sous chapiteau)
- Soutien au Festival Libertad : 1000€
- Soutien à l'ensemble du secteur alphabétisation : 800 €
- Table de conversations : 850 €
- Organisation des rencontres insertion-santé mentale : 392€
- Soutien à l'accueil des enfants de parents en formation (RAIDS) : 3.000 €
- Soutien aux petits travaux réalisés dans les logements des plus démunis en partenariat avec 4 opérateurs de travaux : 2.698,81 €
- Fabrique de liens citoyens : 119,61€
- Brocante de Prés-Javais : 300€
- Ateliers cuisine à Hodimont : 340,60€
- Soutien aux actions de l'Espace 28 pour leur accueil des migrants : 3.000 €
- Achat de 100 tickets Article 27 redistribués aux associations via l'Echevinat de l'Egalité des Chances pour des sorties collectives avec un public fragilisé.

3 Soutiens via l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale, subside Région Wallonne qui ne fait que transiter par la Ville :

- Téléservice : 25.565 €
- La Belle Diversité : 18.041,79 €
- Le Service de santé mentale : 5.113,00 €

F.- Le PCS c'est aussi un travail de communication

Poursuite et maintenance du site internet : Tamtam social + suivi permanent de celui-ci pour le compléter, en améliorer le graphisme, la lisibilité.

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune.

SECTION 5 - SPORTS

1. Associations sportives

Le service des sports a tenu à jour l'inventaire des associations sportives verviétoises; près de 130 clubs y figurent. Le répertoire mentionne, pour chaque association, les coordonnées complètes des présidents et secrétaires. Cette mise à jour s'effectue aussi sur le site internet du service des sports : www.sportsverviers.be

Une nouvelle version de la brochure en couleurs distribuée gratuitement recensant les clubs sportifs verviétois sera publiée en 2020.

Le Collège communal a soutenu diverses initiatives émanant d'associations sportives verviétoises sous différentes formes, dont le prêt gratuit de matériel et de transport, par le biais du service des animations, de partenariats ou de subsides.

2. Subsides et interventions financières

Allocation 764/33201 (250,00€)

Cotisations de membres d'associations pour des actions sportives

La somme de 250,00€ a été versée à l'« Association des établissements sportifs » ASBL, dont la Ville est membre, en guise de cotisation annuelle.

Allocation 764/33201-02 (11.133,42€)

Subside à Futurofoot et aide à la location

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 5.000€ destiné à la formation des joueurs de football de l'ASBL Futurofoot a été versé après réception de son budget pour la saison 2018-2019. Le solde, soit 5.000,00€ a été réservé et a été présenté au collège communal dès réception des comptes de la saison 2018-2019.

Par ailleurs, cette allocation permet aussi d'intervenir financièrement en faveur du "Cercle sportif Jeunesse verviétoise", A.S.B.L., pour la prise en charge de frais liés à la location du terrain de football appartenant à un particulier (M. Lejoly). En conséquence et après MB, le Collège communal a décidé de verser une somme de 1.133,42€ à titre d'intervention financière, justificatifs à l'appui.

Allocation 764/33202-02 (700€)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de handball

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 700€ destiné à la formation des joueurs de handball a été versé au Handball Club Verviers, A.S.B.L.

Allocation 764/33203-02 (1.500€)

Soutien de la Ville pour le tournoi de tennis Challenger.

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 1.500€ destiné au tournoi de tennis Challenger organisé par le RETC Lambermont A.S.B.L. a été versé en guise de price money.

Allocation 764/33204-02 (18.500,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de football

En 2016, la Haute Assemblée a approuvé les critères d'attribution relatifs au versement d'un subside communal en faveur de clubs de football. Pour 2019 et en fonction de ces critères, la somme totale de 18.500,00€ a été répartie entre les ASBL concernées de la façon suivante : RFC Heusy-Rouheid (4.625€), REFC Lambermontois (5.075€), FC Royale Entente rechaintoise (5.125€) et FC Entente stembertoise (3.675€).

Allocation 764/33205-02 (13.700,00€)

Intervention communale en faveur de « La Maison verviétoise des sports », A.S.B.L.

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 13.700,00 € inscrit au budget ordinaire destiné à "La Maison verviétoise des sports", A.S.B.L. a été versé en 12 mensualités. L'asbl a soumis au conseil communal pour approbation son rapport d'activités et ses comptes pour l'année 2018, ainsi que son budget 2019, conformément au contrat de gestion conclu entre la Ville et ladite ASBL pour la période 2019-2024 (ce dernier ayant été approuvé par le conseil communal).

Allocation 764/33206-02 (5.000,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis de table

Après approbation par le Conseil communal, le subside de 5.000 € en faveur du TT VERVIA A.S.B.L. lui a été versé.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball

Après approbation par le Conseil communal en date du 27 mai 2019 et selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme 16.000 € en faveur du "VERVIERS YOUTH BASKET-BALL ASSOCIATION" (VYBA), A.S.B.L. a été versée par moitié : comptes 2018-2019 sur l'exercice 2018 et le budget 2019-2020 sur l'exercice 2019. Par conséquent, le solde de 8.000€ disponible à l'exercice 2019 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2019-2020.

Allocation 764/33208-02 (12.600,00€)

Soutien pour des initiatives et des projets sportifs

Cette allocation, qui s'élève à 100% à 12.600€ a été répartie, après approbation par le conseil communal entre les clubs verviétois qui ont répondu au questionnaire leur adressé par M. l'échevin des sports; ils sont classés selon des critères d'attribution naguère arrêtés par le Conseil communal. Un solde de 10€ n'a pas été attribué.

NOM DU CLUB

MONTANT

| | |
|-------------------------|----|
| BILLARD RENAISSANCE | 67 |
| CERCLE D'ESCRIME L'EPEE | 67 |
| JUDO CLUB PETIT-RECHAIN | 67 |
| KARATE CLUB VERVIERS | 67 |
| KARATE HEUSY | 67 |

| | |
|--|--------|
| KRAV EVOLUTION ASBL | 67 |
| LES AS DU VOLLEY | 67 |
| LES REQUINS MARTEAUX | 67 |
| L'ETINCELLE | 67 |
| MF PAPYS | 67 |
| OKAMI NO DOJO | 67 |
| REALE KARATE-DO | 67 |
| ROYAL CLUB LE CHENE | 67 |
| ROYAL ENSIVAL NATATION | 67 |
| ROYAL VERVIERS NATATION | 67 |
| SELF DEFENSE ACADEMY | 67 |
| SPORT KIN-BALL VERVIERS | 67 |
| TENNIS DE TABLE SFX | 67 |
| TIR SAINT-REMACLE | 67 |
| VING TSUN VERVIERS | 67 |
| CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES - L'ARC | 150 |
| CLUB HALTEROPHILE | 150 |
| MF PRES-JAVAIS | 150 |
| ROYAL TENNIS DE TABLE PLEIN VENT | 150 |
| AIKIKAI VERVIERS - SANTAN RYU | 200 |
| C.V.E.R.S.M. | 200 |
| ECOLE DE PLONGEE DES HAUTES FAGNES | 200 |
| FLORAGYM | 200 |
| GLAUCOS | 200 |
| GROUPEMENT CYCLO VERVIERS | 200 |
| INTIMES CARABINIERS STEMBERT | 200 |
| LA ROYALE RECHAINTOISE (gym) | 200 |
| L'ENVOLEE | 200 |
| LES SQUALES | 200 |
| STUDIO-K DANSE | 200 |
| VELO CLUB CENTRAL | 200 |
| VERVIERS BRIDGE CLUB | 200 |
| DANCING TEPS ASBL - DISSIDANCE | 250 |
| ROYAL TENNIS DE TABLE ENSIVAL | 250 |
| ROYALE UNION CORPO VERVIERS | 250 |
| SKILL RACING UNION VERVIERS | 250 |
| FUNAKOSHI DOJO | 300 |
| RCSV TENNIS | 300 |
| ROYAL VERVIERS AVIATION | 300 |
| ROYALE JEUNESSE SPORTIVE STEMBERT | 300 |
| TENNIS CLUB CHEVAL BLANC | 300 |
| TENNIS DE TABLE PINGOUIN | 300 |
| VERVIERS ATHENEE VOLLEY CLUB | 300 |
| ESSALEM VERVIERS | 495 |
| ESSOR GYM LAMBERMONT | 495 |
| HOCKEY CLUB VERVIERS | 495 |
| LA ROYALE ETOILE ENSIVALOISE | 495 |
| LA ROYALE VAILLANTE (gym) | 495 |
| LES PROVINCIALES (gym) | 495 |
| R. EXC. TENNIS CLUB LAMBERMONT | 495 |
| ROYAL BADMINTON CLUB VERVIERS | 495 |
| UNION ATHLETIQUE HAUTES FAGNES | 495 |
| VELO CLUB ARDENNES | 495 |
| TOTAL | 12.590 |

Allocation 764/33209-02 (7.060€)

Subside aux clubs sportifs dans le cadre du jogging de Verviers.

Ce subside réparti entre diverses associations sportives ayant effectué des prestations durant le jogging de Verviers a été approuvé par le Conseil communal et réparti comme suit :

| <u>NOM DU CLUB</u> | <u>MONTANT</u> |
|------------------------------|----------------|
| RUGBY CLUB HAUTES FAGNES | 1750 |
| PATROS DE STEMBERT | 350 |
| JUDO PETIT-RECHAIN | 450 |
| La VAILLANTE | 1000 |
| TT PINGOUIN | 500 |
| ROYAL ENSIVAL NATATION | 450 |
| LES SQUALES | 50 |
| CHAINES DE SERVICE ET AMITIE | 600 |
| CLOWNS | 350 |
| RABC ENSIVAL | 550 |
| TOTAL | 6450 |

Le solde de 610€ n'a pas été utilisé.

Allocation 764/33210-02 (14.500€)

Soutien pour la formation des jeunes sportifs.

Cette nouvelle allocation vise un double but : celui de favoriser le rapprochement entre un club sportif et une école et faciliter la pratique sportive des enfants du réseau primaire par le biais de cette collaboration club/école.

La subvention, valable pour trois ans, compte désormais comme bénéficiaires : Royal Excelsior Tennis club de Lambermont (3.000€), le Karaté Club Verviers (3.000€), Funakoshi Do Jo (3.000€) et l'école communale d'Ensival (5.500€).

Un rapport d'activités annuel est nécessaire pour libérer le subside.

Allocation 764/33211-02 (19.000€)

Subsides aux clubs pour la location d'infrastructures sportives

L'inscription au budget 2019 des dépenses de transfert pour cette allocation d'un montant de 18.500,00€ est exclusivement destinée à couvrir les augmentations de tarifs imposées par la RCA aux clubs fréquentant les infrastructures sportives dont elle assure la gestion. A cet effet, elle a permis une intervention financière globale en faveur des clubs concernés de 16.495,26€ pour l'ensemble de l'année 2019

| <u>Nom du club</u> | <u>Droit d'accès</u> | <u>Intervention</u> |
|-------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Kaérobic | 149,74 | 26,20 |
| MF Team Nalbou | 212,95 | 37,27 |
| RFC Heusy | 432,25 | 75,64 |
| MF Les Papys | 466,18 | 81,58 |
| L'Epée Verviers | 471,76 | 82,56 |
| Ving Tsun Verviers | 553,70 | 96,90 |
| FC Entente Rechainoise | 657,86 | 115,13 |
| Espace Multiculturel de Prés-javais | 747,99 | 130,90 |
| Reale karate Do | 836,94 | 146,46 |
| MF Essalem | 943,94 | 165,19 |
| Club Haltérophile Verviétois 1960 | 1.121,02 | 196,18 |
| Silver Eagles | 1.139,77 | 199,46 |
| Okami No Dojo | 1.188,82 | 208,04 |
| RUCV | 1.393,34 | 243,83 |
| Ecole de plongée Le Glaucos | 1.441,96 | 252,34 |
| Krav Evolution | 1.451,37 | 253,99 |
| Les Squales | 1.509,24 | 264,12 |
| Handball Club Verviers | 1.720,36 | 301,06 |
| Les requins marteaux | 1.912,82 | 334,74 |
| Karaté Club Verviers | 2.221,72 | 388,80 |
| RTT Ensival | 2.927,04 | 512,23 |
| Royal Ensival Natation | 3.008,60 | 900,00 |
| Self Defense Academy | 920,46 | 161,08 |
| REFC Lambermontois | 3.512,36 | 614,66 |

| | | |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| C.V.E.R.S.M. | 3.548,17 | 620,93 |
| FC Entente stembertoise | 4.993,54 | 873,87 |
| Vert et Jeune | 3.573,01 | 625,28 |
| Royale Jeunesse Sportive de Stembert | 5.458,68 | 955,27 |
| Royal Hockey Club Verviers | 13.894,50 | 2.431,54 |
| Royal Badminton Club de Verviers | 1.773,96 | 1.000,00 |
| Union Athlétique Hautes Fagnes | 3.686,00 | 1.800,00 |
| Royal Verviers Natation | 7.385,36 | 2.400,00 |
| TOTAL | 75.255,40 | 16.495,26 |

Allocation 764/33212-02 (4.500,00€)

Organisation de stages

Après approbation par le conseil communal, ce subside est attribué aux clubs qui ont organisé des stages sportifs. Le montant à affecter à chaque club selon une règle de trois selon des variables portant sur le nombre de stages effectués, du nombre de jours de stages et du nombre de sportifs concernés.

| <u>NOM DU CLUB</u> | <u>MONTANT</u> |
|--------------------------------|----------------|
| Dancingteps | 100 |
| FC Royale Entente Rechaintoise | 150 |
| Irène K | 175 |
| Badminton Club Verviers | 175 |
| RFC Heusy | 250 |
| TT Vervia | 250 |
| Karaté Club Verviers | 400 |
| Les Provinciales | 450 |
| Funakoshi Dojo | 450 |
| RETC Lambermont | 500 |
| RJS Stembert | 500 |
| UA Hautes-Fagnes | 550 |
| Essor Gym Lambermont | 550 |
| TOTAL | 4.500 |

Allocation 764/33213-02 (750,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis

Après approbation par le Conseil communal, le subside de 750,00€ en faveur du RETC LAMBERMONT, A.S.B.L. lui a été versé.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00€)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball du RABC ENSIVAL

Après approbation par le Conseil communal en date du 27 mai 2019 et selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme 8.000 € en faveur du "RABC ENSIVAL", A.S.B.L. a été versée vu la réception du budget pour la saison 2019-2020.

Par conséquent, le solde de 8.000€ disponible à l'exercice 2019 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2019-2020.

Allocation 764/33220-02

Subsides « anniversaire »

Aucun club n'a bénéficié de cette subvention spécifique liée au nombre d'années d'existence :

Allocation 764/12301-48 (14.400€)

Organisation du jogging

La quasi totalité de la somme de cette allocation, soit 14.399,57€, a été utilisée pour des dépenses antérieures ou postérieures à l'événement et liées à celui-ci. En contrepartie, la "Maison verviétoise des sports" A.S.B.L. a crédité

l'allocation 764/161-14 de 6.300€ correspondant au solde du remboursement sur avance de la Ville, décision conforme au prescrit du rapport au Collège communal concernant ce point.

Par ailleurs, une somme de 3.307,7€ a été inscrite aux exercices antérieurs sur l'allocation 764/33217-02 pour rembourser la "Maison verviétoise des sports" A.S.B.L. des avances de trésorerie auxquelles elle avait procédé.

Allocation 764/12302-48 (2.000€)

Balades vélos de l'été

Cette allocation a été utilisée à hauteur de 1.613,80€ pour couvrir les frais d'organisation des balades vélos de l'été 2019 ainsi que certaines dépenses liées au jogging de Verviers (transfert des montants nécessaires par MB).

Allocation 764/12403-48 (4.500€)

Organisation de manifestations sportives

Les dépenses à charge de cette allocation atteignent 4.481,08 € et ont été consacrées à soutenir diverses organisations (tel un colloque sur le sport) ou prendre en charge des frais liés à celles-ci dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville et certains organisateurs d'événements, acheter des coupes, des médailles, du matériel sportif, des ballons. Un investissement de 1.500€ pour la confection de parcours d'orientation a trouvé son dénouement en 2019 (plaine Ozanam et école des Hougnés)

Allocation 764/124-48 (1.400€)

Soutien de la Ville pour des manifestations sportives dans les infrastructures sportives facturées par Synergis.

Cette intervention communale est possible pour l'occupation d'infrastructures par des clubs sportifs si et seulement si les activités s'inscrivent, selon les cas envisagés, dans un cadre communal et sportif, ou scolaire et sportif ou revêtant un caractère "grand public" sans perception d'un droit d'entrée sur le site. La Ville a reçu de Synergis des factures pour un montant total de 1.161,40€. Une exception à cette philosophie a été validée par le collège communal en soutenant un stage de football payant.

3- Evènements sportifs

La contribution du service des sports aux manifestations sportives suivantes a revêtu diverses formes (mise en disposition de matériel, aide logistique, soutien administratif, prise en charge de frais, achat de coupes et trophées, de médailles, patronage, réceptions à l'hôtel de Ville, conférences de presse). Voir le rapport administratif du service des animations pour les mises à dispositions gratuite de matériel en faveur d'associations sportives :

- Subsidés aux organisations nationales ou internationales (voir section 2 - allocation 764/332-02/-08).
- Académie provinciale des sports (toute l'année)
- Je cours pour la Forme (2 sessions – printemps et automne)
- Journées sportives de panna (d'avril à mai)
- Balades vélo de l'été (de fin mai à fin septembre)
- Tournois de football (FC Entente stembertoise, FC Heusy)
- Attribution et réception pour le Mérite sportif 2019.
- Tétrathlon de la forme (mai)
- Volet sportif de la journée du personnel communal : itinéraire vélo et jogging (juin)
- Jogging de Verviers et jogging des jeunes (juin)
- Réception pour le jogging de Verviers (juin)
- Remise du prix du concours vélo (octobre)
- Le relais pour la vie (septembre)
- Courir pour la forme (octobre)
- La corrida de Noël (décembre)
- Reconnaissance pour la réalisation d'itinéraires urbains ou semi-urbains sur le territoire communal et leur traduction en road books, en carte (balade vélo de l'été) ou en parcours d'orientation (toute l'année).
- Le Beau Vélo de Ravel
- Une étape cycliste du Tour de Wallonie (29 juillet)
- Inauguration de la plaine Lentz
- Gestion des demandes d'occupation de salles et de sites sportifs gérés par Synergis pour des manifestations sportives récurrentes et/ou ponctuelles

4. Interventions administratives

Des réunions du comité d'accompagnement de l'espace multisports des Linaigrettes ont eu lieu, conformément au décret du 25 février 1999 et ses modifications ultérieures relatif à l'octroi de subventions par le SPW pour des infrastructures sportives.

Le conseil communal a approuvé le budget et les comptes 2018-2019 de Futurofoot, A.S.B.L.

Le conseil communal a approuvé les comptes 2018-2019 ainsi que le budget 2019-2020 de VYBA, A.S.B.L. Le rapport d'activités pour la saison écoulée a été déposé par l'ASBL.

Le conseil communal a approuvé le budget 2019-2020 du RABC Ensival A.S.B.L.

Le Collège communal a approuvé le rapport d'activité de l'ASBL "La Maison verviétoise des sports" pour l'année 2018, ainsi que le compte 2018 et son budget 2019 (dossiers communiqués au conseil communal).

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau centre sportif, une pré-esquisse a été déposée par l'auteur de projet (Altiplan) mais n'a pas encore été validé par le collège communal.

5- Promotion du sport de haut niveau

Néant

6- ASBL LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS

Les comptes et le rapport d'activités 2018 de l'ASBL ont été approuvés par le Conseil communal, ainsi que le budget 2019, après un avis positif du service des Finances.

L'octroi de la subvention inscrite au budget communal (13.700,00 € sur l'allocation 764/33205-02) a été approuvé par le Conseil communal et versé par douzièmes successifs.

7- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES SPORTS

Bien que le prévoit le règlement, aucune séance de la commission consultative communale des sports ne s'est tenue en 2019.

8. Jogging de Verviers

Le 38^e jogging de Verviers s'est parfaitement déroulé le dimanche 16 juin 2019. 3.132 participants se sont inscrits, soit pour 5km (790 joggeurs) soit pour la distance de 13km (2342 joggeurs) dont 25 groupes participants au challenge inter-entreprises.

La veille, une animation sportive (des courses pour écoliers de 8 à 12 ans) mise sur pied pour la 28^e fois a rassemblé près de 910 enfants au stade de Bielmont issus de 27 écoles; cette première organisation dans ce stade a répondu à toutes les attentes en termes de qualité d'organisation et de satisfaction de la part tant du personnel enseignants, que des parents et des enfants..

9- Gestion courante des installations sportives

Les travaux, les réparations et les remplacements de pièces importantes imputées généralement aux propriétaires ont été pris en charge par la RCA Synergis, avec l'aide des services techniques de la Ville.

Pour rappel, Synergis dispose à présent d'un droit réel sur les sites sportifs de la Ville ; le statut du centre sportif local est passé de l'A.S.B.L. la Maison verviétoise des sports à Synergis ; la RCA est désormais chargée de gérer l'animation et les occupations des locaux.

Pour l'entretien quotidien résultant de l'utilisation des sites, les ouvriers communaux mis à la disposition de Synergis ont effectué des travaux relatifs à la conservation des différents sites.

Le service des sports a poursuivi la gestion des demandes d'occupation, régulières ou ponctuelles.

Stade de Bielmont

Le personnel ouvrier statutaire a procédé à diverses réparations (peinture, électricité, plomberie et maçonnerie). Le nettoyage de la piste, des vestiaires et l'entretien général du site (taille des arbres et des haies, tonte du terrain), y compris les abords immédiats du stade, ont été réalisés.

Une entreprise spécialisée dans les terrains de sports s'est acquittée des divers travaux de réensemencement, d'épandage d'engrais et de fertilisants; une autre s'est préoccupée du nettoyage de la piste d'athlétisme.

Ont occupé le site à titre principal : l'Union Athlétique Hautes Fagnes (entraînements et diverses compétitions) le CS Verviers (les rencontres de championnat de l'équipe Première et des équipes d'âge), ainsi que l'Etoile verviétoise (équipe Première).

En outre, le S.R.I., des écoles, diverses associations et institutions ont occupé le stade et la salle de musculation pour des activités sportives ponctuelles.

L'infrastructure a accueilli également plusieurs compétitions : jogging de la Saint-Sylvestre, jogging de Verviers, meetings d'athlétisme, journées sportives, le relais pour la vie, tétathlon de la forme, courir pour la forme.

Stade du Panorama

Un ouvrier a été affecté à mi-temps à l'entretien du site : taille des haies, tonte des pelouses aux abords des terrains synthétiques de football et travaux divers dans la zone des terrains de tennis.

Hall des sports de Gérardchamps

Les différentes missions ont été poursuivies, tels l'entretien quotidien de l'infrastructure (salle de sport, locaux, cafétéria, abords), et le respect de celle-ci par ses occupants.

Vingt neuf associations sportives ont occupé le hall des sports de Gérardchamps. Le nombre d'heures cumulées pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport atteint 78 heures par semaine.

Une telle fréquence hebdomadaire entraîne que le hall des sports atteint son seuil de saturation au niveau des occupations.

Divers tournois de football en salle ou de badminton s'y sont déroulés.

Centre sportif Albert Moray

L'entretien et l'exploitation du site ont également été confiés à la RCA.

Treize associations ont occupé le hall durant toute l'année 2019. Le nombre d'heures cumulées, toutes salles confondues pour les entraînements, les matches de championnat et les cours de sport dépasse la centaine d'heures par semaine.

Des événements de plus grande envergure s'y sont déroulés, tels des tournois de basket-ball, de karaté, de tennis de table et des soupers de clubs.

Piscine communale rue Xhavée,

Divers travaux d'entretien et de rénovation ont été effectués, tantôt par les services techniques communaux, tantôt par le personnel de l'établissement.